

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives - VTR



THE CANADIAN LINE

LINE No. 1430

SHEET 14 x 8½ INCHES

½ FABRIKOID WITH HUBS—BLACK CLOTH SIDES

MADE IN THE FOLLOWING RULINGS

No. 1430	Ledger, Double Entry, 1 a/c, Indexed.
1430/3	" " " 1, 2, 3 a/c "
1430B	Bank Ledger, 1 a/c, Indexed.
1431	Day Book 1 Col.
1432	Cash or Journal, 2 "
1433	" " 3 "
1434	" " 4 "
1438	Record, Feint and Margin
1531	Long Day Book, 1 Col.
1532	" " " 2 "

Made in 200, 300, 400, 500, and 600 pages.

TO OBTAIN A DUPLICATE OF THIS BOOK

ORDER No. 1430 RULING RECORD COLS. THICKNESS 500

Province de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblee reguliere du conseil de la Cite du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblee fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions a l'Hotel-de-Ville Lundi le 3ieme jour du mois de Mars 1941 a 7 heures PM. a laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le Maire Sidore Talley M.M. les echevins Louis Lamy, Leo Bouffard, Alfred Lemay, Donat Turmel, Cep Devost et Maurice Peller formant quorum pour la presidence du Maire au fauteuil.

7768

Propose par l'echevin Alfred Lemay
Appuyé par l'echevin Donat Turmel

Et resolu que le proces-verbal de la derniere assemblee reguliere du conseil de cette cite en date du 17 fevrier 1941 soit adopte tel que lu.
Adopte.

7769

Propose par l'echevin Leo Bouffard
Appuyé par l'echevin Cep Lemay

Et resolu que les comptes au montant total de \$ 25 169¹⁵ et tels que decrits ci-apres soient acceptes et payes:

Les comptes:

Le comite Paritaire	254	
Care des secours directs	3,000.-	"
Liste de Care No-11	77. ⁷⁵	"
Care des secours directs	2,000.-	"
Liste de Care No-12	973. ⁶⁰	"
La Mun. Scolaire du Cap	44. ⁵⁰	"
"	47. ⁸⁸	"
La Cite du Cap	30. ⁰⁰	"
Liste de Care No-13	52. ⁹⁵	"
Care des secours directs	7,000.-	"
Liste de Care No-14	49. ⁸⁰	"
Banque Can Nationale	18. ⁰⁰	"
Librairie O. V. Ayotte	1. ²⁸	"
La Cite du Cap	54. ⁵⁰	"
"	11. ⁰⁰	"

Caue des pecours directs	1900.-	"
Liste de Caue No 15	973 ⁶⁰	"
✓ 16	56 ⁵⁰	"
Le Comitei Basilaise	1 ¹⁰	"
J. B. Lannette	20.-	"
J. Beaumier	35.-	"
Therreaux + Fil	17 ⁵⁸	"
"	247 ⁵⁹	"
"	15 ⁵⁰	"
J. M. Bourgeois MD		"
Heni de Collet, Zeron + Bee	200.-	"
Conrad Vays	2 ²⁵	"
Eugene Babon	2 ⁰⁰	"
Aleide Bernes	15 ⁰⁰	"
R. Loranger + Dreie Enq	16 ⁰⁰	"
Martin Seneci Martin	2 ⁴⁰	"
Umond Bonnellard	2 ²⁴	"
La Cie d'huile Penn-Mass	13 ³⁰	"
Jean Louis Rousseau	11 ²⁰	"
Garage Bauvin	3 ⁹²	"
✓ Roy + Dreie	4 ⁰⁶	"
✓	2 ⁹⁰	"
Opulent Buis	7 ⁰⁰	"
A. Messissette	5 ⁰⁶	"
Opulent Buis	7 ⁰⁴	"
Shawmigan W of Coy	5 ⁰⁰	"
" "	36 ⁸⁴⁸	"
" "	36 ³⁷	"
" "	—	"
Caue & Bergeron	7 ⁵⁰	"
Heni Bronseau Chef	3 ⁰⁵	"
Louis S. Therreaux	2 ⁰⁰	"
Bureau d'Enregistrement	13 ⁶⁰	"
Edmond Buissonneault	17 ⁰⁰	"
Gravel + Lamy autom.	11 ⁵⁷	"
J. B. Loranger	11 ⁰⁸	"
Roy Loranger	4 ²⁰	"
L. Avenir	3 ²⁰	"
Ernest Ganneton	5 ²²	"
D. J. Moore + Bee Ltd	53 ³²	"

Canadian Pacific Railways	1 ⁰⁰	"
J. B. Lattaye	3 ⁰⁰	"
La Pharmacie Berneauet	15 ²⁰	"
L. Massicotte ibei	77 ¹¹	"
Dawson Bros Limited	13 ⁶⁸	"
Bell Telephone Co of Canada	22 ⁰²	"
Tresorerie de la Province	880 ¹⁰	"
Canada Iron Foundries Ltd	9 ⁵³	"
L. Massicotte & Fils	141 ⁰⁰	"
Bureau d'Enregistrement	4 ⁷⁰	"
Simeon Lapointe sal	16 ⁰⁰	"
Joseph Hardy	15 ⁰⁰	"
Dr J. B. Lattaye	80 ⁷⁵	"
Banque Can Nationale	4747 ⁶¹	"
"	75	"
"	6510.	"
J Donat Beaumier	35 ⁰⁰	"
	<u>25169</u>	¹⁵

Adopte'

7770

Propose par l'échevin Leo Bouffard
 appuyé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que ce conseil considérant le bien
 fait par les Scouts catholiques du Cap-de-la-Madeleine
 autorise le Maire et le Trésorier à signer deux chèques
 de \$50⁰⁰ chacun à l'ordre des "Scouts catholiques du
 Cap-de-la-Madeleine", comme encouragement à l'œuvre
 déjà commencée.

Adopté

7771

Propose par l'échevin Cap. Devost
 appuyé par l'échevin Leo Bouffard
 Et résolu que le Greffier soit autorisé à
 vendre à l'enchère publique les lots et propriétés
 de ceux qui ont des arriérés de taxes municipales
 ou scolaires pour les années 1939, 1938, 1937,
 1936 et précédentes. Le Greffier devra faire toutes
 les procédures nécessaires pour vendre ces dites
 propriétés et lots le ou avant le 24 avril 1941 étant donné
 que la prescription des taxes cesse au 1^{er} mai 1941

Adopté.

7772

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de Restaurant pour l'année 1941 aux personnes suivantes le tout sujet à l'approbation du chef de Police

J. N. Gramaud	563	Notre-Dame
Ch. Dupont	618	✓
Henri D'Amour	420	✓
Benoit Croteau		✓

Adopté

7773

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Aef Lemay

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 21 février 1941 par M. P. Robinson pour un lot de terre situé du côté NE de la rue Rochelieu et consent à vendre un lot de subdivision 146 ou 145 du primitif No-134 au prix de \$110⁰⁰ comptant.

Si accepté le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un contrat de vente pour le lot ainsi vendu.

Adopté

7774

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil, à la suite d'une entrevue avec M. L. P. Mercier, consent à acheter la partie de la rue Duquay comprise entre le prolongement de la rue Lorange et la rue Ste Madeleine étant étant le No- de subdivision No-132 du lot primitif No-149 et ce pour le prix de \$415⁰⁰ comptant, à la condition cependant que M. L. P. Mercier, cède en retour à titre gratuit la partie de la rue Massicotte portant le No-181 du lot primitif No-149 et la rue Lorange portant le No du subdivision No-132 du lot primitif No-149.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un contrat à cet effet. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un cheque pour le montant de \$415. à l'ordre de M. L. P. Mercier.

Adopté

7775

Proposé par l'échevin Alf Lemay
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi additionnel de \$321⁵⁶ pour compléter les avances faite par la Banque relativement aux distributions faites pour secours directs durant le cours du mois de février 1941

Adopté

7776

Proposé par l'échevin Leo Buffard
Appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que Monsieur Raymond Bernier soit par la présente nommé pour s'occuper des licences pour l'année 1941. Il est par la présente autorisé à en faire la perception sur la personne devant payer immédiatement. Le salaire actuellement payé est secunde et remplacé par le suivant \$17⁰⁰ par semaine.

Adopté

7777

Proposé par l'échevin Alf Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil autorise le Trésorier de la cité à porter aux arretages de 1940 les taxes spéciales de ceux qui ne s'en sont pas encore acquittés

Adopté

7778

Proposé par l'échevin Alf Devost
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil félicite le Gouvernement Provincial de la décision qu'il vient de prendre relativement à l'établissement d'une commission pour ce qui concerne les assurances sur automobiles et sur toutes les assurances en général.

Adopté

7779

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

1779 (suite)

Et résolu que le budget pour l'année 1941 tel que préparé par le bureau et tel que décrit ci-après soit accepté tel que lu.

Le Budget 1941

Service de la dette

Commission sur échéances	151 ⁰⁶	
Intérêts sur obligations	41826 ⁵⁰	
Rachat d'obligations	37200. ⁰⁰	\$ 79,177 ⁵⁶

Intérêts

Banque (adm.)

800⁰⁰

Finances

Aliénés	3500. ⁰⁰	
Indigents Publics	8400. ⁰⁰	
École de Réforme	295 ⁰⁰	
Journaux	10 ⁰⁰	
Assurance de garantie	20 ⁰⁰	
Avis publics, Règle etc	50 ⁰⁰	
Changement administration	6700 ⁰⁰	
Contingents	600. ⁰⁰	
Délégation	200 ⁰⁰	
Élections municipales	150 ⁰⁰	
Bâtisse et Jurés	12 ⁰⁰	
Éds de secours	7000 ⁰⁰	
Mutations	75 ⁰⁰	
Nos de licences	145 ⁰⁰	
Octrois	1500 ⁰⁰	
Papeterie et Imp.	450 ⁰⁰	
Publicité	100 ⁰⁰	
Réception civique	15 ⁰⁰	
Remb de taxes mun.	—	
Rôle d'évaluation	500 ⁰⁰	
Salaires	5044 ⁰⁰	
Telephone Royer	167 ²⁸	
Mess	60 ⁰⁰	
Trésorerie	400 ⁰⁰	\$ 30,393 ²⁸

Voie

Appareils	100. ⁰⁰	
Assurance	125 ⁸⁰	

Bâtisses chauffage	150 ⁰⁰	
✓ éclairage	40.-	
✓ entretien	25.-	
Camion, auto, etc	50.-	
Chevaux ferrage et sellerie	60.-	
✓ Nouv. entretien	400.-	
Contingents	650.-	
Suz. voiture	350.-	
Ind de Rue + Ind de Ville	30.-	
Neige Rue Notre-Dame	1000.-	
✓ Rues.	500.-	
✓ Trottoirs	100.-	
Reclamations	—	
Régales	50.-	
Rentes d'hiver	50.-	
Rues Div entretien	400.-	
Rue Madame ✓	100.-	
Salaires	2250.-	
Traverses à niveau	60.-	
Trottoirs + clôtures	25.-	6,515 ⁰⁰

Aqueduc

Appareils	100.-
Assurances	—
Bâtisses chauffage	50.-
✓ éclairage	25.-
✓ entretien	10.-
B. Fontaine Sages	35.-
✓ Mat.	50.-
C. Mine. Sages	100.-
✓ Mat	50.-
C. Service Sages	150.-
✓ Mat	150.-
Contingents	75.-
Énergie élect	2500.-
Machinerie	—
Op + Imp.	50.-
Prese d'eau	25.-
Remb de base d'eau	10.-
Réservoirs	—

Salaries	4708.-	
Tel + Mess.	15.-	
Values	10.-	# 8,118 ⁰⁰

Egouts

Appareils	-	
C. Princ. Sages	200.-	
✓ Mat	100.-	
C. Service Sages	50.-	
✓ Mat	25.-	
Contingents	50.-	
Cuisards + regards	100.-	
Reclamations en dom.	-	
Salaries	1250.-	# 1,775 ⁰⁰

Police et Incendie

Appareils	575.-	
Assurances	150.-	
Auto - chef	210.-	
✓ camion, échelle	1000.-	
Bâtisses chauffage	225.-	
✓ éclairage	125.-	
✓ entretien	50.-	
Installations spéciales	200.-	
Contingents	150.-	
Extincteurs chimiques	35.-	
Gas + Huile	260.-	
Gas + Impressions	10.-	
Salaries	798.-	
Système d'alarme	500.-	
Tel + Mess.	70.-	
Uniformes	400.-	# 11,925 ⁰⁰

Hôtel de Ville

Assurances	27.-	
Chauffage	225.-	
Eclairage	90.-	
Entretien	200.-	
Contingents	50.-	# 592 ⁰⁰

Marché

Assurances	17 ³⁰	
Chauffage	18.-	

Éclairage	20.-	
Entretien	25.-	
Contingents	<u>10.-</u>	Fr 90 ³⁰

Hygiène

Contingents	25. ⁰⁰	
Dépoussi	60. ⁰⁰	
Disinfection	25. ⁰⁰	
Unité Sanitaire	1173. ⁴⁶	
Vidanges	<u>250.⁰⁰</u>	Fr 1,533. ⁴⁶

Cours Juges de Paix

Pension Prisonniers		Fr 15 ⁰⁰
---------------------	--	---------------------

Dept en loi

Frais Judiciaires		Fr 200. ⁰⁰
-------------------	--	-----------------------

Carres Publics

Contingents	12 ⁰⁰	
Terrains entretien	<u>10⁰⁰</u>	Fr 22 ⁰⁰

Éclairage

Diverses rues		Fr 4,727. ⁷⁶
---------------	--	-------------------------

Balances Publique

15⁰⁰

Divers

Billet pay Banque Can Nat	1300. ⁰⁰	
✓ ✓ ✓ ✓	7,000 ⁰⁰	
Cart des S.D. Ass M. pour Janv, fevrier et mars 1941	<u>7000⁰⁰</u>	Fr 15300 ⁰⁰

Récapitulations

Service de la dette	79,177. ⁵⁶
Intérêt	800.-
Finances	30,393. ⁷⁸
Voie	6,515.-
Aqueduc	8,118.-
Égouts	1,775.-
Police et incendie	11,975.-
Hôtel de Ville	592. ⁰⁰
Marché	90. ³⁰
Hygiène	<u>1533.⁴⁶</u>

Cours Juges de Paix		15 ⁰⁰	
Departement en loi		200 ⁰⁰	
Carcs Publics		22 ⁰⁰	
Eclairage		4724 ⁷⁶	
Balances		15 ⁰⁰	
Divers		15300 ⁰⁰	161,199 ³⁶
<hr/>			
Revenus Anticipés			
#5,775,846. @ 195	112,629 ⁰⁰		
#87,990. @ 1 ⁰⁰	879 ⁹⁰	113508 ⁹⁰	
Taxes Mun Laurentian		548 ⁶⁴	
✓ ✓ Int. Foils		3,000 ⁰⁰	
✓ Eau + Equits		32,000 ⁰⁰	
Picences		8,000 ⁰⁰	
Traitais 1941		2,394 ⁵⁰	
Loyer des Bureaux		240 ⁰⁰	
Marché Loyer etaux etc		200 ⁰⁰	
Cours Juges de Paix (2000)		100 ⁰⁰	
Int sur art de taxes		1,400 ⁰⁰	
Balances publique		100 ⁰⁰	
Cont. St Maurice Transp		1,000 ⁰⁰	
Profits sur vente prop valeurs		101 ⁰⁰	162,593 ⁰⁴
			<hr/>
			Adopté

7780

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le règlement No-216 intitulé: "Règlement autorisant le conseil de la Corporation de la cité du cap-de-la-Madeleine à imposer une taxe générale et les taxes spéciales requises pour l'administration de la cité pour l'année 1941" soit adopté en première lecture.

L'échevin Aep Devost demande le vote sur la taxe spéciale de No. 25 mentionnée audit règlement

Votent pour = M.M. M. Pelletier, Geo Buffard, D. Dumel, Alfred Lemay & Louis Lamy

Vote contre = M. Aep Devost

Adopté sur division.

1781

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Ael Lemay

Et résolu que le règlement No-216 intitulé
"Règlement autorisant le conseil de la Corporation de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine à imposer une taxe générale et les
taxes spéciales requises pour l'administration de la Cor-
poration de la cité pour l'année 1941." soit adopté en deuxième
et dernière lecture.

Adopté

1782

Proposé par l'échevin Ael Devost

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que la résolution passée à la ses-
sion générale du conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine
le vingt-septième jour du mois de juin de l'an mil neuf
cent vingt-un autorisant le conseil à payer les tarifs des
honneurs des officiers d'élection soit :

Officiers-rapporteurs # 50⁰⁰secrétaire d'élection 15⁰⁰S-officiers rapporteurs 4⁰⁰brefiers de bureau 3⁰⁰

soit recouverts de toute fin et droit 1941.

Adopté

1783

Proposé par l'échevin Ael Devost

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que dorénavant le tarif des hon-
neurs des officiers d'élection soit les suivants :

officiers rapporteurs # 10⁰⁰secrétaire d'élection 5⁰⁰S-officiers rapporteurs 4⁰⁰brefiers de bureau 3⁰⁰

En amendement :

Proposé par l'échevin L Lamy

Appuyé par l'échevin A. Lemay

Que ladite résolution reste en suspens
tant que le conseil n'aura pas les détails sur les salaires
payés par les autres municipalités suivant le nombre
de la population et d'employés.

Le vote sur l'amendement

Votant pour: M.M. les echevins M. Peller, a Lemay,
D. Dumel + Ls Lamy

Vote contre: M. Alf Devost

L'echevin Geo Buffard s'abstient de voter
Amendement adopte sur division
Resolution en suspens

7784

Propose par l'echevin Louis Lamy
Appuye par l'echevin Geo Buffard

Et resolu que ce conseil prie respectueusement le Bureau de Reconstruction Economique de la Province de reconsidere la decision prise le 19 fevrier 1941 et de prolonger la distribution des secours jusqu'au 1^{er} juin 1941, sinon la cite ne se rend aucunement responsable de ce qui peut survenir etant donne l'incapacite financiere dans laquelle la cite se trouve et s'est toujours trouvee d'assumer seule la responsabilite du paiement des secours-directs

Adopte

Lecture de diverses correspondances
Et la seance est levee

Lidars Stalley
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeleine

7784^a

Je soussigne, Raymond Bernier, nomme pour faire le recensement des biens et en faire la perception le cas echant jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honneterie, fidelite et justice, le tout au meilleur de ma connaissance

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au Raymond Bernier

Cap-de-la-Madeleine le douzieme jour de mars 1941

J. Beaumier
Le Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 24 mars 1941 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Talley M.M. les échevins Louis Lamy Geo Buffard, Alfred Lemaire Donat Turmel et Maïse Telles formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7785

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 mars 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté

7786

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que la soumission de M. Tancredi Boudreau pour la bâtisse située sur la rue Longval d'une longueur approximative de 40' par 16' x 18' et 12' au prix de \$100. soit acceptée.

La présente est pour de l'argent comptant Ladite bâtisse devra être transportée dans un délai de 15 jours et le terrain devra être bien nettoyé après la démolition sur place s'il y a lieu.

Adopté

7787

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu qu'une licence de restaurant soit accordée à Mme Maurice Laquette No. 591 rue Notre-Dame pour l'année 1941 exclusivement de tout sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté

1788

Propose par l'échevin Aep Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 9808⁹⁸ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Dept des affaires municipales	10 ⁰⁰	✓
Care des secours-directs	3000.-	✓
La mun scolaire du Cap	23 ⁵⁰	✓
Liste de paie No-17	59 ²⁰	✓
J. a Labelle	25 ⁰⁰	✓
Care des secours-direct	2000.-	✓
Liste de Paie No-18	973 ⁶⁰	✓
✓ ✓ 19	69 ¹⁵	✓
La Cité du Cap	36 ⁰⁴	✓
✓	273 ⁷⁶	✓
Care des secours-direct	2000.-	✓
Liste de Paie No-20	60 ⁷⁵	✓
R. Massicotte père	13 ²⁶	✓
Norman Electric Co'y	118 ⁹¹	✓
Joseph Hardy	34 ⁶⁵	✓
Alcide Demers	15 ⁰⁰	✓
Canadian Pacific Railways	4 ⁸²	✓
André Sauvageau	14 ⁹⁴	✓
Prudent Buis	7 ³⁵	✓
Euclide Chastrey	6 ⁰⁰	✓
Ernest Boisvert	3 ³⁰	✓
D ^r E. Lavallee MD	2 ⁰⁰	✓
D ^r G. Lattaye MD	135 ⁹⁵	✓
D ^r Aug Panneton	3.-	✓
D ^r E. Lavallee MD	2 ²⁰	✓
E. Massicotte & Fils	105 ⁸⁷	✓
Jean Louis Rousseau	16 ³⁵	✓
Jules Roy	11 ⁶²	✓
Albère Guerin	6 ⁰⁰	✓
Aep Roy	19 ²⁰	✓
Eugene Boisvert	18 ⁸⁵	✓
La Cede Const Lavolette	22 ⁸⁰	✓
O. H. Marneau	66 ⁰⁰	✓

Impremene Sr Patrice Ensq	99 ¹⁵ ✓
Henri Bourgeois Ensq	30 ⁴ ✓
a Bronillard	50 ⁴ ✓
Martin Service Station	2 ⁴⁰ ✓
La Cie d'Huile Penn-Mass.	8 ⁷⁰ ✓
L'Union Musicale du Cap.	150 ⁰⁰ ✓
Réal Gramaud	71 ⁴ ✓
Shawmigan W.F. Coy	368 ⁴⁸ ✓
✓	32 ¹¹ ✓
✓	13 ⁵⁰ ✓
Jose Lannette	97 ⁸ ✓
Henri Béliveau	
	<hr/> # 9808 ⁹⁸

Adopté

7789

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$ 6367⁵⁰ autorisé le 27 juillet 1940 pour l'échéance du 1^{er} août 1940 et ce pour une période de 6 mois au plus, en attendant la perception des arriérés de taxes 1940 et précédentes.

Adopté

7790

Proposé par l'échevin Ael Lemay

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que son Honneur le Maire, le Greffier, le secrétaire de la Commission de chômage et tout autre membre du conseil soient délégués auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique, Dept des Affaires municipales et de la Commission municipale relativement à la question du recours-droit à partir du 1^{er} avril 1941 et pour appuyer une demande de remboursement des prétendues irrégularités mentionnées à un rapport transmis à ce conseil par le Bureau de Reconstruction Economique de la Province. Le Pré-some est autorisé à faire le nécessaire.

Adopté.

7791

Proposé par l'échevin Alf Lemay
appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 17 mars 1940 par M. Lucien Beaumier au Cap-de-la-Madeleine pour un lot de terre connu et désigné comme étant le no de subdivision 145 du cadastre officiel du lot primitif no-134 et consent à vendre ce dit lot au prix de \$110. comptant.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un acte de vente pour le lot susmentionné
Adopté

7792

Proposé par l'échevin Alf Lemay
appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que les évaluateurs nommés pour faire la confection du rôle d'évaluation 1941 soient autorisés à visiter sur place si possible les propriétés mentionnées à la lettre de M. U W Rousseau sont exigés sur le lot appartenant à M. U W Rousseau. Ils sont priés, à la suite de leur constatation faire rapport au conseil.

Adopté.

7793

Proposé par l'échevin Donat Dumel
appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour un restaurant pour l'année 1941 aux personnes suivantes le tout sujet à l'approbation du Chef de Police

M. M. Aephonse Roy 356 N-Dame

Edmond Ruard 577 ✓

Wm Carpenter 13 St J Bte

Eug Boisvert 549 Ste Madeleine

Anatole Vaucouss 389 N-Dame

M^{me} M. A. Beaulieu 767 ✓

M. S. Lapernière 79^B Rochefort

✓ Euclide Chartrand 108 St Valère

Adopté

7794

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin M. Pellerin

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 8598⁰⁵ comme suit:

Car nourritive	4991 ³⁰	
• combustible	1783 ⁶⁵	
• vêtements	753 ¹⁰	
• abri	1570.	\$ 8598 ⁰⁵

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois d'avril 1941 aux 258 chefs de famille et leurs 1064 dépendants ainsi qu'aux 77 personnes seule formant un total de 1344 personnes sous de cette municipalité.

Adopté.

7795

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque pour le montant requis Re: licences et plaques pour les automobiles et camions de la Corporation pour l'année 1941. Ce montant ne devant pas être supérieur à \$ 69²⁰

Adopté

Ouverture de soumissions Re: Batisse Rue Longval

M. Taneside Boudreau \$ 100.

✓ Reul Brarnaud 76.

✓ Frédéric Boulard 68.

✓ François Cousteau 58.

✓ Jos Maurais 50⁹⁵✓ Lucien Beaumes 25⁰⁰✓ Elize Rochelleau 65⁰⁰

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Lidore Holley Marie
J. Beaumes Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 7^{ème} jour d'Avril 1941 à 7^h30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidace Talley MM les échevins Louis Lamy, Geo Buffard, Alfred Lemay, Donat Turmel & Moise Bellei formant quorum sous la présidence du maire au faubourg.

7796

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 Mars 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté

7797

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$20713⁵⁷ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés

Les comptes

Paie des peours-direct	2800 ⁰⁰	"
Liste de Paie No-21	973 ⁶⁰	"
Le Receveur du Revenu	69 ⁴⁰	"
La cité du Cap	130 ⁰⁰	"
Liste de Paie No-22	63 ⁰⁵	"
Le Comité Paritaire	70	"
La Cité du Cap	26 ⁰⁰	"
Banque Can. Nationale	1479 ⁶⁸	"
✓	360 ⁰²	"
✓	11908 ⁸²	"
La Labelle	8 ⁰⁰	"
Paie des peours-direct	2000 ⁰⁰	"
Liste de Paie No-23	40 ³⁰	"
Royer & Fière	2 ⁰³	"
Martin Service Station	580	"

A. Brumellard	47 ⁰⁰ n
J. Henri Beaumier Agent	26 ⁶⁰ n
E. Drouin	3 ⁶² n
M ^r J. M. Bourgeois	12 ⁰⁰ n
M ^r E. Lavallee	11 ⁵⁰ n
M ^r P. Lattaye	51 ⁶⁵ n
Département Auto Accessoire	22 ⁷⁰ n
Josephat Langevin	8 ⁰⁰ n
La Cité du Cop	322 ⁹⁷ n
✓	21 ¹⁰ n
J. B. Lorange	5 ⁶⁰ n
Aug Robichaud	16 ⁹ n
Bureau d'Enregistrement	28 ⁴⁵ n
L'Imprimeur du Roi	141 ⁴² n
Canada Iron Foundries	4 ⁵⁶ n
Shawinigan W. P. Coy	170 ⁹¹ n
La Buissonneauet	16 ³⁰ n
Bell Telephone Coy of Canada	27 ⁸⁴ n
R. Lorange & Fils Enrg.	15 ⁵⁰ n
	<u>20713</u> n

Adopté

7798

Proposé par l'échevin A. F. Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 24 mars 1941 par The Bell Telephone Coy of Canada pour l'érection et le maintien de conduits souterrains pour les rues St. Laurent & Lorange de tout tel qu'indiqué en rouge sur le plan attaché à ladite lettre.

Monsieur René Bust, Contrôleur-Maitre de la Ville est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté

7799

Proposé par l'échevin Geo. Bruffard

Appuyé par l'échevin M. Teller

Et résolu que ce conseil recorde et annule à toutes fins que de droit la résolution No-7791 faite et passée le 24 mars 1941 relativement à la vente d'un lot de subdivision sur la rue Rochelleau et portant le No-145 du cadastre officiel du lot primitif No-134

Adopté.

7800

Proposé par l'échevin Leo Bruffard
appuyé par l'échevin Omer Turmel

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1941 aux personnes suivantes sujet à l'approbation du Chef de Police

M. Henri Divigny 35 Rue St. Pierre

M. René Brousseau Corn St. Maurice + Notre-Dame

Adopté.

7801

Proposé par l'échevin Omer Turmel
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil prend connaissance d'une requête signée par plusieurs contribuables du Passage à l'effet de demander à la Cie Shawinigan Water & Power de rendre l'électricité dans cette partie de la cité étant donné qu'une demande dans ce sens avait déjà été faite auprès de la Cie et que la seule objection faite par ladite Compagnie était le redressement du chemin y conduisant. Le conseil informe ladite Compagnie Shawinigan que ce dit redressement a été fait l'an dernier et prie la Compagnie de rendre, aussitôt que possible l'électricité dans cette partie de la cité dite "Le Passage"

Si la Cie Shawinigan ne se rend pas à ladite demande, le greffier est autorisé à transmettre copie de ladite résolution et copie de la requête à la Commission des Utilités Publiques de Québec

Adopté.

7802

Proposé par l'échevin Leo Bruffard
appuyé par l'échevin Moïse Pellerin

Et résolu que ce conseil ayant eu l'assurance des représentants de la Compagnie Bell Telephone que les poteaux de ladite Compagnie situés sur la rue Notre-Dame devant être enlevés au printemps, insiste de nouveau pour que l'ouvrage commence dans un avenir rapproché

Adopté

7803

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
appuyé par l'échevin O. Turmel

Est résolu que ce conseil s'engage à accorder à M. Odilon Hudlot Professeur de l'Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine, en guise d'octroi le montant de \$50⁰⁰ par mois comme salaire pour la direction de ladite École municipale.

Adopté.

7804

Proposé par l'échevin A Lemay
Appuyé par l'échevin D Turmel

Est résolu que ce conseil accorde un octroi au montant de \$400 à l'Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1941

Le vote est demandé par l'échevin Leo Buffard
Valent pour : M.M. D. Turmel, A. Lemay et Louis Lamy
Valent contre : M.M. M. Pelleri & Leo Buffard.

Adopté sur division.

7805

Proposé par l'échevin Leo Buffard
Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Est résolu que le buffier soit autorisé à faire faire copie des listes d'arrivages d'eau au 31 Dec 1941.

Adopté.

7806

Avis de motion.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité; je proposerai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement concernant les maternités privées dans la cité du Cap-de-la-Madeleine"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce septième jour du mois d'avril 1941

(signé) A Lemay
Échevin de la Cité

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

André Holley
Maire
J. Beaumier
Buffier

Commune de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 28^{ème} jour du mois d'août 1941 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM les échevins Louis Hamy, Les Buffard, Donat Turmel, Aephonse Devost & maire Pelletier formant quorum sous la présidence du Co-maire M. l'échevin Louis Hamy au fauteuil

La lecture du Procès-verbal de la dernière assemblée a été remise à mardi le 6 mai 1941 à 7 hrs P.M. ajournement de ladite séance

7807

Proposé par l'échevin Les Buffard

Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 1963⁶⁷ et tels que débits ci-après soient acceptés et payés

Les comptes

Paiement des secours-direct	1500.
Liste de paie No-24	973 ⁶⁰
✓ ✓ 25	33 ²⁵
La cité du Cap	90 ⁰⁰
Paiement des secours-direct	1500 ⁰⁰
Liste de paie No-26	48 ⁸⁵
Paiement des secours-direct	672 ⁶¹
Liste de paie No-27	973 ⁶⁰
Le Protonotaire de la C.S.	845 ⁵⁸
Liste de paie No-28	73 ⁴⁰
La cité du Cap	29 ⁴⁸
✓ ✓	18 ¹⁵
La Labelle	40 ⁰⁰
Rep Roy	23 ¹⁵
Garage Sauvain	6 ¹⁶
D ^r -L. Lavallee MD	9 ¹⁵
D ^r -P. Luttaye MD	66 ²⁵
La Pharmacie Perreault	22 ¹⁶

Nap Lakoue	2 85
Henri Sivigny	33 90
3 X Paris	1 18
J M Lavigne	10 00
J Be Lanbrette Assur.	5 00
J Donat Beaumes ✓	13 50
Robert Enry	23 65
Imprimerie St Patrice	3 47
Donat Desilets	1 65
Delisle Auto Access.	2 43
Sawson Bros Ltd	5 38
Alfred Lemay & Fils	10 09
Simen Lapointe	4 00
Edmond Savary	6 00
Bell Telephone Coy of Canada	24 86
Northern Electric Coy	17 79
Cie J.B. Kulland & Fils	18 59
Shawinigan W & P Coy	23 65
✓	368 48
✓	168 71
✓	268 60
Aleide Deines	15 50
Dr J M Bourgeois MD.	8 00
	H 7963 67

Adopté

7808

Attendu que par acte de vente en date du sixieme du mois de septembre 1917 passe devant Lt Mercier NP, M. Leon Rochefort alors cultivateur et maintenant bourgeois-ventes domicilié en la paroisse de Ste Marie du Cap-de-la-Madeline, a vendu et transporté avec garantie contre tous troubles, dettes et hypothèques, a M J Biamans, gerant general de la Cie Belgo Canadian Pulp & Paper Coy; une certaine lisiere de terrain pour la construction d'un embranchement de chemin de fer de 66 pds de largeur par 480 pieds de longueur, traversant le lot 171, des plan et lises de servitude officiels de la paroisse Ste Marie du Cap-de-la-Madeline,

Attendu que lors des procedures en expropriations faite par cette corporation pour la prolongation de la rue Dussey, en vertu du règlement No-96, il n'a pas été tenu compte de l'acte

de vente plus haut mentionné, et a exproprié pour l'ouverture de la rue Dusey, une certaine lisière de terrain comme appartenant à Léon Rochefort,

Attendu qu'une certaine lisière de terrain qui a été prise pour l'ouverture de la rue Dusey, sur le lot 171, appartient par bons titres à la Compagnie Consolidated Paper Corporation

Attendu qu'en vertu du règlement 93 la Corporation peut prolonger la rue Dusey a procédé à l'expropriation d'une autre lisière de terrain faisant partie du No. 1336 subdivision de 357 du cadastre de la paroisse de Ste Marie du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que la Compagnie Consolidated ^{Paper} Corporation Limited désire obtenir un droit de passage sur cette dernière lisière de terrain, pour y établir un embranchement d'une ligne de chemin de fer;

Attendu que la Compagnie Consolidated Paper Corporation a acheté des héritiers de feu Maurice Désilets, dans le même but le lot No 1 de la subdivision officielle du lot No - 1360 - du susdit cadastre (partie de la rue St Léon) et que les héritiers de feu Maurice Désilets, cède à ladite Compagnie tous les droits qu'ils peuvent avoir sur le No - 1 de la subdivision du lot No - 1335, et sur le No - 1 de la subdivision du lot No 1337 du dit cadastre;

Attendu qu'aux fins d'assurer ladite Cie Consolidated Paper Corporation Limited un droit de passage, ainsi que le droit de maintenir et d'opérer un embranchement d'une ligne de chemin de fer sur les lots ou parties de lots indiqués en couleurs verte, bleu et rouge, sur un plan annexé à un acte à être passé entre la Corporation du Cap-de-la-Madeleine et la Compagnie Consolidated Paper Corporation;

Attendu que la Cie Consolidated Paper Corporation est prête à céder et à transporter à titre d'échange à la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tous ses droits de propriété sur le fonds de cette partie non subdivisée du lot No - 171 du susdit cadastre, tel qu'indiqué en vert sur un plan qui sera annexé à l'acte, se réservant cependant le droit de construire maintenir et opérer un embranchement de chemin de fer sur la partie de terrain ainsi cédée, lesquels droits créeront une servitude à perpétuité affectant ladite partie de terrain en

Faveurs du lot No-407^a et 407 du susdit cadastre appartenant à la Cie Consolidated Paper Corporation Limited;

Attendu qu'il convient à ce que la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine consente à céder et à transporter en contre échange à ladite Cie Consolidated Paper Corporation Limited le droit de passage ainsi que les droits de construction, maintenance et opérer un embranchement de chemin de fer sur cette partie de terrain appartenant à ladite corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée comme faisant partie du lot No-1336 de la subdivision officielle du lot No-387;

Attendu qu'il y a lieu pour la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, de reconnaître que la Cie Consolidated Paper Corporation a acquis et est propriétaire du lot No-1 de la resubdivision du lot No-1360, de la subdivision officielle du lot No 387 par l'acquisition de terres de Maurice Desilets et que de plus ladite compagnie a acquis et a acquis de terres de Maurice Desilets les droits qu'ils peuvent avoir sur le lot No-1 de la resubdivision du lot No-1335 et sur le lot No-1 de la resubdivision du lot No-1337 de la subdivision officielle du No 387, et qu'il y a lieu pour cette corporation de ratifier et confirmer en autant qu'elle peut avoir des droits sur les dits lots 1360-1, 1335-1 et 1337-1 du lot 387 du cadastre de la paroisse de Ste Marie du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que M. Léon Rochefort doit intervenir dans un acte à être passé à l'effet ci-dessus:

Il est proposé par Alphonse Devost

Appuyé par Donat Proulx

Et résolu que la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine passe un acte en conséquence de ce que di ci-dessus, lequel acte préparé par Me Cyrille Sawyer, notaire entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et la Cie Consolidated Paper Corporation Ltd, et Léon Rochefort, lequel acte est accompagné d'un plan démontrant les parties de terrain intéressés, et que ledit acte et son contenu soit approuvé et ratifié par la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et que Son Honneur le Maire M. Sidou Talley est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ledit acte et ledit plan et lesdites résolutions annexées audit acte qui vient d'être lu devant ce conseil

Adopté

7809

Proposé par l'échevin Donat Dumel

appuyé par l'échevin Moïse Telle

Et résolu que ce conseil pour faire suite à la réclamation de M. Bruno Legendre au sujet des dommages qui seraient résultés par les éqûib de la cité, offre de payer à Monsieur Bruno Legendre la somme de \$ 25⁰⁰ en paiement complet et final de sa réclamation, et ce sans préjudice à nos droits et sans admettre notre responsabilité. Si accepté de M. Legendre et de M. Legendre sont autorisés à signer un cheque au montant de \$ 25⁰⁰ à la condition que M. Legendre signe une quittance complète et finale en bonne et due forme.

Adopté

7810

Proposé par l'échevin Geo Buffard

appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que demande soit faite et en par les présente faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bon vouloir accorde à cette municipalité un octroi au montant de \$ 6535⁰⁰ pour les 15 premiers jours du mois de mai 1941 aux 200 chefs de famille et leurs 957 dépendants formant un total de 1157 personnes tous de cette municipalité

Adopté

7811

Proposé par l'échevin Geo Buffard

appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu qu'une licence de restaurant soit accordée pour l'année 1941, aux personnes suivantes, sujet à l'approbation au chef de Police.

Philogène S. Amund	Route Shawinigan
Lucein Dumont	574 N-Dame
Gyon Bodeleau	571 ✓
Wm ^{me} Zumei	586 ✓
M ^{me} J.B. Dorval	573 ✓
Josephat Bergeron	319 St Laurent
Roland Monplaisir	513 Ste Madeleine
Serdunand Benette	Route Shawinigan

Adopté

7812

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à appliquer pour une ou des fins spéciales l'excédant en partie de l'excédant du Règlement No-204"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-huitième jour du mois d'avril 1941.

(signé) Georges Bouffard
Échevin de la Cité

7813

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat de la rue St Denis vendue par le Sr CN DeBlais pour le prix d'un dollar, le tout tel que précisé par le Notaire Paul Bouché et tel que lu en conseil ce jour.

Adopté

7814

Proposé par l'échevin Moïse Pellerin

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que la présente séance soit ajournée à Mardi le 6 mai 1941 à 7 heures P.M. pour compléter toutes choses inachevées à cette séance, et en particulier lecture du dernier procès-verbal, prendre décision s'il y a lieu sur toutes résolutions faites à ce conseil, et jurer et adopter des résolutions et finalement passer et adopter le règlement des maternités prévues Règlement no-217

Adopté

Lecture de diverses correspondances lesquelles furent mises à l'ordre du jour l'ajournement de Mardi le 6 mai 1941

Et la séance est levée

Isidore Halley
Maire

Théodore
Greffier

Prouince de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Aux ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, du 28 avril 1941 lequel ajournement fut tenu au lieu et place ordinaires des sessions Mardi le 6^{ème} jour du mois de mai 1941 à 7 heures PM auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les échevins Louis Lamy, George Buffard, Alfred Lemay, Donat Proumel, Alphonse Devost et Moïse Peller formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

7815

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Proumel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 avril 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté

7816

Proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que ce conseil octroie la somme de \$100. à La Revue Colombienne Limitée pour une page d'annonce dans le numéro spécial qui sera publié à l'occasion de la convention annuelle des Chevaliers de Colomb qui sera tenue aux Trois-Rivières.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$100 à l'ordre de "La Revue Colombienne Ltée".

Adopté

7817

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Moïse Peller

Et résolu que ce conseil offre à M. Richard Rochefort comme loyer pour le terrain de jeu habituel, les taxes municipales et scolaires que représente cette dite superficie de terrain.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour ledit montant

Adopté

— Ligne-nulle —

7818

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat de louage entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et M. Arthur Dorel lequel atrait au Parc des Cheneaux le tout tel que préparé par le Notaire Paul Bouché N.P. et tel que lu en conseil ce jour.

Adopté

7819

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
 appuyé par l'échevin Aep Devost

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 1^{er} mai par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'erection et le maintien de poteaux de telephone, aneres et cables souterrains aux endroits indiqués en rouge sur les cinq plans annexés à la susdite lettre.

Monsieur Ramel Buiset Contre-Maitre de la Ville est autorisé à surveiller les travaux.

Adopté

7820

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin Serge Bouffard

Et résolu que la Compagnie Shawinigan Water Power company soit autorisée à placer une lampe de rue au coin des rues St Philippe et Loranger et aussi une lampe sur la rue St Philippe et face des deux propriétés situées au côté sud-ouest de la rue St Philippe.

Adopté

7821

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
 Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que le tresorier soit autorisé à verser à M. Arthur Marchand la somme de \$ 15⁰⁰ pour chaussure et ce annuellement et jusqu'à nouvel ordre.

Adopté

7822

Proposé par l'échevin Aef Lemay
 Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à

la Commission municipale d'autorisation d'emprunte temporairement de la Banque Canadienne Nationale des argentés nécessaires pour payer les recours-directs durant les 15 premières jours du mois de mai 1941. Le montant requis est d'environ \$3000.

Adopté

7823

Attendu que le coût de la vie a considérablement augmenté depuis quelques mois et que la tendance à la hausse semble s'accroître de semaine en semaine;

Attendu que les compagnies ont donné à diverses reprises des augmentations de salaires à leurs employés et que dernièrement ils viennent de décréter une autre augmentation pour les raisons mentionnées plus haut lesquelles étaient basées pour la période de guerre;

Attendu que diverses cités et villes ont déjà gratifié leurs employés d'augmentation de salaire et en particulier tout dernièrement la cité de Cité de Québec et la cité de Sherbrooke;

Attendu que depuis plusieurs années les employés de cette cité n'ont pas eu de rémunération ou d'augmentation de salaire quoique le personnel dans certains ai diminué en conséquence

Sur proposition de l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que toutes résolutions antérieures concernant les salaires des employés mentionnés ci-dessus, soient révoquées et annulées à tous fins que de droit et que la nouvelle échelle de salaire pour ces dites personnes soit la suivante et à partir du premier janvier 1941.

Roseide Boudreau	\$ 110.	par mois	
René Buis	110.	✓	✓
Arthur Marchand	105.	✓	✓
J.E. Biron	145.	✓	✓
Jos Lannette	155.	✓	✓
J. Beaumier	165	✓	✓
Arthur Beaudin	26 ⁰⁰	par semaine	
Laurent Rangis	23 ⁰⁰		✓
Lucien St. Mye	19 ⁰⁰		✓
Roger Labrecque	18 ⁰⁰		✓
Gilles Baribeau	26 ⁰⁰		✓
Lemelas Lemay	23 ⁰⁰		✓

Rosari Normandin	22 ⁰⁰	par semaine
Louise Belle Isle	22 ⁰⁰	✓
Philippe L'Heureux	19 ⁰⁰	✓
Niel Baugois	22 ⁰⁰	✓
Henri Picard	22 ⁰⁰	✓
Jude Timpin	22 ⁰⁰	✓
Henri Brousseau	33 ⁰⁰	✓
Chs Le Paquet	30 ⁰⁰	✓

Le Trésorier est autorisé à garder sur le montant du salaire arriérés le ou les montants qui pourront être dus à la Corporation de la Cité du Cap en taxes municipales, taxes d'eau etc

En amendement

Propose par l'échevin M. Teller

Appuyé par l'échevin A. Levesque

Sur une augmentation de 5% peut accordé aux employés mentionnés à la résolution et ce rétroactif au 1^{er} janvier 1941 ou 10% rétroactif du 1^{er} mai 1941

Le vote sur l'amendement

Votent pour MM les échevins M. Teller, A. Levesque et D. Proulx

Votent contre MM les échevins B. Buffard, A. Lemay et L. Kamy

Son Honneur vote contre l'amendement.

Le vote sur la résolution principale

Votent pour MM les échevins B. Buffard, A. Lemay et L. Kamy

Votent contre MM les échevins M. Teller, A. Levesque et D. Proulx

Son Honneur le Maire vote pour la matière principale qui est adoptée sur division. L'amendement ayant été rejeté sur division.

7824

Propose par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin D. Proulx

Et résolu que le règlement No 217 intitulé "Règlement concernant les Mathématis privées dans la Cité du Cap-de-la-Madeline" soit adopté en première lecture.

Adopté

7825

Propose par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin D. Proulx

Et résolu que le règlement No 217 intitulé "Règlement concernant les Mathématis privées dans la Cité du Cap-de-la-

Madeline" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

1826

Proposé par l'échevin Geo Bruffard

Appuyé par l'échevin M. Pelletier

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre pour taxes dues la propriété située coin SE de la Rue Dusey portant le No civique 100 de la Rue Dusey

Adopté

1827

Proposé par l'échevin Geo Bruffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil octroye un montant de \$25⁰⁰ à chacune des paroisses et mission de la Cité à l'occasion de la souscription pour le succès du Congrès Eucharistique des Trois Rivières

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée.

Isidore Holley

Maire

J. Beaumont

Greffier

La séance régulière qui devait avoir lieu Lundi le 26 mai 1941 à 7 hrs PM. a été ajournée par les échevins Anat Proulx, Geo Bruffard et Moïse Pelletier à Mardi le 27 mai 1941 à 7 hrs PM. faute de quorum

J. Beaumont
Greffier

Provinciales de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

Mus poursuivis Arthur Marchand Raymond Bernier dûment nommés constables spéciaux jurés de remplis

cette position avec honnêteté, fidélité et justice le tout au meilleur de notre connaissance.

Ainsi Dieu nous soit en aide.

Assemblé devant moi au
Cap-de-la-Madeline ce 30^{ième}
jour de mai 1941

J. Beaumier
Sireffier.

Arthur Marchand
Raymond Bernier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

Nous soussignés Arthur Marchand Raymond
Bernier jurons que nous serons fidèles et ferons prairie
allégeance à Sa Majesté le Roi Léon VI ses Rois et succés-
seurs selon la loi

Ainsi Dieu nous soit en aide

Assemblé devant moi
au Cap-de-la-Madeline ce
30^{ième} jour de mai 1941

J. Beaumier
Sireffier

Arthur Marchand
Raymond Bernier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A un ajournement de la séance régulière du conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, lequel ajournement fut
tenue aux lieux et place ordonnés des sessions à l'Hôtel-de-Ville
Mardi le 27^{ième} jour de mai 1941 à 7 hrs P.M. auquel ajour-
nement étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Halley
MM les échevins Louis Lamy, Geo Bouffard, Donat Gurnel
et Maire formant quorum sous la présidence du Maire
au fauteuil.

7828

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière

Assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 avril ainsi que celui de l'agencement en date du 6 mai 1941 soient adoptés tels que lus.

Adopté

L'échevin M. Keller se déclare dissident au sujet de la résolution 1873.

1879

Proposé par l'échevin Donat Dumiel

Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 34096⁹⁶ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Banque Canadienne Nationale	7253 ⁰⁸	"
✓ ✓ ✓	15771. ⁶⁰	"
✓ ✓ ✓	6950.-	"
✓ ✓ ✓	345. ⁶⁹	"
✓ ✓ ✓	1300.-	"
✓ ✓ ✓	136 ⁹²	"
Joseph Lannette	36 ⁸⁰	"
Shawinigan Water Power	3 ³⁹	"
✓ ✓ ✓	19 ⁶³	"
✓ ✓ ✓	368 ⁴⁸	"
✓ ✓ ✓	166 ⁰⁷	"
	34 ⁸³	"
La cité du Cap	13 ²	"
Jérôme Hamel	13 ³⁷	"
Alphonse Roy	2 ³⁰	"
J. Ledoux Sellen	6 ⁰⁰	"
Reni de Cotet Derron Placé	8 ²⁰	"
Royer & Frère	439 ²⁰	"
Brunne Mond Canada Sales Ltd	7 ⁴²	"
G.A. Bourin Enq	25 ²³	"
Edmond Boissoneault	107 ⁴⁶	"
J. Bte Lorange	13 ¹⁴	"
Jean Louis Rousseau	290 ¹⁶	"
Shawinigan W & Coy	5 ²⁷	"
Imprimerie St Patrice	44 ⁶	"
J. X. Casé	2 ⁰⁰	"
Josephat Bergeron	42 ⁶⁵	"
Dr Pierre Laflamme MD	9 ⁹⁰	"
Alcide Demers		"

Ble Lattaye	2 ⁵⁰ ✓
Bureau d'Enregistrement	18 ⁷⁰ ✓
O. V. Ayotte	5 ¹⁰ ✓
J. Bruneau	22 ⁰⁰ ✓
Northern Electric Coy Ltd	5 ⁰ ✓
✓	12 ²⁴ ✓
✓	7 ⁰⁰ ✓
Napoléon Lorange	11 ¹⁵ ✓
✓	22 ⁴⁰ ✓
✓	43 ⁰⁰ ✓
M. Massicotte + Frères Lhé	3 ¹⁰ ✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	→ 14 ²⁰ ✓
Laurent Langis	→ 4 ⁰⁶ ✓
Therese M. Bilisson	21 ⁶⁵ ✓
Geneve Lorange	6 ²⁵ ✓
Joseph Benest	6 ⁰⁰ ✓
Eugene de Beere	6 ⁵⁰ ✓
D. A. Gilbert	11 ⁷³ ✓
✓	4 ⁰⁶ ✓
Armand Brouillard	4 ⁶⁴ ✓
Martin Service Station	98 ⁵⁵ ✓
Liste de Paie No-35	35 ⁰⁰ ✓
Gustave Cotellet	21 ⁴⁸ ✓
La Cite au Cap	15 ²⁰ ✓
✓	6 ²⁰ ✓
Henri D. Vivier	3 ⁷⁴ ✓
André Sauvageau	5 ⁰⁰ ✓
Edmond Savary	36 ⁰⁰ ✓
Dr J. Le Rochefort	40 ³¹ ✓
Thermeauet + fils	99 ⁻ ✓
Jules Roy	1 ²⁵ ✓
Dust-O-Clean	2 ⁻ ✓
Consolidated Paper Corp	6 ⁶¹ ✓
Délisle Auto Accessoire Lhé	28 ²⁶ ✓
Bell Telephone Co's	15 ⁵⁰ ✓
Aleide Demer	6 ⁹⁵ ✓
Aug Robichaud	1 ²⁸ ✓
Dawson Bros Ltd	19 ⁴⁶ ✓
Armand Ricard	# 34096 ⁹⁶

Adopté.

1830

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Est résolu que ce conseil pour faire suite à l'offre faite par M. François Lorange de donner une partie de la rue St Philippe, à l'extrémité de celle déjà cédée, acquiesce à cette demande et autorise par la présente le Maire et le Greffier à signer un acte de donation de ladite partie de rue St Philippe sur une longueur approximative de 379' sur la largeur qui existe actuellement. Il est bien entendu que la cité devra avoir un droit de la Cie Shannon Water Power Coy étant donné que ladite rue traversera le droit de passage que ladite Cie a acquis de M. Philippe Lorange pursuant titre.

Adopté

1831.

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un acte de vente du lot de subdivision No-145 du cadastre officielle du lot primitif No 134 en faveur de M. Peter Robinson pour le prix de \$116 ⁴⁴/₇

Adopté

1832

Proposé par l'échevin Ls Lamy
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Est résolu que ce conseil prie le secrétaire du Ministère de la Santé, après avoir attesté que la cité doit un montant assez considérable en Assistance Publique et Aliénés et Reforme depuis quelques années, de bien vouloir faire pression auprès de la Commission municipale de Québec pour qu'autorisation soit donnée à la Corporation de la cité d'emprunter de la Banque Canadienne Nationale les argentés nécessaires pour étendre la dette actuelle envers le Gouvernement dans une période de 10 ans.

Adopté

1833

Proposé par l'échevin Ls Lamy
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Est résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale, ici, d'emprunter temporairement la somme de \$ 61,175⁶⁷ remboursable en dix versements annuels et consécutifs pour payer le gouvernement provincial Ministère de la Santé. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Le ou ces billets devront porter intérêt à un taux n'excédant pas 4½% l'an.

Adopté

7834

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Donat Rusmel

Est résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7833 du conseil municipal de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour payer les montants dus au Ministère de la Santé Ré: Assistance Publique et aliénés et Reformes.

Adopté

7835

Proposé par l'échevin Leo Buffard
Approuvé par l'échevin Moïse Belle

Est résolu que ce conseil demande respectueusement au Ministère de la Ville, qui étant donné que le Ministère n'absorbe que quelques familles sur les travaux de Ville en cours, et que vu la pénurie de moyen de cette municipalité et l'impossibilité pour cette cité de pourvoir au soutien de toutes ces familles à 100%, d'organiser des travaux d'entretien de ville au plus tôt. La cité se verra après le 1^{er} juin dans l'obligation de cesser toute distribution d'assistance municipale.

Adopté

7836

Proposé par l'échevin Donat Rusmel
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 8 mai 1941 par The Bell Telephone Co.

pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre. M. Ramel Buis est nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

7837

Proposé par l'échevin Donat Rasmel
Appuyé par l'échevin Louis Ramy

Et résolu que ce conseil accorde la permission à la Shawinigan Water & Power Coy de passer et d'enfoncer des fils à travers le lot 113 appartenant à la cité et ce pour le prix payé à d'autres propriétaires de terrains dans les mêmes conditions et au pro-rata de la superficie de terrain.

Le Maire et le Beffroi sont autorisés à signer un acte par lequel la Corporation de la Cité donne ce droit de faire ces travaux.

Adopté

7838-

Proposé par l'échevin Geo Buffard
Appuyé par l'échevin Moïse Pélissier

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1941 aux personnes suivantes sujet à l'approbation du chef de Police.

Bérand Trudel 654 Notre-Dame
Albey Boissonneau 259 St Laurent
Arthur Ducelet Parc des Cheneaux
Maurice Rochelleau 465 Notre-Dame

Adopté.

7839

Proposé par l'échevin Louis Ramy
Appuyé par l'échevin Donat Rasmel

Et résolu que ce conseil accepte l'offre de la Cie Notre-Dame du Cap par l'entremise de M. C. N. de Grandmont de la cession gratuite de la rue projetée située entre chez M. Omer Howard et M. Raymond Howard ou représentants sur la distance à partir de la rue Notre-Dame à aller à 43 pds

au sud-est de la maison portant le No 202 de la rue Poupri.
Le Notaire Paul Bouche est autorisé à préparer un contrat à cette fin.

Adopté

7840.

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à lier à M. M. Arthur Marchand Raymond Bernier une badge de constable. Ils sont par la présente résolution nommés constables spéciaux et devront être assermentés comme tels.

Adopté

7841

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les listes électorales municipales 1941 telles que préparées par le greffier soient homologuées après que les demandes en inscription et en radiation aient été paraphées par le président du conseil Son Honneur le Maire J. Halley.

Adopté

7842.

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que tous les contribuables qui doivent des arretages de taxes d'eau soient priés de voir à acquitter ces arretages d'ici au 15 juin en prenant des arrangements avec le Trésorier. Après le 15 juin ceux qui ne se seront pas présentés au Trésorier pour payer ou pour prendre des arrangements tous les comptes seront mis en collection et leurs salaires seront saisis.

Adopté

7843

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que la réclamation de Mme Eugène Monplaisir au montant de \$300. pour dommages qui lui auraient été causés par les égrès de ou vers décembre 1938 soit acceptée.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un
chèque au montant de \$300. Une quittance en bonne et due
forme devra être signée par ^{D^{me}} ^{D^{re}} Eugène Monoplaissis.

Adopté

7844

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le règlement No-218 intitulé
"Règlement autorisant le conseil de la Corporation de la
Cité du Cap-de-la-Madeline à appliquer pour une ou
de fins spéciales partie de l'excédent du règlement
No-204" soit adopté en première lecture.

Adopté

La deuxième lecture a été remise à une prochaine séance.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Isidore Halley
Maire
J. Beaumes
Bouffard

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et place
ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville
lundi le 16 ième jour du mois de juin 1941
à 7 heures P. M. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Isidore Halley
MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard,
Alf. Lemay, Donat Turmel et Moïse Bellier
formant quorum sous la présidence du
Maire au fauteuil.

7845

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

(Suite)

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière (aujourd'hui) du conseil de cette cité en date du 27 mai soit adopté tel que lu.

Adopté

7846

Proposé par l'éclurvin Alfred Lemay
Approuvé par l'éclurvin Geo. Bouffard

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 13,358.16 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes.

Paie des secours-direct	\$ 1,500.00 ✓
Liste de Paie No. 29	107.50 ✓
" " 30	679.60 ✓
Paie des secours-direct	1,500.00 ✓
L'Union musicale du Cap	100.00 ✓
" "	400.00 ✓
Liste de paie No. 31	1,055.55 ✓
Liste de paie No. 32	109.25 ✓
J. R. Plinix	45.90 ✓
J. B. Lasanti	11.90 ✓
Paie des secours-direct	1,000.00 ✓
J. B. Lasanti	12.30 ✓
Liste de Paie No. 33	94.75 ✓
Liste de Paie No. 34	1,055.55 ✓
Paie de l'Assistance Publique	1,000.00 ✓
Shawinigan Water & Power	1.91 ✓
La Mun. scolaire du Cap	24.00 ✓
Liste de Paie No. 36	124.92 ✓
Paie de l'Assistance Publique	1,000.00 ✓
Liste de Paie No. 37	1,055.55 ✓
Liste de Paie No. 38	118.05 ✓
Paie de l'Assistance Publique	1,000.00 ✓
Liste de Paie No. 39	112.39 ✓
La Cité du Cap	48.55
" "	145.60 ✓
" "	18.00 ✓

La Cité du Caf	#	29.51	✓
Roland Rochefort		359.50	✓
La Société M. J. Bte		15.00	✓
Geo. Lalancette		2.10	✓
Canadian Gemmicide		16.98	✓
Dr. E. Lavallée M.D.		4.75	✓
John Millen 3-Rivius		7.35	✓
Henni Sivigny		11.13	✓
J. A. Labelle		25.00	✓
Northon Electric Company		3.67	✓
Jos. Gauvin & fils		4.34	✓
Nap. Loranger		15.40	✓
Alcide D'Emers		15.50	✓
Gerald Martineau		102.00	✓
P. A. Guin Emrg.		1.25	✓
Canada Iron Foundries Limited		12.78	✓
Le Nouvelliste Ltee		8.40	✓
Edm. Boissonneault		12.40	✓
P. V. Nyotte		5.61	✓
Rosairé Thibeau		3.00	✓
Reni de Lotuit Ferron & cie		20.00	✓
Roméo Toupin Taxi		.75	✓
Bureau d'Enregistrement		11.85	✓
H. Massicotte & Fries		32.52	✓
J. Téléphone Nadeau		14.98	✓
J. Bte Loranger		126.72	✓
Lion Mithot C.R.		148.80	✓
Henni D. Vivius		4.89	✓
La Cie d'Huile Penn. Mass		18.90	✓
Garage Gauvin		12.18	✓
Garage Royer & Frie		5.76	✓
Amand Brouillard		5.12	✓
Martin Service Station		9.40	✓
Eugène Boissert		9.44	✓
Arthur Rompfi		8.40	✓
		<u>13,358.10</u>	

Adopté

7847 Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Lermel

Et résolu que ce conseil autorise M. Omer Rancourt à faire le ramonage des cheminées pour l'année 1921. M. Rancourt devra se conformer au règlement existant quant au tarif et aux clauses dudit règlement.

Adopté

7848

Attendu qu'une pétition demandant l'annulation des exemptions quant au pro-rata relativement à la fabrication du papier à journal soit soumise au gouvernement de la Province de Québec par les municipalités dans lesquelles se fabrique le papier à journal:

Attendu que depuis que les gouvernements de Québec et Ontario ont mis ce système de pro-rata en force, les commandes de papier à journal ont été divisées également entre les Compagnies de papier des deux Provinces de façon à ce que l'embauchement des ouvriers soit reparti uniformément dans les différentes Municipalités où le papier à journal est manufacturé:

Attendu que du fait que l'Ontario Paper Company a été exempté du système de ce pro-rata, elle a pu opérer à 108% de capacité, tandis que les autres moulins non exemptés n'ont pu opérer qu'à 68% de leur plein rendement;

Attendu que nous sommes informés que dans la Cité du Cap-de-la-Madeline, l'an dernier, par suite des exemptions au système de pro-rata à la fabrication du papier à journal, les ouvriers intéressés dans notre Cité ont été privés d'une somme considérable en salaire;

Attendu que des requêtes ont été présentées récemment au gouvernement de Québec par seize autres Municipalités de Québec, exposant leurs pertes respectives en salaires dues à ces

exemptions;

En conséquence, le conseil de la Cité de Caf. de la. Madeleine appuie fortement les requêtes déjà présentées au Gouvernement de la Province, par les autres municipalités, demandant l'annulation des exemptions quant au pro-rata relativement à la fabrication du papier à journal en autant que notre Gouvernement Provincial y est concerné.

Que la présente résolution soit transmise à l'Honorable Adilard Godbout, Premier Ministre de la Province de Québec.

Adopté unanimement.

7849

Attendu qu'il est reconnu que la nécessité de la conservation de la santé mentale et physique de la population est plus urgente aujourd'hui qu'en aucun temps de notre histoire et qu'un programme approprié de défense n'est possible qu'en autant que la santé de tous les individus, hommes, femmes et enfants du Canada soit maintenue dans les meilleures des conditions;

Attendu que l'état de santé de notre peuple canadien dans l'après guerre dépendra des mesures que nous aurons prises pendant la guerre;

Attendu qu'il a été clairement démontré et qu'il peut être prouvé en aucun temps qu'une somme d'argent sagement employée maintenant, aura pour résultat certain l'épargne d'un nombre incalculable de vies et de santé humaines et de millions de dollars;

Attendu qu'il est admis par tous sans exception et sans la moindre contradiction possible, que la santé de l'individu tout comme celle de la collectivité dépend

qui en prend la nation ;

Attendu que la science médicale
peut prévenir un grand nombre sinon la
plupart des maladies ou du moins rendre leur
traitement possible.

Attendu que de moment que le public
néglige de profiter des avantages de cette science
(alors que ses bienfaits sont accessibles à tous)
et qu'il résulte de cette négligence coupable un
nombre incroyable de maladies, de mortalités,
d'inefficacité et de pertes incalculables d'argent ;

Attendu que telle situation a pour cause
principale l'insouciance du public à l'égard des
possibilités et des bienfaits évidents de la pré-
vention efficace des maladies - un état de
choses qui ne peut être corrigé que par l'é-
ducation populaire : En conséquence

Sur proposition de l'échevin J. Bouffard
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que ce conseil insiste
auprès du Gouvernement du Dominion pour
que ce dernier, après s'être assuré la collaboration
des gouvernements des provinces, des sociétés
médicales et de toutes les associations intéressées
à la santé du public, donne son adhésion
sans réserve à un vaste programme d'éduca-
tion populaire en rapport avec l'amélioration
et la conservation de la santé publique, laquelle
si elle est négligée ne peut qu'affecter sérieuse-
ment notre effort en vue de la défense na-
tionale de même que notre vitalité d'après-
guerre.

Adopté.

7850

Proposé par l'échevin D. Turmel
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil accorde un permis
pour restaurant à chacune des personnes suivantes

Jour l'anné 1941 le tout sujet à l'approbation
du Chef de Police.

Henri Paul Girard Coir Fusy et Thibeau.
Emile Vigneault 57 Du Sanctuaire
Adopté.

7851

Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil prends con-
naissance de plusieurs plaintes au sujet de
la vitesse trop excessive sur le boulevard Ste-
Madelone à l'entrée de la Cité particulièrement
et demande respectueusement au Ministère de
la Voirie section de la circulation de bien vou-
loir prendre les mesures nécessaires pour faire
observer la Loi de la vitesse dans les limites
des villes étant donné que ce conseil n'a
aucun règlement de circulation qui traite
de la vitesse maximum dans les limites
de cette cité

Adopté.

7852

Proposé par l'échevin Donat Jumeil
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Surpén soit autorisé à
acheter de Accessoires Outillage Limitée la quantité
de tuyau nécessaire pour le parachèvement de l'égout
de l'Avenue des E. Sables. Ce tuyau devra être
de 24" de diamètre et ne pas coûté plus que \$ 2.10
du pied plus la taxe provinciale.

Adopté

7853

Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin Alf. Lamy

Et résolu que ce conseil prie respectueuse-
ment la Commission Municipale de Québec de
bien vouloir autoriser cette cité à renouveler
l'emprunt temporaire au montant de \$ 6.000.00
pour confection de conduites principales d'aqueduc

et d'égout Avenue Des Etables étant donné que la période fixe pour le remboursement est déjà expirée

Adopté

7854

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil pour se conformer à la loi Statuts Révisés 1925 tel qu'amendée par 24 Geo. V. chap. 70 article 17 a autorisé le Maire et le Greffier à signer le plan de subdivision de la rue St. Philippe et le livre de renvoi pour la partie située au Nord-Ouest de la rue Ste. Madeleine

Adopté.

7855

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin M. Tellier

Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter 500 livres de boyaux à incendie 2 1/2" marque Dunlop Redley réparti entre les marchands de fer de cette cité

Adopté

7856

Proposé par l'échevin M. Tellier

Appuyé par l'échevin S. Turmel

Et résolu que ce conseil octroie un montant de \$100. pour Jouets du Cef. de la Madeleine pour l'année 1941.

Adopté.

7857

Proposé par l'échevin S. Turmel

Appuyé par l'échevin M. Lemaire

Et résolu que ce conseil autorise la compagnie Shawinigan Water & Power à placer des poteaux sur le chemin dit "Le Passage" aux endroits qui seront désignés par le contre-maître de la Ville et reconnaît l'endroit comme étant celui qui sera officiel d'après les documents

et autorisation donnée par les Révérends Pères Oblats
propriétaires du terrain, antérieurement à l'échan-
ge fait.

Adopté

7858

Proposé par l'échevin S. Turmel
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que ce contrat engage par
les présentes Monsieur Joseph Piquet chasseur
du camion à raison de \$18.00 par semaine

Adopté

7859

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo. Bouchard

Et résolu que le règlement No 218
intitulé "Règlement autorisant le Conseil de la
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline
à appliquer pour une ou des fins spéciales
l'excédent ou partie de l'excédent de Règlement
No. 204" soit adopté en deuxième et dernière
lecture.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Roméo Morissette

Maire
J. Beaumier
Greffier

Croquis de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

Je, Roméo Morissette, Maire de la Cité du Cap
de-la-Madeline, jure que je remplirai avec honnêteté
fidélité et justice les devoirs de cette charge au mel-
leur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

7860

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madellune ce 9^{ème}
jour de juillet 1941

J. Beaumier
Greffier

Rouéo Muisette.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellune

7861 Je Edmond Gauthier échevin de la Cité du Cap-de-la-Madellune jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madellune ce 10^{ème}
jour de juillet 1941

J. Beaumier
Greffier

Edmond Gauthier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellune

7862 Je Donat Turmel échevin de la Cité du Cap-de-la-Madellune jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madellune ce 14^{ème}
jour de juillet 1941

J. Beaumier
Greffier

Donat Turmel

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellune

7863 Je Louis Lamy échevin de la Cité du Cap-de-la-Madellune jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur

de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi au
Cap-de-la-Madeline ce 14^{ème}
jour de juillet 1941.

J. Beaumier
Brefier

Louis Lamy

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle fut tenue au
lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de-
Ville le mardi le 21^{ème} jour du mois de juillet 1941
à 7 heures p.m. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Roméo Marissette.
M. M. les échevins Louis Lamy, Geo. Pauffard, Alf.
Lemay, Donat Turmel, Edmond Gauthier et al.
Devant formant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil.

7864

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que procès-verbal de la der-
nière assemblée régulière du conseil de cette cité
en date du 16 juin 1941 soit adopté tel que lu.
Adopté.

7865

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que Conseil accepte accep-
te tel que lu le procès-verbal des commis-
sions permanentes du conseil de l'assemblée
tenue à l'Hotel de Ville le 14^{ème} jour du mois
de juillet 1941 et ratifie à toutes fins que de
droits les décisions qui y ont été prises.
Copie du procès-verbal devra être inscrite
dans le livre des minutes du conseil.

Adopté.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Commission permanente 14 juillet 1941.

A une assemblée des Commissions permanentes du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue dans le Bureau du Maire le 14 juillet à 9 heures P. M. étaient présents son Honneur le Maire Roméo Marissette, M. M. Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Edm. Gauthier, Donat Turmel et Alf. Devost.

Décisions prises à cette assemblée

Commissions du Conseil:

Finance : M. M. Louis Lamy, Alf. Lemay, Edm. Gauthier

Président : M. Louis Lamy.

Voie : M. M. Donat Turmel, A. Devost, Geo. Bouffard

Président : M. Donat Turmel.

Police : M. M. Alf. Lemay, Donat Turmel, Geo. Bouffard

Président : M. Alf. Lemay.

Aqueduc : M. M. Edm. Gauthier, Alf. Lemay et Donat Turmel

Président : M. Edmond Gauthier.

Eclairage : M. M. Geo. Bouffard, Louis Lamy, Alf. Devost

Président : M. Geo. Bouffard.

Constructions
et relations

Ouvriers : M. Geo. Bouffard.

Marché et
Parcs : M. M. Alf. Devost, Edm. Gauthier, L. Lamy

Président : M. Alf. Devost.

Pro-maire : M. Louis Lamy.

Ouverture de soumissions pour gris de 12"

Nap. Loranger \$ 74.25 le 100' au char \$ 75.00 au 100' détail

P. A. Gauvin \$ 74.25 " " " " " " " " " " " "

H. Marissette

Frères 75.00 " " " " " " " " " " " "

Décision : 1 char de M. Nap. Loranger.

Autorisations : M. F. R. Bealing et A. G. Niveaux
de rues Rochelieu et St. Philippe - Egoûts

Greffier autorisé : Travaux de voirie Rues Oblats, rue
et trottoirs en face de résidence paroissiale.

(Ciment)

Travaux de Voirie Aditard Rochefort rue et chaîne du trottoir (Ciment)

Travaux de Voirie - Coin rue St Laurent et Loranger
Bell Téléphone et faire la charge à la cie.

Engagements-employés-

Dev. Bierre Rue Notre Dame 3 jours par semaine

Friderie Caron Rue Ste Madeleine " " "

Vacances de 15 jours accordées à Mr. Willie Dargis à partir du 21 juillet 1941.

Treasurer autorisé à payer le chèque de \$18.00 à Mr. Jos. Pepin, chauffeur du camion.

Greffier autorisé à visiter les Bâtiments où sont les plans du Parc du Moulin et Parc des Chenaux.

Greffier autorisé à demander des soumissions pour l'échéance du 1^{er} août 1942 \$77,000.00 au taux de 4%

Nominations de Gardiens au Parc du Moulin.

Noms choisis: M. M. Aimé Duplessis, Arsène Bonin, Alex. Boisvert, Josephat Dionne, Thomas Carignan.

Deux jours par semaine chacun.

Décision au sujet de pavage: - essai sur le parcours Autobus: Rue LaCroix et Jacques Butens, autorise l'essai 500 pieds.

Rapport financier pour une séance ultérieure à être préparé par le Greffier.

Greffier autorisé à venir à Québec pour appointment avec la Commission Municipale re: emprunt du 1^{er} avril 1942 \$77,000.00 à 4%. Date de l'entrevue, 18 juillet 1941 @ 10 hrs A.M. et pour discuter emprunts temporaires re- remboursement de caisse, travaux Municipaux et assistance Municipale.

C. Maitre de l'Aqueduc autorisé à aller visiter l'entrée d'eau de Bonat Trouncher, 103 LaCroix
A. 10.15 P.M. la séance est levée.

(pape) Romeo Murosette

(pape) Jean Marie
Greffier

7866

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Geo Buffard
Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 31,155.21 et tels que
désignés ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes
voir feuille annexée laquelle fait partie de
la présente résolution.

Adopté.

Assemblée régulière du 21 juillet 1941.

Les Comptes	
Paie de l'Assistance publique	\$ 600.00 ✓
Liste de paie N ^o 40	1055.55 ✓
L'Hon. Trésorier de la Prov.	10.00 ✓
Liste de paie N ^o 41	208.95 ✓
Richard Rochefort	108.55 ✓
L'Union Musicale du Cap	50.00 ✓
Liste de paie N ^o 42.	553.78 ✓
Joseph Remire	10.00 ✓
Liste de paie N ^o 43	290.90 ✓
Banque Canadienne Nationale	13,593.50 ✓
	323.60 ✓
Paie de l'Assistance publique	1,000.00 ✓
Liste de paie N ^o 44	474.55 ✓
" " " 45	1,057.55 ✓
" " " 46	469.50 ✓
Doyle & Frères	2.45 ✓
J. R. Rousseau	20.85 ✓
Alphonse Roy	12.21 ✓
A. Brauillard	13.69 ✓
Jules Roy	43.45 ✓
Alphonse Roy	22.20 ✓
Royer & Frère	10.70 ✓
La Cie d'Huile Kenn. Mass.	20.63 ✓
Martin Service Station	4.80 ✓
Garage Gauvin	16.00 ✓
Gérald Révesque	15.05 ✓
Imprimerie St Patrice Eng.	12.67 ✓
Dawson Bros.	3.93 ✓

Imprimerie St Patrice & Co.	\$ 52.33
H. J. Moore & Coe	11.73
P.W. Ayotte	1.38
Pharmacie Perreault	10.89
Bureau d'enregistrement	11.85
Accessoires d'Agriculture Limitée	856.80 ✓
Sono Electric Regd	1.91
Dr. P. Lahaie M.D.	48.65
Fros. & Wood Co'y	1.50 ✓
Alcide Demers	10.95
Alcide Demers	17.00
J. B ^{le} Loranger	189.12
Fos. Gauvin & Fils	2.55
Bell Telephone Co'y of Canada	25.93
L'Avenir	4.20
Pharmacie St Onge	2.81
The Butler Optical Co'y	8.83
Muir Cap & Regalia	29.16
W. Massicotte & Freres	184.17 ✓
H. Massicotte & Freres Ltée	217.66 ✓
R. Lorang & Freres & Co.	43.77
P.A. Louin & Co.	36.50
Shawinigan Water & Power	175.97
✓	18.56
✓	359.79
Canada Iron Foundries	114.93 ✓
Tresorier de la Province	12.00
Tresorier de la Province	898.73
Tresorier de la Province	157.13
Tresorier de la Province	224.56
Tresorier de la Province	6,539.33
Napoléon Roy	5.50 ✓
Napoléon Loranger	72.28 ✓
Edm. Boissoneault	15.00
Eugene Boisvert	2.56
Liste de paie No 47	123.00 ✓
René de Cotret, Gerson & Coe	20.00 ✓
Josephat Hardy	39.95
Aug. Robichaud	4.75

Le Nouvelliste Limitée	8.40 ✓
P. A. Gouin Enrg.	3.10 ✓
Bureau des Examinateurs	6.00 ✓
St Maurice Transport Co'y	8.00 ✓
Liste de Paie No 48	503.92 ✓
La Cité du Cap P. Cash	29.62 ✓
Alphonse Roy	10.32 ✓
Shawinigan Water & Power	2.00 ✓
La Cité du Cap	23.02 ✓
	<u>\$ 31,155.21</u>

Adopté

7867

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Approuvé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie la Maison Paul Gauthier & Cie Ltee de Montreal de procéder immédiatement à l'échange d'un montant d'obligations de \$75,000. échéant le 1^{er} avril 1942 contre de nouvelles obligations datées du 1^{er} avril 1942 à émettre ne devant pas porter un taux d'intérêt plus élevé que 4 1/2% échéant avril 1952.

Qu'en reconnaissance des services de la Maison Paul Gauthier & Cie Ltee, une commission de 1 1/2% sera payée pour chaque échange complet.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

7868

- Avis de Motion -

Je soussigné échevin de la Cité donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement autorisant le Conseil de la Cité

du Cap-de-la-Madeleine à emprunter au moyen d'obligations un montant de \$10,000.⁰⁰ pour rembourser la Banque Canadienne Nationale pour travaux d'aqueduc et d'égoûts Re: "Electric Steels Limited".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-troisième jour du mois de juillet 1941

Signé: Louis Hamy
Échevin de la Cité

7869

Proposé par l'échevin Louis Hamy
Approuvé par l'échevin Geo. Boreffard
Et résolu

Que se conseil demande à la Banque Canadienne Nationale d'avancer un montant additionnel de \$1,500.00 pour compléter les travaux, Avenue des Erables.

Ce conseil demande à la Commission Municipale de Québec d'approuver le présent emprunt temporaire.

Adopté.

7870

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que se conseil, faisant suite au rapport de son Honneur le Maire Romeo Marissette d'une entrevue avec M. M. L. Guimont, Directeur du Bureau de Reconstruction Économique de la Province et pour se conformer à une lettre en date du 12 mars 1941 signée par M. M. L. Guimont, maintient en opération le Bureau de contrôle et d'inspection comprenant M. M. Langis et Beaudin et suspend temporairement la Commission du Chômage composée de trois Commissaires; ce conseil suspend aussi le salaire des commissaires jusqu'à nouvel ordre.

Adopté.

7871

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy
Et résolu

Que le Greffier soit autorisé à donner du travail à M. M. St Onge et Labrecque en attendant la révision du rôle d'évaluation le tout suivant les restrictions du conseil.

Adopté.

7872

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Appuyé par l'échevin Donat Turmel.

Et résolu que ce conseil de payer au Trésorier de la Province un montant égal à \$8,000.00 annuellement jusqu'à parfait paiement des sommes qui lui sont dues à dates pour Assistance publique, Aliénés, Réformes, Ecole d'Industrie etc au moyen d'obligations de la cité ne portant pas intérêt.

Si accepté par le Trésorier de la Province le Greffier est autorisé à demander des soumissions pour l'impression des obligations et le Maire et le Greffier sont autorisés à les signer. Le Greffier est aussi autorisé à faire les démarches nécessaires pour l'acceptation et la signature par le Département des Affaires Municipales des dites obligations.

Adopté.

7873

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada, construisent des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite

Compagnie en date du 13 juin 1941 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buis surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

7874

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
appuyé par l'échevin Alp. Devost

Est résolu que M. Gilles Baribeau constable, soit remplacé par M. C. Ed. Paquin comme sous-chef et le salaire de M. Baribeau soit le même que celui du sous-chef actuel et celui de M. Paquin à celui du constable N° 1.

Laisser en sus jusqu'à la séance du 28 juillet 1941.

Adopté

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire
J. Beaumes
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

Assemblée régulière du 28 juillet 1941.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 28ième jour du mois de juillet 1941 à 7-hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette, MM. les échevins Louis Lamy, Georges Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel, Edmond Gauthier et Alphonse Devost formant quorum

sous la Présidence du Maire au fauteuil

7875

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21^e juillet 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7876

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée des Commissions Permanentes tenue le 21 juillet courant soit adopté tel que lu; que toutes les décisions qui y ont été prises soient ratifiées à toutes fins que de droit.

Adopté.

Procès-verbal des Commissions Permanentes

Assemblée des commissions permanentes tenue au Bureau du Maire lundi le 21 juillet 1941 à 9.35 P. M. étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morissette MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Fumel, É. Armond Gauthier et Alf. D'Ernst.

Examen des plans de M. Jules Caron et trouvés conforme à la demande. Prix convenu de \$25.00 adopté.

Décision prise au sujet des accessoires pour faire dans les parcs Du Moulin et Des Chemises Parc du centre prise en considération du prix du terrain de M. Pierre Lorange \$2.500.00 payable \$500. annuellement à partir de 1942 et balance sans intérêt.

Greffier autorisé à faire faire contrat par le Notaire Paul Boucher N.P. Ré: Achat

de terrain P-157 voisin Hôtel de Ville.

Greffier autorisé à demander des soumissions pour tuyau usagé de 2" pour balançoires, tourniquets, etc. Ré: Terrains de jeux.

M. Embus du Conseil et Greffier autorisés à aller à Montréal examiner roulléau à Gazoline de Laurentide Equipment 440. Beaumont Ave. Montréal et considérer si l'offre est raisonnable, si oui faire démarches pour le faire venir au plus tôt.

Greffier autorisé à faire faire travaux demandés par le Bureau des Examineurs électriciens en date du 26 juin 1941.

Greffier autorisé à écrire aux Géants des Industries Locales pour une réunion qui devra avoir lieu au Bureau du Maire, Vendredi le 25 à 8. hrs. P. M.

Ouverture de soumissions pour accessoires d'aqueduc et égout.

P. A. Gouin.

J. Bte Loranger

Nap. Loranger.

H. Massicotte & Fries Ltée.

Greffier autorisé à acheter au plus bas prix.

Rapport Henri Picard (Pompes) le Greffier autorisé à en livrer une copie au Président de l'aqueduc.

Traissier autorisé à imettre certificat sur employés permanents. Ré: Assurance chômage.

Greffier autorisé à signer le contrat Shawinigan W. + P. Coy, Ré: Installation électrique Parc du Moulin.

Greffier autorisé à soumettre à M. F. X. Berlinguette, A. G. le plan pour rue projetée, Cie N. Dame du Cap (en face chez Omer Rivard).

Délégation MM. Poulin, Letarte & Hébert terrain de jeux, Remarques d'hygiène et de morale prises en considérations par le Conseil et assurance du concours complet de la part des membres du Conseil.

Compte de \$48.55 déjà transmis à Québec Airways et au Ministère de la Défense Nationale a remis à un Avocat pour être collecté. MM. S. Pinson-

neault, H. Gariopy + Jules Provencher soumis.
Mtre L. Pinsonneault choisi apres entente.

La siance est levee a 10.40 P.M.

Signe: Romeo Morrissette
Maire

Signe: F. Beaumier
Greffier

7877 Propose par l'ichevin Donat Fumel
Appuye par l'ichevin Geo. Bouffard
Et resolu que les comptes au montant to-
tal de \$2,732.46 et tels que decrits ci-apres, soient
acceptes et payes.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 49	\$1,057.55. ✓
Joseph Pepin	17.00. ✓
La Cite du Cap-de-la-Madeline	78.97. ✓
Liste de Paie No. 50	484.30. ✓
L'Union musicale du Cap	100.00. ✓
The Bell Telephone	23.29. ✓
Shawinigan Water + Power	16.41. ✓
"	381.33. ✓
Imprimerie St. Patrice Enrg.	8.26. ✓
T. A. Gilbert	3.38. ✓
Bailly + Cie Enrg.	4.64. ✓
Darison Bros. Limited	5.10. ✓
The Butler Optical Co. y Ltd	3.37. ✓
Napoleon L'Orange	548.11. ✓
Monsieur Tisson	75. ✓
	<u>\$2,732.46.</u>

Adopte.

7878 Propose par l'ichevin Louis Lamy
Appuye par l'ichevin Alfred Lemay
Et resolu que le Maire et le Tresorier
soient autoises a signer un cheque
au montant de \$231.85 en paiement des
frais du procureur de la Cite Mtre Francois

Lajoie C.R. dans la cause "Conrad Pilon Vs La Cité du Cap-de-la-Madeline", étant donné que le demandeur est dans l'impossibilité de payer le montant immédiatement.

Le Greffier est cependant autorisé à faire signer un engagement par M. Conrad Pilon à l'effet que ce dernier devra rembourser à la Cité un montant égal à \$10.00 par mois avec intérêt au taux de 5% sur la balance et ce jusqu'à parfait paiement de la somme en premier lieu mentionnée.

Adopté.

7879 Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Louis Lamy
Et résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de \$425.00 en acompte sur l'achat d'un rouleau à gazoline de Marque Sawyer Massey 1 cylindre horizontal 20 H.P. usagé et de le transmettre à la Cie "Laurentide Equipment Company Limited de Montréal. La balance de \$400.00 devant être donnée en mars prochain.

Adopté.

L'échevin Alphonse Devost se déclare dissident.

7880 Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Al. Devost
Et résolu que M. Chs. Ed. Paquin sous-chef actuel soit remplacé par M. Gilles Baribeau Constable No. 1. M. Chs. Ed. Paquin restera cependant en charge pour le système d'alarme. Le salaire de M. G. Baribeau sera à l'avenir celui du sous-chef et le salaire de M. Chs. Ed. Paquin celui du constable No. 1.

L'échevin Alfred Lemaire demande le vote.
Votant pour M.M. Ed. Galshier, Geo. Bouffard et

Alphonse Devost
 Votent contre MM. Donat Turmel, A. Lemay et
 L. Lamy

Son Honneur le Maire vote en faveur de la Motion.
 Adopté sur division.

7881 Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que les salaires de MM.
 L. E. Paquin et Gilles Baribeau soient fixés
 à chacun \$28.00 par semaine et la présente
 résolution amende la résolution 7880.

En amendement:

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Seconde par l'échevin Alf. Devost

Que le salaire de Gilles Baribeau soit
 de \$30.00 par semaine et celui de M. L. E. Paquin
 de \$28.00 par semaine.

Le vote sur l'amendement

Votent pour: MM. Geo. Bouffard et Alf. Devost.

Votent contre: MM. Ed. Gauthier, D. Turmel, A. Lemay
 et L. Lamy.

Le vote sur la motion principale.

Votent pour: MM. E. Gauthier, D. Turmel, A. Lemay
 et L. Lamy.

Votent contre: MM. Geo. Bouffard et Alf. Devost.

L'amendement rejeté et la motion
 principale adoptée sur division.

7882 Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Alf. Devost
 Et résolu que MM. J. Bte Dusseault
 Joseph Loranger et Nazaire Viviers soient
 par la présente nommés évaluateurs pour
 la confection du rôle d'évaluation pour
 l'année 1942. M. J. Bte Dusseault est
 par la présente nommé Président. Les
 émoluments seront les suivants: Président
 \$0.50 de l'heure et les autres évaluateurs

\$0.40 de l'heure. M. Arthur Beaudin est nommé secrétaire des évaluateurs au salaire qu'il a actuellement. Un montant de \$10.00 est alloué pour les frais de transport desdits évaluateurs.

Renvoyé à l'étude pour une prochaine séance.

7883 Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
 Et résolu que M. Raoul Bisst soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires pour couvrir et peindre et réparer le marché.
 Adopté

7884 Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le contre-Maitre de l'aqueduc soit autorisé à congédier tout employé qui ne donnera pas un rendement raisonnable sur les travaux d'aqueduc et d'égout.
 Le contre-Maitre de la Voie est autorisé à agir de la même façon pour ceux qui travailleront sous ses ordres.
 Adopté.

Lecture de diverses correspondances,
 et la séance est levée.

Romeo Beaumais
 Maire.
 J. Beaumais
 Greffier.

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

Assemblée régulière du 4 août 1921
 À une Assemblée régulière du Conseil du Cap-

*de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue
au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel*

PROVINCE
DE QUÉBEC



CITÉ
DE
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION

No. 7386

A une assemblée régulière (~~spéciale~~) du conseil de la cité du
Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordi-
naires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, Lundi le 4^{ème} jour
du mois d'août 1941, à 7 heures P.M. (~~10M~~) à laquelle
assemblée étaient présents:-

SON HONNEUR LE MAIRE Roméo Morries et ce

MM. les échevins:- Louis Lamy, Geo Bouffard, Alf. Lamy
Domt Turmel et Edmond Gauthier.

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard.

Et résolu:-

Que le procès-verbal de la dernière séance des
commissions permanentes tenu au Bureau de Son Honneur le
Maire, le 28 juillet dernier, soit adopté tel que lu;
et toutes décisions qui y ont été prises soient et sont par
la présente ratifiées.

Adopté.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES COMMISSIONS
PERMANENTES DU 28 JUILLET 1941.

Entre'autres décisions la suivante:

Trésorier autorisé à émettre un certificat sur emplo-
yés permanents : Re: Assurance chômage.

Adopté à l'unanimité.

Certifié vraie copie.

J. Beaumier
Le Greffier.

FB/

*Cartes d'assistance publique
Maurice Langevin, Refusé. Mme Ovila Lachapelle.*

de la Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 4 iune jour du mois d'août 1941, à 7 hrs. P.M. à laquelle assemblée itaient presents son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les ichuins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel et Edmond Gauthier, formant quorum sous la Présidence du Maire au gauteril.

7885

Proposé par l'ichuvin Alf. Lemay,
Appuyé par l'ichuvin Donat Turmel.

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 28 juillet 1941, soit adopté tel que lu

Adopté.

7886

Proposé par l'ichuvin Louis Lamy,
Appuyé par l'ichuvin Geo. Bouffard,

Et résolu que le procès-verbal de la dernière siance des commissions permanentes, tenue au Bureau de son Honneur le Maire, le 28 juillet dernier, soit adopté tel que lu, et toutes décisions qui y ont ité prises soient et sont par la présente ratifiées.

Adopté.

Procès verbal des Commissions Permanentes.

Assemblée des commissions permanentes tenue au bureau de son Honneur le Maire Roméo Morrissette le 28 juillet 1941. itaient presents S. H. le Maire Roméo Morrissette, MM. les ichuins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Donat Turmel, Edm. Gauthier et Alf. D'crost, sous la Présidence de son Hon. le Maire.

Cartes d'assistance publique
Maurice Langevin, Refusé. Mme Ovila Lachapelle.

refusé. Greffier autorisé à lui offrir d'aller s'installer où le coût de la vie est moins élevé. Transport autorisé jusqu'à concurrence de \$25.00. Aide pour trouver un logement à la campagne. Dme Donat Desurvault; acceptés, Roland, Rolande, Gemma et Marie Marthe (4). Maire autorisé à les signer.

Demande de déplacement de Borne Fontaine: La Cie de Bois St Laurent. Rue Fussey, Antonio Durant Rue St-Valère. Greffier autorisé à les aviser que les changements seront faits, mais à la charge des demandeurs.

A l'avenir tout l'outillage appartenant à la Corporation ne sera plus loué ni prêté; celle qui est actuellement en dehors, devra être retournée sans délai.

L'éluvin Alphonse Devost quitte le Comité. Licence de Restaurant année 1941, accordée à M. Victor Lavictoire, sujet à l'approbation du Chef de Police.

Contre-maitre de la Voirie autorisé à engager M. Julien Sauvageau. Travaux égout.

Salaires de M. G. E. Daviau portés de .35 de l'heure à \$0.40 de l'heure.

Greffier autorisé à acheter les matériaux suivants:

1- Croix 6" x 6"	Canada Iron Foundries.
1- sluve 6"	" " "
1- T 6" x 6"	" " "
1- Man hole cover	" " "
33 longueurs tuyau fonte de 6" classe C.	" " "
23 " " " " 4" " " " "	" " " "

Greffier autorisé à écrire MMs. R. Normandin & L. Belle. Telle de voir à laisser \$5.00 par faye pour payer redevance de la famille. Ecrire Donat Marchand pour qu'il laisse \$10.00 par semaine.

M. Buist C. maître autorisé à faire faucher l'herbe dans quelques rues de St. Odilon.

M. St-Onge chargé de faire 3 copies liste arrivages d'eau et d'égout et faire une enquête dans

ceux qui travaillent actuellement et qui étaient autrefois sous les secours.

Greffier autorisé à demander des soumissions pour chassis de camion, 2 tonnes pour prochaine séance.

Jules Roy Girard Livogque J. L. Rousseau
 Royer & Frère A. Brouillard Martin Service St.
 La séance est levée à 10.35 P. M.

Signé : Romeo Morrissette.
 Maire.

Signé : F. Beaumier.
 Greffier.

7887

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que les comptes au montant total de \$25,876.06, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les comptes.

Banque Canadienne Nationale	\$ 2,947.48 ✓
" " "	9,367.50 ✓
" " "	10,869.11 ✓
La Cité du Cap	4.20 ✓
Louis G. Thurnault	4.10 ✓
Paie des secours directs	1,000.00 ✓
Hon. Trésorier de la Prov.	70.00 ✓
Nas. Loranger	4.39 ✓
Roland Rochefort	13.26 ✓
Canada Iron Foundries	521.81 ✓
Shawinigan Water & Power	176.27 ✓
Geo. Gauvin & Fils	3.16 ✓
Lacourse Radio Service	7.00 ✓
Bureau d'enregistrement	14.00 ✓
J. Tiesphore Madreau	61.92 ✓
Martin Service Station	14.37 ✓
R. Loranger & Frère Enrg.	9.16 ✓
Dr. P. Lahaye M. D.	60.15 ✓
Liste de Paie No: 51	688.13 ✓
A. Reporter =	25,836.01

Les comptes - suite. Rapporté \$25,836.01
 Banque Canadienne Nationale 24.00 ✓
 J. L. Rousseau 16.05 ✓
 \$ 25,876.06

Adopté.

7888

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin L. Lamy,

Et résolu que ce conseil, à l'occasion des Fêtes qui se dérouleront au sanctuaire National de Notre-Dame du Cap, proclame le 15 août 1941 jour de fête civique, et invite tous les propriétaires d'établissements commerciaux et industriels, de fermer leurs portes ce jour là pour permettre à leurs employés de suivre les diverses cérémonies qui s'y dérouleront.

Adopté.

7889

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Edm. Lauthier,

Et résolu que la résolution No. 7879 soit amendée de la façon suivante: - après les mots Laurentide Equipment Company Limited Montreal, les mots soient remplacés par les suivants: - La balance de quatre cents quatre-vingt-trois sera payable le premier mars 1942 à la Banque Canadienne Nationale, succursale 1944 rue Centre à Montreal, pour le compte Buckler Serraf Metal Company, 2315 rue St. Patrice, Montreal.

Adopté.

7890

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'échevin Donald Turmel,

Et résolu que la requête des propriétaires de St. Odilon, reçue ce jour, soit considérée par le conseil, et que le contre-maître de la Ville est autorisé à renouveler les rues mentionnées à ladite requête. Il est aussi autorisé à indiquer

les noms de rues déjà connues.

Adopté.

7891

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire installer 4 lumières rue Fussey, entre St-Laurent & Rochefort; 1 - rue Longval; 2 - rue St-Laurent & 10 à St Odilon.

Adopté.

7892

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que MM. J. Bte Dusseault, Jos. Ed. Loranger et Arthur Poucet soient et sont par la présente nommés évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1942. M. J. Bte Dusseault est par la présente nommé Président. Leurs imolvements seront les suivants: Président \$0.50 de l'heure et les autres évaluateurs \$0.40 de l'heure. Le conseil recommande comme Secrétaire des évaluateurs, MM. F. Beaudin ou L. St-Onge, au même salaire qu'ils retiennent actuellement.

Adopté.

Le conseil prend connaissance du règlement No: 219 relativement à l'émission d'obligations d'un montant de \$10.000.00, Ré: remboursement à la Banque Canadienne Nationale dudit montant de \$10.000.00 dépensé pour travaux d'aqueduc et d'égoût, Electric Steels Limited. Remise à une séance ultérieure pour adoption.

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

Nomos nouveaux
Maire.

J. Beaudin
Greffier.

7893

Nous soussignés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeline jurons de remplir avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de notre charge au meilleur de notre jugement et de notre capacité.

Ainsi Dieu nous soit en aide.

Assementé devant
moi au Cap-de-la-Ma-
deline ce 18^{ème} jour
d'août 1941.

J. B. Desrosiers
Rathur Darnel-
Jos E Loranger

Spennues
brefes

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 18^{ème} jour du mois d'août 1941, à 7.⁰⁰ hrs. P. M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette, MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Alf. Devost, Donat Turmel et Edm. Gauthier formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7894 Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,
Et résolu que le procès-verbal de la der-
nière assemblée régulière du Conseil de cette Cité
en date du 4 août 1941, soit adopté tel que lu.

Adopté

7895 Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée des Commissions Permanentes, en date du 4 août 1941, ainsi que celui du 8 août 1941, soient adoptés tels que lus. Toutes décisions qui y ont été prises sont à toutes fins que de droit ratifiées.

Adopté.

Commission Permanente du 4 août 1941.

Assemblée des Commissions Permanentes tenue au Bureau de son Honneur le Maire, lundi le 4 août 1941, à 9.30 P. M., étaient présents son Hon. le Maire, MM. Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel et Edm. Gauthier.

Décisions.

Les MM. suivants devront laisser le montant indiqué en marge de leur nom respectif, en s/c sur redevance à la Cité.

Donat Marchand, \$5.00 par sem. Eug. Toussignant \$2.50 par sem. Raoul Beauchêne \$2.50 par sem. Roland Lefebvre \$12.00 par sem.

Engagement de MM. Thomas Caignan, Parc, 3 jours de 6 hrs, et Roland Lefebvre, 6 jours. Devra laisser \$12.00 par semaine sur taxes d'eau de son père Roméo.

Ouverture de soumissions pour ciment au char. J. Bte Loranger \$0.52³/₄ le sac. H. Masscotte, \$0.54 le sac. Soumission accordée à J. Bte. Loranger.

Ouverture de soumissions, Camions.

Girard Lèvesque, J. Louis Rousseau, Jules Roy, Martin Service. Décision ajournée à vendredi soir, Réunion des Commissions Permanentes.

Un montant de \$50.00 est octroyé au Nouvelliste Lté, Ré: Numéro spécial du longis.

Demande de Mme Albérie Lemire pour placer 4 enfants aux orphelinats. Refusé!

Maire autorisé à signer carte d'assist. -

Publique, à l'hs. E. d. Louanger.

Président de la Voie et Guffier autorisé à s'enquérir pour du pain et faire rapport aux Commissions Permanentes.

Maire Autorisé à commencer les Kiosques
C. maître de la Voie autorisé à mettre de la cendre en face chez M. Lafière, St. Odilon.
Lettre Du W. Artime Housing Ltd lue et Guffier autorisé à y répondre.

Reclamation de M. H. St. Cyr, A. G. lue et Guffier autorisé à répondre que le travail autorisé par résolution a été payé au prix convenu dans ladite résolution.

Demande de M. Rial Beaudoin pour entrée d'aqueduc et d'égoût, lue en commissions. Permanentes et prise en considération.

La séance est levée à 10.30 hrs. P. M.

Signé: Romeo Morissette
Maire

Signé: F. Beaumier
Guffier.

Assemblée des Commissions Permanentes tenue au Bureau de son Hon. le Maire, le 8 août 1941, à 9.30 hrs. P. M., étaient présents son Hon. le Maire Romeo Morissette, M. M. les ichuins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel + Edm. Gauthier.

Maire autorisé à signer les cartes d'assistance suivantes: Blandine Toupin, fille de Dme Uve Adolphe Toupin, carte de Léo Doyon pour sa fille, à la condition que la part de la cité soit payé d'avance au commencement de chaque mois. \$4.50 par mois.

Montant de \$25.00 octroyé à l'avenir comme annoncé à l'occasion du Congrès Eucharistique Wm. H. Saunders autorisé à faire les

réparations et changements nécessaires à la station de pompage.

Ouverture de soumissions pour canions 3 tonnes et 2 tonnes pour la voirie et département de Police. Martin Service Station, Maple Leaf. Jules Roy, Dodge. Gerard Lévesque, International.

Résolution

Proposé et unanimement résolu:

Que la soumission de M. Gerard Lévesque, pour 2 canions International, 3 tonnes pour la voirie, avec équipement complet et un deux tonnes pour le département du feu, le tout tel que désigné à sa soumission en date du 8 août 1941, soit acceptée. Le prix d'achat des deux canions est de \$4,820.50.

Adopté à l'unanimité.

Et la séance est levée.

Signé: Romeo Morissette
Maire.

Signé: F. Beaumier
Greffier.

7896 Proposé par l'écluseur Alf. Lemay,
Approuvé par l'écluseur Donat Turmel,
Et résolu que les comptes au montant total de \$6,198.33, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les-comptes.

Buckler Senay Metal Co	\$ 75.00 ✓
Liste de paie No: 52	1057.55 ✓
" " 53	856.01 ✓
" " 54	784.88 ✓
Alphonse Roy. Appareils R.	17.65 ✓
Louis G. Theriault	22.50 ✓
Henri Cadotte	9.00 ✓
La Cité du Caf	16.00 ✓
Ludger Cyr	3.70 ✓
F. X. Ths. Berlinguette	65.15 ✓

Alphonse Roy Gazoline	14.81 ✓
R. Loranger & Frère Emg.	17.94 ✓
La Cordouane Moderne	1.50 ✓
Jules Caron Architecte	25.00 ✓
Thomassin Transport	1.22
Dme Henri Dussault	2.00 ✓
F. X. Paré	13.00 ✓
Kerre Ellams Office Affiance Sté	76.85 ✓
Reni de Lotet, Penon & Cie	20.00 ✓
Aleide Demers	16.50 ✓
La Cité du Cap-de-la-Madeline	69.95 ✓
" " "	19.21 ✓
Charest & Frères	24.70 ✓
P. V. Nyotte	1.28 ✓
J. Bte Loranger	650.25 ✓
" "	167.04 ✓
Garage Royer & Frère	9.24 ✓
Tresorier de la Province	1861.14
H. Massicotte & Frères Sté	37.96 ✓
La Cie d'Huile Penn Mass	23.94 ✓
Amund Brouillard	13.74 ✓
Garage Gauvin	17.68 ✓
Napolion Loranger	192.94 ✓
L. Francoeur	13.00 ✓
	<u>6,198.33.</u>

Adopté

7897

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Appuyé par l'échevin Donat Turmel,
 Et résolu que ce conseil accepte les conditions de Roy Automobile Emg. pour un Chevrolet Panel 1/2 tonne en bonne condition avec garantie de 30 jours, pour le prix de \$ 750.00 moins \$ 50.00 en échange du Plymouth actuel. Les conditions seront les suivantes: \$ 175.00 comptant et la balance en trois versements mensuels de \$ 175.00 chacun jusqu'à parfait paiement.
 Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$ 175.00 comme premier paiement.

Le Greffier est autorisé à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Cité.

En Amendement.

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,

Appuyé par l'échevin Alf. Devost,

Que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour l'2 ouvert et fermé, pour la prochaine séance.

Le Vote sur l'amendement.

Pour: Edm. Gauthier, Geo. Bouffard, Alf. Devost.

Contre: Donat Turmel, Alf. Lemay.

Adopté sur division.

Le Vote sur la motion.

Pour: Donat Turmel, Alf. Lemay.

Contre: Edm. Gauthier, Geo. Bouffard, Alf. Devost.

Motion rejetée sur division.

L'échevin Louis Lamy prend son siège.

7898

Proposé par l'échevin Alf. Devost,

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour demander suivant la loi des soumissions pour l'échance de Règlement No: 144, échéant le 1er Avril 1942.

Adopté.

7899

Proposé par l'échevin Alf. Devost,

Appuyé par l'échevin Edm. Gauthier,

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat d'achat de terrain de Monsieur Pierre Loranger au prix de \$ 2,500.00, dont \$ 500.00 payable après l'adoption du budget 1942, et la balance payable par versements annuels et consécutifs de \$ 500.00 chacun jusqu'à parfait paiement, le tout sans intérêt. Le tout tel que lu en conseil ce jour.

Ledit terrain ayant les dimensions

suivantes, 275' de long par 112' de large plus ou moins et à mesure Anglaise.

L'échevin Donat Turmel demande le vote.

Pour: Edm. Gauthier, Alf. Devost.

Contre: D. Turmel, A. Lemay et L. Lamy.

L'échevin Geo. Bouffard s'abstient de voter.

Motion rejetée sur division.

7900

Proposé par l'échevin L. Lamy,

Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$10.000.00 lequel expire le 19 Août 1941. Ce conseil ne prévoit pas pouvoir payer ce montant avant quelques mois.

Adopté.

7901

Proposé par l'échevin L. Lamy,

Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,

Et résolu que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire de \$6.000.00 pour une autre période que celle déjà autorisée, laquelle est expirée le 7 Avril 1941.

Adopté.

7902

Proposé par l'échevin L. Lamy,

Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,

Et résolu que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$9,320.00 pour une autre période que celle déjà autorisée, laquelle est expirée le 14 Août 1941.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 25^{ème} jour du mois d'août 1941, à 7 heures p. M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Romeo Morissette, M. M. les échevins: Louis Lamy, Donat Turmel, Edm. Gauthier, Georges Bouffard et al. Lemay formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

7903

Proposé par l'Échevin Louis Lamy

Appuyé par l'Échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 août soit adopté tel que lu.

Adopté

7904

Proposé par l'Échevin Edm. Gauthier

Appuyé par l'Échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière séance des commissions permanentes du conseil de cette cité en date du 18 août 1941 soit adopté tel que lu. Toutes décisions qui y ont été prises sont à toutes fins que de droit ratifiées.

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée des Commissions permanentes
tenue au Bureau de son Honneur le Maire
étaient présents son Honneur le Maire M. M.
les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, A. Lemay
D. Dumel, Edm. Gauthier, Alp. Devost.

Compte de H. Massicotte + Fric de \$65⁶⁰ pour
machinerie (Chêne) discuté et décision de
faire parvenir un compte pour loyer du
Chain Fall 2 Formes.

Un montant de \$25⁰⁰ accordé au conseil des
Métiers et du Travail

Salaires de Raymond Bernier portés de \$17⁰⁰
\$22 pour la durée des vacances des cons-
tables rétroactif du commencement des
vacances soit 12 semaines. Laisser le mon-
tant sur l'eau.

Fermer l'eau à ceux qui travaillent et
qui ne prendront pas des arrangements
raisonnables.

Et la séance est levée.

(signé) R. Morrissette

Maire

(signé) J. Fleaumes

Secrétaire

7905 Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Ls. Lamy
Est résolu que les comptes au montant
total de \$2,868⁹⁵ et tels que décrits ci-après
soient acceptés et payés

Les Comptes adoptés.

Liste de Paie N° 55	1,057.55 ✓
Liste de Paie N° 56	917.51 ✓
La Cité du Cap "Petty Cash"	14.40 ✓
Réal St Arneault	15.00 ✓
Bell. Tel. Co ^y of Canada	29.63 ✓
Le Nouvelliste Ltée	18.13 ✓
Shawinigan Water & Power	101.36 ✓
Alcide Demers	20.37 ✓
Canada Iron & Foundries Ltée	45.78 ✓
Canada Iron & Foundries Ltée	88.80 ✓
L' Avenir	35.08 ✓
Jos. Garwin & Fils	30.60 ✓
Shawinigan Water & Power	371.03 ✓
Shawinigan Water & Power	16.07 ✓
Laforest Automobile Empr.	6.50 ✓
St Maurice Valley Paper Co ^y Ltée	83.84 ✓
Gustave Catellier	17.30 ✓
Total	\$ 2,868.95

7906 Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy
 Est résolu que la soumission
 de M. Jules Roy pour une camionnette
 Dodge Model DC-1-16-116" d'empattement
 Châssis & Cab et Express au prix de \$1079.⁰⁰
 soit acceptée aux conditions suivantes: 1/3
 du prix comptant et la balance
 payable dans 12 mois plus les intérêts
 de la Banque au taux de 4 1/2 %.
 Le Greffier est autorisé à signer
 pour et au nom de la Cité le contrat
 d'achat de la dite camionnette.
 Adopté.

7907 Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Est résolu que le Greffier soit
 autorisé à vendre les lots mentionnés à la
 lettre de M. Ferny Lafontaine 42 rue St Henri

en date du 25 août 1941, à la condition que le prix de vente ne soit pas inférieur aux taxes municipales, scolaires et intérêts et frais encourus par l'achat des dits lots par la Cité.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat de vente.

Adopté.

✓ 7908 Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu qu'un avis, dans la forme ordinaire, soit envoyé à tous ceux qui doivent des arriérés d'eau.

Ils devront prendre note que dans les quinze jours de la réception dudit avis, si des arrangements raisonnables, ne sont pas pris avec le Trésorier, des procédures légales seront prises contre les délinquants.

Adopté.

Lecture des diverses correspondances et la séance est levée.

Roméo Morissette
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions à l'Hotel de Ville mardi le 2^{ème} jour du mois de septembre 1941 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette M.M. les

échevins. Louis Lamy, Geo. Bauffard, Alfred Lemay et Donat Turmel formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7909

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 août 1941 soit adopté tel que lu.

7910

Adopté
Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière séance des commissions permanentes en date du 25 août 1941 soit adopté tel que lu. Toutes décisions qui y ont été prises sont à toutes fins que de droit ratifiées.

adopté.

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée des Commissions permanentes tenue au Bureau du Maire le 25 août 1941 étaient présents son Honneur le Maire M. Roméo Marissette, I. C. M. M. les échevins Louis Lamy, Geo. Bauffard, Alf. Lemay, Donat Turmel, et Edmond Gauthier.

Deuxième demande de Dame Alberic Lemire pour 3 Cartes d'assistance publique.

Refusé.

Lecture d'une lettre du Bell Telephone Co'y of Canada pour installation et maintien de poteaux de téléphone dans diverses rues. Greffier et Bordreau autorisés

à visiter les lieux pour location exacte de ces poteaux.

Greffier autorisé à écrire au Trésorier pour ouvrir le Bureau au public à 9 hrs A.M. et aussi faire faire une clé pour le Greffier pour donner accès à la suite en aucun temps.

Greffier autorisé à écrire à tous les chefs de départements d'être présents aux séances des Commissions permanentes.

Ouverture de deux soumissions pour Camionnettes 1/2 Tonne.

Gérard Lévesque \$1068.00 Pick up \$1179.00 Panel International. Jules Roy \$1079.00 Pick up \$1340.00 Panel Dodge.

Soumission de M. Roy \$1079.00 acceptée

Greffier autorisé à voir M. J. N. Frégeau = Re: autobus (vieille) pour voyager les travailleurs de St Geo. de Champlain.

Greffier autorisé à acheter les matériaux suivants de Canada Iron Foundries Limited
Pour rue St Laurent: - 1000' tuyau de 4" class "C"

3 Bornes Fontaine

4 Valves

4 Box Valves

1 Croix 6"-6"-6"-6"

3 T 6"

2 Trou d'homme complets
(Man hole)

Lecture d'une lettre pour une lampe rue St Ovide.

Demande renvoyée au prochain budget.

Demande de M. Breton pour placer deux enfants. Refusée.

Lecture du rapport du Chef de Police pour activités du mois de juillet 1941

Et la séance est levée

Signé: Roméo Marissette

Maire

Signé: G. Beaumier

Greffier

7911

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Gurmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$3080⁴⁸ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie N° 57	\$994.63 ✓
La Cité du Cap (Petty Cash)	17.21 ✓
Jules Roy	12.24 ✓
Garage Royer & Frère	9.24 ✓
H. Massicotte & Frère	806.23 ✓
Shawinigan Water & Power	5.72 ✓
	8.33 ✓
Liste de Paie N° 58	67.90 ✓
Chateau de Bois	68.95 ✓
Le Nouvelliste	50.00 ✓
Imprimerie St. Patrice Burg.	23.69 ✓
Dr. P. Lahaie	23.00 ✓
Studio Girard	3.25 ✓
T. J. Moore & Cie	64.34 ✓
Alfred Clermont	55.44 ✓
J. A. Louin Burg.	9.62 ✓
Canada Iron Foundries Ltd.	737.00 ✓
F. H. Phos. Berlinguet, A. G.	83.30 ✓
Imperial Oil Limited	30.64 ✓
	\$ 3070.73

	Reporté	\$ 3070.73
R. Loranger & Fricu Lang.		<u>9.75</u>
		\$ 3080.48

Adopté

7912

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que le Maire
 et le Greffier soient autorisés à signer
 pour et au nom de la Cité du Cap-
 de-la-Madeline, le transport pour le
 montant de \$ 714⁰⁰ balance due sur la
 camionnette Dodge Model D.C. 1-16 en
 faveur de la Banque Canadienne Natio-
 nale de Roy Automobile Lang.

Adopté.

7913

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Appuyé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que ce conseil ac-
 corde par la présente l'autorisation à la Cie
 Bell Telephone Co'y of Canada d'ériger et
 de maintenir en opérations des lignes de
 téléphones dans les rues de cette munici-
 palité et ce conformément aux plans atta-
 chés à la lettre en date du 19 août 1941.

Monsieur Raoul Brist contre-
 maître de la Voirie est nommé pour sur-
 veiller les travaux.

Adopté.

Lecture des diverses correspondances
 et la séance est levée.

Romeo Monnoette
 Maire
 J. Beaumes
 Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions à l'Hotel de Ville lundi le 15^{ème} jour du mois de septembre 1941 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents M.M. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Donat Turmel, Edmond Gauthier et al. Le vote jurmant quorum sous la présidence de M. l'échevin Louis Lamy, pro-maire au fauteuil

7914

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prise de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1^{er} octobre 1941 comme suit:

Intérêts \$ 5,437.⁰⁰

Obligations (rachat) 4,500.⁰⁰ \$ 9,937.⁰⁰

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est sujette à l'acceptation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

7915

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Commission Municipale soit respectueusement prié de bien vouloir ratifier la résolution N^o 7914 du conseil municipal de cette cité relativement aux coupons et obligations qui deviennent dus le 1^{er} octobre 1941.

Adopté.

7916

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alf. Devost.

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à retenir sur les gages des employés actuels de la Cité, exception faite cependant des employés permanents au sens de la loi, le montant fixé d'après la loi d'assurance chômage, et ce depuis le 1^{er} juillet 1941.

Adopté.

7917

Proposé par l'échevin Geo. Bauffard
Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 9³⁰ P.M. ou plus tôt pour lecture des procès-verbaux, les Comptes et toutes autres correspondances non encore lus ce jour.

Adopté.

Et la séance est ajournée pour jusqu'à 9³⁰ P.M.

Son Honneur le Maire Romeo Marinette S. C. prend le siège de président du conseil à la reprise de la séance à 9³⁰ P.M.

7918

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo. Bauffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière séance régulière en date du 2 septembre 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7919

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Edm. Gauthier

Est résolu que le procès-verbal de la dernière séance régulière des commissions permanentes tenu le 2 septembre 1941. soit adopté tel que lu; que toutes décisions qui y ont été prises sont à toutes fins que de droit ratifiées.

L'échevin Donat Turmel demande le vote
Pour: les échevins Edm. Gauthier, Geo. Bouffard
et Louis Lamy.

Contre: les échevins Alf. Lemay et Donat Turmel.

Motion adoptée sur division
Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée des commissions permanentes de la cité tenu au Bureau de son Honneur le Maire le 2 septembre 1941 à 8^h 45 P.M. étaient présents son Honneur le Maire Roméo Marissette S.C.M.M. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay et Donat Turmel.

1^o Lecture d'une lettre de M. Ernest Fleury Ing. Civil des 3 Rivières en date du 2 septembre 1941. Décision:

Sur proposition de l'échevin Alf. Lemay et appuyé à l'unanimité des membres présents que M. Ernest Fleury S.C. soit autorisé à faire un rapport complet avec plans des conditions actuelles dans la paroisse St Odilon pour ce qui a trait à la construction d'une conduite principale d'aqueduc et d'éclair le tout aux conditions mentionnées à la dite lettre en date du 2 septembre 1941 soit \$ 3,750⁰⁰ payable \$ 250⁰⁰ par mois.

Adopté à l'unanimité.

2^o Le Chef de Police est avisé qu'il a le plein

puvoir sur les employés de son département.
Il est aussi avisé de ne tolérer la présence
d'aucune personne dans les salles de police
sans raisons valables.

L'échevin Q. Lemay quitte la séance à
9^h 15 P.M.

3^e Rue projetée chez Amer Rivard portera le
nom de "Halley" en l'honneur de l'ex-maire
Laidre Halley.

4^e Greffier autorisé à acheter 1 douzaine de
Balais de rues de la Cie d'Équipement Sanitaire
Lemay de Montreal.

5^e Licence de restaurant pour l'année 1941
accordée à Martin Service, Station sujet à
l'approbation du Chef de Police.

6^e Demande de Mme Albérie Lemire pour
3 cartes d'assistance publique, accordée.

7^e Greffier autorisé à s'enquérir de la par-
tie de la rue Rocheblau qui n'appartient pas
à la cité.

8^e Changer le parcours des autobus durant la
confection du pavage des rues J. Butoux et
Lucroix.

9^e Contremaître de l'aqueduc autorisé à corri-
ger les égouts de la rue de Latreuille.

10^e Greffier autorisé à demander à la Com-
mission municipale l'autorisation d'em-
prunter pour payer l'échéance du 1^{er} octo-
bre 1941 soit \$ 9,937.00

Et la séance est levée.

signé Roméo Morissette
Maire

signé J. Beaumier
Greffier.

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que les comptes au mon-

Mont total de \$12,250.90 et tels que débits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

William St Pierre	\$ 10.50	✓
Liste de paie № 59	1,057.55	✓
Liste de paie № 60	17.50	✓
La Municipalité Scolaire	4.00	✓
Joseph Pépin	18.00	✓
J. A. Labelle	30.00	✓
Les. Geo. Thémault	.80	✓
Liste de Paie № 61	897.40	✓
Liste de Paie № 62	1,211.57	✓
La Cité du Cap	9.37	✓
Alphonse Roy	27.76	✓
René de Cotet, Ferron & Cie	20.00	✓
F. R. Thomas Burlinguet. A. G.	34.10	✓
Napoléon Laranger	521.65	✓
F. Beaumier	19.15	✓
Thomas Viviers	86.40	✓
Shawinigan Water & Power	295.12	✓
R. Laranger & Fric & Burg.	12.71	✓
Canada Iron Foundries	1,787.65	✓
John Millen & Riv. Ltee	19.16	✓
Gustave Catellier	65.00	✓
Harveon Bros. Limited	9.34	✓
Jos. Gauvin & Fils	35.76	✓
Edm. Baisonneault	35.90	✓
Canadien Pacific Railway Coy.	2.00	✓
Imprimerie St Patrice Burg.	29.21	✓
La Cie Ronco	4.84	✓
Conseil des Métiers et du Travail	25.00	✓
La Cie d'Huile Penn. Mass.	30.59	✓
Ministère du Travail	6.00	✓
Delisle Auto Accessoires	4.92	✓
Jos. L. Fortin Ltee.	25.66	✓
Armand Brouillard	8.74	✓
Geo. Parakett & Fric & Inc.	4.59	✓
Le Nouvelliste Ltee.	4.00	✓
Canadian Bitumuls Ltd.	16.02	✓
	<u>6387.96</u>	

Reparté	\$ 6387.96
Bureau des Examineurs	3.00 ✓
Bureau d'enregistrement	8.75 ✓
J. B. Larange	86.94 ✓
Martin Service Station	2.64 ✓
J. P. Guin Eng.	18.05 ✓
J. P. Nadeau	227.44 ✓
Liste de Paie No 63	118.00 ✓
Le Trésorier de la Province	<u>5398.12</u> ✓
	12,250.90

Adopté.

7921

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
appuyé par l'échevin O. Duval.

Et résolu que le Maire et
le Greffier soient autorisés à signer le
contrat de vente d'un lot de terre connu
et désigné comme faisant partie des lots
originaux Nos. 171 et 387 Nos. de subdivision
165 et 2206 du cadastre officiel du Cap
de la Madeleine, à M. Erny Lafontaine,
ajusteur de tuyaux de la Cité du Cap-de-
la-Madeleine, et ce pour le prix de \$17⁵⁰
comptant

Adopté.

7922

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil ac-
corde l'application faite en date du
2 septembre 1941 par The Bell Telephone
Co. of Canada pour l'érection et le
maintien de poteaux de téléphone
dans les rues de cette municipalité le
tout tel qu'indiqué à un plan soumis
avec la susdite lettre.

Monsieur Raoul Buis, contre-
maître de la Voirie est nommé par la
présente pour surveiller les travaux.

Adopté.

7923

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que ce conseil donne
 son consentement à ce que The Bell Telephone
 Company of Canada, construisse des lignes
 téléphoniques dans le territoire de cette
 municipalité tel que mentionné dans
 la lettre de ladite compagnie en date du
 6 septembre 1941 et les plans qui l'accom-
 pagnent, et que M. Raoul Buist surveille
 le travail pour le compte de la municipa-
 lité.

Adopté.

Lecture d'autres correspondances envoyées
 aux commissions permanentes.

Et la séance est levée.

Armes Morissette

Maire
 Armes Morissette
 Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil
 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assem-
 blée fut tenue aux lieux et places ordinaires
 des sessions, à l'Hotel de Ville, le lundi le sixième
 jour du mois d'octobre 1941 à 7 heures p. M.
 à laquelle assemblée étaient présents
 Son Honneur le Maire Roméo Morissette, S.C.
 M.M. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard,
 Alf. Lemay, Donat Turmel, Edm. Gauthier et
 Alf. Duvert, formant quorum sous la
 présidence du Maire au fauteuil.

7924

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 appuyé par l'échevin Alf. Lemay
 Et résolu que le procès-verbal de

la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 septembre 1941 soit adoptée tel que lu.

Adopté

7926

Proposé par l'échevin Alf. Lemay appuyé par l'échevin Donat Gurnel.

Il est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée des commissions permanentes du conseil de cette cité en date du 15 septembre 1941 soit adopté tel que lu.

Toutes décisions qui y ont été prises sont à toutes fins que de droit satisfaites
Adopté.

- 7 Assemblée des Commissions permanentes du Cap-de-la-Madeleine, tenue au Bureau de son Honneur le Maire lundi 16 septembre 1941 à 10.15 P.M. étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Merriotte, M.M. Louis Lemay, Geo. Pauffard, Donat Gurnel, Edm. Gauthier et app. Divers.

Ceux qui peuvent être éligibles aux travaux de voirie provinciale, enquête et demande de réinstallation devra être préparé par M. L. Langis.

1 - puisard Rue St. Philippe au N.O. Blvd. Ste Madeleine, autorisé.

M. J. R. Pho. Bulinguette, A. G. autorisé à faire le relevé des égouts rue Notre Dame de chez J. Bê Laranger à aller à la rue J. Buteny.

Lecture d'une lettre C. Municipale en date du 9 septembre 1941.

Lecture d'une requête de St Adilon, Re: Aqueduc.

Assurance du camion 3 tonnes

International accordé à M. J. D. Beaumier, assurance
du camion 2. Bonnes International accordé à M.
J. N. Beaumier.

Et la séance est levée.

Signé: Roméo Morissette, P.C.
Mais.

Signé: Gustave Beaumier
Greffier.

7926

Proposé par l'échevin Louis Lamy
approuvé par l'échevin Alf. Lemay
Est résolu que les comptes au
montant total de \$ 9,229.13 et tels que décrits ci-
après soient acceptés et payés.

Les comptes-	
Liste de Paie N ^o 64	\$ 1,057.55. ✓
Gérard Lévesque	1,733.27. ✓
J. G. Lebel	157.80. ✓
Le Maître de Poste	73.80. ✓
	102.00. ✓
L. Deschênes	36.30. ✓
Garage Alb. Gauvin	12.92. ✓
Jos. Gauvin + Fils	17.79. ✓
J. B ^e Laranger	854.88. ✓
Canada Iron Foundries	631.61. ✓
	361.41. ✓
Dr. P. La Haye, M.D.	53.50. ✓
Lucien Paquin	4.00. ✓
L'Union Musicale du Cap	100.00. ✓
Shawinigan W. & Lower	163.90. ✓
	371.03. ✓
	20.10. ✓
La Cité du Cap	22.11. ✓
Ernest Triparier	3.37. ✓
T. J. Moore & Cie Ltée.	3.59. ✓
Nap. Laranger	1,211.05. ✓
Bell Telephone Co'y of Canada	25.87. ✓
Le Nouvelliste Ltée.	16.08. ✓

Reparti	
P. A. Gouin Enrg.	176.56 ✓
La Cie d'Équipement Can.	35.70 ✓
Liste de Paix No 70	137.55 ✓
P. Laugel + Frère Enrg.	28.86 ✓
Ernest Panneton	7.00 ✓
Bureau d'Enregistrement	10.85 ✓
La Revue Municipale	10.20 ✓
Imperial Oil Limited	69.46 ✓
F. A. Thos. Berlinguette A. G.	32.90 ✓
Treasurer de la Province	102.77
Alcide Demers	18.00 ✓
Edm. Boissonneault	28.65 ✓
J. P. Nadeau	165.24 ✓
H. Massicotte + Frères Ltée.	990.02 ✓
Henri Béliveau	12.04 ✓
J. L. Rousseau	40.72 ✓
Jules Roy	11.83 ✓
G. Brouillard	14.65 ✓
Eugène Boisset	14.85 ✓
Royer + Frère	8.25 ✓
Martin Service	16.66 ✓
J. H. Beaumier	86.29 ✓
J. Donat Beaumier	67.40 ✓
Gustave Catellier	67.40 ✓
La Cité du Cap	40.40 \$9228.13

Adopté

1927

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que ce conseil donne son
 consentement à ce que The Bell Telephone Company
 of Canada construisse des lignes téléphoniques
 dans le territoire de cette municipalité tel que
 mentionné dans la lettre de ladite Compagnie
 en date du 23 septembre 1941 et les plans qui l'ac-
 compagnent, et que M. Raoul Buis surveille
 le travail pour le compte de la municipalité

Adopté.

7928

Proposé par l'échevin Alf. Duvoet
 appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil autorise le
 contre-maitre de l'aqueduc à faire un prolonge-
 ment sur la rue Dorval avec puisards. Ce pro-
 longement est dû au fait que la Commission
 scolaire construit un collège sur la dite rue
 Dorval.

Adopté

7929

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 appuyé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil deman-
 de à la Banque Canadienne Nationale, d'avancer
 à cette cité un montant jusqu'à concurrence
 de \$3,000.00 pour la construction d'une con-
 ducte principale d'aqueduc et d'égouts, rue
 Dorval, à partir de la rue Toupin jusqu'à
 la nouvelle Académie Pierre Boucher.

Cette résolution est soumise à l'appro-
 bation de la Commission Municipale de Québec

Adopté

7930

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil cède
 à la Commission scolaire une partie de la
 rue Pierre Boucher comprise le long des
 terrains achetés par ladite Commission de
 Mr. P. Loranger, c'est à dire 50' par 426' à
 partir de la rue Loranger.

Le Maire et le Greffier sont autorisés
 à signer le contrat de cession

Adopté

7931

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 appuyé par l'échevin Donat Durmel

Et résolu que ce conseil prie
 respectueusement la Commission Municipale

de Québec, de bien vouloir ratifier les résolutions Nos 7895 et 7912 du conseil municipal de cette cité relativement à l'achat de deux camions, un 3-Tonnes pour la voirie et un 2-Tonnes pour département de l'incendie et aussi d'une camionnette Dodge 1/2-Tonne voirie.

Adopté.

7932

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil prie la Banque Canadienne Nationale d'avancer temporairement à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un montant de \$39.8434 pour rembourser la Cie International Harvester et Roy Automobile Engg. pour l'achat de 3 Camions 3-Tonnes, 2-Tonnes et 1/2-Tonne. La Cité s'engage à verser à ladite Banque un montant de \$221.35 mensuellement durant 18 mois. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné au taux en vigueur devant pas excéder 4 1/2 % l'an.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

7933

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil prie respectueusement la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No 7932 du conseil municipal de cette cité relativement à un emprunt temporaire contracté de la Banque Canadienne Nationale pour payer la Cie International Harvester et Roy Automobile Engg. relativement à l'achat de trois camions.

Adopté.

7934

Proposé par l'échevin Louis Lamy
approuvé par l'échevin Geo Bouffard

Est résolu que le conseil de la cité
du Cap-de-la-Madeleine prie la Maison Paul Gonthier
& Cie Ltée de Montréal de procéder immédiatement
à l'échange d'un montant d'obligations de
\$75,000.00 jusqu'au 1er février 1942. Les dites obliga-
tions échéant le 1er avril 1942, contre nouvelles
obligations datées du 1er avril 1942 à émettre,
ne devant pas porter un taux d'intérêt
plus élevé que 4 1/2 % échéant le 1er avril 1947.
Après le 1er février 1942 la Maison Paul Gonthier
& Cie aura la préférence d'acheter la balance
au plus haut prix que la cité pourra
trouver pour l'achat des dites obligations
qui n'auront pas été échangées.

En reconnaissance des services
rendus par la dite Maison Paul Gonthier
une commission de 1/2 sera payée pour chaque
échange complété.

La présente résolution est soumise
à l'approbation de la Commission municipi-
pale de Québec.

Adopté.

7935

Avis de Motion

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-
la-Madeleine donne avis de motion qu'aux
temps et en la manière voulus par la Loi
et les règlements, je proposerai et soumet-
trai à ce conseil, à une prochaine séance
un règlement intitulé "Règlement autoris-
sant le Conseil de la Cité d'emprunter au
moyen d'obligations un montant de \$40,
000.00 pour confection d'aqueduc et d'égoûts,
pour paving de rues, etc.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
le 6^{ème} jour du mois d'octobre 1941

Signé: Louis Lamy
Échevin de la cité

7936

Proposé par l'échevin Alf Devost
 appuyé par l'échevin Geo Bouffard
 Et résolu que ce conseil autorise
 le contr. maître de la voirie à faire les travaux
 de pavage à l'eau d'une partie de la rue St
 Georges située entre la rue Toupin et la rue
 Cir. Thérèse.

Adopté.

7937

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 appuyé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que ce conseil auto-
 rise le contr. maître de la voirie à faire les
 travaux de pavage en biton d'une partie de
 la rue Rochefort située entre la voie d'ivite-
 ment du Canadien Pacifique à la rue Fusay.

Adopté.

7938

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 appuyé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que ce conseil
 autorise le contr. maître de l'aguedue à
 corriger les égouts des rues Rochelau, de la
 Deville, Brunelle et Jacques Butaux.

Adopté

Lecture de diverses correspondances.
 Et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire
 J. Beaumier
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée spéciale du conseil
 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assem-
 blée, fut dûment convoquée par son Honneur
 le Maire Romeo Morissette, P. C., laquelle

~~Assemblée~~ fut tenue aux lieu et place ordinaires
des sessions en l'Hotel de Ville le 10 octobre
1911 ^{a 7 h 15 p.m.}

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, 7 octobre 1911.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, Vendrouil, le 10^{ème} (dixième) jour du mois de octobre de l'année mil neuf cent vingt et un, à sept heures de l'après-midi.



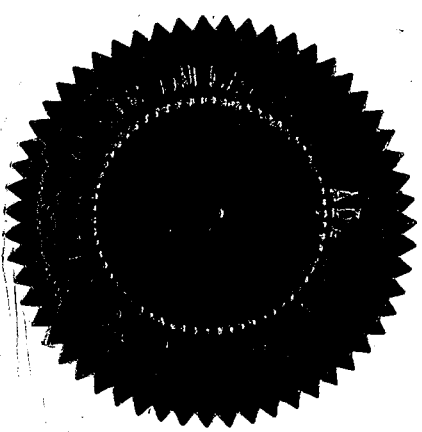
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 7^{ème} (septième) jour de octobre mil neuf cent vingt et un (1911)

J. Beaumes
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
par son honneur le Maire.
pour les raisons suivantes:-

- 10.- Lecture du règlement s'emprunt de \$25,000.00 en grendre et de moins s'il y a lieu et passer et adopter des résolutions.
- 20.- Prendre en considération la réclamation de M. Marcel Hamel et adopter une résolution de règlement s'il y a lieu.
- 30.- Passer et adopter une ou des résolutions par lequel de 2 tonnes suivant son bon plaisir.

J. Beaumes
Le Greffier.



seront approuvés et ratifiés par le conseil
ment N° 219, fait et passé à ce conseil ce jour
Adopté

~~conseil~~ fut tenue au lieu et place ordinaires
des sessions en l'Hotel de Ville le 10 octobre
1941. ^{à 7 h 15 m.} Et furent présents son Honneur le Maire, M. M.
Geo Bouffard, Louis Lamy, Edm. Gauthier,
Alf. Lemay + d'Obat Turmel, tous échevins
et formant quorum sous la présidence du
Maire au fauteuil.

7939

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Geo Bouffard
Et résolu que le règlement
N° 219 intitulé "Règlement autorisant le
Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine
d'emprunter au moyen d'obligations, un
montant de \$ 40,000.00 pour payer des travaux
d'aqueduc et d'égouts, de pavage de rues, etc
soit adopté en première lecture.
adopté.

7940

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Geo Bouffard
Et résolu que le règlement
N° 219, intitulé "Règlement autorisant le
Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine
d'emprunter au moyen d'obligations, un
montant de \$ 40,000.00 pour payer les tra-
vaux d'aqueduc et d'égouts, de pavage de
rues, etc." soit adopté en deuxième et dernière
lecture.

adopté.

7941

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que ce conseil fixe les
29^{ème} et 30^{ème} jours d'octobre, jours durant
lesquels les propriétaires de biens-fonds
seront appelés à se prononcer sur le règle-
ment N° 219, fait et passé à ce conseil ce jour
adopté

7942

Proposé par l'échevin Edm Gauthier
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil, sans
admettre sa responsabilité, sans préjudice à ses
droits et pour racheter sa paix offre à M.
Marcel Hamel le montant de \$600.00 en paye-
ment complet et final de sa réclamation
en date du 22 avril 1941. Si accepté M. Marcel
Hamel devra signer une quittance en bon-
ne et due forme.

L'échevin Geo Bouffard demande
le vote: votent pour les échevins Edm.
Gauthier et Louis Lamy

votent contre les échevins Geo Bouffard
Donat Turmel et Alf. Lemay.

Motion rejetée.

7943

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le Greffier soit auto-
risé à demander d'autres soumissions pour
un camion 2 tonnes suivant spécifications
qui seront fournies étant donné qu'il y a
deux soumissions d'entrer après la date
fixée.

Adopté.

Et la séance est levée.

Remo Levesque

Marce

J. Beaumet

Greffier

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du Conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée
fut tenue aux lieux et place ordinaires des ses-
sions, à l'Hotel de Ville, lundi le 20ème jour

du mois d'octobre 1941 à 7 heures P.M. à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire
Romeo Marrisette, J.C. M. M. les échevins Louis
Lamy, Geo Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel,
Edm. Gauthier et Alf. Devost, formant quorum
sous la présidence du Maire au fauteuil.

7944

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière du conseil
de cette cité en date du 16 octobre 1941.
ainsi que celui l'assemblée spéciale en date
du 10 octobre 1941. soient adoptés tels que lus
adopté.

7945

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin D. Turmel
Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 12,766.94 et tels que décrits
ci-après soient acceptés et payés.
Adopté.

Les comptes.

Liste de Paie No 66	18.60
Liste de Paie No 67	1340.13
Le Crotonaire de la C.S.	16.84 ✓
Paie des Secours-direct	600.00 ✓
Liste de Paie No 68	1032.15 ✓
Liste de Paie No 69	1002.19 ✓
J. A. Labelle	51.00 ✓
Liste de Paie No 70	132.00 ✓
J. A. Labelle	51.00 ✓
Joseph Ripin	18.00 ✓
Liste de Paie No 72	1057.55 ✓
Liste de Paie No 71	1198.22 ✓
Manque Canadienne Nat.	124.74
Liste de Paie No 65	1323.92
La Cité du Cap	60.05 ✓

Reporter.	
La Cité du Cap	56.00 ✓
P. A. Louin Eng.	683.56 ✓
J. B ^e Laranger	771.69 ✓
H. Massicotte & Frères Ltée	898.69 ✓
L. Geo. Thoreau	21.70 ✓
John Millen 3-Riv. Ltée	4.86 ✓
Liste de Paie N ^o 74	137.55 ✓
Imperial Oils Limited	135.11 ✓
Canada Iron Foundries	82.62
Germain & Frères	.92 ✓
Le Nouvelliste Ltée	4.00 ✓
Delisle Auto Accessoires	.85 ✓
Garage Milot	.55 ✓
La Pharmacie Carreault	21.51 ✓
Francis Hankin & Co ^y	108.25 ✓
	440.13 ✓
Revue de Castrat, Ferron & Co	20.00 ✓
L'avenir	16.80 ✓
Maison J. D. Carneau	5.00 ✓
Aleide Demers	19.92 ✓
F. M. Phos. Berlinguette	49.81 ✓
Tresque Pipe Co ^y of Canada	584.77 ✓
H. J. Moore & Co	20.65 ✓
Gustave Catellier	58.40 ✓
Alf. Roy	30.59 ✓
R. Laranger & Frères Eng.	20.00 ✓
J. E. Fleury	500.00 ✓
La Cie d'Usine Cem. Mass.	42.62 ✓
	<u>\$12,766.94</u>

Adopté

7946

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 approuvé par l'échevin D. Gurmel
 Il est résolu que la soumission
 de M. Jules Roy pour un camion de 2-
 tonnes de Marque Dodge en pattemont
 160 pouces au prix de \$1,716.58 soit acceptée
 Les conditions seront les suivantes

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à l'achat dudit camion. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un cheque pour le montant comptant exigé par l'achat soit \$ 594.63 la balance en 18 mois.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la commission municipale de Québec.

En amendement. -

Proposé par l'échevin Geo Rouffard
secondé par _____

Que la soumission à M. Royer & Frie soit acceptée ou que la soumission est la plus basse et qu'il n'a pas encore été encouragé. Par de secondeur, motion adoptée.

7947

Proposé par l'échevin Alf Lemay
Appuyé par l'échevin Alf Lévesque

Et résolu que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de ladite Compagnie en date du 10 octobre 1941 et les plans qui l'accompagnent et que M. Raoul Buiset surveille le travail pour le compte de la municipalité.
Adopté.

7948

Proposé par l'échevin Geo Rouffard
Appuyé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre de gré à gré les lots appartenant à la Corporation de cette cité pour le prix qui ne devra pas être inférieur aux montants représentant les taxes municipales, scolaires, intérêts et frais à la date de la vente.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le ou les contrats de vente en confor-

mité avec l'autorisation ci-dessus.

Adopté.

7949

Proposé par l'échevin Lo Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons d'intérêt qui deviendront dûs le 1^{er} novembre 1941 au montant de \$3,362.50.

Que la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant plus haut mentionné, lequel devra porter intérêt au taux ne devant pas excéder 4 1/2 % l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec

Adopté.

7950

Proposé par l'échevin Lo Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que la Commission Municipale de Québec, soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution n^o 7949 du Conseil municipal de cette cité relativement à l'échéance de coupons au montant de \$3,362.50 du 1^{er} novembre 1941.

Adopté.

7951

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Alp. Devost

Et résolu ce conseil nomme M. Roger Labrecque, Clerc du Marché en plus de ses fonctions actuelles, au même palaise

qu'actuellement payé. Que M. Ernest Boissier soit avisé qu'à partir du 1^{er} décembre 1941 M. Boissier devra payer un loyer mensuel de \$15⁰⁰

Adopté

1952

Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin Edm. Gauthier

Est résolu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, s'engage dans les trente jours de la présente à signer un contrat d'échange de terrain suivants bons titres, avec le Département des Munitions et Approvisionnements ou le Département du Transport du Canada aux fins d'y établir un dépôt de réparation d'aéroplanes ou pour autres fins d'aviation.

La Cité cédant le lot cadastral 421-C et la longueur du chemin Bureau qui s'y trouve entre ledit Lot et l'aéroport actuel, tel que montré sur un plan préparé par l'arpenteur géomètre M. F. R. Berlinguette A. S. en date du 17 octobre 1941 le tout indiqué par les lettres A. B. C. (une deuxième partie dudit Chemin Bureau, comprise entre les lots 421-B. et 421-A. indiqués par les lettres C. G. H. I. et la partie de la rue St Laurent sur sa largeur s'étendant du lot du Cadastre 420 vers le sud-est et faisant front aux lots 421-B, 421-A et 422-B. tel qu'indiqué par lettres F. C. D. E.

L'un des départements sus-mentionnés cédant en retour, avec bons titres une lisière de terrain de soixante-six pieds de largeur à partir du lot 420 étant le prolongement de la 3^{ème} rue et parallèle à la rue St Laurent plus haut citée, étant en bordure des lots 421-A, 421-B. et 422-B; une autre lisière de terrain à prendre dans la partie sud-est du lot 422-C sur une largeur de soixante-six-pieds le long de la servitude de la Shawinigan

Crater & Power Co'y Ltée perpendiculaire à la
rue St Laurent sur la profondeur dudit lot
Cet échange est fait de gré à gré dans
l'intérêt commun.

Adopté.

7953

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que la Cie Shawini-
gan Crater & Power Co'y soit autorisée à installer
2 lumières sur la rue Montplaisir entre les
rues St Laurent et St Irinée.

Adopté.

7954

Proposé par l'échevin D. Gurnel
appuyé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que ce conseil prie respec-
tueusement la Commission municipale de
Québec de bien vouloir ratifier la résolution
N° 7946 du conseil municipal de cette cité
relativement à l'achat d'un camion, pour le
département des Incendies.

Ce conseil demande aussi l'auto-
risation d'emprunter de la Banque Cana-
dienne Nationale le montant nécessaire
pour payer ce montant comptant à M. Ray-
Automobile Emq. au lieu de payer par l'
entremise d'une maison de finance.

Adopté

Lecture des diverses correspondances et la séance
est levée.

Rome Morissette
Maire
H. Piquemier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline,
laquelle assemblée fut tenue aux lieux et
place ordinaires des sessions, à l'Hotel
de Ville, lundi le 27^{ème} jour du mois
d'octobre 1941, à 7 hrs P. M., à laquelle
assemblée étaient présents, Son Hon-
neur le Maire Roméo Morissette I. C.,
MM. les échevins Louis Samy, Geo. Bouf-
fard, Alfred Lemay, Edmond Gauthier
et Donat Turmel, formant quorum
sous la Présidence du Maire ou
Gauteruil

7955

Proposé par l'échevin D. Turmel
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
Et résolu que le procès-verbal de
la dernière assemblée régulière du Conseil de
cette cité en date du 27 octobre 1941, soit
adopté tel que lu.

Adopté

7956

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 3,384.42, et tels que
désignés ci-après soient acceptés et payés

LES COMPTES.

Liste de paie No: 73	\$ 1,418.51
Northern Electric Co'y	1.02 ✓
Canadian Ludlow Valve Mfg	342.72 ✓
Bell Telephone Co'y	32.17 ✓
John Millen 3. Riv. Ltee	.95 ✓
J. Pte Loranger	100.98 ✓
The Twentieth Century Co'y	6.25 ✓

Shawinigan Water & Power	\$386.88
" " " "	20.80 ✓
Canada Iron Foundries	31.40
Maj. Lavergne	4.05 ✓
Alcide Demers	19.01 ✓
P. A. Gouin Emq.	746.65 ✓
Maj. Loranger	101.86 ✓
P. V. Ayotte	1.89 ✓
Gerald Martineau	14.65 ✓
Dme Geo. Thureault	65.35 ✓
Maj. Roy	13.96 ✓
Helvi D. Viviers	46.48 ✓
La Cité du Cap.	8.30 ✓
Garage Gauvin	<u>20.53</u> \$3,384.42

Adopté.

7957

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Emd. Gauthier
 Et résolu que ce conseil donne son
 consentement à ce que The Bell Telephone of
 Canada construise des lignes téléphoniques
 dans le territoire de cette municipalité tel
 que mentionné dans la lettre de ladite Com-
 pagnie en date du 25 octobre 1941, et les
 plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul
 Puist surveille le travail pour le compte
 de la Municipalité.

Adopté.

7958

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemaire
 Et résolu que le Greffier soit autorisé
 à demander des soumissions pour la vente
 des Camions Tracteur usagés de la Cité, et
 ce pour la prochaine séance régulière du
 Conseil.

Les soumissions devront être
 cachetées et endossées "soumissions pour

L'achat de Camions usgés de la cité."

Le Conseil se réserve cependant le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

Adopté.

7959

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil prie le contre-maitre de la Voirie de faire un estimé probable pour le pavage des rues de la Cité du Cas qui ne sont pas pavées. Le contre-maitre de l'aqueduc est prié de faire un rapport complet sur la condition des égouts pour les rues qui devront être pavées suivant l'estimé en premier lieu mentionné.

Adopté.

7960

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que le contre-maitre de la Voirie soit autorisé à faire le pavage d'une partie de la rue Ste. Madeleine, située entre le pavage actuel et la propriété sise et située à l'angle des rues Ste. Madeleine et St Antoine côté nord-est, la partie de la rue Soranger entre Du Sanctuaire et la Salle Paroissiale, et le coin St Laurent et Ste Madeleine, côté sud-est

Adopté

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

Rouvo Uarrissett

Maire.

Beaumont
Guppier.

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 3^{ème} jour du mois de novembre 1941, à 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents, son Honneur le Maire Roméo Morissette S. C. M. M. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard et Donat Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7961

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 27 octobre 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7962

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 5,536.18 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes

Liste de Paie N ^o 74	1,185.10
Liste de Paie N ^o 75	1,057.55 "
La Cité du Cap	10.28
Thermeault & Fils	311.45 "
Francis Hankin & Co'z.	64.45 "
Canada Iron Foundries Ltd	456.24
P. V. Ayotte	36 "
F. C. Pros. Berlinguette A. G.	61.72 "
P. A. Gorin & arg.	1,003.74 "
Dme Geo. Thermeault	12.00 "
Shawinigan Water & Power Co'z	170.39 "
Ministère des Mines & Ressources	1.00 "

Underwood Elliott Fisher	10.46	v
Alphonse Roy	16.02	v
J. B. Lavoie, Agent	35.00	v
Dr. P. Lahaie M. D.	29.25	v
Liste de Paie No 77	34.20	v
Liste de Paie No 76	1,041.89	v
J. L. Rousseau	17.23	v
J. Roy	17.83	v
	<hr/>	
	\$ 5,536	¹⁶ / ₁₀₀

Adopté.

7963

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Geo Bouffard
 Et résolu que le rapport du
 Greffier sur la variation du règlement 219
 au rapportin secret le 29^{ème} et 30^{ème} jour
 d'octobre 1941 soit adopté tel que lu.
 Adopté.

7964

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que la Cie Bell
 Téléphone soit prié de déplacer un poteau
 situé sur la rue Notre Dame en face de chez
 J. Lavoie 551 Notre Dame lequel nuit à
 l'entrée du garage.
 Adopté.

7965

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 approuvé par l'échevin Geo Bouffard
 Et résolu que M. F. A. Phos. Ber-
 linguet. A. G. soit autorisé à faire le profil
 de la rue St Henri et préparer un plan de ladite
 rue.
 Adopté.

7966

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que le C. maître de

L'agenda soit autorisé à faire un puisard coin
St Denis & Duplessis côté N.O.
Adopté

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Louis Lamy
pro Maire
J. Garmier
Secrétaire

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-
semblée fut tenue aux lieu et place ordinaires
des sessions à l'Hotel de Ville, Lundi le 17 Novem-
bre 1941 à 7 heures p.m. à laquelle assemblée étaient
présents M.M. les échevins Louis Lamy, Donat
Garmier, Edmond Gauthier et Alphonse Desros
formant quorum sous la présidence de
M. l'Échevin Louis Lamy pro-Maire au
fauteuil.

7967

Proposé par l'échevin Donat Garmier
Approuvé par l'échevin Edmond Gauthier
Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière du conseil
de cette cité en date du 3 novembre 1941
soit adopté tel que lu.
Adopté.

7968

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Garmier
Et résolu que les comptes au mon-
tant total de \$ 7991.79 et tels que décrits ci-
après soient acceptés et payés.
Les Comptes.

Caie de l'assistance Pu'blique	600.00 ✓
Liste de Paie No 77	1,374.22 ✓
L'Honorable Trivoulet Prov.	40.00 ✓
La Cité du Cap	14.00 ✓
Liste de Paie No 78	1,057.55 ✓
Liste de Paie No 79	1,288.69 ✓
J. Fernand Paris	26.00 ✓
La Cité du Cap	20.30 ✓
La Cité du Cap.	25.40 ✓
J. A. Labelle, Mtre de Poste	67.00 ✓
J. A. Labelle Mtre de Poste	27.00 ✓
Edmond Buissonneault	35.40 ✓
Cresson Co'y of Canada	194.93 ✓
Cyrille Labelle & Cie de 3 Riv.	2.04 ✓
La Cordonnerie Moderne	2.50 ✓
J. B. Laranger	301.31 ✓
Canada Iron Foundries Ltd	190.18
John Millen 3 Riv. Ltee.	4.98 ✓
Impremerie St Patrice Emig.	101.14 ✓
Napoleon Roy	56.43 ✓
Spin Lumber Company	240.00 ✓
J. Hippolyte Nadeau	112.98 ✓
Canadian Ludlow Valve Mfg.	85.68 ✓
Arthur Brouillette	20.94 ✓
L. J. A. Bruché	3.76 ✓
Fleming Laviolette	10.20 ✓
Bureau d'Enseignement	10.30 ✓
Alcide Demeré	41.97 ✓
David Marrassette	9.75 ✓
Canadian Pacific Railways.	.35 ✓
A. Heineault & Fils	75.23 ✓
P. V. Ayotte	5.61 ✓
René de Cotet Furon & Cie	20.00 ✓
Roland Rochefort	7.00 ✓
P. A. Gouin Emig.	1,118.16 ✓
Nap. Laranger	92.58 ✓
H. Massicotte & Freres. Ltee.	266.35 ✓
Garage Royer & Freres	24.22 ✓
Service Martin Station.	29.05 ✓

La Cie d'Huile Penn-Mass	45.32 ✓
Armand Brouillard	12.38 ✓
Liste de Paie No 80	137.55 ✓
Dme V ^{ve} Geo Thémault	118.30 ✓
J. L. Rousseau	48.55 ✓
Pharmacie Thémault	24.00 ✓
	\$ 7991.79

Adopté

7969

Proposé par l'échevin Edmond Gauthier
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que ce conseil octroye
 un montant de \$ 10000 pour annoncer dans
 le Nouvelliste et \$ 5000 pour l'Avenir du Cap.
 à l'occasion des fêtes du centenaire de l'arrivée
 des Oblats au Canada.

Le Maire et le Trésorier sont autori-
 sés à signer un chèque pour chacun des
 journaux mentionnés ci-dessus.

Adopté.

7970

Proposé par l'échevin Edmond Gauthier
 Approuvé par l'échevin Alp. Choquet.
 Et résolu que la Cie Shawinigan
 Water & Power Co'y. soit autorisée à placer une
 lampe de rue en face du No 88 de la rue
 St Laurent.

Adopté.

Lecture des diverses correspondances
 et la séance est levée.

Recevoille
 Maire
 (Plaque)
 Greffier.

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 24 novembre 1941, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents M.M. les échevins Louis Lamy, Geo Bouffard, Alf. Lemay, Donat Durmel et Edmond Gauthier formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roméo Marrisette, S. C.

7971

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Geo Bouffard
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 novembre 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7972

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que les comptes au montant total de \$3,879.70 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés
Les Comptes.

L'Honorable Trésorier de la Province	\$ 10.00	✓
Ray Automobile Engg.	1,716.00	✓
La Cité du Cap.	25.78	✓
Liste de Paie No 81	766.41	✓
Imperial Oil Limited.	20.50	✓
F. R. Caré	15.00	
The Bell Telephone Co'y.	30.20	✓
J. A. Gauvin Engg.	19.44	✓
Shawinigan Water & Power	396.53	
" " "	27.99	✓
A. Héroux Engg.	3.56	✓
Gaul, Baucher, M. P.	43.00	✓
Joy. Gauvin & Fils	62.44	✓
J. B. Laranger	1.84	✓

G. P. Pros. Bellinguet A. G.	44.02 ✓
Thomas Hankin & Co'y.	4.45 ✓
Alfred Clermont	5.99 ✓
Canada Iron & Foundries Ltd	14.16 ✓
Carrion, Bois-Hivier	510.00 ✓
M. P. Leranger	33.35 ✓
M. P. Roy	13.95 ✓
Arthur Rompré	11.35 ✓
David Maréchal	5.00 ✓
L'Ono Electric Eng	.92 ✓
La Cité du Cap	19.00 ✓
St. N. Saunders	78.24 ✓

\$ 3,879.70

Adopté.

7973

Proposé par l'échevin Donat Proulx
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay
 Et résolu que ce conseil donne son
 consentement à ce que The Bell Telephone
 Company of Canada construise des lignes
 téléphoniques dans le territoire de cette
 municipalité tel que mentionné dans la
 lettre de la dite Compagnie en date du 19
 novembre 1941 et les plans qui l'accompa-
 gnent et que Mr Raoul Buisson surveille
 le travail, pour le compte de la muni-
 cipalité.

Adopté.

7974

Proposé par l'échevin Leo Bouffard
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay
 Et résolu que M^{re} Francis Lajoie
 soit par les présentes nommé procureur
 de la cité pour comparaitre par et
 au nom de la Corporation de la Cité du
 Cap-de-la-Madeline dans la cause Marcel
 Hamel vs. la Cité du Cap-de-la-Madeline.
 Il est prié d'examiner la cause et de faire
 rapport avant de faire tout autre procé-

durus.

adopté

Lecture des diverses correspondances
et la séance est levée.

Louis Lamy

Maire

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A une assemblée régulière du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assem-
blée fut tenue au lieu et place ordinaires des
sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 22^{ème} jour
du mois de décembre 1941 à 7 heures P.M. à
laquelle assemblée étaient présents M.M.
les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemaire,
Donat Dumel, Alf. Desros et Edm. Gauthier
formant quorum sous la présidence du
Pro-Maire au fauteuil M. Louis Lamy.

7975

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que le procès-verbal de
la dernière assemblée régulière du conseil de cet-
te cité en date du 26 novembre 1941 soit adopté
tel que lu

Adopté.

7976

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin Alf. Lemaire

Et résolu que le procès-verbal
de la séance des Commissions permanentes
tenue le 12 décembre 1941 soit adopté tel que
lu.

adopté.

Assemblée des Commissions permanentes
tenue au Bureau de son Honneur le Maire le
12 décembre 1941 @ 8 hrs P.M. étaient présents
son Honneur le Maire Roméo Morissette, M.M. les
échevins L. Lamy, Geo Bouffard, Alf. Lemay,
D. Dumiel, Edm. Lauthier & Alf. Devost.

Décisions

- 1^o = Toutes les licences devront être collectées avant
la fin de l'année.
- 2^o = Information et enquête Re-Lio Beaumier au
sujet de l'admission de ses enfants sur l'
assistance publique.
- 3^o = Il est résolu à l'unanimité qu'à partir du
1^{er} janvier 1942 le boni de vie chère sera accordé à
tous les employés permanents.
- 4^o = Une licence autorisée sur la rue St Ovide.
- 5^o = Contre-maire de la voirie autorisé à mettre du
gravier sur la rue St Ovide.
- 6^o = C-maire de l'aqueduc autorisé à faire le rac-
cordement des tuyaux d'aqueduc de M. Duro-
berts sur la rue St Séverin à travers le terrain de
M. A.R. Plante en autant que M. Duroberts ait
l'autorisation - C.M. autorisé à faire le creusage
sur le terrain M. Plante.
- 7^o = Soumission de M. P. Lemay pour tout le scrap
de la Corporation à \$14⁰⁰ la grosse tonne, acceptée
- 8^o = Greffier autorisé à mettre une annonce classée
dans l'Avenir pour vente d'une balance.
- 9^o = Greffier autorisé à demander des soumissions
pour la vente des routes d'hiver suivantes:
Cordon Young, route St Maurice et route du Passage
- 10^o = Avertir M. Paquette que la cité ne dispose
d'aucun homme pour entretenir ou aider à
entretenir les traverses à Niveau.
- 11^o = Demande à la Banque d'avancer les fonds
nécessaires pour rencontrer les échéances de
Janvier et février 1942 en attendant la perception
de la taxe foncière et demande aussi à la
Commission municipale l'autorisation d'

emprunter pour cette même fin.

12^e Demande au Ministère des affaires Municipales l'autorisation d'émettre, pour un terme plus court que celui prévu au règlement No 219 soit 10 ans au lieu de 20 ans, les obligations dudit règlement 219; et aussi demander l'autorisation de vendre de gré à gré les dites obligations au montant de \$40 000.⁰⁰

13^e Information de M Baptiste pour matériel :

R1 = Réfection du vieux moulin

14^e J.A. Cambrey avocat autorise le Anglin-Horscross eau.

Et la séance est levée.

(signé) Romeo Morissette

Maire

(signé) F. Beaumier

Greffier.

1977

Crépus par l'échevin Edm. Gauthier

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$11890.³⁸ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés

Les Comptes.

La Municipalité Beclair du Cap	\$ 63.24	
Liste de Paie No 82	67.90	
Liste de Paie No 83	1,057.55	
La Cité du Cap	60.00	
La Cité du Cap	75.00	
Comité des Fêtes du Centenaire	250.00	v
Liste de Paie No 84	397.03	v
Liste de Paie No 85	504.80	v
J.A. Labelle	40.80	v
Ulysse Trotter	11.20	v
Liste de Paie No 86	1,019.55	v
J. J. Nadeau	77.20	v
Liste de Paie No 87	258.00	v
J. E. Fleury, S. C.	500.00	v
La Cité du Cap	27.63	v

La Cité du Cap	3.75	v
Liste de Paie No 88	153.15	v
Fédération Canadienne	16.50	v
Liste de Paie No 89	569.94	v
Joseph Lepin	18.00	v
L'Honorable Trésorier Prov.	20.00	v
Banque Canadienne Nat.	208.99	v
Banque Canadienne Nat.	316.71	v
Banque Canadienne Nat.	3,362.50	v
Trésorier de la Province	1,173.46	
La Cie d'Huile Cœur-Mass.	9.52	v
Bureau d'Enregistrement	8.20	v
Garage Landin	20.58	v
Gene de Cotter Feron & Cie	20.00	v
Map. Larange	28.88	v
J. J. Fortin Ltée	14.54	v
L. O. Brothier	187.01	v
L'Union Musicale du Cap	100.00	v
John Millen & Riv. Ltée	103.51	v
A. Verout Engg.	5.89	v
P. A. Larin Engg.	2.37	v
Delisle Auto Accessories	17.60	v
Alphonse Roy	10.85	v
v v	15.40	v
Martin Service Station	7.00	v
Julien Roy	28.79	v
A. Brouillard	7.70	v
Eugène Boivert	14.62	v
Oliva Guilbert	27.75	v
Alcide Demers	42.76	v
Emery Parmenton	63.07	v
Liste de Paie No 90	108.80	v
Shawinigan Water & Power	398.91	
v v v	29.15	v
v v v	167.99	v
v v v	7.35	v
P. V. Ayette	2.55	v
Map. Roy	33.90	v
Delisle Auto Accessories	10.15	v

Edm. Beauvauvelet	34.25	✓
Sono Electric Eng.	.92	✓
Euclide Marchand Gravier	28.37	✓
Massey Harris Co'y. Ltd.	43.40	✓
Imprimerie St Patrice Eng	11.90	✓
J. L. Rousseau	23.80	✓
Adopté	\$ 11,890	38

7978

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Curmel
Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce de bien vouloir autoriser la vente d'obligations émises sous l'autorité du règlement N° 219 de gré à gré à un prix qui ne sera pas inférieur à \$ 97.⁰⁰ par \$ 100. dollars d'obligation.

Adopté

7979

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Geo Bauffard
Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce l'autorisation d'émettre les obligations émises sous l'autorité du règlement N° 219, pour une période plus courte que celle prévue audit règlement soit 10 ans au lieu de 20 ans mais sur la base de rachat dudit règlement N° 219.

Adopté

7980

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons

et les obligations qui deviendront dûs les 2 janvier et 1er février 1942 se divisant comme suit:

	Intérêt	Rachat	Total
2 janvier 1942	\$5,370.00	\$1,000.00	\$6,370.00
1er février 1942,	4,255.00	5,100.00	9,355.00
	9,625.00	6,100.00	15,725.00

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande au taux ne devant pas excéder $4\frac{1}{2}\%$ l'an jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ces billets ne devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7981

Proposé par l'échevin Donat Guimel

Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution N^o 7980 du conseil municipal de cette cité relativement à un ou des emprunts pour rencontrer les échéances de coupons et d'obligations, du 2 janvier et du 1er février 1942 en attendant la perception des taxes de l'année courante 1942.

Adopté.

7982

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil proclame le 26 décembre et 2 janvier 1942 jours de fête civique et invite les banques, les industriels et propriétaires d'établissements de commerce

de fermer leurs portes ces jours là afin de faire bénéficier leurs employés d'un repos mérité.

Adapté.

7983

Proposé par l'échevin Geo. Bauffard
Approuvé par l'échevin donat Gurnel

Et résolu que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construisent des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 26 novembre 1941 et les plans qui l'accompagnent, et que M. R. Buist surveille le travail pour le compte de la municipalité

Adapté.

7984

Proposé par l'échevin Geo Bauffard
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construisent des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 4 décembre 1941 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Reoul Buist surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adapté.

7985

Proposé par l'échevin donat Gurnel
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la route appelée "Le Passage" soit adjugée à M. W. Lamare au prix de \$ 50.00 pour l'entretien d'hiver saison 1941-42. Il devra signer un engagement en bonne et due forme le tout

selon la loi.

Adopté.

7986

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Geo Bauffard

Et résolu que la route communément appelée "Cordon Young" soit adjugée à M. Ferdinand Binetti au prix de \$45⁰⁰ pour l'entretien d'hiver saison 1941-42. Il devra signer un engagement en bon et due forme, le tout selon la loi.

Adopté.

7987

Proposé par l'échevin Geo Bauffard
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu sur la soumission de la Banque Canadienne Nationale pour l'achat d'une émission d'obligations au montant de \$40,000.⁰⁰, 4 1/2 % 10 ans au prix de \$97⁰⁰, soit acceptée en principe, mais ne sera acceptée définitivement qu'à l'ajournement de la présente séance lequel sera tenu lundi le 29/12/41.

Le Maire refuse de signer cette résolution maintenant. signé en dedans de 48 hrs

7988

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Geo Bauffard

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Lundi le 29 Dec 1941 à 8 P.M. sur la soumission de la Banque Canadienne Nationale.

Le Maire refuse de signer cette résolution maintenant. signé en dedans de 48 hrs

Lecture des diverses correspondances
Et la séance est levée. ~~Requis~~

Beaumes) Maire
Dresser.

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville lundi le 5^{ème} jour du mois de janvier 1942 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Romeo Marissette J.C. M.M. les échevins Geo. Bouffard, Alf. Lemay, donat Turmel et Edm. Gauthier formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7989

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 décembre 1941 soit adopté tel que su.

Adopté.

7990

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$4471.03 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie N ^o 91	\$ 1,019.55	✓
La Cité du Cap	144.27	✓
L'Hon. Trésorier Prov.	50.00	✓
La Cité du Cap	43.16	✓
J. Ed. Biron	50.00	✓
Banque Canadienne Nationale	2,546.69	✓
H. Massicotte & Frères Ltée.	22.12	✓
Shevington Water & Power	2.79	✓
J. B. Deschamps	97.98	✓
Alphonse Roy	7.70	✓
L'Avenir	55.04	✓
	10.43	✓

Alcide Demers	39.80	✓
La Pharmacie Berreault	40.08	✓
J. B ^e Loranger	2.32	✓
Valien Dubois	5.00	✓
P. A. Louin Emg.	13.80	✓
Imprimerie St Patrice Emg.	5.79	✓
A. Héroux Emg.	19.51	✓
Hercules Parenteau	6.05	✓
Bureau d'enregistrement.	8.90	✓
David Morissette	11.25	✓
Bellefeuille & Frère	10.60	✓
Garage Royer & Frère	47.00	✓
Martin Service Station	11.20	✓
J. E. Fleury, S. C.	500.00	✓
Adopté.	\$ 4,471.03	

7991

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu attendu qu'une délégation des ouvriers et travailleurs de St Odilon demande un service d'autobus à l'heure ordinaire des quarts de travail pour leur transport, ce conseil prie la Cie St Maurice Transport de bien vouloir accorder ce service qui serait d'une grande utilité à cette partie de la ville qui n'est pas desservie.

Adopté.

7992

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Approuvé par l'échevin Geo Bauffard
 Et résolu que la soumission de la Banque Canadienne Nationale pour l'achat d'une émission d'obligation au montant de \$40,000.00, 4 1/2% à 10 ans, au prix de \$97.00 par \$100. d'obligations soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente précitée.

Adopté.

7993

Attendu que en 1940 le département du Transport a eu une entrevue verbale avec le Maître Isidore Halley pour graver le chemin Bureau jusqu'à l'entrée de l'aéroport;

Attendu que M. Isidore Halley a transmis ce contrat à la Cie E. Massicotte & Fils du Cap-de-la-Madeleine et que ce travail a été exécuté pour la somme de \$1,837.00;

Et attendu que ce travail était très urgent et pressé qu'il était dans l'intérêt de la poursuite de la guerre, vu que l'école d'aviation ouvrirait officiellement le 9 novembre 1940, et que le personnel avait besoin d'un bon chemin pour s'y rendre;

Attendu que les travaux ont été faits à la satisfaction des Ingénieurs du Département du Transport et que ce dernier a payé à la cité ladite somme de \$1,837.00 à laquelle la cité n'a pas droit;

Attendu qu'après enquête la maison E. Massicotte & Fils a droit à cette somme, en conséquence.

Sur proposition de l'échevin Geo Bruffard,
Appuyé par l'échevin Edm. Gauthier.

Il est résolu que le chèque du Département du Transport du Canada signé à l'ordre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ayant été déposé au compte de la cité du Cap-de-la-Madeleine, le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer à l'ordre de la Maison E. Massicotte & Fils un chèque pour le montant de \$1,837.00 en règlement final de cette question.

Adopté.

7994

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que ce conseil nomme par les présentes M. Patrick Beauchemin

assistant percepteur de l'agueduc et Ass.
percepteur des licences pour l'année 1942.
Les émoluments seront de \$15.00 par semaine
en sus du boni de vie chère qui sera fixé
par le conseil. Il devra fournir au Trésorier
de la cité un bon de garantie de \$500.00
pour garantie de ses services, M. Marchand
devra faire la collection des licences.
Adopté.

7995

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin Edm. Lauthier
Et résolu que ce conseil fixe
comme boni de vie chère le montant de \$0.05
de l'heure basé sur une journée de huit
heures et d'une semaine de 48 heures au
maximum. Ce boni est accordé à tous les
employés de la Corporation de la Cité du Cap-de-
la-Madeline.

Adopté.

7996

Proposé par l'échevin Edm. Lauthier
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay,
Et résolu que ce conseil accepte
de M. P. Luc Rochefort une rue connue et dési-
gnée comme étant la 7ème rue sur la terre
387 et située dans la paroisse St Odilon, et
comprenant la partie comprise entre la route
Shawinigan en allant vers le nord-Est sur
une longueur approximative de 480 pieds.
Le Maire et le Greffier sont au-
torisés à signer l'acte de donation lequel
sera préparé par le Notaire Paul Boucher.
Adopté.

7997

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Purnel
Et résolu que ce conseil autorise
le Contre-Maitre de la Voirie à enlever les

Vidanges des magasins de la cité / fais par semaine. Ces enlèvements de vidanges ne concernent que les propriétaires de magasins.
Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Romeo Moresette, Maire

J. Beaumont, Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 19^{ème} jour du mois de janvier 1942 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Romeo Moresette, L.C. M.M. les échevins Georges Bouffard, Donat Durmel, Edmond Gauthier et l'elp. Devost formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7998

Proposé par l'échevin Ed. Gauthier
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 janvier 1942 soit adopté tel que lu
Adopté.

7999

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin l'elp. Devost
Et résolu que les comptes au montant total de \$5308.¹⁶ et tels que décrits ci-

après avoir acceptés

Les Comptes

Liste de Paie No 92	\$422.07	✓
The Shawinigan Water & Power	173.69	
Liste de Paie No 1	266.94	
Liste de Paie No 2	1,123.55	✓
Banque Canadienne Nationale	18.00	✓
L'Hon. Trésorier de la Prov.	20.00	✓
Corporation de la Cité des 3-Riv.	1.60	✓
Liste de Paie No 3	512.62	✓
J. G. Labelle	32.40	✓
Mr J. H. Cambray	15.00	✓
J. G. Labelle	30.00	✓
Liste de Paie No 4	339.95	✓
La Cité du Cap	23.37	✓
J. Baptiste Rousseault	35.00	✓
Le Nouvelliste Ltée	126.04	✓
H. Marsicotte & Fries Ltée	395.99	✓
Bellefeuille & Fries	72.33	✓
L'avenir	25.08	✓
Pressure Pipe Coy of Canada	158.81	✓
Canada Iron Foundries Ltd	438.61	✓
Canadian Ludlow Valve Mfg. Co.	10.48	✓
Le Nouvelliste Ltée	47.04	✓
Ernest Tripanier	.77	✓
J. Téléphore Nadeau	7.02	✓
Imprimerie St Patrice Surg.	6.34	✓
Alfred Clermont	6.53	✓
Charbonnerie Champlain Surg.	256.28	✓
The Twentieth Century Company	.90	
La Cie J. B. Belland & Fils	36.93	✓
Dawson Bros. Ltd	23.16	✓
P. Doucet & A. Duchyart	3.50	✓
Northern Electric Coy. Ltd.	133.88	✓
Napoleon Roy	3.06	✓
A. J. Moore & Coy Ltd	67.98	✓
John Millen 3 Riv. Ltée	7.04	✓
Dr. Pierre Lahaie	75.00	✓
Oliva Guilbert	61.20	✓

J. B. Loupin	\$10.00 v
Hopital St Joseph	2.10 v
Belise Auto accessoires	7.50 v
J. E. Fleury, J. C.	247.21 v
Alphonse Roy	12.95 v
J. L. Rousseau	24.55 v
La Cie d'huile Penn-Mass.	20.69 v
Renée Loupin	14.00 v
Adopté	<u>\$5308.16</u>

8000

Proposé par l'échevin Edm. Lauthier
 Appuyé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu qu'une licence de restaurant pour l'année 1942 soit accordée à chacune des personnes suivantes telles qu'acceptées par le Chef de Police

Josephat Bergeron, 329 St Laurent
 Kasair Phibeau, 5 St Jean St
 Alfred Létourneau, 81 St Laurent
 Joseph Lauthier, 346 St Laurent
 S. Laperrière coin Montplaisir & Rochyart

Adopté

8001

Avis de Motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité je proposerais et soumettrais à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement fixant les limites pour les districts électoraux pour fins de votation à l'assemblée législative de Québec."

Fait et signé au Cap-de-la-Madelaine, ce dix-neuvième jour du mois de janvier 1942

Georges Bouffard
 Echevin de la Cité.

8002

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Appuyé par l'échevin Alp. Devost
 Et résolu que ce conseil
 octroye un montant de \$ 25.00 aux
 Cadets du Sacré-Coeur comme encourage-
 ment et aussi pour defrayer le
 coût d'achat de nouveaux costumes.
 Adopté.

8003

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Appuyé par l'échevin Alp. Devost
 Et résolu que ce conseil prie
 respectueusement M. Charles David, directeur
 de venir rencontrer le conseil en comité pour
 discuter de la possibilité de constructions
 nouvelles en vertu des pouvoirs qui ont été
 conférés au War-time Housing Ltd, étant
 donné l'augmentation de la construction
 des Industries de guerre qui crée une
 pénurie de logement dans notre cité
 Adopté.

8004

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Appuyé par l'échevin Alp. Devost
 Et résolu qu'un avis légal soit
 demandé à M^{re} Wilfrid Cariepy sur l'avis de
 poursuite de M^{rs} Louin & Provencher au
 sujet d'une réclamation de M. Boniface
 Stogaitis au montant de \$ 1144.

En amendement

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 appuyé par l'échevin Donat Thumel
 Et résolu qu'un avis légal soit
 demandé à M^{re} Frs. Lapis, C. R.

Vote sur l'amendement

Contre: - Les échevins Edm. Gauthier et Alp. Devost
 Pour: - Les échevins Geo. Bouffard & D. Thumel
 Son Honneur le Maire vote contre
 Vote sur la motion principale

Cour: Edm. Gauthier et alps Devost
 Contre: Geo Bouffard et D. Turmel
 Son Honneur le Maire vote pour.
 La motion principale est adoptée sur
 division.

A 9^h 15 P.M. l'échevin Louis Lamy
 prend son siège.

Lecture des diverses correspondances
 et la séance est levée.

Romeo Morissette
 Maire
 Thélaumier
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la
 Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut
 tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hô-
 tel de Ville Lundi le 2^e jour de février 1942 à 7 h
 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur
 le Maire Romeo Morissette D.C. M.M. les échevins Louis
 Lamy, Geo Bouffard, Alfred Lemay, Donat Turmel
 et Alphonse Devost formant quorum sous la présidence
 du Maire au fauteuil

8005

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que ce conseil apprend avec regret
 la mort de M. Louis Saurhier, père de M. l'échevin
 Edmond Saurhier de cette cité.

Le conseil se joint à la population pour
 offrir à la famille Saurhier ses plus sincères sympathies.
 Ce conseil offre une grande messe à l'entente de M.
 Louis Saurhier

Adopté.

8006

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 janvier 1942 soit adopté tel que lu.

Adopté

8007

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière séance des Commissions permanentes du conseil de cette cité en date du 26 janvier 1942 soit adopté tel que lu; toutes décisions qui y ont été prises sont à toutes fins que de droit, ratifiées.

Adopté

Procès verbal des commissions permanentes

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Assemblée des Commissions permanentes tenue au Bureau de Son Honneur le Maire le 26^{ème} jour de janvier 1942 à 8 h 30 PM. étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette Q.C. MM les échevins Geo. Bouffard, Alf Lemay, Edm Baushier et Donat Dumel

Décisions

Proposé par l'échevin Edm Baushier

Appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de M^{me} Alphonse Ruard épouse de M Alphonse Ruard, citoyen bien connu, ancien conseiller et ancien contre-maître de la Varnie. Ce conseil prie les familles Ruard + Vaillanvost d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté

Les comptes au montant total de \$2686³² et les que décrit ci-après ont été acceptés par paiement

Les comptes

Liste de Paie No-5

" " " 6

11915³² "535³² "

La, Cité du cap	50 ⁰⁰	✓
✓	949	✓
Eugène Bouvier	16 ⁶⁶	✓
Jules Roy	41 ³⁵	✓
Bell Telephone Co	31 ⁹¹	✓
Edm Balsemneau	23 ⁹⁰	✓
Shawmegan W. P.	36 ⁹⁴	✓
✓	400 ¹⁴	✓
✓	180 ¹⁸	✓
Wm H. Saunders	3 ⁰⁰	✓
West Disinfecting	70 ⁷⁸	✓
Mrs. Lorange	19 ¹⁹	✓
Canadian Ludlow Salvo	85 ⁶⁸	✓
Bellefeuille + Driest	20 ⁵³	✓
Le Nouvelliste Ltee	4 ⁰⁰	✓
A. Heroux Enq.	5 ⁰⁶	✓
Ernest Tremblay	11 ³³	✓
Total	2686 ³²	

Adopté.

3° Autorise Maison J. Barneau jusqu'à concurrence de \$30⁰⁰ pour Paul Emile Beaulieu le cercueil & Corbillon.

4° Autorise Licence de restaurant à Albert Babineau en échange du montant déjà payé.

5° Lecture de plaintes au rôle et qui seront étudiées à une assemblée ultérieure. Dossier sur chacune

Et la séance est levée

(signé) Romeo Moussette
 (signé) J. Beaulieu
 Marse
 Greffier

8008

Proposé par l'échevin Alfred Lemaire
 approuvé par l'échevin Anat. Turmel
 Et résolu que les comptes au montant total de \$28995¹⁸ et tels que décrits ci. après soient

acceptés et payés.

Les comptes

Res A. Brunelle ^{Prs} Curé	8 ⁰⁰	✓
Aephonse Roy	27 ⁴⁸	✓
J. Belannette	5 ⁰⁰	✓
John Miller 3 ^{rs} d ^{re}	2 ⁰⁰	✓
B. A. Souin Entg	5 ³⁴	✓
Delisle Auto Access	1 ⁴¹	✓
Napoléon Roy	10 ⁷	✓
J. J. More Roby	30 ⁸⁹	✓
Alcide Demers	50 ¹³	✓
A. Vaugeois	3 ⁰⁰	✓
Canadian Semicide	16 ⁹⁵	✓
✓ Pacific Railway	22 ¹²	✓
René de Lotrel 3 ^{rs} d ^{re}	180 ⁰⁰	✓
Impremere de Patrice Entg	15 ⁵⁹	✓
J. Chaverni 3 ^{rs} d ^{re} Entg	178 ²⁵	✓
A. Heroux Entg	1 ⁸⁹	✓
Josephat Hardy	24 ⁶⁰	✓
Liste Paie No-7	402 ¹⁶	✓
Banque Canadienne Nationale	6370 ⁰⁰	✓
✓ ✓ ✓	20500 ⁰⁰	✓
✓ ✓ ✓	493 ⁸¹	✓
St Vincent de Paul Ste Mad.	100 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No-6	535 ⁵³	✓
La Cite' du Cop.	19 ⁸⁶	✓
	<u>28995¹⁸</u>	

Adopté.

8009

Propose par l'échevin Geo Bouffard

Approuve par l'échevin Aef Lemay

Et résolu qu'une licence de restaurant soit accordée à chacune des personnes suivantes pour l'année 1947 de tout tel que recommandé par le Chef de Police.

Mme Ernest Brosseau	641	Notre-Dame
Roland Monplaisir	615	✓
Jubini de Arnaud	563	✓
Hervé D. Duvet	470	✓

Adopté

8010

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu qu'une licence de restaurant pour
1947 soit accordée à M. Paul Sisard.

Le vote est demandé par M. Bouffard.

Votent pour M.M. - Donat Turmel & Alfred Lemay
Votent contre M.M. - G. Bouffard, A. Devost & L. Lamy
Motion rejetée.

8011

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

appuyé par l'échevin Aep Devost

Et résolu que le Sreffis soit autorisé à demander
des permissions pour l'émission d'obligations émises
sous l'autorité du règlement No-144 au montant de \$75000.
le tout suivant la Loi. Les permissions doivent être
présentées au conseil le 23 février 1947 au plus tard.

Adopté

8012

Avis de motion.

Je sousigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Made-
leine, donne avis de motion qu'aux temps et en la
manière voulus par la loi et les règlements de la
cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règle-
ment intitulé: "Règlement concernant la circulation
dans les rues de la cité, etc"

Fait et signé au Cap-de-la-Madelaine, ce deuxième
jour du mois de février 1947.

(signé) George Bouffard
échevin de la cité.

8013

Proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le Maire et le Sreffis soient
autorisés à signer les deux contrats en rapport avec la
fermeture d'une partie de la rue St Laurent et partie
du chemin Bureau pour que ceux-ci soient remplacés
par de nouvelles rues, le tout tel que préparé par le No-
taire Paul Bouches en date du 19 janvier 1947

Adopté

8014

Propose par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Guimel

Et résolu que M^{re} François Lajoie C^h.
soit autorisé à donner un avis légal sur la réclamation
de M. Boniface Stogaitis ^{faite} par l'entremise de ses procureurs
M^{rs} Brun et Bruneau.

Adopté

8015

Propose par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que la Cie Shawinigan W & P
Coy soit autorisée à installer des lampes de rues aux
endroits suivants :-

- 1 - Route Shawinigan Extrême N O de la Cité
- 1 - " " " " 1/2 chemin entre " et
le cordon Young.

1 coin St Joseph et Ste Madeleine

Adopté

8016

Propose par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que Son Honneur le Maire, Le Chef
de Police et M. Eug Bertrand soient délégués à Drum-
mondville pour s'enquérir sur la manière d'améliorer
les pâturés à feu. Le Trésorier est autorisé à faire
le nécessaire pour les dépenses de voyage

Adopté

8017

Propose par l'échevin Donat Guimel
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la présente séance soit ajour-
née à lundi le 9 février 1942 à 7 hrs P.M. pour l'au-
dition des plaintes au rôle, Le greffier devra aviser
les plaignants et les évaluateurs avec leur secrétaire.

Adopté

Lecture de diverses correspondances et plaintes et la
séance est ensuite ajournée à lundi le 9 février
1942 à 7 hrs P.M.

Reneo Murrissette
 Maire
 Beaumont
 Suffice

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine ^{du 21/2/42} lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 9 février 1942 à 7 hrs P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Reneo Murrissette i.e. MM les échevins Louis Lamy, Geo Buffard, Donat Gummel, Edmond Baushier + Aephonse Devost formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

8018

Proposé par l'échevin Edm Baushier

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Monsieur Léon Rochefort citoyen bien connu et dévoué collaborateur au progrès de notre cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil offre à la famille Rochefort ses plus sincères sympathies

Adopté

8019

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que l'évaluation de M Bédoin Toupin soit modifiée comme suit:

- ✓ G-115 - Terrains et bâtisses # 2200.⁰⁰
- ✓ G-143 - Rue Cluni + Longval @ #200. chacun.
- ✓ G-126 - Hôtel même évaluation de 1941

Adopté

8020

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que l'évaluation de M Ph. Chandonet soit modifiée comme suit:

Cad 125 subcl 16 Terrains #700. @ lieu de #1000.

Adopté.

8021

Proposé par l'échevin Aep Devost
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que l'évaluation des terrains de M. Karol Rocheleau soit modifiée tel que ci-après les lots Nos - 134, 135 et 136 du cadastre 134 @ \$200. chaque.

Adopté

8022

Proposé par l'échevin Edm Bauschie
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que l'évaluation de M. Réal Lonrange soit modifiée tel que ci-après lots Nos - 50, 51, 78 et 79 du cadastre 157 @ \$200 chacun.

Adopté

8023

Proposé par l'échevin Edm Bauschie
Appuyé par l'échevin Aep Devost

Et résolu que l'évaluation de M u w Rousseau soit modifiée comme suit:

P-168-P-171 \$1600. au lieu de \$2850⁰⁰

Adopté

8024

Proposé par l'échevin Aep Devost
Appuyé par l'échevin Le Lamy

Et résolu que l'évaluation de M Bruno Massicotte soit amendée comme suit:

Cad 168-339 - Terrains et bâtisses \$1400.

Adopté

8025

Proposé par l'échevin Edm Bauschie
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que l'évaluation de Mde Henri Fontaine soit amendée comme suit:

622-5 \$200. au lieu de \$450⁰⁰

Adopté

8026

Proposé par l'échevin Edm Bauschie
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que l'évaluation de M Henri Provost

soit modifiée comme suit:

✓ 168-342 \$ 200. au lieu de \$ 600⁰⁰
Adopté.

8027

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

appuyé par l'échevin Edm Sausher

Et résolu que l'évaluation de M. J. A. Roy
soit modifiée comme suit:

✓	168 - 348	\$ 200.	au lieu de \$ 600		
✓	- 349	-	-	-	-
✓	- 350	-	-	-	-
✓	- 351	-	-	-	-
✓	- 352	-	-	-	-
✓	- 353	\$ 100	-	-	\$ 145.
✓	622	19	\$ 100.	-	\$ 425.
✓	-	20	\$ 100	-	425.

Adopté.

8028

Proposé par l'échevin Aez Devost

appuyé par l'échevin Donat Turmel

✓ Et résolu que l'évaluation de M. Eddie
Martin soit modifiée comme suit:

P-107 \$ 1100. au lieu de \$ 1500.

Adopté

8029

Proposé par l'échevin Donat Turmel

appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que l'évaluation de M. François
Courteau soit modifiée comme suit:-

✓	388-13	@ \$ 125.	au lieu de \$ 235.		
✓	- 14	100.	-	-	160.
✓	- 15	100.	-	-	160.
✓	- 16	100.	-	-	160.
✓	388-K	5000	5¢ au lieu de 7¢ du pied		
✓		11950	5¢ -	-	6¢ -

Adopté.

8030

Proposé par l'échevin Donat Turmel

appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que l'évaluation de M. Josephat Lanquar soit modifiée comme suit:-

- ✓ 406-34 #100. au lieu de #135.
- ✓ - 35 125. - - - 185.
- ✓ C-414 en culture
- ✓ C-415 - ✓
- ✓ C-553 - -
- ✓ C-554 - -

Adopté

8031

Proposé par l'échevin Leo Bouffard
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que l'évaluation de M.M.:

- ✓ Obilogene St Amant
- ✓ Clément ✓
- ✓ Médard Duquay
- ✓ Gabriel Grenier
- ✓ Emile Grenier soit modifiée comme suit:

En culture.

Adopté

8032

Proposé par l'échevin Leo Bouffard
appuyé par l'échevin Edm Baushier

Et résolu que l'évaluation de M. L.O. Maltier soit modifiée comme suit:

lots Nos - 21 @ 33 inclus du cadastre 622 @ #150.
chaque au lieu de #425. chaque

Adopté.

8033

Proposé par l'échevin Leo Bouffard
appuyé par l'échevin Le Lamy

Et résolu que l'évaluation de La Cie de Const-
ruction Laviollette soit modifiée comme suit:

622 = 34-35-36-37-38 +39 @ #200 chaque au lieu
de #425. chaque.

Bâtisse (#7000. au lieu de #986500

Adopté

8034

Propose par l'échevin Edm Saushie

Appuyé par l'échevin Dmat Rummel

Et résolu que l'évaluation de M. C.N. DeBlais
soit modifiée comme suit:-

122 = 64, 65, 125 + 126 En culture

122-15 = 126-117 évalué à 9¢ et 4¢

Manoir @ \$ 4000. Saline @ \$ 600⁰⁰

Adopté.

8035

Propose par l'échevin Dmat Rummel

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que l'évaluation de M. J. Jalbert
soit modifiée comme suit:P548-P549 \$ 800. au lieu de \$ 1035⁰⁰

Adopté

8036

Propose par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Alp Devost

Et résolu que l'évaluation de la Cte de Ter-
rains Notre-Dame au Cuy soit modifiée comme suit:

122 = 125, 126, 127, 128, et 129 \$ 200. chaque en culture.

122 = 135 @ \$ 200. (Pas en culture)

Lots sur le cadastre 134 @ \$ 200. chaque.

134 = (79-2, 78-2, 77-2 et 76-2) @ \$ 200. x

134 = (42-2, 42-3, 43-1 et 43-2) @ \$ 200. x

134 = 48, 49 @ \$ 200. (2)

Adopté

8037

Propose par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Alp Devost

Et résolu que ce conseil apprends avec re-
grets la mort de M. Evastie Fafard, beau-frère de
M. Edmond Saushie échevin de cette cité:Le conseil prie les famille Fafard et Sau-
shie d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté

8038

Propose par l'échevin Dmat Rummel

Appuyé par l'échevin Edmond Saushie

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Jeudi le 17 février 1942 @ 8 hrs P.M. sur les plaintes au rôle.

Adopté

Et la séance est ensuite ajournée.

Romeo Morissette

Maire

J. Beaumier

Breffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance du 9 février 1942 @ 8 hrs P.M. du conseil de cette cité lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions Jeudi le 17 février 1942 à 8 hrs P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette L.C. M.M. les échevins Louis Lamy, Alf Lemay, Donat Turmel, Edmond Gauthier et Alphonse Devost formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

8039

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que l'évaluation de M. Adilard Rochefort soit modifiée comme suit :

P. 171-D. partie encadrée, sans sortie, soit portée au rôle au même prix que l'an dernier.

P. 180. Propriété située à 267-N. Dame à 6 ¢ du pied au lieu de 8 ¢ du pied.

Adopté.

8040

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que l'évaluation de M. Richard Rochefort soit modifiée comme suit :

Lots Nos. 144 @ 160 inclus du cadastre 171 @ \$ 200. chacun

P. 171 - 4 1/2 arpents @ \$150.00 de l'arpent
au lieu de \$350.00.

Adopté

8041

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que l'évaluation de M^r. Lion
Rochefort soit modifiée comme suit:

Lots Nos. 28-48-P-49-90-91-P-102-2 -
P-102-3 - P-102-124-125-127-128-131-132-133-134 -
139 et 99 du cadastre 171 @ \$200. chaque.

P. 171 - \$410 au lieu de \$910.00

P. 171 - 5 arpents @ \$150.00 au lieu de \$200.

Adopté.

8042

Proposé par l'échevin M^r. Lemay,
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
Et résolu que l'évaluation de
Monsieur Ernest Bédue soit amendée comme
suit:

D'éduire les superficies suivantes
sur la totalité des lots indiqués en regard
de chacun.

416-110	déduire	526.5'
111	"	538.36'
112	"	505.9'
113	"	636.0'
114	"	704.8'
115	"	720.3'

Adopté.

8043

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin M^r. Lemay
Et résolu que l'évaluation de
Monsieur G. N. Desjardins soit modifiée
comme suit:

Lots sur le 126 en frontage du bou-
levard @ \$200. chaque, la balance des lots
vacants au prix de \$150.00 l'arpent.

116 et 118 lots en frontage du boulevard @ \$ 200. du lot

Adopté.

8044

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que l'évaluation de M.
Rienc Luc Rochefort soit inscrite comme
suit: 208 lots @ \$ 50.00 du lot sur le
cadastre 387. entre la Ve et la VIIe rue.

Adopté.

8045

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Louis Lamy
Et résolu que le rôle d'évaluation
1942, tel que déposé par les évaluateurs et tel
que modifié par les résolutions Nos. 8019-8020-
8021-8022-8023-8024-8025-8026-8027-8028-
8029-8030-8031-8032-8033-8034-8035-8036-8039-
8040-8041-8042-8043-8044, soit homologué.

Adopté.

8046

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que ce conseil verse à
la Société St Vincent de Paul de Ste Famille
\$ 100.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à
signer un chèque au montant ci-dessus
mentionné.

Adopté.

8047

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeline,
a dépensé une somme assez considérable pour
l'achat de terrains pour un aéroport municipal;

Attendu que la Cité a depuis cette date
transféré au Département de la Défense Nationale
du Canada ledit aéroport pour la somme
minime de \$ 1.00 par année sans forme de loyer;

Attendu que le Ministère des Postes a l'intention d'établir une poste aérienne et étant donné les sacrifices que la Cité s'est imposés pour établir l'aéroport dans les limites, il n'est que juste que la poste aérienne ait son Bureau au Cap-de-la-Madeleine; En conséquence

sur Proposition de l'échevin Edm. Gauthier
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Il est résolu que ce Conseil prie instamment le Ministère des Postes d'Ottawa de bien vouloir établir au Bureau de Poste du Cap-de-la-Madeleine un bureau pour maille aérienne, étant donné les raisons mentionnées dans les attendus précédemment énoncés.

Copie de la présente soit transmise au Ministère des Postes à Ottawa, ainsi qu'au D^eputé M. Brunelle.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Moussette

Maire
J. Blauvelt
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 16^eme jour de février 1945 à 7^h30 PM. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Moussette MM les échevins Louis Lamy Geo Bouffard, Alf Lemay, Donat Gurnel et Edmond Gauthier formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

8048

Proposé par l'échevin Edm Bauscher
 appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 février 1942, celui de l'ajournement en date du 9 février ainsi que celui de l'ajournement en date 17 février 1942 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

8049

Proposé par l'échevin Alf Lemay
 appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée des commissions permanentes du conseil de cette cité en date du 17 février 1942 soit adopté tel que lu; et que la décision qui y a été prise soit et est par les présentes ratifiée.

Adopté

Procès-verbal

Assemblée des Commissions permanentes tenue jeudi le 17 février 1942 à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire M.M. les échevins Louis Lamy, Alfred Lemay, Edmond Bauscher, Donat Turmel et Aphonse Devost.

Attendu que la ville doit faire sa part dans le second emprunt de la Victoire;

Attendu que la ville a été grandement favorisée par l'industrie de guerre, et qu'il n'est que juste que ses citoyens sachent le reconnaître.

En conséquence il est unanimement résolu que la ville souscrive une somme de \$10000. audit emprunt, et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

(signé) Romeo Morissette
 Maire

(copié) J. Beaumier
 Secrétaire

8050

Proposé par l'échevin Edm Bauscher
 Appuyé par l'échevin Geo Briffard

Est résolu que les comptes au montant total de \$3056⁶⁶ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.
Les comptes

Horace H. Cyr	7 ⁵⁰	v
Béatrice + fils	2 ⁰⁴	v
Bariepy Bariepy	30 ⁰⁰	v
John Mullen 3 th L ^{ie}	88 ⁶⁷	v
J. B. Leung	4 ⁶⁷	v
Napoléon Roy	28 ⁷¹	v
H. Massicotte + Freres	6 ²¹	v
Alphonse Roy	43 ⁹⁰	v
A. Brumillard	4 ⁷⁰	v
Martin Lemie Station	8 ⁴⁰	v
Garage Roy + Frere	4 ⁰⁸	v
L. O. Trullie	225 ⁰⁰	v
✓	273 ⁷⁵	v
Dépense auto Accessoires	4 ³⁴	v
O. A. Bruni Eng.	12 ¹⁶	v
Edm. Boissonneault	24 ⁸⁰	v
La Cité du Cap	11 ⁸⁰	v
Municipalité de Ste. Marie	1 ⁰⁰	v
Bureau d'Enregistrement	5 ⁴⁰	v
Imprimerie du Roi	25 ⁵³	v
Imprimerie St. Patrice	19 ⁸³	v
Canadian Lumber Value	58 ⁶³	v
Liste de Paie	2166 ⁰⁴	v
	<u>\$3056⁶⁶</u>	

Adopté

8051

Propose par l'échevin Edm. Saurhae

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Est résolu que ce conseil autorise le Trésorier à garder un certain montant sur les paies de ceux qui travaillent pour la cité et qui ont des redevances quelconques envers la corporation; il devra aussi garder à même la paie de charrettes le montant de leur licence.

Adopté

8052

Propose par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Edm. Saurhae

Et résolu qu'une licence de table de billard soit accordée à ^{D^{me}} Ernest Beaulieu 541 Notre Dame, pour l'année 1947.

Adopté.

8053

Proposé par l'échevin Donat Dumiel

Appuyé par l'échevin Cef Lemay

Et résolu que la résolution No. 8044 faite et passée le 17/2/47 soit amendée en y remplaçant le ^{montant} chiffre \$50⁰⁰ dans la deuxième ligne par le montant \$5⁰⁰

Adopté.

8054

Proposé par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Edm Saushier

Et résolu que le rôle d'évaluation tel que déposé par les évaluateurs et tel que modifié par les résolutions Nos- 8019 @ 8031 Incl, 8039 @ 8043 Incl. 8044 tel que amendé par la résolution No- 8053 soit homologué. La présente résolution recorde à toutes fins que de droit la résolution No- 8045.

Adopté

8055

Proposé par l'échevin Edm Saushier

Appuyé par l'échevin Donat Dumiel

Et résolu qu'une licence de restaurant pour l'année 1947 soit accordée à chacune des personnes suivantes le tout tel que recommande par le Chef de Police

Anatole Vaigeaux 389 Notre-Dame

D^{me} M.A. Beaulieu 767 - - -

Séverin Trudel 657 - - -

Charles Lemay 501 - - -

David Morissette 345 - - -

U^m Carpenter Rue St J Bte

Restaurant Dupont Envy 615 Notre-Dame

Marion Service Rue Jusey

Edmond Howard 577- Notre-Dame

Adopté

8056

Proposé par l'échevin Aef Lemay
appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que ce conseil nomme pour les présentes
M.M. Arthur Beaudin & Lucien St-Onge en charge de l'as-
sistance publique. Ils devront faire ce travail avec les mé-
mes emplacements que ceux actuellement payés. Ils devront
préparer un rapport complet depuis ¹⁹³⁵ sur ceux qui ont béné-
ficiés de l'assistance publique.

Adopté

8057

Proposé par l'échevin Edmond Gauthier
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil juge opportun de fa-
voriser la construction d'un Cafétéria dans le voisinage
de l'aéroport et qu'à ces fins, vu qu'un grand nombre
d'élèves et d'employés vont le fréquenter, ce conseil permet
la vente de la bière et du vin aux heures réglementées
après les autorités de l'école d'aviation et la compagnie
opérante de l'aéroport durant les repas seulement. Ce
conseil recommande à la Commission des Liquieurs
de Québec l'octroi d'un permis à M. Romeo Vaillancourt
pour l'opération d'un tel cafétéria et d'une telle
licence pour vente de bière et de vin aux repas.

Adopté à l'unanimité.

8058

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Ma-
delleme donne avis de motion qui aux temps et en la
manière voulus par la Loi et les règlements de la cité
je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une
prochaine séance un règlement intitulé "Règlement
autorisant le conseil de cette cité à prélever les fonds
nécessaires pour l'administration de la cité pour
l'année 1944"

Fait et signé au Cap-de-la-Madelleme ce 16ème jour
du mois de février 1944.

(signé) R. Lemay

Echevin de la Cité

Armes municipales

J. Beaumais

Maire

Buffard

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, Lundi le 23 février 1942, à 7. hrs P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C. MM. les échevins Geo. Bouffard, Alfred Lemay, Donat Turmel et Edmond Gauthier, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

8059

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 février 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8060

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 7,251.31, et tels que décrits, soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Liste de Paie No. 12	\$ 1,567.94	✓
La Cité du Cap	35.00	✓
Liste de Paie No. 8	1,191.15	✓
Liste de Paie No. 9	1,266.37	✓
J. A. Sabelle	51.00	✓
Les servantes de Jésus Marie	25.00	✓
Le Bureau Annuel du Canada	1,000.00	✓
Liste de Paie No. 11	1,177.00	✓
L. O. Trotter	273.75	✓
E. Morissette - fils	21.00	✓
Dépense Auto Necessaires	3.44	✓

P. A. Gauvin Emrg.	\$ 5.10 ✓
J. Bte Lorange	3.62 ✓
Napoleon Roy	1.15 ✓
Maurinigan Water + Power	392.50 ✓
" " "	33.48 ✓
John Millen 3-Riv. Ltie	1.46 ✓
La Cite du Cap	19.68 ✓
J. A. Labelle	28.50 ✓
La Fabrique Ste. Famille	100.00 ✓
Aleide Demers	<u>54.17</u> ✓
	\$ 7251.31.

Adopté.

8061

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier,
 Et résolu que la soumission de la
 Caisse Populaire de Ste. Madeleine, et l'Union
 Régionale des Caisse Populaires d'épandins des
 Trois-Rivières, pour l'émission d'obligations de
 la Cite du Cap de la Madeleine, datée du
 1er Avril 1942, \$ 75,000.00, 4 1/2 % - 1 à 10 ans,
 intérêts payables semi-annuellement les 1er
 octobre et 1er avril de chaque année, au prix
 de \$ 98.35 par \$ 100.00 dollars d'obligations,
 soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à
 signer tous les documents relatifs à cette
 émission d'obligations de \$ 75,000.00, émises
 sous l'autorité du règlement No. 144.

Adopté.

8062

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier,
 Et résolu que ce Conseil prie respectueu-
 sement l'Honorable Ministre des Affaires Muni-
 cipales, de l'Industrie et du Commerce de bien
 vouloir autoriser le conseil de cette Cite; d'imit-
 ter pour un terme plus court que celui
 établi par le règlement No. 144, soit 10 ans

au lieu de 20 ans pour une émission d'obligations au montant total de \$75,000.00 échéant le 1^{er} Avril 1942.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$10.00 pour honoraires, à l'ordre du Trésorier de la Province.

Adopté.

8063

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay,
Approuvé par l'éluvin E. Am. Gauthier,
Et résolu que ce conseil approuve la Ville de Grand'Mire dans sa demande au Gouvernement Provincial d'abolir les taxes de piages sur le Pont de Grand'Mire.

Adopté.

8064

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'éluvin Donat Turmel,
Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1942, à chacune des personnes suivantes, le tout tel que recommandé par le Chef de Police

Adopté.

William Fournier	585 - Notre-Dame - Caf
Eulide Chartray	108 - St. Valire Caf
Armand Leduc	44 - Notre-Dame Caf.

8065

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'éluvin Alf. Lemay,
Et résolu que le budget tel que préparé par le Greffier de la Cité et tel que lu en conseil ce jour, soit accepté.

Le Greffier est autorisé à préparer le règlement d'imposition pour

la prochaine séance, basé sur ledit budget, tel qu'accepté ce jour.
Adopté.

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

Romeo Moussette
Maire
Théaume
Greffier

Budget 1942

Service de la Dette

Commission sur icliances	\$ 152.24	
Intérêts sur obligations	41,248.50	
Rachats d'obligations	39,300.00	\$ 80,700.74.

Intérêts.

A la Banque	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00
-------------	-------------	-------------

Finances.

Aliénis	\$ 4,200.00
Indigents publics	6,000.00
Ecole de Réforme	381.00
Abonnement aux journaux	20.00
Assurance chômage	500.00
Assurance de garantie	30.00
Avis publics	125.00
Contingents	800.00
Diligations	400.00
Elections Municipales	125.00
Fonds de Bâtisses et juré	16.00
Fond de secours	1,000.00
Mutations	125.00
Nos. de licences	179.89

Détrois	\$ 2,000.00
Papeterie	500.00
Publicité	150.00
Réception	200.00
Rôle d'évaluation	700.00
Salaires	9,651.70
Téléphone Loyer	167.28
Téléphone Mess	100.00
Vérification	400.00
	<u>\$ 27,770.87.</u>

Voirie

Appareils	\$ 500.00
Assurances	212.34
Bâtisses chauffage	150.00
Bâtisses éclairage	35.92
Bâtisses entretien	19.60
Camion et Auto	250.00
Chevaux ferrage	70.55
Chevaux nourriture	567.53
Contingents	920.20
Émondage d'arbres	10.00
Gazoline et Huile	500.00
Neige Notre-Dame	4,000.00
Neige diverses rues	4,500.00
Neige trottoirs	500.00
Rigoles	50.00
Routes d'hiver	190.00
Rues diverses entretien	700.00
Rue Notre-Dame entretien	500.00
Salaires	3,776.40
Travaux à niveau	75.00
Clôtures et trottoirs	180.00
	<u>\$ 17,707.54.</u>

Aqueduc.

Appareils	\$ 90.00
Assurances	10.00
Bâtisses chauffage	125.00
Bâtisses éclairage	25.00
Bâtisses entretien	50.00

B. Fontaines Sages	₪ 175.00
B. Fontaines Matériaux	85.60
C. Service Sages	486.40
C. Service matériaux	208.00
C. Pume. Sages	209.00
C. Pume. matériaux	25.00
Contingents	300.00
Energie	2,200.00
Machineries	30.00
Papeterie	80.20
Prise. d'eau	17.60
Remboursement de taxes d'eau	5.00
Réservoir	30.87
Salaires	7,691.80
Téléphone	11.00
Values	41.34
	<u>₪ 11,895.81.</u>

Egouts.

Appareils	₪ 21.54
C. Pume. Sages	400.00
C. Pume. matériaux	35.00
C. Pume. Services Sages	175.00
C. Services matériaux	50.00
Contingents	150.00
Puisards et Regards	175.00
Salaires	722.20
	<u>₪ 1,728.74.</u>

Police Et Incendie

Appareils	₪ 500.00
Assurances	125.80
Auto Chef	100.00
Auto Camion	200.00
Auto échelles	400.00
Chauffage	275.00
Eclairage	125.00
Entretien	50.00
Constables spéciaux	300.00
Contingents	400.00
Extincteurs	50.00

Fonds secrets	50.00	
Gazoline et huile	350.00	
Salaires	11,959.45	
Système d'alarme	150.00	
Téléphone et M. us.	75.00	
Uniformes	500.00	15,610.25.

Hotel De Ville.

Assurances	27.00	
Chauffage	225.00	
Eclairage	71.59	
Entretien	400.00	
Contingents	25.00	748.59

Marché Aux Denrées

Assurances	17.30	
Chauffage	17.85	
Eclairage	25.00	
Entretien	30.00	
Contingents	10.00	100.15

Hygiène

Contingents	22.70	
Desinfection	35.00	
Appareils	201.94	
Unité Sanitaire	1,246.84	
Vidanges enlèvement	1,644.43	3,150.91.

Département En Loi.

Frais Judiciaires	750.00	750.00
-------------------	--------	--------

Parcs Publics.

Contingents	65.00	
Eclairage	50.00	
Bâties entretien	25.00	
Terrains entretien	50.00	
Salaires	10.00	200.00

<u>Eclairage Des Rues</u>	5,000.00	5,000.00
---------------------------	----------	----------

Divers

Balance publique ₹ 10.00 ₹ 10.00

RécapitulationRevenus Anticipés.

Taxes foncières	₹ 6,234,197.00 @ ₹ 1.85 =	₹ 115,532.63
En culture	109,017.00 @ 1.00 =	1,090.17
Laurentian selts		548.64
International Foils		<u>3,000.00</u>
		₹ 120,171.44
Taxes d'eau et d'égouts		34,000.00
Liasses		7,500.00
Taxes de trottoirs		2,300.00
Loyer des Bureaux		240.00
Marché aux denrées		450.00
Amendes et frais		100.00
St-Maurice Transport		1,000.00
Logement Ouvrier		180.00
Intuits sur arriérés de taxes		1,200.00
Balance publique et divers		250.00
Profit sur vente de propriétés		<u>100.00</u> ₹ 167,491.44.

Deboursés Prévus.

Service de la dette	₹ 80,700.74
Intuits	1,000.00
Finances	27,770.87
Voirie	17,707.54
Aqueduc	11,895.81
Égouts	1,728.74
Police et incendie	15,610.25
Hôtel de Ville	748.59
Marché	100.15
Hygiène	3,150.91
Département en Loi	750.00
Pares Publiques	200.00
Éclairage	5,000.00
Divers	<u>10.00</u> ₹ 166,373.60

Surplus Prévu De ₹ 1,117.84.

Pour détails voir lettre en date du 23 février 1942.

Bureau du Greffier, le 23 février 1942.

FB/

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 2 mars 1942 à 7. hrs. P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette I. C., MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel, E. And. Gauthier et Alphonse D'voost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8066

Proposé par l'échevin Donat Turmel,

Approuvé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 23 février 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8067

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 12,707.47, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 13	\$ 1,155.35	"
La Cité du Cap	18.00	"
Benoit Massicotte + Al	8.00	"
Banque Canadienne Nat.	400.00	"
Shawinigan W & P. Co. y	7.85	"
" " "	211.20	"
J. Bte Lanouette	20.00	"
Canadian Pacific Railway	1.00	"
Bureau d'enregistrement	7.50	"
John Millen 3. Riv. Ltee	11.48	"
L'avenir	5.04	"

Suite =

Bell Telephone Company	\$ 33.67	v
J. Bte Dusseault & Al.	15.60	v
Hilbert Emrg.	7.20	v
H. Massicotte & Fils Emrg.	663.83	v
A. Hivon Emrg.	.32	v
Henri Biliveau	17.05	v
Naj. Loranger	17.39	v
J. L. Rousseau	17.30	v
Alf. Roy	17.50	v
La Cite du Caf	35.00	v
Tresorer de la Province	10.00	v
La Cite du Caf	20.00	v
Banque Can. Nationale	526.51	v
" " "	9,355.00	v
Thurault & Fils	65.68	v
J. A. Cambrey	60.00	\$12,707.47.

Adopté.

8068

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Lo. Lamy,

Et résolu que la soumission de M. Alcide Demers pour de l'avoine de l'Ouest, Champlain, au prix de \$ 1.75 le sac de 100 lbs net, soit acceptée.

Sur la soumission de M. Alcide Demers pour du foin, un bon No. 2, au prix de \$ 20.00 le cent battus, soit acceptée.

Cette soumission est pour un mois.

Adopté.

8069

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
Approuvé par l'échevin Lo. Lamy,

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant, pour l'année 1942, à chacune des personnes suivantes le tout tel que recommandé par le Chef de Police

Maurice Rochelleau 465 Notre-Dame

Alphonse Roy 356 Notre-Dame

Adopté.

8070

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
 Et résolu que le C. Maître de l'aguedue
 soit autorisé à faire une entrée d'eau à M.
 Edouard Godin rue Rochefort.
 Adopté.

8071

Avis de Motion.

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeline donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un Règlement intitulé "Règlement pour permettre au Conseil la construction d'une prise d'eau, et d'une C.-P. d'aguedue dans la Paroisse St-Odilon".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce
 2^{ème} jour de mars 1942.

(Signé) E. Gauthier
 Echevin de la cité.

8072

Avis de Motion.

Je soussigné, échevin de la cité, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi, et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement des licences No. 72 et ses amendements".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline
 ce 2^{ème} jour de mars 1942.

(Signé) A. Lemay
 Echevin de la cité.

8073

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'échevin Ls. Lamy,
 Et résolu que ce conseil octroi un
 montant de \$1500.00 à l'Union Musicale du Cap-
 de-la-Madeline, se répartissant comme suit:

Suite

Le Professeur O. Hudlat \$ 900.00
 L'Union Musicale 600.00 \$ 1500.00

Adopté.

8074

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Ls. Lamy,

Et résolu qu'un octroi de dix piastres
 soit versé aux Sœurs Catholiques du Cay-de-la-
 Madeleine.

Adopté.

8075

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,

Et résolu que le règlement No. 220
 intitulé "Règlement autorisant le Conseil de
 cette cité à prélever les fonds nécessaires à
 l'administration de la cité pour 1942" soit
 adopté en première lecture.

Adopté.

8076

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,

Et résolu que le règlement No. 220 intitulé
 "Règlement autorisant le Conseil de cette cité à
 prélever les fonds nécessaires à l'administration
 de la cité pour 1942" soit adopté en deuxième
 et dernière lecture.

Adopté.

8077 ✓

Proposé par l'échevin Alfred Lemay,
 Approuvé par l'échevin Edmond Gauthier,

Et résolu que M^{rs} Lion Mithot
 C.R. et Wilfrid Gariépy soient autorisés pour
 comparaitre pour et au nom de la Corporation
 de la Cité, au Comité des Bills Privés, lors de
 l'étude du Bill de la Cité des Trois-Rivières,
 relativement aux clauses qui ont trait aux limites
 de la Cité des Trois-Rivières et d'imposition

Suite de tape de vente.

Faire l'étude du Bill, et faire rapport au conseil.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

Romeo Morissette
Maire
J. Beaumier
Greffier.

8078

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le règlement No. 144 dont le renouvellement au montant de \$ 75,000.00 échoit le 1^{er} avril prochain, soit amendé en y remplaçant le taux d'intérêt de 6% par 4 1/2 %.

La présente résolution est soumise à l'approbation de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce.

Adopté.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une séance régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 9 mars 1942, à 7.00 hrs. P. M. à laquelle assemblée étaient présents, son Honneur Le Maire Romeo Morissette I. C. MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alfred Lemay, Donat Turbul, et Edm. Gauthier, sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8079

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que le Procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 Mars 1942 soit adopté tel que les.

Adopté.

8080

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Edmond Gauthier,

Et résolu que le Procès-verbal de l'assemblée des Commissions permanentes, en date du 2 Mars 1942 ainsi que celui en date du 12 Mars 1942 soient adoptés tel que les, et que toutes décisions ou résolutions qui y ont été prises ou adoptées sont à toutes fins que de droit ratifiées.

Adopté.

8081

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4,835.40, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 14	\$ 999.45	✓
" " " No. 15	1,321.96	✓
R. Moirissette, Maire.	40.00	✓
L'Hon. Trésorier de la Province	10.00	✓
Liste de Paie No. 14	1,180.90	✓
La Cité du Cap	42.00	✓
Alphonse Roy	24.10	✓
La Cité du Cap	54.50	✓
La Cie d'huile Perm Mass	35.53	
Charbonnier Champlain Emrg.	5.36	✓
Napoléon Roy	.51	✓
Bureau d'Enregistrement	3.77	✓
Dr. J. M. Bourgeois M. D.	2.00	✓
L'Avenir	4.20	✓

Suite

J. Bte. Loranger	3.01	v
Fleuriste Lavolette	5.10	v
Jules Roy	36.30	v
Garage Gauvin	12.02	v
Martin Service Station	9.45	v
John Millen 3 Riv. Ltee	119.60	v
A. Brouillard	4.90	v
A. Héroux Emrg.	10.65	v
La Cie d'Huile Penn Mass	29.25	v
Bellefleurille & Frie	8.65	v
F. X. Thos. Bulinguet	24.69	v
Ed. Boissonneault	16.90	v
J. B. Deschamps Inc.	143.62	v
François Lajoie	16.00	v
H. Massicotte, Frieus Ltee	12.60	v
P. A. Gouin Emrg.	40.04	v
Alcide Demers	45.93	v
Hermé Viviers	22.41	v
Société St. Vincent de Paul - St. Odilon	50.00	v
J. E. Fleury	500.00	v
	<u>4,835.40.</u>	

Adopté

8082

Attendu que ce Conseil a appris que des demandes sont faites pour que les épiciers licenciés fassent la vente des bières pendant leurs fêtes à 7. P. M. le soir;

Attendu que le commerce de la bière dans nos limites se fait surtout le soir;

Attendu que c'est le seul commerce de boisson qui se fait dans notre ville,

En conséquence,

Il est proposé par A. Ferray.

Approuvé par Louis Lamy

Et résolu que ce Conseil prie le Gouvernement Provincial de ne pas amender sa loi de fermeture des épiciers licenciés, et que la loi demeure telle qu'elle est appliquée aujourd'hui.

Adopté

8083

Attendu que le Conseil de Ville de Louisville a passé une résolution priant le Gouvernement Provincial de prendre à ses charges le coût de l'entretien des indigents et de l'assistance publique.

En conséquence

Il est proposé par M^r. Lemay,
Approuvé par Donat Fournel.

Et résolu que ce conseil concourt entièrement dans les viles du conseil de Ville de Louisville. Que copie de la présente soit transmise au Premier Ministre de Québec et au conseil de Louisville.

Adopté.

8084

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que ce conseil octroi à la Chambre de Commerce des Jeunes du Cap-de-la-Madeline, un montant de \$90.00 pour une page d'annonce dans l'annuaire 1942, que la Fédiation des Chambres de Commerce des Jeunes de la Province se propose de publier dans le cours d'avril 1942.

Adopté.

8085

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Approuvé par l'échevin M^r. Lemay.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire en date du 9 septembre 1941 pour une période de 6 mois, laquelle est expiré.

Adopté.

8086

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que ce conseil autorise

M. Naf. Lorange à fournir 600 fds de boyaux
à incendie de marque Dunlop Samson
Redflex au prix de \$1.30 le pied.
Adopté.

8087

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,
Et résolu qu'une licence de
restaurant pour l'année 1942 soit accordée
à chacune des personnes suivantes, le tout
tel que recommandé par le Chef de Police.

J. Lucien Brousseau	331 - N. Dame
H. Paul Thibeault	34 - Fusay
Henri Sivigny	35 - St-Pierre
H. Paul Girard	Coin Fusay - Thibeault

Adopté.

8088

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
Approuvé par l'échevin Édm. Gauthier,
Et résolu que ce Conseil accorde
l'application faite par chacune des personnes
suivantes pour une construction ou répara-
tion, le tout tel que démontré dans leur
formule respective.

M. Théodore Nadeau. Nouvelle construction.

M. André Julien. Modification.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire

J. Beaumont
Greffier

La séance régulière du conseil qui devait avoir lieu lundi le 23 mars 1942 n'a pas été tenue faute de quorum. Les membres du conseil Son Honneur le Maire et M. l'échevin Donat Turmel ont ajourné ladite séance à lundi le 30 mars 1942 à 7 h. P.M. Les autres membres du conseil ont été avisés selon la loi.

Ronco Morissette J. Beaumier
 Secrétaire Le Greffier.

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

A un ajournement de la séance régulière du conseil de cette Cité, lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 30 Mars 1942 @ 7. h. P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire, Ronco Morissette I. C. MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemaire, Donat Turmel, Edm. Gauthier et M. D. West sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8089

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Et résolu que ce conseil approuve avec regrets la mort de Monsieur Jules Caron Architecte des Trois-Rivières, qui a été en charge de la plupart des édifices publics de la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Le conseil se joint à la population du Cap, pour offrir à la famille Caron, ses plus sincères sympathies.

Adopté
 Transmis à la famille le 21. mars 1942.

8090

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Et résolu que ce conseil offre à la famille de M. Edouard Bouchard de la Cité du

Caf. de la Madeleine, ses plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de le frapper par la mort de son frère Monsieur Roland Bouchard.

Adopté.

Transmise à la famille le 21 Mars 1942.

8091

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'éluvin Alf. Lemay,
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 Mars 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8092

Proposé par l'éluvin Louis Lamy,
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier,
Et résolu que le procès-verbal de la séance des Commissions permanentes en date du 16 mars 1942 soit adopté tel que lu; que toutes décisions qui y ont été prises sont et soient à toutes fins que de droit ratifiées.

Adopté.

8093

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay,
Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard,
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4,262.59, et tels que dients ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de paie No: 19	579.75	✓
" " " No: 18	627.45	✓
J. A. Labelle	31.80	✓
Trésorier de la Prov.	47.50	
Liste de Paie No: 17	1191.15	✓
Cité du Caf	64.36	✓
J. A. Labelle	41.80	✓

John Millen 3-R. Stee	8.11	v
Trisoir de la Prov.	309.52	v
Jos. Gauvin + fils	50.47	v
Maj. Roy	1.69	v
P. V. Ayotte	1.23	v
Underwood Elliott Fisher Ltd.	9.18	v
Cie de Const. Laviolette	160.00	v
Canadian Pacific Railway Co	37.25	v
J. A. Gilbert	1.79	v
Bellefeuille + Fiere	99.82	v
Shawinigan W. + P. Co.	400.57	v
" " "	31.38	v
Maj. Loranger	17.29	v
Girard Liresques	36.21	v
Imprimerie du Roi	15.00	v
Cite du Caf	135.00	v
" " "	17.76	v
" " "	18.75	v
L'Avenir	3.36	v
J. B. Loranger	.46	v
Thermeault + Fils	191.28	v
Bell Telephone Co. of Canada	46.48	v
Maj. Roy	2.35	v
Roméo Toupin	3.50	v
J. Bte Landette	13.50	v
P. A. Guin Emg.	8.08	v
J. A. Guin	58.75	v
	<u>4,262.59.</u>	

Adopté.

8094

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
Et résolu que le Conseil soit auto-
risé à imposer des permis de construction aux
personnes suivantes:

Aimé Sigmeault	583	N. Dame (Rue Loranger)
Albert Lampron	1	Montplaisir
Roméo Vaillancourt	396	N. Dame Capiteria
Théodore Letarte	78	Du Sanctuaire

Raoul Gagnon 96 Bellivue
 Elmer G. Coyle 101 St. Alphonse
 Georges More 1626 St. Olivier (49 St. Maurice)

Adopté.

8095

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'éluvin Donat Turmel,
 Et résolu que le Greffier soit autorisé
 à émettre un permis de construction à M. Paul
 Trumpe à la condition qu'un plan indiquant
 le site de la maison projetée, démontrant qu'elle
 sera située à une distance d'au moins 8 pieds
 de la rue.

Adopté.

8096

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'éluvin Ls. Lamy,
 Et résolu que M. Pierre Luc Rochefort soit
 et est par les présentes avisé qu'une subdivision
 des lots situés entre les VI et VII Rues, P. 387 du
 Cadastre, devra être faite par un Arpenteur Geo-
 mètre, approuvé par le Conseil et déposé au Bureau
 d'enregistrement du Comté de Champlain, le tout
 en conformité avec le règlement de construction
 portant le No. 45.

Adopté.

8097

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'éluvin Donat Turmel,
 Et résolu qu'une licence de restaurant
 pour l'année 1942 soit accordée à M. Arthur
 Dault, rue Furey (Parc des Cheneaux) ainsi
 qu'à Mme Ove Aug. Trumbly, le tout tel que
 recommandé par le chef de Police.

Adopté.

8098

Attendu que la Corporation de la Cité
 de Cap-de-la-Madeline, dans son rapport annuel

pour la période finissant le 31 décembre 1941, il appert que cette cité doit au Gouvernement Provincial la somme de \$ 70,546.26;

Attendu que dans le même rapport il apparaît un montant de \$ 7,968.64, dû par le Gouvernement Provincial pour secours directs distribués durant le cours des mois de janvier, février, mars et avril 1941;

Attendu que ces montants ont été distribués selon les règlements et conforme aux circulaires du Bureau de Reconstruction Économique de la Province;

Attendu que les distributions ainsi faites l'ont été d'après le consentement écrit des inspecteurs provinciaux, et que aucune de ces distributions n'ont été faites avant l'acceptation finale des représentants du Gouvernement provincial;

Attendu que ce conseil serait disposé à faire une proposition de compte à compte avec le gouvernement provincial en soldant la différence entre le montant total mentionné au premier attendu et celui indiqué au deuxième attendu par des obligations de la cité pour un terme n'excédant pas dix ans, répartie en autant de paiements annuels égaux, le tout sans intérêt;

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline, ne peut pour aucune raison se croire incapable de pouvoir faire d'autres règlements que celui précédemment énoncé. En conséquence

Sur proposition de l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

Il est résolu que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline offre le règlement suivant au Gouvernement Provincial, pour la dette due envers celui-ci en compte à compte

Comme suit :

10- Le conseil s'engagerait à verser au Gouvernement Provincial un montant de \$ 62,577.62, soit \$ 62,500.00 en obligations remboursables \$ 6,250.00 par année pour dix ans sans intérêt et la balance de \$ 77.62 en argent en paiement complet et final de ce qui est dû au Gouvernement Provincial au 31 décembre 1941.

Le montant total représentait ce que la cité doit au Gouvernement Provincial, moins cependant et à distraire le ou les montants formant le total de \$ 7,968.64, pour secours-direct distribués selon les instructions contenues dans les circulaires du Bureau de Reconstruction Économique, approuvés par les inspecteurs du Gouvernement Provincial et les paiements autorisés par ordre en conseil.

Si accepté, le conseil s'engage à passer et adopter en bonne et due forme, un règlement d'emprunt pour le montant de \$ 62,500.00, le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Une copie de la présente, soit immédiatement transmise au Ministère de la Santé, au Ministère du Travail l'Hon. J. S. Bouchard, au Bureau de Reconstruction Économique, ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

8099

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Approuvé par l'échevin M. Lamy.

Et résolu que ce conseil accepte les conditions contenues dans une lettre de M. J. de N. Kennedy, en date du 16 mars 1942, portant le No: 43-16, Département des Munitions et approvisionnements, Ottawa, regardant le pavage d'une partie de la rue St Laurent, l'Avenue de l'Asier et du remboursement du coût

de l'aqueduc et des égouts rue St-Laurant,
ainsi que le coût de l'égout de l'Avenue
de l'Acier.

Adopté.

8100

Proposé par l'éluvin Louis Lamy,
Approuvé par l'éluvin Alf. Lemay,
Et résolu que le Maire et le Trésorier
soient autorisés à signer un chèque de
\$ 1750.00, à l'ordre de M. J. E. Fleury I-C
en paiement complet et final du compte de
M. Fleury, pour travail et préparations de
plans, Ré-Aqueduc et égouts St Odilon.

Adopté.

8101

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay,
Approuvé par l'éluvin Donat Turmel,
Et résolu que le salaire de M. Henri
Brousseau, Chef de Police, soit payé pour 15
jours, à la suite d'une lettre de demande de
congé de 2 @ 3 mois pour rétablissement.

En Amendement.

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'éluvin Alf. Devost,
Et résolu que la moitié de son salaire
lui soit payé pour la durée de 3 mois, étant
donné ses 21 années de service.

Le vote sur l'amendement

Pour = E. Gauthier, G. Bouffard, A. Devost, L. Lamy.
Contre = D. Turmel, A. Lemay.

Le vote sur motion principale.

Contre = E. Gauthier, G. Bouffard, A. Devost, L. Lamy.
Pour = D. Turmel, A. Lemay.

Motion principale rejetée et amendement
adopté sur division.

8102

Proposé par l'éluvin Alf. Drost,
Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard.

Et résolu que le sous-chef actuel devienne
chef-intérimaire et le constable Paquin sous-
chef-intérimaire, pendant la durée de l'absence
du Chef de Police.

Adopté.

8103

Proposé par l'éluvin Louis Lamy,
Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard.

Et résolu que la soumission de
M. Roland Rochefort, pour habits des constables,
du Chef de Police et collecteur d'aqueduc au
prix de \$ 48.50 plus extra pour le tout soit
accepté.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

René Larivière
Maire.

Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

Je, soussigné, Lacasse Lord, jure que
je remplirai les devoirs de mon office de constable
municipal avec honnêteté, fidélité et justice.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Lacasse Lord

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeline, ce
huitième jour du mois d'avril 1942.

J. Beaumier
Le Greffier

Je soussigné, Lacasse Lord, jure que
je serai fidèle et porterai maie allégeance à
Sa Majesté le Roi Georges VI, ses héritiers et
successeurs selon la loi.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Lacasse Lord

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeline ce huitième
jour du mois d'avril 1942.

J. Beaumet
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Con-
seil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblée fut tenue au lieu et place
ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Mardi
le 7 Avril 1942, à 7 hrs. P. M. à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le
Maire Romeo Morissette I. C. M. M. les
échevins Lo. Lamy, Geo. Bouffard, Donat
Turmel, Edm. Gauthier et Alf. D'arost for-
mant quorum sous la Présidence du
Maire au factuel.

8104

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier.

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière (ajournement)
du conseil de cette cité en date du 30 Mars
1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8105

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,

Approuvé par l'échevin Lo. Lamy.

Et résolu que les comptes au

montant total de \$ 90,849.62, et tels que
débites ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No: 21	\$ 439.29	✓
" " No: 20	1,191.15	✓
J. A. Labelle	38.00	✓
Prof. O. Hudlot	150.00	✓
Union Muséale du Caf	100.00	✓
Shawinigan W. & P.	3.61	✓
" " "	376.68	✓
Banque Can. Nationale	510.67	✓
" " "	12,547.00	✓
" " "	75,000.00	✓
Citi du Caf	71.12	✓
" " "	11.53	✓
Lo. Geo. Thureauult	5.65	✓
Cie de Const. Laviolette	131.25	✓
J. Henri Beaumier	26.60	✓
A. Héroux Emrg.	3.11	✓
John Miller S-R. Lté	.82	✓
Napolion Roy	20.34	✓
Imprimerie St Patrice Emrg.	101.90	✓
Montreal Star Co y Ltd	13.29	✓
J. A. Guin	29.38	✓
Aleide Demers	12.75	✓
Eugène Boisvert	13.60	✓
P. H. Guin Emrg.	22.73	
Bureau d'Emigration	6.10	✓
J. B. Laranger	.89	✓
P. V. Ayette	1.23	✓
Cyrille Labelle & Cie	2.86	✓
Martin Service Station	9.80	✓
Napolion Laranger	8.27	✓
	\$ 90,849.62.	

Adopté

8106

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'éluvin Alf. D. west,

Et résolu qu'une licence de restaurant pour 1942, soit accordée à chacune des personnes suivantes, le tout tel que recommandé par le chef de Police.

Engine Boisvert, 549 ste. Madeleine.

Adopté

8107

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'éluvin Alf. D. west,

Et résolu que la soumission de M. Alcide Demers pour du foin, un bon No: 2, au prix de \$ 24.00 le cent bottes, soit acceptée. La présente soumission est pour la période de 1 mois

Adopté

8108

Proposé par l'éluvin Donat Turmel,
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard,

Et résolu que la soumission de Monsieur Alcide Demers pour de l'avoine de l'ouest criblée au prix de \$ 1.75 le sac de 100 lbs, soit acceptée. La présente soumission est pour une période de 1 mois.

En Amendement.

Proposé par l'éluvin E. Gauthier,
 secondé par l'éluvin A. D. west,

Que la soumission de M. R. Loranger & Fils Emg., pour de l'avoine de l'ouest criblée, au prix de \$ 1.80 le sac de 98 lbs., soit acceptée.

Le vote sur l'amendement.

Pour : - Edm. Gauthier & Alf. D. west

Contre : - G. Bouffard, D. Turmel & Ls. Lamy.

suite

Le vote sur motion principale.
 Pour: - G. Bouffard, D. Turmel + Ls. Lamy.
 Contre: - E. Gauthier + Alf. Dewost.

Motion principale adoptée sur division

8109

Avis de Motion

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qui aura temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant la subdivision des terrains dans les limites de cette cité et la réglementation de la construction dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeline."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline,
 ce 7^{ème} jour du mois d'avril 1942.

Signé: - Georges Bouffard.
 Echevin de la Cité.

8110

Proposé par l'échevin E. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin Alf. Dewost.

Et résolu que ce conseil prie les familles Ayotte, Brassard et Fortin d'accepter leurs plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper, par la mort de Dame Charles Ayotte.

Adopté.

8111

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.

Et résolu que ce conseil consent à ce que Monsieur Ernest Boisvert transfère à Monsieur Gérard Boisvert le loyer du marché au même prix que ce conseil a fixé lors d'une séance antérieure, soit \$ 15.00 par mois.

Adopté.

8112

Proposé par l'éluvin Louis Lamy,

Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier,

Et résolu que ce conseil faisant suite à une lettre de la Cité de Grand'Mire en date du 20 mars 1942, s'engage à contribuer pour le montant de \$500.00 par année durant cinq années pour défrayer les dépenses additionnelles que le Gouvernement serait obligé de supporter à la suite de la prise à ses charges du Pont de Grand'Mire. La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale.

Adopté.

8113

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier,

Approuvé par l'éluvin Donat Turmel,

Et résolu que ce conseil accepte l'entente proposée par le Maritime Housing Limited et Sa Majesté le Roi aux droits de la Puissance du Canada, relativement à l'entreprise proposée d'acquies des terrains, bâtir des maisons, de les louer ou vendre, de répartir le coût de construction et de maintenance des services publics les cotisations et les taxes etc, en rajoutant à l'article 4, les mots "La limite de la propriété de ladite Compagnie" après les mots d'égout jusqu'à; à l'article 6 après les mots en avance et sans compte les mots suivants "Le trente-unième jour de décembre 1941" et après les mots commençant le: "1^{er} ^{Janvier} décembre 1942". Ledit projet d'entente entre ladite Compagnie et la Cité du Cap de la Madeline ayent été lu au conseil, il est unanimement adopté. Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté à l'unanimité.

8114

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin M. D. West,
 Et résolu que Monsieur Lacasse
 Lord soit et est par les présentes engagé
 Constable et Pompier à raison de \$20.00
 par semaine plus le boni de vie chère
 \$2.40. Monsieur Lord est engagé en
 reconnaissance des services rendus par le
 passé comme chef des départements de Police,
 Voirie etc.

Adopté.

8115

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Et résolu que M. Roland Roche-
 fort soit autorisé à poser des Gallons rouges
 sur tous les pantalons des constables.

Adopté.

8116

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin M. D. West,
 Et résolu que le Greffier soit
 autorisé à imettre des permis de construction
 aux personnes suivantes:-

Comad Vaillancourt	Ste Martha (Ste Madeline)
Marias Heacoat	56 Rochelleau
Pules Roy	56 Fussey
Camille Lind. Mars	130 St. Alphonse
Arthur Labrie	89 St Henri

Adopté.

Avis de motion

8117

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-
 la-Madeline donne avis de motion qui aux temps
 et en la manière voulus par la Loi et les
 réglemens de la Cité, je proposerai et sou-
 mettrai un réglement intitulé "Réglement

concernant l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline
ce 7^{ème} jour d'Avril 1942.

Signé: E. Gauthier
Échevin de la Cité.

8118

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin Alf. Devost,
Et résolu que le Greffier soit
autorisé à faire préparer par le Notaire Boucher
un contrat à l'effet d'acheter le ou les terrains
nécessaires de M. Pierre Loranger, fons et
terrains de feu.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Hon^{rs} M^{rs} Morrissette
Maire.
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires
des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 20
avril 1942, à 7.00 hrs. P.M. à laquelle
assemblée étaient présents son Honneur
le Maire, Roméo Morrissette I.C. M.M.
les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard,
Alfred Lemaire, Donat Turmel, Edmond
Gauthier et Alphonse Devost formant
quorum sous la Présidence du Maire
ou l'autorité

8119

Proposé par l'écluvin Edm. Gauthier,
 Appuyé par l'écluvin Geo. Bouffard,
 Et résolu que le Procès-verbal de
 la dernière assemblée régulière, en date du 7
 avril 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8120

Proposé par l'écluvin Geo. Bouffard,
 Appuyé par l'écluvin Lo. Lamy.
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$4,798.62, et tels que
 décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Donat Beaumier	\$ 13.50	✓
A. Héroux Emg.	3.11	✓
Lo. Geo. Thervaldit	5.95	✓
Cie de Const. Laviolette	191.25	✓
Chaust & Fries	5.90	✓
Francis Hankin & Co.	38.36	✓
Le Nouvelliste Lté	25.00	✓
Dr. P. Lahaye	34.75	✓
T. J. Moore & Co.	27.29	✓
L'avenir	25.20	✓
P. A. Gouin Emg.	8.37	✓
Alex. Roy	23.69	✓
A. Brouillard	51.00	✓
H. Massicotte & Fries Lté	30.28	✓
Beni de Lotet, Ferron & Cie	60.00	✓
Cordominie Moderne	.35	✓
J. B. Loranger	13.47	✓
Impimerie St Patrice	4.13	✓
Débale Auto Acc. Lté	.27	✓
John Millen 3-R. Lté	2.02	✓
The Montreal Star Co. Ltd.	4.42	✓
Armand Brouillard	17.00	✓
Liste de Paie No: 24	466.72	✓
Liste de Paie No: 22	383.24	✓

Suite.

Mr Wilfrid Gaijfy	100.00	✓
Mr Lion Michot	100.00	✓
G. Barbeault & Al.	105.00	✓
Marc Akimeluck	100.00	✓
Banque Can. Nationale	1,500.00	✓
Cité du Caf	180.00	✓
Liste de Paie No: 23	1,191.15	✓
Ministère des Affaires Mun.	25.00	✓
Cité du Caf	42.30	✓
Cité du Caf	19.90	✓
	<u>4,798.62.</u>	

Adopté.

8121

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier,
 appuyé par l'éluvin Alf. Dewost,
 Et résolu que le Greffier soit
 autorisé à émettre des permis de construction
 aux personnes suivantes.

J. Edgar Thurien	36 Grandmont.
J. U. St. Arnaud	563 Notre-Dame.
Riv. Pius Oblats	626 Notre-Dame.
Mlle B. Des Roberts	Tris. Rivières.
Simion Lapointe	33 St. Henri.
Lio. Lacroix	36 Thibault.
Prudent Buisst	75 Notre-Dame.

Adopté.

8122

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay,
 appuyé par l'éluvin D. Turmel,
 Et résolu que le terrain de
 M. Richard Rochefort soit loué pour
 un terrain de Ballé au Camp, aux
 mêmes conditions que l'an dernier,
 soit pour les taxes Municipales et
 scolaires.

Le Contre-Maitre de la Voirie est
 autorisé à réparer les estrades.

Adopté.

8123

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'éluvin Ls. Lamy.
 Et résolu que M. F. X. Thos.
 Berlinguette soit autorisé à fonder les
 niveaus de la rue Ste. Madeleine, côté
 nord, à partir de St Laurent à St. Philippe
 en vue de la construction de trottoirs.

Adopté.

8124

Avis de Motion.

Je soussigné, éluvin de la Cité du Cap-
 de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux
 temps et en la manière voulus par la loi et les
 règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai
 à ce Conseil, un règlement intitulé "Règlement
 autorisant le conseil à emprunter les argents
 nécessaires, devant servir à la construction de
 trottoirs dans les limites de la Cité."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
 ce 20ième jour d'avril 1942.

Signé: Louis Lamy
 Éluvin de la Cité

8125

Avis de Motion.

Je soussigné, éluvin de la Cité du Cap-
 de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux
 temps et en la manière voulus par la loi et les
 règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce
 Conseil un règlement intitulé "Règlement autori-
 sant le Conseil à emprunter les argents nécessaires
 pour construction de conduite principale d'aqueduc
 dans les limites de la Cité."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce
 20ième jour d'avril 1942.

Signé: E. Gauthier
 Éluvin de la Cité

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Morissette
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 27-avril 1942, à 7.00 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C., MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alfred Lemay, Donat Turmel, Edm. Gauthier et Alphonse Davost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8126

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 20 avril 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8127

Proposé par l'échevin Lo Lamy,
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 1,827.77, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.
Les Comptes.

J. A. Labelle M. de Poste	30.00	✓
Liste de Paie No: 25	507.60	✓

Suite.

Cité du Cay	36.94	✓
P. A. Gouin Emrg.	5.49	✓
Dawson Bros. Ltd.	5.77	✓
United Auto Parts 3 Riv.	5.75	✓
Diliste Auto accessoires	5.34	✓
Pharmacie Perrault	2.10	✓
Canada Iron Foundries	89.80	✓
The Montreal Star Co. Ltd.	8.84	✓
Francis Hankin & Co. y	341.22	✓
Ls. Geo. Thureault	6.30	✓
Alphonse Roy	21.90	✓
Jules Roy	27.27	✓
Bell Telephone Co. of Canada	41.10	✓
Shawinigan W. & P.	401.63	✓
Shawinigan W. & P.	24.67	✓
Fid. Can. des Maires et Munic.	18.00	✓
J. A. Cocheil	25.00	✓
Cité du Cay	180.00	
Euclide Marchand	43.05	✓
	<u>1,827.77.</u>	

Adopté.

8128

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
 Et résolu que le Guffier soit
 autorisé à imettre des permis de constructions
 aux personnes suivantes.

Dame Ant. Desjardis	53	St Laurent
Augustin Robichaud	186	St Laurent (245)
Thomas Grigore	612	St Angèle 3 Riv.
Dame Albert Lamothe	38	St Pierre
Augustin Robichaud	186	St Laurent (200)
Augustin Robichaud	186	St Laurent. 66 Dorval
Armand Pellerin	83	St Valire
Antonio Lafond	102	St Valire
Donat Mailhot	102	Toupin

Adopté.

8129

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à émettre un permis de construction à M. Raoul Toupin 88^e Fussey.

Le maire ne signe pas la résolution maintenant
Adopté

8130

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que la Cie Shawinigan Water & Power Coy soit autorisée à déplacer un poteau situé en face du No: 234 St Laurent.

Adopté.

8131

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin M. Dewost,

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat de la Corporation de la Cité et Pierre Loranger pour la partie du 157 située à côté de l'Hôtel de Ville. Et compris entre les rues Notre-Dame et Longval pour le prix y mentionné, soit \$ 2.560.00, dont \$ 500.00 comptant et \$ 500.00 par année sans intérêt, y compris les taxes de l'année 1942, comme louage de dit terrain comme terrain de jeux et fatinoire.

Adopté.

8132

Avis de Motion.

Je soussigné, échevin de la Cité de Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi, et les règlements de la cité, je proposerais et soumettrai à ce Conseil, à leur prochaine séance un règlement intitulé "Règlement amendement

Suite

le règlement concernant la fermeture des établissements de commerce, restaurants etc."

Fait et signé au Caf. de la Madeleine,
ce vingt-septième jour du mois d'avril,
1942.

Signé: Louis Lamy,
Échevin de la Cité.

8133

Proposé par l'échevin M. Lamy,
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
Et résolu que le C. Maître de
la Voie soit autorisé à enlever les vidanges
qui seront dans les cours de maisons privées.

L'Échevin Bouffard Demande Le Vote.

Pour: A. Lavoie, D. Turmel, A. Lamy.

Contre: Edm. Gauthier, Geo. Bouffard, L. Lamy.

Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Adopté sur division.

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

Romeo Morisset

Maire.

J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec,

Cité du Caf. de la Madeleine.

À une assemblée régulière du Conseil
de la Cité du Caf. de la Madeleine, laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires
des sessions, à l'Hôtel de Ville, le 4 Mai
1942, à 7.00 P.M. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Romeo

Morissette I.C., M.M. les ichuins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel, Edm. Gauthier et Alf. Durost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8134

Proposé par l'ichuvin Alf. Lemay,
Approuvé par l'ichuvin Ls. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 27^e avril 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8135

Proposé par l'ichuvin Alf. Lemay,
Approuvé par l'ichuvin Edm. Gauthier.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4,067.98, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

<u>Les Comptes.</u>	Liste de Paie No: 26	\$ 1200.55 ✓
	Liste de Paie No: 27	607.79 ✓
	Pierre Loranger	500.00 ✓
	L'Union Mus. du Cap	500.00
	Prof. D. Hudlot	150.00 ✓
	Aleide Demers	75.64 ✓
	Bureau d'innocentement	10.05 ✓
	Ed. Boissonneault	31.35 ✓
	A. Brocillard	9.75 ✓
	Maf. Roy	4.90 ✓
	H. Massicotte - Fines Sti	47.10 ✓
	J. L. Rousseau	34.65 ✓
	Josephat Langwin	4.00 ✓
	The Mutual Star Co. Ltd	4.42 ✓
	J. Bte Loranger	3.02 ✓
	Shawinigan W. & P. Co.	188.16 ✓
	Cité du Cap	34.40 ✓
	Banque Canadienne	622.20 ✓
	Maison J. D. Gagnon	30.00 ✓
	Riv. Fines J. Cour (St Lazare)	10.00 ✓
		\$ 4067.98.

Adopté.

8136

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.

Approuvé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à transmettre au Riv. H. P. Pellerin, le message suivant:

A Sa Sainteté le Pape Pie XII, à l'occasion de ses vœux d'argent épiscopales, la Cité du Cap-de-la-Madelline, prie Sa Sainteté d'agréer l'hommage de son fidèle dévouement et lui souhaite longue vie.

Adopté.

8137

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier.

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le Greffier soit autorisé d'imprimer des permis de construction aux personnes suivantes:

Dme Thérèse St Laurent	300	Notre Dame
Julienne Bouchard	708	Sté Julie 3-R.
J. F. Roy	382	N. Dame (4 maisons)
Zotique Alarie	93	St Alphonse
D onat Rochelleau	477	Notre Dame
Ernest Cossette	105	Rochefort
Jos. Larouette	551	Notre Dame
Prime Morin	722	Whitehead 3-R.
Gideon Loupin	555	Notre Dame

Adopté.

8138

Proposé par l'échevin A. Dewost

Approuvé par l'échevin E. Gauthier.

Et résolu que la demande d'une entree d'eau de M. Emory Massicotte, soit accordée à la condition que M. Massicotte paie le prix fixé par règlement, soit \$ 1.00 par mois, pour le temps qu'il l'utilisera.

Adopté.

8139

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce Conseil recommande au Président de la Commission des pensions de vieilles nécessités de Québec de bien vouloir considérer le cas de Madame Dessurault étant donné que ce mode de secours serait une économie et pour la municipalité du Cas. de la Madeleine et pour le Gouvernement, aussi en particulier pour le bien général de la famille éprouvée.

Adopté.

8140

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier.
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que son Honneur le Maire soit autorisé à faire faire une expérience pour éprouver un puits de 500 Pals. à la minute minimum, par la Compagnie International Water Supply, à raison de \$2.00 par pied de profondeur, le tout en rapport avec la construction d'une conduite principale d'aqueduc à St Odilon.

Adopté.

8141

Avis de Motion

Je soussigné, échevin de la Cité, donne avis de motion qui aura temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement autorisant le Conseil à emprunter les argentés nécessaires à la construction d'une conduite principale d'aqueduc aux limites nord ouest de la Cité."

Fait et signé au Cas. de la Madeleine, ce 4^{ème} jour de mai 1942.

Signé: Louis Lamy, échevin de la Cité.

8142

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Et résolu que le règlement No:
 222, intitulé "Règlement concernant l'enlèvement
 des vidanges dans les limites de la cité du Cap-
 de-la-Madeline" soit adopté en première
 lecture.

Adopté.

8143

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Et résolu que le règlement No:
 221, intitulé "Règlement concernant la subdivi-
 sion des terrains et la réglementation de la
 construction dans les limites de la cité du Cap-
 de-la-Madeline" soit adopté en première
 lecture.

Adopté.

8144

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Alf. D'Arrest,
 Et résolu que MM. les échevins
 Lo. Lamy et Edm. Gauthier soient nommés
 membres du Comité de récréation de la
 Cité

Adopté.

Lecture de diverses correspondances,
 et la séance est levée.

Henri Monasteth
 Maire
 J. Beaumet
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil
 de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle

assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 18 mai 1942, à 7.00 hrs P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Monissette I. C. MM. les échevins Gs. Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel et Edm. Gauthier sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8145

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin Gs. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 mai 1942, soit adopté tel que les.

Adopté.

8146

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que les comptes au montant total de \$5,588.50 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Can. Pacific Railway Co	\$ 54.98	✓
Mr. Wilf. Gaijfy avocat	100.00	✓
Cité du Cap	205.00	✓
Les servantes fins-Maire	50.00	✓
Cité du Cap.	39.87	✓
Cité du Cap.	84.50	✓
Liste de paie No: 29	1200.55	✓
Banque Can. National	1500.00	✓
Liste de paie No: 30	637.61	✓
J. F. Labelle	98.40	✓
Napolion Roy	127.07	✓
D. Lisle Auto Acc. Stie	.67	✓
Georges Verout	.52	✓
Cité du Cap	6.72	✓
J. Bte Solanger	3.94	✓

Suite

J. E. Fleury I. C.	370.42	✓
Lion Millet	200.00	✓
Hon. Wilf. Gariby	100.00	✓
Reni de Lotet Person & Cie	20.00	✓
The Montreal Star Co. Ltd	11.10	✓
Francis Hankin & Co. Ltd	311.25	✓
R. Lorange & Fils Eng.	6.16	✓
Maj. Lorange	30.61	✓
Dominique Pleau H. C. S.	12.65	✓
Château DeBlois	8.38	✓
Le Nouvelliste Ltee	30.04	✓
Imprimerie St-Patrice Eng.	4.13	✓
Emery Panneton	29.05	✓
Pinsonnault & Cite Avocats	20.00	✓
Consolidated Paper Corp. Ltd	1.00	✓
Canadian Ludlow Valve Mfg	85.37	✓
P. A. Gouin Eng.	70.09	✓
Bellefeuille & Fils	50.54	✓
Martin Service Station	14.00	✓
Alphonse Roy	21.63	✓
Henri Bélineau	60.30	✓
Ls. Geo. Thémault	1.05	✓
	<u>5588.50</u>	

Adopté.

8147

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin M^r. Lemay.

Et résolu que son Honneur le Maire soit autorisé à faire faire les travaux d'égout et d'égouts relativement à la construction de maisons par le Martine Housing Limited, sur le boulevard Ste. Madeleine

Adopté.

8148

Proposé par l'échevin Ls. Lemay.

Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.

Et résolu que le Suptier soit autorisé à acheter 250 pieds de tuyau de béton armé de Pressure Pipe Company au prix de

\$ 2.40 du pied y compris la taxe fédérale; et
 600 pieds de tuyau de béton armé de Accessoi-
 res Outillage Limitée de Montréal au prix de
 \$ 2.30 taxe fédérale incluse, pour la conduite
 principale d'égout boulevard Ste-Madeleine
 relativement à la construction de maisons
 par Wartime Housing Limited.

Adopté.

8149

Proposé par l'échevin M. Lemay
 Approuvé par l'échevin D. Turmel,
 Et

Attendu que la situation du logement
 dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
 devient sérieuse de jour en jour;

Attendu que c'est l'opinion du conseil
 que les conditions seraient allégées si les
 facilités du Dominion Housing Loan étaient
 continuées de manière à payer 10 pour cent
 du coût requis pour les constructions;

Il est résolu que le conseil demande
 au Gouvernement du Dominion du Canada
 de prendre en considération avant de
 décider de suspendre les plans en rapport
 avec Dominion Housing Loan Act, et si
 possible de prolonger les avantages par
 lesquels le paiement de dix pour cent
 s'appliquera sur toutes constructions de
 maisons de \$ 3,500.00 et moins; Que copie
 de la présente soit immédiatement trans-
 mise à l'Honorable J. L. Esley, Monsieur
 Henri E. Brunelle M.P. ainsi qu'à la Fédé-
 ration Canadienne des Maires et des Muni-
 cipalités.

Adopté.

8150

Proposé par l'échevin M^r. Lemay,
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que une licence de restaurant 1942, soit accordée à chacune des personnes suivantes, le tout tel que recommandé par le chef de Police.

Michel Bergeron 12 St Valire
S^ms Maurice Paquette 591 Notre Dame

Adopté.

8151

Proposé par l'échevin Georges Bouffard
Approuvé par l'échevin L^s. Lamy

Et résolu que son Honneur le Maire Roméo Morissette I.^c soit autorisé à reconstruire le Vieux Moulin Banal avec l'aide des personnes qui seront sans emploi et qui pourront être utilisées à cette fin

Adopté.

8152

Attendu qu'en 1939 le Bureau de Reconstruction Économique de la Province a commencé la démolition de notre Vieux Moulin Banal, relique de plus de 300 ans, dans le but de le reconstruire et que rien de cela n'a été fait, à l'exception de la démolition;

Attendu que le Gouvernement Provincial a déjà octroyé la cité de Québec d'un montant considérable d'argent pour rénover les vieux monuments historiques;

Attendu qu'il serait urgent que le Vieux Moulin Banal du Cap de la Madeline soit reconstruit et pour cette fin, étant donné ses fonds restreints, la cité ne pouvant pas financer la reconstruction,

demande au Gouvernement de nous octroyer un montant de \$ 2,000.00,

En conséquence

Sur proposition de l'ichuvin Geo. Bouffard
Approuvé par Lo. Lamy.

Il est résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Premier Ministre de la Province, l'Honorable Adilard Godbout de bien vouloir accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeline, un octroi au montant de \$ 2,000.00, pour la renovation du vieux moulin banal, vieille relique de plus de 300 ans, dimolié en l'année 1939 par le Bureau de Reconstruction Economique dans le but de le reconstruire, chose qui n'a pas été faite.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Adilard Godbout, Premier Ministre de la Province

Adopté

8153

Proposé par l'ichuvin Edm. Gauthier
Approuvé par l'ichuvin Lo. Lamy

Et résolu que ce conseil octroi un montant de \$ 100.00 à M. W. Lemaire pour une annonce de publicité dans le journal l'Action Catholique, à l'occasion de l'inauguration officielle de l'Académie Pierre Boucher à la fin de juin.

Adopté

8154

Proposé par l'ichuvin D. Turmel
Approuvé par l'ichuvin Alf. Lemaire

Et résolu que le B. G. soit autorisé à imiter des permis de construction aux personnes suivantes:

Telephore Gendron	Rue Beauchemin
Ashley Dessaints	VII Rue St. Odilon

Arthur Rivard	St Odilon
Bernard Moine	St Odilon
J. A. Lavoie	18 St Laurent
Paul R. Boisvert	536 St Frs. Xavier 3. R.
W. Lavoie	St Odilon

Adopté.

8155

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier.
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard.
 Et résolu que le règlement No: 222
 intitulé "Règlement concernant l'enlèvement
 des vidanges dans les limites de la Cité du Cap-
 de-la-Madeline" soit adopté en deuxième et
 dernière lecture.

Adopté.

8156

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier.
 Et résolu que le Greffier soit auto-
 risé à demander des soumissions pour un
 camion, 3 tonnes avec pompe, pour la
 prochaine séance du Conseil. Que la permission
 soit demandée au Département des Munitions
 et Approvisionnements.

Adopté.

8157

Proposé par l'éluvin Louis Lamy.
 Approuvé par l'éluvin Alf. Lemay.
 Et résolu que le règlement No: 223
 intitulé "Règlement concernant la fermeture
 des établissements de Commerce, Restaurants etc."
 soit adopté en première lecture.

Adopté.

8158

Proposé par l'éluvin Louis Lamy,
 Approuvé par l'éluvin Alf. Lemay.
 Et résolu que le règlement No: 223
 intitulé "Règlement concernant la fermeture

des établissements de commerce, restaurants etc." soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

Romeo Morrisette
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 1^{er} juin 1942, à 7.00 hrs. P. M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morrisette I. C. M. M. les ichuins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Alfred Lamy, Donat Turmel, Edm. Gauthier et Alphonse Drost sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8159

Proposé par l'ichuin M. Lamy
Approuvé par l'ichuin D. Turmel.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 18 mai 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8160

Proposé par l'ichuin Edm. Gauthier
Approuvé par l'ichuin Ls Lamy.
Et résolu que les comptes au

suite

montant total de \$ 37,467.87, et tels que
déchirés ci-après, soient acceptés et payés.
Les-Comptes.

Liste de paie No: 28	\$ 714.77	✓
Liste de paie No: 31	905.38	✓
L'Hon. Trésorier de la Prov.	20.00	✓
Bellefleurilles et P. rires	25.50	✓
La Cité du Cap	529.85	✓
Lo. Geo. Thémault	3.35	✓
Emery Guilbert	6.60	✓
H. Héroux Emrg.	5.35	✓
Thomas Viviers	6.00	✓
John Miller 3-R. Ltee	1.19	✓
F. Sedoux sellier	3.06	✓
Pharmacie Berreault	4.44	✓
Bell Telephone Co. of Canada	50.07	✓
Georges Héroux	1.59	✓
Banque Can. Nationale	22,619.50	✓
Banque Can. Nationale	7,062.50	✓
Liste de paie No: 32	1,200.55	
La Cité du Cap	19.32	
Liste de paie No: 33	1,279.67	✓
H. Maricotte & P. rires Ltee	230.29	✓
P. H. Guin Emrg.	75.56	✓
P. H. Guin Emrg.	26.41	✓
Maj. Loranger	795.60	✓
Maj. Loranger	245.18	✓
Shawinigan W. & P. Co.	234.84	✓
Shawinigan W. & P. Co.	275.28	✓
Shawinigan W. & P. Co.	22.21	✓
Shawinigan W. & P. Co.	401.63	✓
Can. Pacific Railway Co.	1.00	✓
Can. Pacific Railway Co.	43.92	✓
Maj. Roy	5.99	✓
Maj. Roy	12.15	✓
Maj. Roy	16.80	✓
Muir Coy. & Regalia Ltd	4.03	✓
Alfred Clément	91.86	✓
Lauréat Langis	6.00	✓

Suite

Francis Hankin & Co	\$ 126.23 ✓
A. St. Germain	18.70 ✓
Rosario Gaudet	76.72 ✓
Lion Méthot C.R.	200.00 ✓
Paul E. Bugnon	59.98 ✓
Francis Lajoie C.R.	<u>38.82</u> \$37,467.87.

Adopté

8161

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que la soumission de
 M. A. Demers, pour du foin au prix de
 \$ 20.00 le cent bottes, 1 bon No. 2 soit acceptée.

Adopté.

8162

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin D. Turmel,
 Et résolu que la soumission de
 M. A. Demers, pour de l'avoine de l'ouest
 criblée au prix de \$ 1.80 le sac de 100 lbs net
 soit acceptée.

Adopté.

8163

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Alf. D. Coost
 Et résolu que le contre maître
 de l'aqueduc soit autorisé à faire une conduite
 de service d'aqueduc de 1 pouce et une conduite
 d'égout de 6 pouces à travers la propriété de
 M. Emory Massicotte suivant autorisation en
 date du 19/5/42.

Adopté.

8164

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Approuvé par l'échevin Ed. Lemay,
 Et résolu que le ramonage des
 cheminées dans les limites de la cité soit

confié à Monsieur Omer Rancourt, pour l'année 1942.

Adopté.

8165

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à immettre une licence de restaurant à Mme Robert O'Shaughnessy, 259 Rue St. Laurent, le tout tel que recommandé par le chef de Police.

Adopté.

8166

Proposé par l'échevin D. Turmel
Approuvé par l'échevin M^r. Lemay.

Et résolu que la Cie Shawinigan Water & Power soit autorisée à déplacer un poteau situé à l'arrière de la propriété de M. Simion Lajoie au coin des Rues Rousseau et Rockfort.

Adopté.

8167

Attendu que l'organisation de cliniques de donneurs de sang a rendu des services inestimables non seulement sur les champs de batailles mais aussi dans tous les hôpitaux où l'on soigne les accidentés des villes bombardées, des rescapés des navires coulés et des mines où le sabotage et les accidents dus aux explosifs se produisent;

Attendu que la demande dans ce domaine est plus impérieuse que jamais;

Attendu que la Compagnie Shawinigan Water & Power a fait l'offre généreuse de fournir une bâtisse et l'équipement pour une clinique de ce genre dans la cité;

Attendu que la Croix-Rouge est consentante de voir à l'entretien et à l'opération d'une telle clinique;

Attendu que la Chambre de Commerce des Jeunes des cités de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine, de Shawinigan Falls, de Grand-Mère et de Ste-Floie sont prêtes à prendre l'initiative d'organiser et de promouvoir ce mouvement.

Il est proposé par Edm. Gauthier
secondé par Geo. Bouffard.

Que le conseil de cette cité approuve et appuie fortement l'initiative d'un tel mouvement et l'opération d'une clinique de donneurs de sang qui sera installée dans la cité de Shawinigan Falls.

Adopté.

8168

Proposé par l'échevin D. Turmel
approuvé par l'échevin M. Lemay.
Et résolu que le Greffier soit autorisé à imiter des permis de construction aux personnes suivantes.

Arthur Hamel	44 St-Jean-Bte
Robert Sirois	St-Odilon
Jos. Bernaquez	1319 Denoue 3-Riv.
Albert P. Purnier	208 St-Laurent
Léo Gagnon	329 Loranger.

Adopté.

8169

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
approuvé par l'échevin M. Devost
Et résolu que la résolution No: 8084 faite et passée le 16 mars 1942 par ce conseil, soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

8170

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Et résolu que son Honneur le
 Maire Romeo Morissette I.C. soit autorisé à négocier avec le Département des Approvisionnements et Munitions suivant la résolution portant le No: 8099 pour faire un pavage sur la rue St-Laurent sur une largeur de 24' et sur la rue Stuel de 30 pieds, composé de 5 couches de macadam à l'eau, 1/4 de gallon par sq. carré de R.C. 1 et 2 1/2 pes d'asphalte incluant le terrassement des dites rues, à raison de \$1.95 la sq. carré.

Adopté.

8171

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Lo. Lamy,
 Et résolu que MM. Frégeau et
 A. Barbeau soit prié de rencontrer le Conseil en Comité, vendredi soir le 5/6/42 pour discuter la question de pavage et d'enlèvement de neige

Adopté.

8172

Proposé par l'échevin Lo. Lamy
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que la soumission de
 M. Girard Livresque, pour un camion 3 tonnes de marque International, un châssis plus dompeuse sans boîte au prix de \$3,195.00. soit acceptée.

Adopté.

8173

Proposé par l'échevin Edmond Gauthier
 Approuvé par l'échevin Georges Bouffard
 Et résolu que ce conseil à la demande de plusieurs citoyens de cette cité qui ont signé une déclaration en vertu des dispositions du Chapitre 304

S. R. Q. 1941 consent à ce qu'un club soit formé dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de dilassement pour le corps, lequel sera connu sous le nom de "Club des Alliés".

Adopté

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire.

Greffier.

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeline.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15^{ème} jour de juin 1942, à 7.00 hrs. P. M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire, Romeo Morissette I. C., M. M. les ichuins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Alf. Lemay, Donat Turmel, Edm. Gauthier et Alf. Devost sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8174

Proposé par l'ichuin Donat Turmel
Approuvé par l'ichuin Edm. Gauthier.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1^{er} juin 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8175

Proposé par l'ichuvin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'ichuvin Ls. Lamy.

Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 7,002.91, et tels que décrits
ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES.

Cie d'huile Penn. Mass	13.75	✓
Cité du Cap	73.00	✓
A. Brouillard	8.75	✓
Cité du Cap	32.89	✓
Cité du Cap	32.15	✓
Liste de paie No: 33	1200.55	✓
Shawinigan U. & P.	17.89	✓
Carrière 3. Riv. Ltée	95.63	✓
Bureau d'Emigration	8.20	✓
Canada Iron Foundries	432.95	✓
John Millen 3. Riv. Ltée	15.26	✓
J. T. Nadeau	751.48	✓
J. Bte Lorange	40.12	✓
Max. Roy	101.81	✓
Jos. Gaudin - fils	91.03	✓
Liste de paie No: 34	1392.70	✓
Liste de paie No: 36	1200.39	✓
Oren Wedge	13.00	✓
Jules Roy	78.01	✓
P. A. G. ouin Emig.	144.29	✓
La Cité des 3. Rivières	21.60	✓
F. X. Thos. Burlinquette	135.86	✓
Alfred Clermont	47.37	✓
Ls. Geo. Thurnault	30.90	✓
Alcide Demus	76.40	✓
Le Nouvelliste Ltée	8.40	✓
Le Syndicat National de Rachat des Rentes Seign.	9.01	✓
Cité du Cap	54.64	✓
J. A. Labelle M. de Poste	102.44	✓
Pressure Pipe Co of Canada	616.89	✓
David Monicette	7.52	✓
Reni de Estrut P. ouin Ltée	20.00	✓

Suite

Service Martin Station	4.32 ✓
L' Avenir	15.00 ✓
Naf. Roy	96.46 ✓
Can. Pacific Telegraphs	.65 ✓
Paul Boucher	11.60 ✓
	<u>\$7,002.91.</u>

Adopté.

8176

Proposé par l'ichuvin Alf. Lemay.
 Approuvé par l'ichuvin Robert Turmel
 Et résolu qu'un octroi ad-
 ditionnel de \$100.00 soit accordé à la
 Société St Vincent, de Ste Famille.

Adopté.

8177

Proposé par l'ichuvin Edm. Gauthier.
 Approuvé par l'ichuvin Alf. Lemay.
 Et résolu que ce conseil ac-
 cepte les conditions mentionnées dans une
 lettre en date du 11/6/42, Re: Electric Steels
 Ltd, signé J. de N. Kennedy, directeur général
 Département Régional de Département de Munitions
 et Approvisionnement, Garage rue St Laurent
 24' et rue Steel 30'.

Adopté.

8178

Proposé par l'ichuvin D. Turmel
 Approuvé par l'ichuvin Alf. Lemay
 Et résolu que le Greffier
 soit autorisé à imposer des permis de cons-
 truction aux personnes suivantes

Nestor Croteau	113 St Valire
Alcide Richard	37 Latraille
Alfred Trumblay	199 St Georges
Philodora Dumont	St Odilon
Adilard D'foy	98 Brunelle
Wm. Saunders	14 Rochelleau

Adopté.

8179

Proposé par l'éluvin Ls. Lamy,
Approuvé par l'éluvin M. Lemaire.

Et résolu que le Maire et le
Greffier soient autorisés à signer l'entente
entre la Corporation de la Cité du Cap et The
Bell Telephone Co'y of Canada, relativement
à l'installation du système d'alarme sur
les poteaux de ladite Cie, sujet aux conditions
mentionnées à ladite entente

Adopté

8180

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
Approuvé par l'éluvin Donat Turmel.

Et résolu que la Cie Tripu-
vienne de Collection soit autorisée à faire la
collection des comptes ci-joints, et prendre
des procédures si ces comptes ne sont
pas acquittés.

Adopté.

8181

Proposé par l'éluvin Ls. Lamy,
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier.

Et résolu que la Banque Canadienne
Nationale soit priée de faire pour et à l'acquit de
la Cité les coupons et intérêts et les obligations
qui deviendront dus le 2 juillet 1942 au mon-
tant de \$9,440.00

Que la Banque conserve tous
les coupons et les obligations avec tous les droits
et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont auto-
risés à signer un billet à demande pour le
montant de \$9,440.00, lequel portera intérêt à
un taux n'excédant pas $4\frac{1}{2}\%$ l'an.

Ce billet ne devra en aucune
manière modifier restreindre ou nuire les droits
que la Banque a comme porteur desdits
coupons et obligations.

Adopté.

8182

Proposé par l'échevin Lo. Lamy
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 8181 du conseil municipale de cette cité relative venant à l'échecance du 1er juillet 1942
 Adopté.

8183

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Secondé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil octroie un montant de \$75.00 au journal le Nouvelliste, pour 1/2 page d'annonce de la cité à l'occasion de la semaine de l'Armée.
 Adopté.

8184

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 secondé par l'échevin Edm. Gauthier,

Et résolu que ce conseil fait une mise au point, au sujet de certains articles qui ont paru dans le journal "La Presse" de Montréal, laissant croire à la population que diverses entreprises auraient été faites aux Trois-Rivières, quand en réalité, c'est au cap-de-la-Madeline que toutes ces constructions ont été dirigées.

Une copie de la présente soit transmise au Rédacteur en Chef du journal "La Presse" à Montréal.

Adopté.

8185

Avis de Motion

Je soussigné, échevin de la cité donne l'avis de motion, qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine

séance, un règlement autorisant le Conseil à prélever une certaine somme d'argent pour construire des puits artisiens, un réservoir et une conduite principale d'aqueduc.

Donné au Cap-de-la-Madeline ce 15^{ème} jour de juin 1942.

Signé: E. Gauthier.
Echevin.

8186

Proposé par Alfred Lemay
Approuvé par Donat Turmel.

Et résolu que ce conseil à la demande de plusieurs citoyens de cette cité qui ont signé une déclaration en vertu des dispositions du chapitre 304 S. R. Q. 1941. consent à ce qu'un Club soit formé dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, lequel sera connu sous le nom de "Club J. dial."

Adopté.

8187

Attendu que la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeline, dans son rapport annuel pour la période finissant le 31 décembre 1941, il appert que cette cité doit au Gouvernement Provincial, Ministère de la Santé, la somme de \$70,546.26;

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeline, ne peut acquitter ce montant au complet et offre de donner des obligations pour le montant total de \$70,500.00 plus \$46.26 comptant, les dites obligations ne portant pas intérêt;

En conséquence,

Sur proposition de l'échevin Louis Lamy,
Approuvé par l'échevin Georges Bouffard.

Et résolu que ce conseil offre au Gouvernement Provincial, Ministère de la Santé, des obligations pour le montant total de \$ 70,500.00 et \$ 46.26 comptant pour payer la redevance de la cité affert au rapport financier de la Corporation de la cité au 31 décembre 1941.

Si accepté le conseil s'engage à passer et adopter en bonne et due forme, un règlement d'emprunt pour le montant mentionné au paragraphe qui précède, le tout sujet à l'approbation de la Commission municipale.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministère de la Santé, ainsi qu'à la Commission municipale.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

Louis Lamy
Pro - maire.
Therme
Suffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une séance régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22^{ème} jour du mois de juin, 1942, à 7.00 hrs. P.M. à laquelle l'assemblée étaient présents: M.M. Louis Lamy, Geo. Bouffard, M. Lemay, Donat Thurnel et Edm. Gauthier formant quorum sous la Présidence de l'élué Louis Lamy, Pro-Maire.

8188

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard.
 Approuvé par l'éluvin D. Turmel.
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée des Commissions per-
 manentes tenue le 18 juin 1942, soit adopté
 tel que lu et que la résolution passée à
 cette assemblée, est, à toutes fins que de droit
 ratifiée.

Adopté.

8189

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay.
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier.
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée régulière du conseil
 de cette cité, en date du 15^e juin 1942, soit
 adopté tel que lu.

Adopté.

8190

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard.
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$ 11,669.68, et tels que décrits
 ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Imprimerie St Patrice Emq	\$ 87.61 ✓
J. B. Lorange	392.70 ✓
Aug. Robichaud	38.33 ✓
Shawinigan W & P. Co.	401.63 ✓
John Millen 3. R. Ste	1.82 ✓
Shawinigan W & P. Co.	23.25 ✓
Georges Héroux	1.59 ✓
A. Héroux Emq.	5.34 ✓
Cie de Const. L'Étoile	256.87 ✓
Naf. Roy	.75 ✓
J. E. Fleury I. C.	145.00 ✓
Cité du Caf.	85.00 ✓
Cité du Caf.	6.38 ✓
Liste de paie No: 37	745.81

Suite

Municipalité scolaire	208.00 ✓
Autographie Reg. Systems Ltd.	89.57 ✓
S. Gub. Theriault	2.80 ✓
Canada Iron Foundries	18.02 ✓
Rosario Guerin	2.16 ✓
Hervé D. Viviers	6.36 ✓
L'Hon. Tussier de la Prov.	2,181.79
" " " "	4,891.99
" " " "	2,075.41
Professeur Odilon Hudlot	<u>150.00</u> 11,669.68

Adopté.

8191

Proposé par l'élu Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'élu Edm. Gauthier,
 Et résolu que les listes électora-
 les municipales 1942, telles que préparées par
 le Greffier, soient acceptées, après que les
 corrections en addition et radiation auront
 été paraphées par le président du conseil.

Adopté.

8192

Proposé par l'élu Donat Turmel
 Approuvé par l'élu Edm. Gauthier,
 Et résolu que le Greffier
 soit autorisé à émettre des permis de cons-
 truction aux personnes suivantes.

Lacasse Lard	534 ^B	Notre-Dame
Dme Alf. Hébert		Rue St Laurent
Dme Alf. St-Louis		St-Odilon - accepté, si le long route Shawinigan, sinon en suspens.

Adopté.

8193

Proposé par l'élu Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'élu Donat Turmel,
 Et résolu que ce conseil pour
 donner suite à l'entente avec M^{rs} Potvin

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, **le 9 avril** 193⁴³

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **LUNDI** le **12^{ème}** jour du mois de **AVRIL** de l'année mil neuf cent ~~vingt-trois~~ **vingt-trois**, à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **nouvième** jour de **AVRIL** mil neuf cent ~~vingt-trois~~ **vingt-trois**

Cette assemblée est convoquée
par..... ~~Son Honneur le Maire~~
pour les raisons suivantes:-

**Voir feuille annexée laquelle fait
partie de la présente concession.**

Arthur Beaudin
Act. - LE GREFFIER.

Act. B

Avis de séance spéciale.

Page - 2 -

Raisons de la convocation.

1.- Pour prendre connaissance des correspondances du Ministère des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, relativement au Règlement No. 226, et signé par Mlle Morin.

2.- Pour autoriser le Maire à signer une demande de permis, pour l'achat d'un véhicule automobile, pour le département de la Police.

3.- Pour autoriser des avances d'argent sur les honoraires des Avocats Béthot et Gariépy, relativement au BILL 116 de notre cité.

4.- Donner un avis de motion pour amender le règlement No. 226.

Fait et signé au Cap-de-la-Madelaine, ce neuvième jour du mois d'avril 1943.

Arthur Beaudin

Ass.-Greffier.

AB/

Suite

et Lafrenière vendredi dernier le 19 juin 1942, avec les membres du conseil, autorise l'Ingénieur J. E. Fleury à préparer les plans et devis pour la demande de soumissions pour l'aqueduc proposé, tel qu'entendu avec M. Lafrenière et selon l'ordonnance à être émise par le Bureau de Santé de la Province.

Adopté.

Son Honneur le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

8194

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard.

Affirmé par l'éluvin Donat Turmel.

Et résolu que ce conseil autorise Son Honneur le Maire à faire exécuter les travaux qui seront inclus dans l'ordonnance du Bureau de Santé de la Province, aussitôt que cette dernière aura été émise.

Adopté.

Son Honneur le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

8195

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard

Affirmé par l'éluvin Donat Turmel,

Et résolu qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire et les membres du conseil soient autorisés à aller à Montréal pour discuter des plans et devis du nouveau système d'aqueduc et des faits pour desservir la cité et une partie de la paroisse de St. Odilon et que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire.

Adopté.

Son Honneur le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

8196

Proposé par l'échevin Donat Lunnel
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.

Et résolu que le C-Maitre de
l'aqueduc soit autorisé à réparer un fuisard
sur la rue St Alphonse et faire 2 nouveaux
fuisards coin Beauchemin & Rousseau et
rue Fussey en face de M. Adilard Bourbonnais.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Korneo Russell
Maire.
J. Beaumier
Greffier.

8197

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Je, Georges Bouffard, échevin de la cité du Cap-
de-la-Madeline jure que je remplirai, avec honnêteté
fidélité et justice les devoirs de ma charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide

Assesment devant moi au
Cap-de-la-Madeline ce vingt-
neuvième jour de juin 1942

Georges Bouffard.

J. Beaumier
Greffier.

8198

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

Je, Alphonse D'voost, échevin de
la cité du Cap-de-la-Madeline jure que
je remplirai avec honnêteté, fidélité et
justice, les devoirs de ma charge au

meilleur de mon jugement et de ma
capacité.

Assumenté devant moi au
Cap-de-la-Madeline ce
sixième jour de Juillet
1942

* Alphonse Desautels

J. Beaumier
Greffier.

8199

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

Je, Midard Duguay, échevin
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, jure que
je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice
les devoirs de ma charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Assumenté devant moi au
Cap-de-la-Madeline ce
sixième jour de Juillet 1942

* Midard Duguay

J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

Une assemblée régulière du conseil de la Cité
du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue
aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de
Ville le lundi le sixième jour du mois de Juillet en l'année
1942 @ 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents
Son Honneur le Maire Romeo Moussette & M.M. les éche-
vins Louis Lamy, Geo Buffard, Alf Lemay, Donat Gussel
& Edm Baubier et Alf Desautels formant quorum sous la
présidence du Maire au fauteuil.

8200

Proposé par l'échevin Alf Lemay
Approuvé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 juin 1942 soit adopté tel que lu.

Adopté.

Le nouvel échevin du quartier No-5 M. Médard Duguay prends son siège

8201

Proposé par l'échevin Edm Saurhier

Appuyé par l'échevin Donat Ruel

Et résolu que le rapport de l'officier-rapporteur relativement à la nomination et la proclamation des échevins élus par acclamation le 27 juin dernier, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8202

Proposé par l'échevin Rs Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Ruel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 18146.⁷⁵ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Liste de paie No-38

1700.⁵⁵ ✓

513.²¹ ✓

34.⁶⁵ ✓

✓ ✓ 39

Jules Roy

17908.⁵⁰ ✓

Banque Can Nationale

35.⁰⁰ ✓

J. A Labelle

10.⁰⁰ ✓

La Cité du Cap

48.¹⁶ ✓

✓

✓

Banque Can Nationale

33.⁰⁰ ✓

440.⁴⁷ ✓

La Cité du Cap

65.⁰⁰ ✓

Liste de paie No-40

665.⁹⁰ ✓

Shawinigan W & P. Co's

395.⁶¹ ✓

Canada Iron Foundry

20.⁴⁵ ✓

A Heroux Inc

117.⁰⁰ ✓

L'avenue

504.⁰⁰ ✓

Thomas Vivien

370.⁰⁰ ✓

P.S. Thériault

70.⁰⁰ ✓

Aleide Dimes	5 ⁴⁰ /
G. A. Serun Enq	51 ³⁸ /
John Miller 3 ¹²	2 ⁸⁷ /
Bell Telephone Co	37 ⁴⁸ /
T. J. Mom Roy	17 ⁹⁶ /
Francis Hantani	241 ²⁴ /
Roland Rochefort	394 ⁴⁵ /
Noy. Lorange	20 ⁷⁷ /
Treasures de la Province	17 ⁰⁰ /
H. Massicotte + J. J. Ltee	387 ³⁰ /
✓	253 ⁰⁹ /
✓	37 ⁰⁴ /
Alphonse Roy	9 ⁷⁹ /
Abbottillard	4 ⁷⁵ /
Bureau d'Enregistrement	245 ⁰⁵ /
Carrière 3 ¹² Ltee	8 ²³ /
J. A. Billet	42 ²⁹ /
J. L. Rousseau	18146 ⁷² /
	<u>Adopté</u>

8703

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
 Appuyé par l'échevin Aep Devost
 Et résolu que les commissions permanentes
 au conseil soient formées tel que ci-après:

Finances : MM. Louis Lamy, Geo Bouffard & Edm Saurhier
 Président: Louis Lamy

Voirie : MM. Donat Turmel, Aep Devost & M. Duguay
 Président: Donat Turmel

Agueduc & Equits : MM. Edm Saurhier, Geo Bouffard & D. Turmel
 Président Edmond Saurhier.

Police et incendie : MM. Geo Bouffard, D. Turmel et L. Lamy
 Président: Georges Bouffard

Marché et Jouis : MM. Aep Devost, E. Saurhier & M. Duguay
 Président Aep Devost.

Eclairage : M. M. M. Duguay, L. Lamy et ses Devost
 Président Médard Duguay

Adopté

8204

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
 appuyé par l'échevin Edm Baurheis
 Et résolu que M. l'échevin Louis Lamy soit
 nommé pro-maire pour le prochain terme.

Adopté

8205

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
 appuyé par l'échevin D. Jannet
 Et résolu qu'un montant de \$ 30.00
 soit octroyé pour une page d'annonce dans
 le journal "l'Avenir" pour faire de la journée du
 10 juillet, la journée de recensement générale
 et que le produit de cette collecte soit versé
 à des œuvres de guerre tel que Ventes des
 Chevaliers de Colomb etc.

Adopté.

8206

Fois de Motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-
 de-la-Madeline donne avis de motion qu'aux
 temps et en la manière voulus par la loi et
 les règlements de la Cité je proposerai et
 soumettrai à ce conseil, à une prochaine
 séance, un règlement intitulé "Règlement
 autorisant le Conseil de la Cité à prélever
 une certaine somme d'argent pour la cons-
 truction de travaux d'aqueduc etc, pour
 améliorer le système actuel".

Fait et signé au Cap-de-la-
 Madeline, ce sixième jour du mois de
 juillet 1942.

Signé: - Louis Lamy
 Echevin de la Cité.

8207

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que ce conseil, en vertu
 de la loi et règlements pour prévenir les
 maladies vénériennes, fait la nomination
 de M. le Docteur J. M. Bourgeois M. D. médecin
 pratiquant, pour faire l'examen nécessaire
 au dépistage des maladies vénériennes,
 chez les personnes qui sont appréhendées
 ou incarcérées pour un délit sexuel ou
 comme prostituées, racoleuses ou vaga-
 bondes en vertu de l'Article 6 de la loi
 ci-haut mentionnée.

Adopté.

8208

Proposé par l'échevin Alf. Drost
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que ce conseil donne son
 consentement à ce que The Bell Telephone
 Company of Canada construise des lignes
 téléphoniques dans le territoire de cette
 municipalité tel que mentionné dans la
 lettre de la dite Compagnie en date du 30
 juin 1942, et les plans qui l'accompagnent
 et que M. Raoul Buist surveille le tra-
 vail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

8209

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que ce conseil demande
 respectueusement à la Commission des Che-
 miniers de lui l'autorisation de traverser la
 voie d'évitement conduisant à la Wayaga-
 mark par la rue qui est connue sous le
 nom de "Avenue des Erables" avec un tuyau
 d'aqueduc de 18" de diamètre le tout suivant
 le plan annexé à ladite résolution

Adopté.

8210

Proposé par l'échevin D. Turmel
Approuvé par l'échevin A. D. Coast

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 10 juillet 1934

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **M A R D I**, le **14^{ème}** jour du mois de **juillet** de l'année mil neuf cent **quarante-deux** à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce
dixième jour de **juillet** mil neuf cent **quarante-deux**

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
par **S. H. Le Maire,**

pour les raisons suivantes:- **Voir feuille annexée laquelle fait partie de la présente convocation.**

No: 223 intitulé " Règlement autorisant le Conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine à prélever une certaine somme d'argent

8210

Proposé par l'éluvin D. Turmel
Approuvé par l'éluvin A. Desaut

A V I S D E S E A N C E S P E C I A L E .

Page -2-

Raisons de la convocation

- 1o.- Passer et adopter une ou des résolutions relativement au projet d'extension d'aqueduc et adopter un règlement d'emprunt au montant de \$118,700.
- 2o.- Passer et adopter une ou des résolutions pour demander à la Commission municipale de Québec d'adopter ledit règlement.
- 3o.- Passer et adopter une résolution autorisant le Greffier à demander des soumissions pour l'émission d'obligations pour le montant de \$118,700.
- 4o.- Passer et adopter une résolution autorisant le Greffier à demander des soumissions pour les travaux d'extension au système d'aqueduc.
- 5p.- Passer et adopter une résolution ratifiant l'autorisation donnée à S.H. Le Maire relativement à la signature du contrat entre la Cie Internationale Water Supply de Montréal.
- 6o.- Donner un avis de motion pour passer un règlement relativement à l'établissement d'une Cour du RECORDER.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois de juillet en l'année Mil neuf cent quarante-deux.

J. Beaumes
Le Greffier.

FB/

No: 223 intitulé "Règlement autorisant le Conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine à prêter une certaine somme d'argent"

8210

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin H. Durost
 Et résolu que le C. Maître de la
 Voie soit autorisé à refaire l'entrée de
 cour de M. Josephat Hardy No. 168 St -
 Laurent.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Romeo Monissette
 Maire.
 J. Beaumont
 Greffier.

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée spéciale du Con-
 seil de la Cité du Cap-de-la-Madeline,
 laquelle assemblée, régulièrement convo-
 quée par son Honneur le Maire Romeo
 Monissette I.C., fut tenue aux lieux et
 place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de
 Ville, mardi le 14 ième jour du mois de
 juillet en l'année 1942, à 7.00 hrs. P. M.
 à laquelle assemblée étaient présents
 son Honneur le Maire Romeo Monissette
 I.C., MM. les échevins Louis Lamy, Donat
 Turmel, Edm. Gauthier et Midard Duguay
 jouant quorum sous la Présidence du
 Maire au fauteuil.

8211

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.
 Et résolu que le règlement
 No: 223 intitulé "Règlement autorisant le
 Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline
 à prélever une certaine somme d'argent

pour la construction de travaux d'aqueduc etc.", soit adopté en première lecture.

L'ichuvin D. Turmel demande le vote.

Pour :- Edm. Gauthier, M. Duquay, S. Lamy.
Contre :- Donat Turmel.

Adopté sur division.

8212

Proposé par l'ichuvin Louis Lamy
Approuvé par l'ichuvin Edm. Gauthier.

Et résolu que le Règlement No: 223 intitulé "Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline a prélever une certaine somme d'argent pour la construction de travaux d'aqueduc etc.", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

L'ichuvin D. Turmel demande le vote.

Pour :- E. Gauthier, M. Duquay, S. Lamy.
Contre :- D. Turmel

Adopté sur division.

8213

Proposé par l'ichuvin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'ichuvin M. Duquay.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir ratifier le règlement d'emprunt au montant de \$ 118,700.00 pour améliorer le système actuel de l'aqueduc le tout tel qu'indiqué à une ordonnance émise par le Ministère de la Santé de la Province.

Adopté.

8214

Proposé par l'ichuvin Louis Lamy.
Approuvé par l'ichuvin M. Duquay
Et résolu que le Greffier soit

autorise à demander des soumissions pour la vente d'obligations 3½ et 4%, sur le montant de \$ 118,700.00 le tout tel que spécifié à l'ordonnance émise par le Ministère de la Santé en date du 4 juillet 1942.

Adopté.

8215

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
Approuvé par l'éluvin L. Lamy.

Et résolu que le G. Guffier & M. J. E. Fleury I.C. soient autorisés à demander des soumissions pour la confection de travaux d'aqueduc le tout tel qu'il est spécifié à l'ordonnance du Ministère de la Santé de la Province en date du 4 juillet 1942.

Adopté.

8216

Proposé par l'éluvin Louis Lamy
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil ratifie à toutes fins que de droit l'autorisation écrite donnée à son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C. de signer le contrat avec la Cie International Water Supply Ltd pour l'installation d'un puits de 500 gallons à la minute sur P-143 et d'un puits de 100 gallons à la minute sur P-562 le tout tel qu'indiqué au contrat.

Adopté.

8217

Avis de Motion.

Je soussigné éluvin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerais et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un

reglement intitule "Reglement etablissant une
cour de Recorder dans la municipalite de la
Cite du Cap-de-la-Madeline.

Fait et signe au Cap-de-la-Madeline,
ce 14ieme jour du mois de juillet en l'an-
nee mil neuf cent quarante-deux (1942).

Signe: - Edmond Gauthier
Echevin de la Cite.

8218

Propose par l'echevin M. Duquay.

Appuye par l'echevin L. Lamy.

Et resolu que ce conseil approu-
ve les plans et livres de renvoi d'une partie
du 387 (resubdivision) appartenant à MM.
H. Lafond et H. Durant, le tout tel que pre-
sente par l'arpenteur H. L. St-Cyr, F.S., en
date du 25/6/42.

Adopte.

Lecture de diverses correspondances,
et la sance est levee.

Romeo Morrisette
Maire.
Blairmier
Greffier.

Province de Quebec,
Cite du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblee reguliere du Conseil
de la Cite du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblee fut tenue au lieu et place ordi-
naires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le
20 juillet 1942, à 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblee
etaient presents son Honneur le Maire Romeo Morris-
sette I.C., MM. les echevins, L. Lamy, Geo. Bouffard,
D. Turmel, Edm. Gauthier et M. Duquay formant
quorum sous la Presidence du Maire au fauteuil.

8219

Proposé par l'échevin Midard Duguay
 Approuvé par l'échevin Georges Bouffard
 Et résolu que ce conseil apprend
 avec regret la mort de Dame Jean Bilodeau,
 mère de son Honneur le Maire J. H. Bilodeau de
 Shawinigan Falls.

Ce conseil prie la famille Bilodeau
 d'accepter ses plus sincères sympathies dans
 le deuil profond dans lequel elle est plongée.

Ce conseil vote une grande messe
 de requiem à l'intention de Dame Jean
 Bilodeau.

Adopté.

8220

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée régulière du conseil
 de cette cité, en date du 6 juillet 1942,
 soit adopté tel que lu.

Adopté

8221

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée spéciale du conseil
 de cette cité en date du 14 juillet 1942, soit
 adopté tel que lu.

Adopté.

8222

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$ 3,690.92, et tels que di-
 crits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de paie No 42 601.19 /

La liste du Caf 75.00 /

suite

Liste de paie No 43	638.91 ✓
La Cité du Caf	75.00 ✓
Liste de paie No 41	1,200.55 ✓
La Cité du Caf	75.00 ✓
La Cité du Caf	27.16 ✓
J. H. Labelle ✓	51.00 ✓
F. X. Thos. Burlingutte	63.65 ✓
Napolion Roy ✓	3.50 ✓
A. Héroux Emg.	17.40 ✓
Georges Héroux	1.35 ✓
Fleuriste Laviollette	8.16 ✓
J. Téléphone Madieu	25.78 ✓
Franeis Hankin	31.52 ✓
Le Nouvelliste Ltee.	15.12 ✓
John Miller S. R. Ltee	6.87 ✓
Dawson Bros. Ltd	12.24 ✓
St-Maurice Transport Co. y	8.00 ✓
P. A. Gouin Emg.	17.25 ✓
Canadian Service Co. Ltd.	16.98 ✓
Thomas Viviers	1.04 ✓
L. G. Thureault	1.20 ✓
Jos. Gauvin & Fils	25.50 ✓
La Cie d'Huile Bern. Mass	22.78 ✓
Garage Gauvin	45.90 ✓
Amand St Germain	26.96 ✓
Imprimerie St-Patrice Emg.	17.53 ✓
The Page Equip. & Const. Co.	33.75 ✓
Buné de Côté & Perron & Cie	20.00 ✓
L'Imprimeur du Roi	24.63 ✓
J. E. Fleury I. C	<u>500.00</u> ✓
	\$3,690.92.

Adopté.

8223

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier.
Approuvé par l'échevin St. Lamy.

Et résolu que la résolution passie
et adoptée à l'unanimité à une séance des
Commissions permanentes du conseil, tenue le
17 juillet courant, acceptant la soumission

de la Cie de Construction Laviollette, avec Lucien Massicotte comme sous-contracteur pour le posage du tuyau, soit par les présentes ratifiée, à toutes fins que de droit

Adopté.

8224

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Approuvé par l'échevin Médard Duguay
Et résolu que la Cie St. Maurice Transport soit priée de desservir la Canadian Airways Ltd, le tout tel que spécifié à une lettre de ladite Cie en date du 20/7/42, dont copie est incluse.

Adopté.

8225

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
Et résolu que copie du jugement de l'appel de L. P. Mercier vs La Cité du Cap, soit immédiatement transmise à l'honorable Ministre des Affaires Municipales pour étude, et faire toutes suggestions nécessaires pour protéger les intérêts des Cités et Villes.

Adopté.

8226

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
Et résolu que la Cie Shawinigan Water & Power soit autorisée à placer 5 lampes de rues, sur la rue St. Emile dans la Mission St. Odilon

Adopté.

8227

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,
Et résolu que la présente séance soit ajournée à vendredi le 24/7/42, à 7.00 hrs. P.M. et que MM. S. Lamy & J. E. Fleury I.C.

soient diligents à Ottawa. Re: Projet d'extension d'aqueduc.
Adopté.

Et la séance est levée.
sur l'ajournement.

Roméo Morissette
Maire.
J. Plamondon
Greffier.

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 27 juillet 1942, à 7.00 P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C. MM. les ichuins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Donat Turmel et Edm. Gauthier formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8228

Proposé par l'ichuin G. Bouffard.

Approuvé par l'ichuin L. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 juillet 1942 soit adopté tel que lu.

Adopté.

8229

Proposé par l'ichuin G. Bouffard

Approuvé par l'ichuin L. Lamy.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 3,013.61, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Suite

Les Comptes.

Aleide Demers	109.27 ✓
Dept. des Aff. Municipales	112.50 ✓
Liste de paie No: 44	1200.55 ✓
Sergents Mus No: 11 - E.F.T.S.	8.64 ✓
Alexud Lemay	20.00 ✓
Liste de paie No: 45	539.24 ✓
M. Lion Méthot	9.14 ✓
Nas. Laranger	11.79 ✓
Bellevue & Frie	166.54 ✓
Shawinigan W & P. Co.	401.63 ✓
Shawinigan W & P. Co.	28.25 ✓
Canadian Pacific Railway	1.22 ✓
United Auto Parts of S. Rivers	5.61 ✓
The Page Equip. & Const.	30.00 ✓
A. Houdy Emrg.	2.72 ✓
Napolion Roy	6.28 ✓
Bell Telephone Co'y	38.37 ✓
J. Bte Laranger	4.14 ✓
Banque Can. Nationale	15.00 ✓
La Cité du Caf	4.82 ✓
David Morrissette	5.00 ✓
Lio Pinsonneault	111.60 ✓
J. H. Brousard	181.30 ✓
	<u>3,013.61.</u>

Adopté.

8230

Proposé par l'échevin L. Lamy,
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard,
 Et résolu que le C. Maître
 de la Voirie soit autorisé à réparer le trottoir
 en face de chez M. Yidion Toupin 553 Notre-
 Dame.

Adopté.

8231

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard,
 Et résolu que le chef de
 Police soit autorisé de faire observer

suite

le règlement concernant le trafic des bicyclettes sur les trottoirs et dans les rues, et de forcer les cyclistes de tenir leur droite et ne pas se tenir deux ou plus de front

Adopté.

8232

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à porter au rôle d'évaluation les noms suivants avec mention des lots de subdivision :

Walter Boisvert	149 - 6
Marc Gava	149 - 108 et 109
Dme Fortunat Beaumier	149 - 110 et 111

Adopté.

8233

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que ce conseil pour faire suite à une requête en date du 19 juillet 1942, octroie un montant de \$ 25.00 au Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, comme publié lors du Numéro Spécial à l'occasion de la Fête du Travail.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$ 25.00 à l'ordre du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières.

Adopté.

8234

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, un montant

jusqu'à concurrence de \$ 25,000.00, étant donné que les travaux du projet d'extension d'aqueduc sont actuellement commencés, le tout en attendant la livraison des obligations du règlement 223.

Adopté.

8235

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons d'intérêts et les obligations qui deviendront dus le premier août 1942, comme suit:

Intérêts: \$ 4,135.00

Rachat: 2,100.00 \$ 6,235.00

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total de \$ 6,235.00 devant porter intérêt au taux respectant pas 4 1/2 % l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

8236

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que ce conseil prie respectueusement la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No: 8235 du conseil municipal de cette cité, relativement à l'échéance du 1^{er} août 1942.

Adopté.

8237

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Approuvé par l'échevin E. Gauthier.

Et résolu que le salaire de M. Roger Lalucque soit porté à \$22.00 par semaine, y compris le boni de vie chère.

Adopté.

8238

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 21 juillet 1942, et les plans qui l'accompagnent, et que M. R. Buist C. M. surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

8239

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil proclame le 15 août 1942, jour de fête civique à l'occasion des fêtes qui se dérouleront au Sanctuaire National de Notre-Dame du Rosaire.

Ce conseil invite tous les établissements de commerce, les banques etc, à fermer leurs portes ce jour-là afin de faire bénéficier leurs employés du plaisir d'assister à ces fêtes.

Adopté.

8240

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat pour la construction de l'aqueduc entre la Laviollette Construction Ltd et la cité in tenant

compte du changement de diametre de 16 pouces à 14 pouces, tel qu'exigé par le contrôleur du Canada pour l'acier, le prix devant être de \$5.40 le pied courant et les valves à \$225.00 chaque, le prix global devenant \$77,851.50 au lieu de \$81,022., le tout sujet aux clauses du devis et des plans de l'ingénieur J. E. Fleury.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ce document auquel sera attachées copies de la soumission et du devis ci-annexés

Adopté.

8241

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le règlement No: 224 intitulé "Règlement établissant une Cour du Recorder dans la municipalité de la cité du Cap de la Madeleine" soit adopté en première lecture.

Adopté

8242

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier,
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le règlement No: 224 intitulé "Règlement établissant une Cour du Recorder dans la municipalité de la Cité du Cap de la Madeleine" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

Renee Verreault
Maire.
Blanchet }
Greffier.

Province de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere du conseil de la Cite du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblee fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions a l'Hotel-de-Ville Lundi le 3eme jour du mois d'août 1942 a 7 h 30 P.M. laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le Maire Romeo Moressette D.C. M.M. les echevins Lo Lamy, Geo Bouffard, Donat Gurnel, Edm Gauthier + Medard Duguay formant quorum sous la presidence du Maire au fauteuil.

8243

Propose par l'echevin Edm. Gauthier.
Appuyé par l'echevin Geo. Bouffard.

Et resolu que le proces-verbal de la derniere assemblee reguliere du conseil de cette Cite, en date du 27 Juillet 1942 soit adopte tel que lu.

Adopte.

8244

Propose par l'echevin Lo. Lamy.
Appuyé par l'echevin M. Duguay.

Et resolu que les Comptes au montant total de \$ 12,754.05 et tel que decrits ci-apres, soient acceptes et payes.

Les Comptes.

Dept. des Aff. Municipales	10.00
Liste de paie (L.P. Mercier)	128.70
Liste de paie No: 46	643.49 ✓
La Cite du Cap	20.79 ✓
Shawinigan W. + P.	340.11 ✓
P. A. Guin Emerg.	9.63 ✓
Napoleon Lorange	89.86 ✓
Napoleon Lorange	795.60 ✓
Arthur Roussé	12.25 ✓
John Miller 3.R. Stee	.62 ✓
Carriere 3.Rivieres Stee	227.39 ✓
St Maurice General Store Reg'd	15.30 ✓

J. E. Biron	50.00 ✓
La Cite des 3-Rivieres	218.55 ✓
L. Geo. Thureault	.80 ✓
Louis Chiasson	1.10 ✓
Napoleon Roy	4.68 ✓
Shawinigan W.P.	5.48 ✓
La Cie d'Equiptment Maritime	21.84 ✓
Bureau d'Enregistrement	7.15 ✓
Garage Chaest & Frise	61.59 ✓
Alphonse Roy	35.00 ✓
Banque Can. Nationale	18.76
" " "	454.25
" " "	9,440.00
Alfred Clermont	141.11
	12,754.05.

Adopté.

8245

Proposé par l'ichuvin Geo. Bouffard.
 Approuvé par l'ichuvin Edm. Gauthier.
 ET résolu que la soumission
 de S. G. Beaubien & Cie Ltée de Banque Canadienne
 Nationale, pour l'émission d'obligations au
 montant de \$118,700. 4%, serial 1943 à
 1962, au prix de \$98¹⁰ par \$100. d'obliga-
 tions, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier soient
 autorisés à signer tous les documents rela-
 tivement à cette émission d'obligations.

Adopté.

8246

Avis de Motion

Je soussigné, ichuvin de la cité donne
 avis de motion qui aux temps et en la manière
 voulus par la loi et les règlements de la
 cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil,
 à une prochaine siance, un règlement
 intitulé "Règlement autorisant le conseil

d'emprunter une certaine somme d'argent pour poser les égouts dans la Mission St. Odilon.
 Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce troisième jour du mois d'août en l'année mil neuf cent quarante-deux.

Signé: Georges Bouffard,
 échevin de la cité.

8247

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire de \$15,725.00 autorisé le 27 décembre 1941 pour une période de 6 mois, laquelle est actuellement expirée.

Adopté.

8248

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.

Et résolu que ce conseil prie la Cie St Maurice Transport de bien vouloir céder à la cité les parties de terrains suivants, lesquelles servaient autrefois au passage des Tramways:
 115-A387-2149, P. 143, 143, 134, 134 N.E. P. 2083
 1387 et P. 2076.

Adopté.

8249

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin D. Turmel,

Et résolu que ce conseil demande à la Cie Shawinigan Water & Power Company, étant donné l'acquisition d'une lice de 100' de largeur le long de la voie d'évitement de la Consolidated Paper (Wayagamack Division), de déplacer la ligne de transmission qui traverse de biais les terres à partir de la rue St Laurent jusqu'à la voie d'évitement de la Consolidated Paper Corp. (St Maurice Division)

adopté.

8250

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier,

Et résolu qu'un montant de
\$50.00 soit octroyé à la Société St Vincent de
Paul de la Mission St Odilon.

Le Maire et le Trésorier sont au-
torisés à signer un chèque au montant de
\$50.00 à l'ordre de la Société St Vincent
de Paul. St Odilon.

Adopté

8251

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Approuvé par l'échevin G. Bauffard,

Et résolu que l'offre faite
par M. Emile Halin de donner gratuitement à
la cité les rues 1, 11, 111^{ème} 10 et 11^{ème}
rue jusqu'à la voie du C.P.R., la rue
Radnor de la route 19 jusqu'à la 11^{ème}
Rue exclusivement et la rue Cartier de la
Route 19 jusqu'à la partie déjà cédée par
M. Emile Halin, soit acceptée.

Le Maire et le Trésorier sont
autorisés à signer le contrat, lequel sera
préparé par le Notaire Paul Boucher.

Adopté

8252

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Approuvé par l'échevin M. Duguay,

Et résolu que ce conseil
prie le Contrôleur du Pouvoir Electrique
de bien vouloir nous accorder l'éclaira-
ge du Tennis et du Kiosque de la rue
Fussey étant donné qu'une dépense
d'au delà de \$400.00 a été faite et que
la cité ne peut être privée de ces
services.

Adopté

8253

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard.
 Approuvé par l'éluvin M. Duguay.
 Et résolu que M. Gilles
 Baribeau soit nommé Chef de Police et
 Pompier intérimaire à raison de \$35.00
 par semaine y compris le bonis de vie
 chère; et que M. Chs. Ed. Paquin soit
 nommé sous-chef intérimaire à raison
 de \$32.00 par semaine y compris le bonis
 de vie chère, et que le salaire des autres
 Membres du corps de police soit haussé
 de \$2.00 par semaine.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Roméo Morissette
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier.

8254

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier,
 Approuvé par l'éluvin Louis Lamy.
 Et résolu que le Greffier soit au-
 torisé à signer tous les documents relativement aux
 travaux d'extension au système d'aqueduc actuel.

Adopté.

Province de Québec,
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de
 la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assem-
 blée fut tenue au lieu et place ordinaires des
 sessions à l'Hôtel de Ville, Lundi le 17^e jour
 du mois d'août 1942, à 7.00 hrs. P.M. à
 laquelle assemblée étaient présents son
 Honneur le Maire Roméo Morissette I. C.

M. M. les ichuvin Louis Lamy, Gu. Bouffard, Donat Turmel et Edm. Gauthier formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8254^A

Proposé par l'ichuvin Edm. Gauthier
Approuvé par l'ichuvin Gu. Bouffard.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 3 août 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8255

Proposé par l'ichuvin Louis Lamy,
Approuvé par l'ichuvin Edm. Gauthier

Et résolu que les comptes au montant total de \$41,029.24, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste paie No. 49	\$ 494.23 ✓
La cité du Cas	18.04 ✓
La cité du Cas	40.00 ✓
Liste de paie No. 47	1217.95 ✓
L'Hon. Dis. Provincial	59.35 ✓
La cité du Cas	75.00 ✓
J. E. Fleury	150.00 ✓
Liste de paie No. 48	603.84 ✓
Le Nouvelliste	6.72 ✓
J. B. Deschamps	220.00 ✓
Jos. Gauvin	3.37 ✓
Imprimerie St Patrice	19.60 ✓
Revi de Cotlet Furon	20.00 ✓
Armand Brouillard	7.00 ✓
Martin Service	14.00 ✓
Fortunat Lord, Avocat	205.95 ✓
J. Bte Loranger	.57 ✓
Regional Asphalt	370.00 ✓

Suite

L' Avenir	5.04 ✓
Wilfrid Sauvageau	11.10 ✓
J. E. Fleury I. C.	4248.00 ✓
Cité de Const. Laviolette	33239.48 ✓ 41,029.24.

Adopté.

8256

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
Approuvé par l'éluvin L. Lamy.

Et résolu que le Suffier soit autorisé à transmettre à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales une copie de tous les comptes payés par la Cité dans l'affaire S. P. Mercier vs la Cité du Cap, et que l'attention du Ministre soit attirée sur le fait que pour une somme de \$ 9⁰⁰ en taxes, la Cité doit déboursier plus de \$ 500.⁰⁰.

Adopté.

8257

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier.

Et résolu que la Commission Municipale nomme une Commission pour réviser ou faire les rôles d'évaluation dans toute la Province, et que ses décisions soient sans appel. Une copie de la présente soit envoyée à l'Union des Municipalités avec prière d'aider à la Cité du Cap. Une copie soit aussi envoyée aux journaux pour publication.

Adopté.

8258

Proposé par l'éluvin L. Lamy
Approuvé par l'éluvin D. Tubemel.

Et résolu que son Honneur le Maire Romeo Morrisette I. C. et le Suffier soient autorisés à signer le contrat avec le Département des Munitions et Approvisionnements relativement au lavage des Rues St-Jul et St-Laurent.

Adopté.

8259

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin S. Lamy
 Et résolu que la soumission
 de MM. Pagi Equipment & Construction Co.
 pour le pavage des rues Steel et St Laurent
 au prix de \$ 8,380.00 soit acceptée.

Adopté

8260

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que ce conseil deman-
 de à la Banque Canadienne Nationale
 d'avancer à cette cité une ou des sommes
 jusqu'à concurrence du montant total de
 \$ 8,380.00 en attendant le remboursement
 de la part de l'Électrie Steels Limited.

Cette résolution est sujette à
 l'approbation de la Commission muni-
 cipale de Québec.

Adopté.

8261

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que ce conseil
 demande respectueusement à la Commission
 municipale de Québec, l'autorisation d'im-
 prunter de la Banque Canadienne Nationale
 une somme de \$ 8,380.00 pour payer le
 coût des travaux de pavage des rues Steel
 et St Laurent en attendant le remboursement
 de l'Électrie Steels Limited.

Adopté.

8262

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin E. Gauthier
 Et résolu que ce conseil
 fait l'offre suivante à la Cie Électrie
 Steels Limited:

Suite. 8262

La cité peut fournir un minimum de 300 gallons d'eau par minute, 300 jours par année comme service auxiliaire, avec maximum de 600 gallons par minute à être fournis à demande, l'avec garantie de paiement de \$10,000.00 par année pour une période de 3 ans.

Lorsque la quantité équivalente à \$10,000.00 par année à raison de 7½ du 1000 gallons sera dépassée, toute quantité additionnelle sera payée à raison de 7½ du 1000 gallons. Ce service quant à la cité, sera disponible dans les soixante jours, à moins que le Gouvernement impose des restrictions qui retarderont les travaux.

Si cette offre est acceptée le Notaire Paul Boucher N.P. est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

8263

Proposé par l'éluvin G. Bouffard
Approuvé par l'éluvin S. Leduc.

Et résolu que ce conseil ratifie à toutes fins que de droit la vente faite par quatre membres du conseil de bâtisses situés dans le parc du Moulin, à M. Gustave Catellier pour le prix de \$35.00.

Adopté.

8264

Proposé par l'éluvin Ed. Gauffier
Approuvé par l'éluvin G. Bouffard.

Et résolu que le C. Maître d'aqueduc soit autorisé à baisser l'égout rue St Lazare sur une distance approximative de 350 fds.

Adopté.

8265

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin D. Turmel.
 Et résolu que son Honneur
 le Maire Romeo Morissette I. C., soit au-
 torisé à signer le plan de la Rue Thur-
 reault, ainsi que le liure de renvoie de
 la subdivision d'une partie du lot pi-
 mitif No: 164, le tout tel que décrit au
 dit plan préparé par M. F. X. Thos. Berlin-
 guet H. G. en date du 15 août 1942.

Adopté.

8266

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin S. Lamy.
 Et résolu que le Greffier soit
 autorisé à substituer le nom de M. Armand
 Grand à celui de M. Pascal Monplaisir re-
 lativement à la propriété située au No:
 civique 519 Ste. Madeleine.

Adopté.

8267

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel.
 Et résolu que M. J. Edouard
 Biron, soit par les présentes nommé Tri-
 sorier de la cité avec le salaire de \$155.00
 par mois avec en plus le boni de vie
 chère, et que M. Joseph Larouette soit
 nommé assistant-trisorier, avec le sa-
 laire de \$145.00 par mois, avec en
 plus le boni de vie chère.

Que toutes résolutions anti-
 érieures regardant la nomination de
 M. Jos. Larouette comme Trisorier et celle
 regardant la nomination de M. J.
 Edouard Biron comme assistant-trisorier
 soient rescindés et annulés à toutes
 fins que de droit

Adopté

8268

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le règlement
No. 225 intitulé "Règlement autorisant le
conseil de cette cité d'emprunter une cer-
taine somme d'argent pour payer les
égoûts dans la Mission St. Odilon", soit
adopté en première lecture.

Adopté.

8269

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Règlement No.
225 intitulé "Règlement autorisant le conseil de
cette cité d'emprunter une certaine somme
d'argent pour payer les égoûts dans la Mission
St. Odilon" soit adopté en deuxième et
dernière lecture.

Adopté.

8270

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce conseil fixe les
neuvième et dixième jours de septembre 1942,
jours durant lesquels les électeurs proprie-
taires de biens fonds seront appelés à se pro-
noncer sur le règlement No. 225 fait et
adopté ce jour.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire

Théodore
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 24^{ème} jour du mois d'août 1942, à 7.00 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Turmel, Alf. Devost & M. Duquay formant quorum sous la Présidence de M. le Maire au fauteuil.

8271

Proposé par l'échevin M. Duquay.
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Madame Eugène Bertrand, épouse de M. Eugène Bertrand employé permanent de cette corporation.

Ce conseil offre à la famille Bertrand, ses plus sincères sympathies.

Une grande messe est offerte par la corporation à l'intention de Dame Eugène Bertrand.

Adopté.

8272

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 17^{ème} août 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8273

Proposé par l'échevin D. Turmel
Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 3416.28, et tels

Suite

que décrits ci-après, soient acceptés et
payés.

Nes Comptes.

Liste de paie No. 51	582.82 ✓
Le maître de poste	68.20 ✓
La Cité du Caf	60.00 ✓
Liste de paie No. 50	1232.15 ✓
National Research Council	1.00 ✓
M. le Curé Art. Brunelle	4.00 ✓
La Cité du Caf	20.38 ✓
La Cité du Caf	10.00 ✓
H. Massicotte & Fils Ltée	64.06 ✓
The Bell Telephone of Canada	45.75 ✓
Garage Chauvet & Fils	.92 ✓
P. A. Gouin Emrg.	15.74 ✓
J. Téléphone Nadeau	43.95 ✓
F. X. Thos. Berlinguet A. G.	151.66 ✓
John B. Richer	2.50
Shawinigan W. & P. Co.	402.90 ✓
Shawinigan W. & P. Co.	18.61 ✓
La Cie L'huile Penn-Mass	6.72 ✓
L. G. Thureault	2.60 ✓
A. Héroux Emrg.	3.45 ✓
Alfred Clermont	120.78 ✓
Gustave Catellier	87.04 ✓
La Cie de Const. Lavoilette	231.00 ✓
Kerr Williams off. aff. Ltd	24.48 ✓
Walker & Campbell	1.35 ✓
Canada Iron Foundries	32.22 ✓
Dr. J. M. Bourgeois	7.00 ✓
Odilon Hudlot	150.00 ✓
Arthur Lavergne	25.00 ✓
	\$ 3,416.28.

Adopté.

8274

Proposé par l'échevin Emd. Gauthier
Approuvé par l'échevin Lo. Lamy.

Et résolu que la résolution No.
8262 faite et passée le 17^{ième} jour du mois

d'août 1942, soit amendé en y remplaçant les mots "3 ans" à la fin du deuxième paragraphe par les mots "Une Année"

Adopté.

8275

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil accepte de la Cie de Construction Lavolette, une rue de 50' de largeur, à prendre et à détacher du lot de subdivision No. 39 du lot primitif No. 622;

Ce conseil accepte aussi une rue, laquelle sera connue sous le nom de "Rue Thureau" de Dame Geo. Thureau & Al., et ce, à titre gratuit.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer les contrats de donation lesquels seront préparés par le Notaire Paul Boucher.

Adopté.

8276

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à émettre des permis de construction aux personnes suivantes:

Ehs. H. Savard	64	Rocheleau
Ferné D. Viviers	420	N. Dame
J. Bte Lapie		St. Odilon

Adopté.

8277

Proposé par l'échevin Lo. Lamy.
Approuvé par l'échevin M. Delquay.

Et résolu que les résolutions Nos. 8157 et 8158 passés et adoptés le 18 mai 1942 soient amendés en y remplaçant dans la dernière ligne de chacune des résolutions le chiffre 223, par le chiffre "222.?"

Adopté.

Yvon Boulanger Limitée

Imprimeurs de documents monétaires
Security printers

2325, rue Dandurand
Montréal, Québec H2G 1Z9
Canada
Tél. : (514) 273-7777

2 nov. 1942

1) arthur zandari, greffier
à la ville des Recorders
(municipale)

2) 7 avril 1943 -
assemblement ars. greffier
page 352

assemblée du 22 mars 1943,
minutes signées par A.B.

ars. - greff.

15 mars signées par A.B.

8278

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Approuvé par l'échevin A. D'rost

Et résolu que M. O. La Mault soit et est par les présentes engagé constable et pompier à raison de \$25.00 par semaine avec en plus \$3.00 comme proposé au système d'alarme, le tout formant un total de \$28.00 par semaine bon de vie chère en plus.

Adopté.

8279

Proposé par l'échevin M. Duquay

Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le C. Maître de la Voirie soit autorisé à ouvrir la dixième rue de la rue St. Emile à la route No. 19 (Route Nationale) Cas-Shawinigan.

Adopté.

8280

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Approuvé par l'échevin A. D'rost

Et résolu que le C. Maître de l'aqueduc soit autorisé à poser un puisard dans la ruelle entre M. J. Demers et H. Thibault & Al.

Adopté.

Le Maire quitte son siège à 9.20 P.M.

8281

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil demande à Mme Berthe Berlingault Morrissette, à quelles conditions les lots de subdivision Nos. 900 + 101 du lot primitif No. 387, seraient cédés à la cité en vue de l'élargissement de la rue de La Piété.

Adopté.

Et la séance est levée.

H. Gaumier
Suffier

Romeo Morrissette
Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je soussigné Ovila Nault, jure que je remplirai, avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assesmenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce

vingt-unième jour d'août 1941

x Ovila Nault

J. Beaumier
Le Greffier

Je soussigné Ovila Nault jure que je serai fidèle et prêt à prêter vraie allégeance à Sa Majesté le Roi Geo VI ses héritiers et successeurs, selon la loi.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assesmenté devant moi

au Cap-de-la-Madeleine ce

vingt-unième jour d'août 1941

x Ovila Nault

J. Beaumier
Le Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du conseil de cette cité, lequel ajournement fut tenu au lieu et place ordinaires des sessions, jeudi le 10 septembre 1942, à 7. heures P. M. auquel ajournement étaient présents son Honneur le maire Roméo Morissette I. C. M. M. les ichévins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Edmond Gauthier et Midard Duquay, formant quorum, sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8282

Proposé par l'éluvin Donat Turmel

Approuvé par l'éluvin M. Duguay

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets, la mort de M. Arthur Tausignant de Ste. Sophie, père de M. Henri Tausignant, ex-éluvin de ce conseil.

Le conseil prie les familles Tausignant et Deshaies d'accepter leurs plus sincères sympathies.

Adopté

Résolution du 28 Août 1942.

8283

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier

Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 24 août 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté

8284

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard

Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que les comptes au montant total de \$47,818.24, et tels que décrits ci-après soient adoptés et payés.

Les Comptes.

Prime Bronsard	24.00
Liste de paie No. 52	616.05
Banque Can. Nationale	478.01
Banque Can. Nationale	15,000.19
Banque Can. Nationale	6,235.00
Liste de paie No. 54	484.35 ✓
Charbon Hardy	100.00 ✓
Cité du Laf	13.52 ✓
Bureau d'Enregistrement	9.60 ✓
Arthur Blandin	6.00 ✓
Bell Telephone	4.27 ✓
Champlain Oil Product	4.90 ✓
Lo. Geo. Thureault	1.60 ✓
Three Rivers Chevrolet Motor Sales	.82 ✓

Suite. 8284

P. A. Gouin Eng.	1.02 ✓
Kimball Automobile Ltee	.92 ✓
Thomas Viviers	3.92 ✓
Maj. Roy	.51 ✓
Lynn McLeod Engineering Supt.	1.33 ✓
Hon. Trisoir de la Prov.	1,246.84
Shawinigan W & P	4.08 ✓
François Lavoie	25.00 ✓
Amand Brouillard	5.24 ✓
Garage Gauvin	4.28 ✓
Canadian Ludlow Valve Mfg.	64.06 ✓
Heni Biliveau	58.25 ✓
Jules Roy	26.80 ✓
Martin Services	16.80 ✓
Jean Ls. Rousseau	43.65 ✓
F. Ledoux	1.56 ✓
Cité du Caf	11.00 ✓
Imprimerie St Patrice Eng	7.99 ✓
Shawinigan W & P.	398.50 ✓
H. Massicotte & Freres Ltee	87.71 ✓
Hopital St Joseph	73.75 ✓
Carriere S. Riviers Ltee	1,129.98 ✓
J. B. Loranger	8.42 ✓
Josiphat Hardy	37.30 ✓
Maj. Loranger	10.11 ✓
John Millen Ltd	8.79 ✓
Gustave Catellier	69.04 ✓
Cie de Const. Laviollette	21,428.08 ✓
Cité du Caf	65.00 ✓
	<u>47,818.24</u>

Adopté.

8285

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que le Maire et le Siffier
soient autorisés à signer l'entente entre la Corporation de
cette cité et le Canadien Pacifique relativement à l'installa-
tion au dessous de la voie ferrée d'une conduite prin-
cipale d'aqueduc de 18" de diamètre

Adopté

8286

Proposé par l'échevin M. Duquay
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la soumission de The
Paci Equipment & Construction Co. Ltd, pour le pavage
de la rue St Laurent, de la rue Fussey à l'Avenue
Stuel, et l'Avenue Stuel jusqu'à la propriété de
Electric Steel (Bureau) au prix de \$10,750. soit
acceptée, sujet à ratification par le Gouvernement
Fédéral.

Le Maire et le Greffier sont autorisés
à signer tous les documents relativement à cette
soumission.

Adopté.

8287

Proposé par l'échevin M. Duquay
Approuvé par l'échevin E. Gauthier

Et résolu que le Greffier soit autorisé
à imiter un permis de construction à M. Damien
Bournival pour Ls. Geo. Bournival St Odilon, Jos. Maurais,
J. Alf. Nyatte, Dm. Berthe B. Morrissette et Dm. Wm.
Côté.

Adopté.

8288

Proposé par l'échevin G. Buffard
Approuvé par l'échevin E. Gauthier

Et résolu que le conseil offre à M. J. A.
Roy, le montant de \$200. pour un lot de terre de 50' de
long par 100' comprenant le lot No. 353 et partie du 352
du lot primitif No. 168.

Si acceptée, le Maire et le Greffier sont
autorisés à signer le contrat d'achat dudit lot de
terre.

Adopté.

8289

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que le rapport de l'officier-Rap-
porteur concernant la ratation sur le Règlement No. 225.
soit accepté tel que lu.

adopté

8290

Proposé par l'échevin Geo. Buffard

Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander dans la Gazette officielle de Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations pour le montant de \$53,000. Lesquelles soumissions seront ouvertes le 5 octobre 1942.

Adopté.

8291

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin Midard Duguay

Et résolu que ce conseil offre de payer à MM. Ruine Bronsard et Emiry Massicotte, le montant de \$0.02 1/2 du pied pour tout le terrain qui sera nécessaire à l'installation des puits artésiens et accessoires, que ce conseil est autorisé d'installer sur les dits terrains, suivant un plan de l'Ingénieur Fleury.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ces achats de terrains.

Adopté.

8292

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que le salaire de M. Lucien St-Onge, soit porté à \$24.00 par semaine, à partir du 14 septembre 1942.

Adopté.

8293

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le salaire de MM. L. Ho. Ed. Daviau, Omer Bancourt, Donat Montambault et Adolphe Roy, soit fixé à \$23.00 par semaine.

MM. Arthur Bravillette et Eugène

Butrand à \$25.00, boni de vie chère compris.
Ils devront en plus se conformer aux
instructions du contre-maire et du conseil.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Roméo Morissette

Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de
la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée
fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions,
à l'Hôtel de Ville, lundi le 21^{ème} jour du mois
de septembre 1942, à 7.00 hrs. P. M. à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire
Roméo Morissette I.C., MM. les ichuvin Louis
Lamy, Geo. Bouffard, Donat Turmel, Edm. Gauthier
M. D. West et M. Duquay, formant quorum
sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8294

Proposé par l'ichuvin Edm. Gauthier
Approuvé par l'ichuvin G. Bouffard
Et résolu que le procès-verbal de l'ajour-
nement de l'assemblée régulière du conseil, en date du 10
septembre 1942, soit adapté tel que lu.

adopté

8295

Proposé par l'ichuvin D. Turmel
Approuvé par l'ichuvin E. Gauthier
Et résolu que les comptes au mon-
tant total de \$2,988.73, et tels qu'ils découlent ci-après
soient acceptés et payés.

Suite - 8295 Les Comptes.

Liste de paie No. 56	373.02 ✓
Liste de paie No. 58	355.25 ✓
Cité du Caf	19.79 ✓
Cité du Caf	90.00 ✓
L'Hon. Trés. de la Province	75.00 ✓
J. F. Labelle M. de fait	30.00 ✓
Francis Hankin & Co Ltd	865.62 ✓
P. A. Guin Eng.	6.15 ✓
J. H. Beaumier Agent	87.04 ✓
Wm. H. Saunders	19.73 ✓
Alf. Roy	58.98 ✓
Arthur Beaudin	11.00 ✓
Château de Blois	25.96 ✓
F. X. Thos. Berlinguet A. G.	67.90 ✓
Alf. Roy	1.79 ✓
John M. Allen S. P. Ltd	5.96 ✓
F. Héroux Eng.	28.78 ✓
L'imprimeur du Roi	21.63 ✓
Silide Auto Accus. Ltd	.29 ✓
L'Avenir	10.08 ✓
Bellefeuille & Frise	19.20 ✓
Fortinet Lord C. R.	90.00 ✓
Dawson Bros. Ltd	6.97 ✓
Armand Brauillard	143.73 ✓
Reni de Cotuit & Person & Co	20.00 ✓
Carrière S. Riv. Ltd	2.80 ✓
J. Donat Beaumier Agent	67.40 ✓
T. J. Moore & Co. Ltd	28.71 ✓
Cie d'Huile Penn. Mass	35.50 ✓
Shawinigan W. & P. Co.	402.90
Shawinigan W. & P. Co	17.55 ✓
	<u>2,988.73.</u>

adopté.

8296

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que ce conseil se joint aux si-
 gnataires de la requête ci-jointe pour demander au Gouver-
 nement Provincial, de bien vouloir

suite 8296

accorder les privilèges demandés dans ledite requête.

Adopté.

8297

Proposé par l'échevin E. Gauthier

Affirmé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que le Conseil soit autorisé à imiter des permis de constructions aux personnes suivantes:

Geo. Marchand, D^{me} Zéphirin Chambédand, D^{me} Gustave Toupin, Geo. St. Pierre, Geo. Hébert, Albert Lebel, D^{me} Naz. Pipin, Renaud Laroché, D^{me} Trotter, Maurice Lapierre, J. P. Prince, Joseph Héon, Jos. Dubois, et Ls. Geo. Bournival & Cie. Devost.

Adopté.

8298

Attendu que le Gouvernement Fédéral demande des soumissions pour défaire le quai situé en face du coin des rues Notre-Dame et Rochefort, sur la branche est de la rivière St. Maurice:

Attendu qu'il y a dans le quai une quantité assez considérable de pierres qui peut être utilisée pour l'amélioration de la côte sur la rivière St. Maurice:

Attendu que sur la rive est de la rivière St. Maurice, à l'endroit désigné, des éboulements considérables se produisent chaque année et menacent la propriété privée:

Attendu qu'il y a eu des plaintes portées par les propriétaires des maisons menacées,

En conséquence

sur la proposition de l'échevin Ls. Lamy

secondé par l'échevin D. Turmel

Il Est Attendu que des démarches soient faites auprès du Département du Gouvernement Canadien pour que cette pierre soit réutilisée et servie à la construction d'un mur de protection, le long de la côte afin de l'empêcher de

débouler et de venir se laver à l'endroit connu sous le nom de : Le Passage.

La copie de la présente Résolution soit envoyée au député fédéral, Monsieur Hervé Brunelle, en lui demandant de bien vouloir lui donner sa meilleure attention.

Adopté.

8299

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le salaire de M. L. Langis, soit porté à \$28.00 par semaine boni de vie chère inclus.

Que le salaire de M. Donat Marchand, et M. Lussier, soit porté à \$23.00 par semaine boni de vie chère compris, Ph. L. Heunert à \$12.40 par semaine boni de vie chère compris.

Et que M. H. Beaudin soit nommé Assistant. Greffier.

Adopté.

8300

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil prie la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette corporation la somme de \$11,630.50, pour payer l'échéance de coupons d'intérêts du 1er octobre 1942.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande portant intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an pour le montant de \$11,630.50.

Le billet ne devra en aucune manière modifier restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Cette Résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

8301

Proposé par l'échevin L. Lamy

Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil prie respectueusement la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 8300 du conseil municipal de cette cité, relativement à l'échance de colifons du 1^{er} octobre 1942

Adopté.

8302

Proposé par l'échevin D. Turmel

Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que le C. Maître de la Voirie, soit et est par les présentes, autorisé à faire le favage, etc. de l'entrée principale de l'Eglise Ste. Famille.

Adopté.

8303

Proposé par l'échevin D. Turmel

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le C. Maître de l'aqueduc soit autorisé à faire deux puisards St-Jean-Bte & St-Valère.

Adopté.

8304

Proposé par l'échevin D. Turmel

Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour le tuyau, suivant les devis de l'Ingénieur J. E. Fleury.

Adopté.

L'échevin L. Lamy, prend le fauteuil du Président.

8305

Proposé par l'échevin D. Turmel

Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil offre de payer à Dame Berthe Bélinguette Morissette le prix de \$0.10 du pied carré pour tout le

terrain nécessaire au redressement de la rue
De la Perte. Si accepté, le Maire et le Sur-
pint sont autorisés à signer le contrat d'achat.
Adopté.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

8306

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que le Règlement No.
221, intitulé "Règlement concernant la sub-
division des terrains et la réglementation de
la construction dans les limites de la cité
du Cap-de-la-Madeline" soit adopté en
deuxième et dernière lecture.
Adopté.

8307

Proposé par l'échevin M. Duquay
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que ce conseil sans
préjudice à nos droits, sans admettre notre
responsabilité et dans le seul but de racheter
notre fait, offre le montant de \$400.00 à
M. Marcel Hamel, en règlement de compte et
final, de sa réclamation pour dommages
qu'il aurait subis.

En amendement

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Que ce conseil s'en tienne à son
offre de \$200.

Le vote sur l'Amendement

Contre: E. Gauthier, M. Duquay, L. Lamy.
Pour: G. Bouffard, H. Durost, D. Turmel.

Son Honneur le Maire vote contre

Le vote sur la Motion principale.

Contre: G. Bouffard, H. Durost - D. Turmel
Pour: E. Gauthier, M. Duquay, L. Lamy

Son Honneur le Maire vote pour la motion principale, qui est adoptée sur division.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Morissette
Maire.
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hotel-de-Ville, lundi le 29^{ème} jour du mois de septembre 1942 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette, J.C.M.M. les échevins La Rampey, Georges Bouffard, Edm. Cauthier et S. P. Dumel formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

8308

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Appuyé par l'échevin Edm. Cauthier

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 septembre 1942. soit adopté tel que lu.

Adopté.

8309

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Appuyé par l'échevin Louis Lampey

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 12706⁴⁶ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes:

Liste de paie N° 61
La Cité du Cap

\$ 222.90 ✓
30.00 ✓

Liste de paie № 59	\$1643.15	✓
Liste de paie № 60	146.40	✓
Adrien Gendron	120.91	✓
Prime Bousard	3633.75	✓
Emery Masciato	1069.67	✓
Arthur Lavergne	5.00	✓
J. A. Ray	200.00	✓
L'Hon. Trésorier de la Province	10.00	✓
J. E. Fleury, I.C.	40.00	✓
Armand Boulard	20.11	✓
A. Héroux Ing.	4.46	✓
Atelier Gilles Beauregard	104.00	✓
Arthur Beaudin	6.50	✓
Le France Fire Eng. & Tramway Ltd	16.00	✓
Restaurant Dupont	2.50	✓
Adolphe Roof	3.30	✓
Armand St Germain	40.80	✓
The Bell Tel. Co'y of Canada	36.05	✓
Shawinigan W. & Power Co'y.	3.77	✓
" " " " " "	196.98	✓
L'Hon. Trésorier de la Prov.	4659.95	
La Cité du Cap	11.53	✓
W. Smith Transport Ltd.	36.00	✓
Canadian Pacific Rail'y Co'y.	298.47	✓
Napoléon Lorange	115.48	✓
Adrien Gendron	21.38	✓
J. E. Fleury, I.C.	7.50	
Adopté		12706 ⁴⁶

8310

Proposé par l'échevin Geo. Bauffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Résolu que les conditions
 mentionnées à une lettre de la Cie Shawinigan
 W. & P. Co'y. datée du 24 septembre 1942 rela-
 tivement à l'installation du puits pour
 les puits artésiens, Rue des Terabales, et puits
 de St Odilon, soient acceptées.
 Le Maire et le Greffier sont auto.

CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE

P. Q.



BUREAU DU GREFFIER

A S S E R M E N T A T I O N .

Je soussigné Robert Lèveillé dûment nommé constable spécial pour la garde des terrains du Sanctuaire, jure que je remplirai les devoirs de ma charge de constable spéciale avec honnêteté fidélité et justice le tout au meilleur de ma connaissance.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Robert Lèveillé

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
vingt-neuvième jour du mois
d'avril 1941.

J. Beaumes
Le Greffier.

FB/

Pèlerinage National de Notre-Dame du Cap

DESSERVI PAR LES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE.

Cap-de-la-Madeleine, Eté de Champlain, P. Q. 29/4/41.

Je soussigné, certifie, que
M. Robert Leicelli est à
notre emploi comme
gardien du terrain du
Sanctuaire. Nous vous
serions donc reconnaiss-



L.J.C. et M.J.

carte de l'assesseur
comme Constable Special.

Vos tout dévoués,

Les Pères Oblats.

par J. O. Lefebvre, M. I. Procureur
des Oblats.

risés à signer tous les documents relatifs
à ces conditions.

Adopté.

8311

Proposé par l'échevin Edm. Lauthier
Appuyé par l'échevin Lo Lamy
Et résolu que l'offre de la
Cie St Maurice Transport en date du 22 septem-
bre 1942 au sujet du tarif des licences d'auto-
bus, soit acceptée

Adopté.

8312

Proposé par l'échevin Lo Lamy
Appuyé par l'échevin D. Pirmel
Et résolu que la résolution
N^o 8286 faite et prise le 10 septembre 1942 soit
amendée en y ajoutant le paragraphe suivant:
"La Cie The Pagi Equipment & Construction Co'y
est aussi autorisée à faire le pavage de la rue
St Laurent à partir du lat 6221 à aller aux
voies ferrées du C. P. R. et à la rue Fanny pour
le même prix moins cependant et à distance
tout l'acier qui était compris dans tout le
pavage de la rue St Laurent.

Adopté.

8313

Proposé par l'échevin Edm Lauthier
Appuyé par l'échevin Geo. Baynard
Et adopté: - que ce conseil
donne son consentement à ce que The Bell
Telephone Company of Canada construisent des
lignes téléphoniques dans le territoire de
cette municipalité tel que mentionné dans
la lettre de la dite Compagnie en date du
22 septembre 1942 et les plans qui l'accom-
pagnent et que M. Raoul Puist Contr. maître
de la voirie surveille le travail pour le
compte de la municipalité.

Adopté.

8314

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le Greffier soit
autorisé à émettre des permis de construction
aux personnes suivantes:

Armand Beaudoin, 59 Coupin	\$2000.
Geo Walter Boisvert, Dugway	400.
Ernest Lavigne, 113 St Paul	1300.
Charles Sagné, Lang St Martin	100.
Dme Vve Geo Thériault 339 N.D.	100.
L. A. Poulin 106 St Philippe	250.

Adopté.

8315

Proposé par l'échevin Le Lamy
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil se
prévalant des droits qui lui sont conférés par
le paragraphe 2 de l'article 485 de la Loi des
Cités et Villages Chap. 233 S.R. Québec 1941 dispense
les évaluateurs de faire un rôle d'évaluation
des biens imposables et revisera lui-même le
rôle d'évaluation de 1941 pour l'année 1942 et
à cette fin autorise le greffier à faire ou faire
faire les corrections au dit rôle des nouvelles
constructions et améliorations appartenant aux
propriétés.

Adopté.

M. Le Lamy, Pro-Maire, prend le siège
de président.

8316

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce con-
seil accepte l'offre de Mme Berthe B. Morris-
sette pour deux lots de terre connus et dési-
gnés comme étant les lots de subdivision Nos.
100 et 101 du cadastre officiel du lot pri-
mitif No 387 pour le prix de \$456.00 à raison
de 10¢ du pied.

Le Pro-Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat des dits lots.

Adopté.

Lecture des diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi le 5^{ème} jour du mois d'octobre 1942, à 7⁰⁰ hrs. P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, Romeo Morissette I.C., MM. les ichuins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, D. Turmel, M. Provost et M. Duquay formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8317

Proposé par l'ichuvin M. Provost
Approuvé par l'ichuvin Edm. Gauthier

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 28 septembre 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8318

Proposé par l'ichuvin Geo. Bouffard
Approuvé par l'ichuvin Edm. Gauthier

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 8,694.33, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

suite 8318

Les Comptes.

Liste de paie No. 62	265.02 ✓
Banque Can. Nationale	6,517.86 ✓
Banque Can. Nationale	335.83 ✓
Cité du Caj	35.00 ✓
Matin service station	16.80 ✓
François Lajoie C.R.	140.05 ✓
Arthur Beaudin	7.00 ✓
Adrien Gendron camionneur	60.09 ✓
John Millen S.R. Lté	2.31 ✓
H. Héroux Enrg.	3.89 ✓
La Cie d'Huile Penn. Mas	21.75 ✓
Thomas Siviers	6.90 ✓
Bureau d'Enregistrement	12.75 ✓
Lapierre Fine Eng. Foranite Ltd	37.80 ✓
La Revue Municipale	10.20 ✓
Shawinigan W. & P. Co.	3.17 ✓
Imprimerie St Patrice Enrg.	35.52 ✓
Harve D. Siviers	7.51 ✓
Roland Rochefort	59.00 ✓
Georges Héroux	4.54 ✓
Carrière 3-Rivières Lté	1,053.20 ✓
Thurnault + fils	58.14 ✓
	<u>8,694.33.</u>

Adopté

8319

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que la soumission
de "Laqueurs + Desrochers" Lté pour l'émission
d'obligations du règlement No. 225, \$53,000.00.
4% échéance 20 ans, de 1943 à 1962 avec in-
terêts courus à la date de la livraison, au
prix de \$98.42 par \$100. d'obligations, soit
acceptée.

Le Maire et le Greffier sont auto-
risés à signer tous les documents relativement
à cette émission d'obligations.

Adopté.

8320

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que le Greffier soit
 autorisé à imettre des permis de construction aux
 personnes suivantes:

Arthur Thurnault	Rue Duquay	\$ 4,800.00
Adelard Racette	Rue Radnor	2,000.00
Arthur Tausier	217. N. Dame	200.00
L. Geo. Thurnault	Rue Steel	2,000.00
E. J. Desfosis	79. N. Dame	100.00
Réal Laranger	Rue Mercier	1,800.00
E. Poudrier	St Odilon	100.00
Simion Lapointe	Rue Rochefort	2,000.00

Adopté

8321

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que les faits suivants,
 offerts par la Cie Pressure Pipe Company of Canada
 Ltd, en date du 28/9/42, adressés à l'échevin
 Geo. Bouffard, pour du tuyau de béton armé,
 soient acceptés:

12" x 6'	à	\$ 93.60	le cent pieds linéaires.
24" x 6'	à	245.00	" " " "
30" x 6'	à	340.00	" " " "

En amendement,

Proposé par l'échevin A. Devost
 Secondé par l'échevin M. Duquay.
 Que la résolution soit ajournée à jeudi le
 8/10/42, pour le No. de Priorité.

Le vote sur l'amendement
 Contre: Edm. Gauthier, Geo. Bouffard, L. Lamy
 Pour: Alf. Devost, D. Turmel, M. Duquay.
 Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Le vote sur la motion principale.
 Contre: Alf. Devost, D. Turmel, M. Duquay
 Pour: Edm. Gauthier, Geo. Bouffard, L. Lamy.
 Son Honneur le Maire vote pour la motion principale
 qui est adoptée sur division.

8322

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que la soumission de la
 Cie de Construction Lavolette, pour le fottage du
 tuyau d'égout dans la Paroisse St. Odilon, le
 tout tel que les plans et devis de l'Ingénieur J.
 E. Fleury I.C, au prix de \$27,861.81 soit acceptée.

Le conseil se réserve le droit de re-
 duire le nombre de pieds linéaires ou tout autre
 changement.

Cette résolution est cependant sujette
 à la condition que l'on ait le tuyau nécessaire.

Le Maire et le Greffier sont autorisés
 à signer les documents en rapport avec cette
 soumission.

En amendement.

Proposé par l'échevin A. Devost
 Secondé par l'échevin M. Duguay

Que les plans soient modifiés au point
 de vue du Quai et réduire le diamètre des tuy-
 aux.

Le vote sur l'amendement

Contre: Edm. Gauthier, Geo. Bouffard, L. Lamy.

Pour: A. Devost, D. Turmel, M. Duguay.

Son Honneur le Maire vote contre parce
 que le vote est illégal.

Motion Principale.

Contre: A. Devost, D. Turmel, M. Duguay.

Pour: Edm. Gauthier, Geo. Bouffard, L. Lamy.

Son Honneur le Maire vote pour, parce
 qu'il n'y a seulement qu'une soumission.

Adopté sur division.

8323

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que la présente séance
 soit ajournée à lundi le 12/10/22 à 700 hrs P.M. sur
 toutes communications adressées à ce conseil ce jour, en
 particulier celle du Dept. des Munitions et approvisionne-
 ments.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est adjournée.

Romeo Morissette

Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 19^{ème} jour du mois d'octobre 1942, à 7. hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, Donat Turmel, Edm. Gauthier, Alf. D'voast et M. Duquay, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8324

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 5 octobre 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8325

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,
Et résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à souscrire au 3^{ème} emprunt de la Victoire, une somme de \$ 12.000.00, l'argent devant être pris à même les fonds de réserve.

Adopté.

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil
du Président, appelé élu lui d'urgence, et
l'éluvin L. Langy. Pro. Maire préside aux déli-
bérations

8326

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
Approuvé par l'éluvin D. Jumeau
Et résolu que les comptes au
montant total de \$34,975.37 et tels que
désignés ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

John Millon 3. Riv. Ltee	\$ 6.65 ✓
H. Brouillard	2.80 ✓
L. Geo. Theriault	0.90 ✓
Francois Lajoie Avocat	15.00 ✓
Reni Talbot Ltee	12.24 ✓
J. M. Martin	210.00 ✓
L' Avenir	21.00 ✓
Le Nouvelliste Ltee	10.00 ✓
Jos. Gauvin & Fils	11.70 ✓
Maj. Roy	3.68 ✓
Cie d'huile Penn. Mass	35.45 ✓
The Katon Pub. Co.	12.43 ✓
Reni de Castet, Perron & cie	20.00 ✓
Arthur Beaudin	14.75 ✓
Bellefeuille & Frere	1.30 ✓
La Pharmacie Perreault	12.65 ✓
Alcide Demers	139.16 ✓
R. Loranger & Frere Emq.	6.16 ✓
Drs. Vignau, Poirier & Raiche	5.00 ✓
Muir Cas & Rigalia Ltd.	6.19 ✓
Paul Bucher N. P.	65.00 ✓
United Auto Parts of 3. Rivers	3.43 ✓
Dr. Pierre Labaye	21.50 ✓
F. X. Thos. Berlinguet H. G.	37.58 ✓
J. B. Loranger	8.43 ✓
Geo. Kirouff	0.48 ✓
J. B. Deschamps Inc.	176.00 ✓

Suite 8326

Prof. O. Hudlot	150.00	✓
H. Massicotte & Fines Lté	234.31	✓
Liste de paie No. 65	224.75	✓
Le Rec. Général du Canada	1200.00	✓
Hon. Tris. de la Province	26.50	✓
Cité du Cap	13.58	✓
Cité du Cap	31.40	✓
Cité du Cap	54.00	✓
Liste de Paie No. 63	1704.15	✓
L'Hon. Tris. de la Province	5.97	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
Liste de paie No. 64	221.62	✓
Cie de Const. Laviolette	29396.69	✓
Château de Bois	38.88	✓
J. D. Gagneau	30.00	✓
Société St Vincent de Paul	100.00	✓
J. B. Lorange	669.04	✓
	<u>34,975.37</u>	

Adopté

8327

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin Alf. Dorost
 Et résolu que ce conseil prie la
 Commission des Liqueurs de Québec d'accorder
 à Monsieur Antonin Rochelleau de cette Cité, une
 licence pour tenir une taverne dans les
 limites de la Paroisse de Ste. Famille.

Adopté.

8328

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin D. Turmel
 Et résolu que la Banque Canadienne
 Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit
 de la Cité les coupons d'intérêts qui deviendront
 dus le 1^{er} novembre 1942 au montant de
 \$ 3,270.00.

Que la Banque conserve tous les cou-
 pons avec tous les droits et les privilèges qui

y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande devant porter intérêt au taux n'excédant pas 4 1/2% l'an pour le montant total plus haut mentionné.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur desdits coupons et obligations.

Adopté.

8329

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil prie respectueusement la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 8328, de ce conseil relativement à l'échéance du 1er novembre 1942

Adopté.

8330

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que la Cie Shawinigan W+P Coy soit autorisé à poser 1 lampe, Rue Pierre-Boucher, pour le service de l'Académie Pierre-Boucher récemment construite.

Adopté.

Son Honneur le Maire reprend son siège

8331

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le Greffier soit autorisé à imiter des permis de construction aux personnes suivantes:

Ludovic Puscott	126 St Laurent	\$ 40.
Arthur Rochefort	115 St Jean Bte	150.

Suite 8331

Alburt Deschene	Route Shawinigan	\$ 800.
John Pitre	60 St Jean Bte	15.
Alfred Paris	65 " " "	1000.
Dme Omer Fichette	66 St Georges	275.
Dme Maurice Fiset	140 Rochefort	1500.
Henri Paul Sauvageau	40@ Fusy	1500.
Maurice Lassette	46 Mercier	30.
Dme Roméo Plaguel	23 Roy	75.
Abel Marcotte	236 St-Laurant	5000.

Ces permis sont sujets à approbation par le Régisseur de la construction à Ottawa.

Adopté.

8332

Il est à l'unanimité résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à souscrire pour une page d'annonces de la Municipalité dans le journal "La Patrie" édition spéciale du 25/10/42 (2500)

Adopté

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Morrisette
Maire.
J. Beaumes
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue dans lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 2 ième jour de novembre 1942, à 7 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morrisette I.C. M.M. les citoyens Lo. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Turmel, Alf. Drost et M. Duguay, formant quorum sous la Présidence du Maire Geo. Gauthier.

8333

Proposé par l'éluvin E. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin G. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 19 octobre 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté

8334

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard

Et résolu que le salaire du Recorder de la Cité soit et est par les présentes fixé à \$600.00 par année et que toutes les facturations provenant de la Cour de Recorder soient remises au Trésorier qui fera tous honoraires, frais et déboursés suivant factures approuvées par le Greffier de la Cour de Recorder suivant l'instructions.

Adopté.

8335

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que M. Arthur Beaudin soit et est par les présentes nommé Greffier de la Cour de Recorder de la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil du Président, et l'éluvin Geo. Bouffard préside aux délibérations.

8336

Fois de Motion.

Je soussigné, éluvin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement amendement

suite 8336 le règlement No. 61 et ses amendements relatifs
 regardant aux tarifs de l'eau et les égouts, etc.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce
 deuxième jour du mois de novembre 1942.

Signé: Georges Bouffard, ichuvin de la Cité.

8337

Proposé par l'ichuvin D. Turmel
 approuvé par l'ichuvin M. Duguay

Et résolu que les comptes au mon-
 tant total de \$ 16,285.17 et tels que décrits ci-après
 soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 66	1704.20	✓
Liste de Paie No 67	214.22	✓
Cité du Cap	25.67	✓
Cité du Cap	55.00	✓
Dist. des Tr. et Pas. Pub. Off.	36.25	✓
Banque Can. Nationale	316.71	✓
" " "	11630.50	✓
" " "	214.03	✓
Liste de Paie No. 68	221.67	✓
H. Manicotte & Fries	71.62	✓
S. Avenir	28.29	✓
Garage Charut & Fries	1.99	✓
Bureau d'Enregistrement	13.10	✓
John Miller 3-Riv. Ltd	4.60	✓
Paul Boucher M. P.	22.80	✓
Naj. Lorange	3.57	✓
Mechwingan W. & P. Co	402.90	✓
" " "	6.08	✓
" " "	26.84	✓
" " "	474.36	✓
Bellefeuille & Fries	14.90	✓
Northern Electric Co Ltd.	22.03	✓
P. H. Gouin Eng.	4.21	✓
Lynn MacLeod eng. Supplies Ltd.	8.00	✓
Fortunat Lord C. R.	15.00	✓
Henri Biliveau	29.66	✓

Suite

J. T. Nadeau	44.56 ✓
Euclide Marchand	52.80 ✓
Philippe Milette	1.50 ✓
Imprimie St-Patrice	11.57 ✓
Roland Rochefort	286.00 ✓
J. B. Lanouette	29.75 ✓
The Bell Tel. Co. of Canada	51.16 ✓
L. G. Thureault	0.40 ✓
Thureault & Fils	59.25 ✓
Maj. Roy	1.23 ✓
Cité du Cap	33.65 ✗
Ayred Clémont	<u>145.60</u> \$16,285.17

Adopté.

8338

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Approuvé par l'échevin Midard Duguay
 Et résolu que le contre-maître de
 l'aqueduc soit autorisé à déplacer une
 borne-fontaine rue St-Valie en face de
 l'entrée de cour de M. Antonio Durand.

Adopté.

8339

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que le Cussier soit
 autorisé à imiter des permis de construction
 aux personnes suivantes, à l'exception de ceux
 qui sont de \$ 500. et plus, voir que ces
 derniers devront au préalable recevoir l'appro-
 bation du contrôleur de la construction.

D^{me} A. Grosseau
 C. N. LeGrandmont
 Henri Dugal
 R. Turmel (O.M.I.)
 J. Beaunier

Adopté.

L'éluvin Louis Lamy. Pro. Maire, arrive et prend le fauteuil du Président et l'éluvin Geo. Bouffard reprend son siège.

8340

Proposé par l'éluvin Alf. D'voost
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Et résolu que M^{re} Pro. Lajoie
 soit autorisé à comparaitre pour et au nom de
 la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline
 contre toute action qui pourrait être intentée par
 M. Emile Halin par l'intermédiaire de ses procureurs
 et faire toutes procédures pour protéger les intérêts
 de la Cité du Cap, étant donné que M^{re} Pro. Lajoie
 a tous les dossiers en mains relativement à
 la valeur des dits lots.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Roméo Morissette

Maire.

J. Beaumes
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi le 16^{ème} jour du mois de novembre 1942, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C. M.M. les éluvins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Turmel, Alf. D'voost et M. Duquay formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8341

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée régulière du conseil
 de cette cité, en date du 2 novembre 1942
 soit adopté tel que lu.

Adopté.

8342

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$ 16,560.49 et tels
 que décrits ci-après, soient acceptés et
 payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 69	1704.15	✓
J. Wilfrid Pilon	30.00	✓
Liste de Paie No. 70	226.12	✓
Liste de Paie No. 71	176.30	✓
La Cité du Cay	18.69	✓
La Cité du Cay	14.06	✓
Pressure Pipe Co. of Canada	3247.81	✓
The Page Equip. & Const. Co.	9990.40	✓
Prof. Odilon Hudlot	150.00	✓
St Maurice Valley Chronicle	23.10	✓
J. Donat Beaumier Agent	57.29	
Service Martin Station	14.35	✓
Jules Roy	53.88	✓
A. Braultard	12.95	✓
Garage Gauvin	8.16	✓
John Millen 3-R. Ltee	8.00	✓
P. A. Gauvin Emng.	3.00	✓
Martin Lunch Bar	2.84	✓
Giguère & Fils	10.40	✓
La Cie de Const. Saviolette	400.00	✓
Ernest Trijancier	1.84	✓
Canada Iron Foundries Ltd.	22.63	✓
Girard & Godin Ltee	33.24	✓
La Cité du Cay.	33.65	

suite 8342

Shawinigan W. & P. Co.	5.70 ✓
L. G. Thémault	0.40 ✓
François Loranger	1.50 ✓
Jules Provencher Avocat	8.00 ✓
Alphonse Roy	31.62 ✓
F. X. Tho. Berlinguet A. G.	46.67 ✓
Napoléon Roy	4.78 ✓
Garage Girard & Fils	1.60 ✓
Maj. A. Gilinas	5.50 ✓
Kimball Auto Ltée	15.88 ✓
P. V. Ayotte	6.63 ✓
Geo. Brakatt & Fils Inc.	3.75 ✓
Fleuriste Lavolette	10.20 ✓
Carrière 3. Rivières	25.61 ✓
J. T. Nadeau	44.56 ✓
Henri de Cotret Furon Ltée	20.00 ✓
Henri Cooke	0.25 ✓
Champlain Oil Product Ltd	9.98 ✓
Le Nouvelliste Ltée	75.00 ✓
	<u>16,560.49</u>

Adopté.

8343

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat entre la Cité du Cap-de-la-Madeline et International Water Supply Ltd au sujet du fuits de 500 gallons qui sera complète, le tout suivant l'ordonnance du Bureau de Santé de la Province en date du 19 octobre 1942.

Adopté.

8344

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
 Et résolu que le Contre-maître de l'aqueduc soit autorisé à faire de nouvelles entrées aux personnes suivantes:
 Abel Marcotte - 3 logements eau et égouts.

Joseph Beaumier. Repaire une entrée d'eau.
Armand Brouillard 2 entrées renouvelées

Adopté.

8345

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin M. Duqueay

Et résolu que le Greffier soit
autorisé à émettre des permis de construction à
chacune des personnes suivantes, les permis de
\$500. et plus devront cependant être approu-
vés par le Contrôleur de la Construction de
Toronto.

Austin Laundries Ltd	730.00
Joseph Beaumier	100.00
Alfred Paris	475.00
Emile Vigneault (J.N. Godin)	200.00
Emery Parrubon	375.00
Albert Boissonnault	5,500.00

Adopté.

8346

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le Maire et le
Greffier soient autorisés à signer le contrat en-
tre le Gouvernement fédéral et la Corporation
de cette cité relativement à l'amendement
apporté au contrat, daté du 11 septembre 1942
relativement au pavage de la rue St. Lau-
rent etc.

Adopté.

8347

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil prie
respectueusement la Cie Bell Telephone Com-
pany of Canada de bien vouloir instal-
ler le téléphone à Me. J.H. Cambray,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 8 janvier 1934

43

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le onzième jour du mois de janvier de l'année mil neuf cent ~~quarante-trois~~ quarante-trois à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce
Huitième jour de janvier mil neuf cent ~~quarante-~~
trois.

Cette assemblée est convoquée
par Son Honneur le Maire.

pour les raisons suivantes:-

Voir feuille attachée, laquelle fait partie de la
présente convocation.

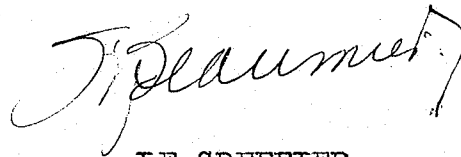
J. Gaudin
LE GREFFIER.

ANNEXE A L'AVIS DE CONVOCATION.

10.- Prendre en considération et juger les plaintes produites en vertu de l'Article 495, et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

20.- Passer et adopter les résolutions nécessaires pour homologuer ledit rôle d'évaluation, tel que révisé par le conseil et amendé par la ou les résolutions qui seront adoptées en vertu de l'Article 1, du présent avis de convocation.

30.- Donner un avis de motion pour l'imposition de la taxe, pour l'administration de la Cité, pour l'année 1943.



LE GREFFIER.

Bureau du Greffier,
8 janvier 1943.

FB/AB.

suize 8347 Recorder de la Cite du Cap de la Madeline, etant donne l'urgence qu'il y a dans plusieurs cas, de communiquer avec ledit Recorder.

Adopte.

8348

Propose par l'ichuvin Louis Lamy
Approuve par l'ichuvin Geo. Bouffard.

Et resolu que ce conseil demande respectueusement a la Commission municipale l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme de \$23,000.00 pour un puits artisan suivant ordonnance du Bureau de la Sante de la Province en date du 19 octobre 1942.

Adopte.

8349

Propose par l'ichuvin Geo. Bouffard
Approuve par l'ichuvin D. Turmel.

Et resolu que ce conseil remercie bien sincerement le Lieutenant de la Cite des Trois-Rivieres pour l'aide efficace apporti par les pompiers de la Cite des Trois-Rivieres a l'occasion du beau travail execute lors de l'incendie chez les Pires Oblats la semaine derniere. Le conseil remercie aussi les pompiers de leur bel esprit de cooperation et ces derniers pourront compter a l'avenir sur les services des pompiers du Cap de la Madeline si l'occasion se presente.

Adopte.

8350

Propose par l'ichuvin Edm. Gauthier
Approuve par l'ichuvin Geo. Bouffard

Et resolu que ce conseil pour faire suite a une entrevue avec M. E. H. Gurney President de l'Electric Stubs Limited au sujet de la pression du nouveau puits artisan, et garantie une pression constante de 55 livres 24 heures par jour pour le temps que la dite Compagnie Stubs utilisera le systeme, et,

lorsque le nouveau système d'égoutte sera en opération.

Adopté.

8351

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
Approuvé par l'éluvin M. Duquay

Et résolu que ce conseil suggère à la Shawinigan W. & P. Co'y de modifier ce genre d'éclairage et appuie la requête faite par la Chambre de Commerce des Jours; que copie de ladite requête soit envoyée à la Cie Shawinigan W. & P. Co'y.

Adopté.

8352

Avis de Motion

Je soussigné, éluvin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette Cité à emprunter les argents nécessaires pour l'installation d'un puits artisannier nécessaire par la consommation de plus gros débit d'eau par la Cie Electric Utels Limited, le tout tel qu'ordonné par le Bureau de Santé de la Province en date du 19 octobre 1942."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce sixième jour du mois de novembre 1942.

Signé: Louis Lamy
éluvin de la Cité.

8353

Avis de Motion

Je soussigné, éluvin de la Cité du Cap-de-la-Madeline donne avis de motion qu'aux

PROVINCE
DE QUÉBEC



CITÉ
DE
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION

No. 3369

A une assemblée régulière (~~spéciale~~) du conseil de la cité du
~~XXXXXX~~
Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordi-
naires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, Jeudi le 10^{ème} jour
du mois de décembre 1942, à 10 heures ~~XXX~~ (A.M.), à laquelle
assemblée étaient présents:-

SON HONNEUR LE MAIRE Raméo Morrissette

MM. les échevins:- Louis Lamy, Geo Bouffard, Edm. Gauthier
Médard Duguay et Donat Turmel

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin Médard Duguay,

Appuyé par l'échevin Edmond Gauthier.

Et résolu:-

Que ce conseil apprends avec regrets la mort
de M. Alex. Boisclair, beau-père de M. J. Edouard
Biron Trésorier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,
et beau-frère de M. Arthur Marchand Percepteur des
licences de et l'aqueduc de cette cité.

Le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
offre aux familles Boisclair, Biron et Marchand leurs
plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de
les frapper. Une Grand'Messe est recommandée et payée
par la Cité du Cap-de-la-Madeleine à l'intention de
M. Alex Boisclair,

Maire.

Greffier.

FB/

Suite 8353

temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette Cité à payer au Trésorier Provincial en dix versements annuels égaux et consécutifs le montant total représenté par les dépenses encourues pour assistance publique etc à date."

Fait et signé au Cap de la Madeline ce
siizième jour du mois de novembre 1942.

Signé: Louis Samy.

Échevin de la Cité.

8354

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Alf. D'Avost

Et résolu que le Guffin soit autorisé à porter au rôle d'évaluation un montant de \$60⁰⁰ pour chacun des poteaux de la rue Notre-Dame qui sont appelés à disparaître. Ces dits poteaux étant la propriété de Belle Téléphone & Shawinigan W. & P. Co. y. Cette évaluation sera en force au 1^{er} janvier 1943, si les dits poteaux ne sont pas levés.

Adopté.

8355

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le règlement No. 226 intitulé "Règlement concernant l'administration du système de l'aqueduc et des égouts et fixant les taxes ou compensation pour le service de l'eau et des égouts" soit adopté en première lecture.

En amendement.

Proposé par Alf. D'Avost
secondé par M. Duguay
que le tarif du règlement 177 reste en vigueur.

Pour: Alf. D'Avost, D. Turmel et M. Duguay
Contre: E. Gauthier, G. Bouffard et L. Larby

Son Honneur vote contre.
Motion Principale.

Pour : E. Gauthier, G. Bouffard et L. Lamy.
Contre : M^{rs}. D. West, D. Turmel et M. Dequay.
Son Honneur le Maire vote pour la
motion principale qui est adoptée sur di-
vision.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Rouvo morissette
Maire.
J. Plaurmit
Greffier.

8356

Proposé par l'éluvin G. Bouffard
Approuvé par l'éluvin L. Lamy.
Et résolu que ce conseil appuie
fortement la résolution de la Chambre de
Commerce des Trois-Rivières, passée le 16
novembre 1942, demandant l'ouverture
de la route Montrial, Trois-Rivières, Grand-
Mère, durant la saison d'hiver.

Que copie de la présente soit
immédiatement transmise au Gouvernement
de la Province ainsi qu'à la Chambre
de Commerce des Trois-Rivières.

Adopté.

Copie transmise le 23 Novembre 1942.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assem-
blée fut tenue aux lieux et place ordinaires

des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 7^{ème} jour du mois de décembre 1942, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, D. Turmel et M. Duquay formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8357

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.
Approuvé par l'échevin M. Duquay
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16^{ème} novembre 1942 soit adopté tel que lu.

Adopté

8358

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 39,068.⁷⁶ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Pursum Pipe Co of Canada	\$ 5269.32	✓
Liste de paie No. 76	353.05	✓
La Caisse Popu. Ste. Madeleine	2160.00	
Me. J. A. Lambray	50.00	
Liste de paie No. 72	1704.15	✓
La Caisse Popu. Ste. Madeleine	640.00	
Liste de Paie No. 73	243.05	
J. A. Labelle M. de Poste	30.00	
Pursum Pipe Co of Canada	1528.38	
Cie de Const. Lavolette	454.52	
Cité du Cap	26.32	
La Caisse Popu. Ste. Madeleine	2000.00	
Cité du Cap	30.00	
Liste de paie No. 74	190.60	
Liste de paie No. 75	1704.15	
Banque Can. Nationale	3270.00	

Suite-8358

Banque Can. Nationale	351.52
" " "	9355.38
" " "	7893.49
La Caisse Popu. Ste-Madeline	22.43
Cite du Cap	330.00 ✓
" " "	6.57 ✓
Lynn McLeod Eng. Supplus Ltd	6.59 ✓
Dun Wedge	15.75 ✓
Jules Roy	22.90 ✓
La Cie de Pub. Le Nouvelliste Ltée	22.00 ✓
Can. Pacific Railway Co.	1.00 ✓
Bellefeuille & Fille	60.01 ✓
Shawinigan W. P. Co Ltd.	21.07 ✓
Imprimerie St-Patrice Eng.	105.57 ✓
Dilisk Auto. Acc. Ltée	1.51 ✓
Dr. Aug. Parrotton	10.00 ✓
Ernest Rousseau M. D.	29.00 ✓
L'Avenir	20.16 ✓
Geo. Lanouette	16.87 ✓
Alcide Demers	56.79 ✓
La Cie d'Huile Penn. Mass	6.23 ✓
Euclide Marchand Mt-Carmel	51.60 ✓
F. Broiillard	14.92 ✓
Maj. Roy	0.87 ✓
John Miller S. R. Ltée	1.80 ✓
Thomas Viviers	5.80 ✓
J. Lo. Rousseau	80.39 ✓
P. A. Guin Eng.	5.84 ✓
United Auto Parts of 3-Riv.	11.99 ✓
Alphonse Roy	33.01 ✓
H. V. Massinatte & Fils Ltée	75.05 ✓
Maj. Loranger	24.75 ✓
Euclide Marchand Mt-Carmel	20.40 ✓
Banc de Lotrot Peron & Cie	20.00 ✓
Dilisk Auto. Acc. Ltée	4.00 ✓
Bureau d'enregistrement	10.75 ✓
Muir Cap & Regalia Ltd	4.03 ✓
Canada Iron Foundries Ltd.	137.34 ✓
Fortunat Lord C. R.	25.00 ✓

Suite-8358

Bell Telephone Co. of Canada	42.21	✓
Shawinigan W. P. Co.	480.78	✓
" " "	1.85	✓
La Commission des Acc. de Travail	8.00	
		\$39,068.76.

Adopté.

8359

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que ce conseil offre de
 payer un montant de \$125.00 à l'ordre de M. M.
 Romeo Beauchêne et J. S. Mauhand, pour un
 accident qui serait survenu le ou vers le 26
 septembre 1942; cette offre est faite sans préju-
 dice à nos droits et dans le seul but de
 racheter notre pair. Si accepté, le Maire et
 le Trésorier sont autorisés à signer un chèque
 au montant de \$125.00.

Adopté.

8360

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que le Maire et le
 Supplé soient autorisés à signer le contrat
 de donation de la rue Stul, par Allied War
 Supplies Corporation et comprenant les Nos: 622-
 14, 166-50, 163-26, 157-86, et 149-189.

Adopté.

8361

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que ce conseil pro-
 clame les samedis 26 décembre et 2 janvier
 1943 jours de fête civique à l'occasion de
 Noël et du jour de l'an, et invite tous les
 établissements commerciaux, les banques,
 et les industries à fermer leurs portes ces
 jours là.

Adopté.

8362

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à donner les avis nécessaires concernant le rôle d'évaluation 1942, tel que révisé par le Conseil pour servir de base pour 1943, ledit rôle sera à partir du 9 décembre 1942, déposé, et tous les intéressés sont priés d'en prendre connaissance et de s'y conduire en conséquence.

Adopté.

8363

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le C. Maître de la Voie soit autorisé à avertir tous les propriétaires, locataires ou occupants de maisons ou partie de maison, de ne pas charriager de neige des cours privées dans les rues; et si après un avis de 24 heures lesdits propriétaires, locataires ou occupants ne se sont pas conformés audit avis, se verront traduits devant la Cour du Recorder pour y être traités selon la Loi.

Adopté.

8364

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que la résolution No. 7858 faite et passée par le conseil le 16 juin 1941, soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit

Adopté.

8365

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le règlement No. 226, intitulé "Règlement concernant l'administration du système de l'aqueduc et

Suisse - 8365

d'égouts et fixant les taxes ou compensation pour le service de l'eau et des égouts" soit adopté en deuxième et dernière lecture, après y avoir amendé l'article 25 premier item, par le chiffre 18^{00} au lieu de 15^{00} et en y retranchant les items suivants:

Maison de pension, édifiée ou l'on loue des bureaux, boulanger ou confiseur, Hôtel café et restaurant, abattoir, salle de billards, etc., automobile, établissement de commerce, vache, chevaux, barbier ou tabacconiste, imprimerie, cour à bois de chauffage, de sciage, de construction ou de commerce, et tout commerce non prévu audit règlement.

En. Amendement,

Proposé par l'échevin D. Turmel

Affirmé par l'échevin - - - - -

que le Règlement No. 177 reste en vigueur.

L'amendement n'ayant pas eu de secondair, son Honneur le Maire déclare la motion principale adoptée.

8366

Proposé par l'échevin Louis Lamy.

Affirmé par l'échevin Donat Turmel.

Et résolu que le règlement No. 227 intitulé "Règlement autorisant le Conseil de cette Cité à payer au Trésorier Provincial en vingt versements^{annuels} égaux et consécutifs, le montant représenté par les dépenses encourues pour Assistance Publique etc à date" soit adopté en première lecture.

Adopté.

8367

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Affirmé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le Règlement No. 227 intitulé "Règlement autorisant le Conseil de cette Cité à payer au Trésorier Provincial en vingt versements^{annuels} égaux et consé-

suite. 8367

scientifs le montant représenté par les dépenses encourues pour l'assistance publique etc. à date" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

8368

Proposé par l'éluvin D. Turmel
Approuvé par l'éluvin M. Duquay

Et résolu que le Conseil
soit autorisé à vendre les routes d'hiver
suivantes:

Lumin du Passage, Cordon des
Grandes Prairies, appelé communément
"Cordon Young"

Les adjudications doivent être
faites au plus bas enchérisseur, et devront
être ratifiées par le conseil, à sa prochaine
séance régulière ou spéciale.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Pureselle

Maire.

J. Blarmin

Guffier.

8369

Proposé par l'éluvin Midard Duquay
Approuvé par l'éluvin Edw. Gauthier

Et résolu que ce conseil approuve
avec regrets la mort de M. Alex. Boisclair, beau-
père de M. J. Edouard Biron Trissier de la Cité
du Cap-de-la-Madeline, et beau-père de M. Arthur
Marchand Percepteur des licences et de l'aqueduc
de cette Cité. Le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Ma-
deline offre aux familles Boisclair, Biron et Mar-
chand leurs plus sincères sympathies, dans
le deuil qui vient de les frapper.

suite. 8369

Une Grand Messe est recommandée et payée par la Cité du Cap-de-la-Madeleine à l'intention de M. Alex. Boisclair.

Adopté

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, le 21^{ème} jour de décembre 1942, à 7.00 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Honno Mordelette I.C. MM. les échevins S. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Turmel, Médard Duguay et Alf. D'voist formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8376

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Affirmé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 7^{ème} décembre 1942, soit adopté tel que lu.

Adopté

8377

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Affirmé par l'échevin S. Lamy.

Et résolu que le procès verbal de l'assemblée des Commissions Permanentes tenue le 14 décembre 1942, soit adopté tel que lu; que toutes résolutions passées et adoptées à cette dite assemblée, sont à toutes fins que de droit ratifiées.

Adopté

Commissions. Permanentes

8370

Proposé par l'éluvin Lo. Lamy
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que le conseil donne son
 consentement à ce que la Royal Canadian
 Air Force du Cap-de-la-Madeline, relie
 à notre système d'alarme, une boîte
 d'alarme, en autant que les dépenses
 qui seront encourues de ladite boîte à
 notre système actuel, soient à la char-
 ge de ladite R. C. A. F.

Adopté.

8371

Proposé par l'éluvin Lo. Lamy
 Approuvé par l'éluvin D. Turmel

Et résolu que les comptes
 au montant total de \$ 14,009.52, et tels
 que décrits ci-après, soient acceptés et
 payés.

La Cie de Construction Lavolette	\$ 12,342.81	✓
J. E. Fleury I. C.	1,451.51	✓
Euclide Marchand-Gravier	15.20	✓
	\$ 14,009.52	

Adopté.

8372

Proposé par l'éluvin D. Turmel.
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que la vente de la
 route du Cordon Young, telle qu'autorisée
 par le conseil à sa dernière séance, au
 prix de \$ 60.00 à M. Ferdinand Binette
 pour la saison d'hiver 1942-43, soit
 ratifiée.

Monsieur Binette devra se
 conformer aux exigences de la loi
 et signer la formule d'usage.

Adopté.

8373

Proposé par l'échevin Alf. D'Avost
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que la vente de la route du Passage telle qu'autorisé par le Conseil à sa dernière séance au prix de \$ 45.00 à M. Alphonse Thibeault pour la saison d'hiver 1942-43 soit ratifiée.

Monsieur Alphonse Thibeault devra se conformer aux exigences de la loi et signer la formule d'usage.

Adopté.

8374

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
 Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que la vente de la route St Maurice pour la partie située entre le Boulevard Ste-Madeline et les limites N.O. de la Cité, le chemin de St Malo depuis la route St Maurice et le chemin conduisant à l'usine de forage et le chemin même de la station de forage à M. Joseph Edmond Loranger pour le prix de \$ 158.00 pour la saison d'hiver 1942-43 soit ratifiée.

Monsieur Loranger devra se conformer aux exigences de la loi et signer la formule d'usage.

Adopté.

8375

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le buffet soit autorisé à acheter 125 chaises de M. Oliva Guillent au prix de \$ 1.30 la chaise.

Adopté.

Lecture d'une lettre de C. O. Monat de Montréal relativement au louage d'un tracteur.

L'échevin D'Avost chargé de se mettre

en communication avec un M. Lachapelle
du sud au sujet d'un tracteur et de
faire rapport aussitôt que possible.
Et la séance est levée.

Signé: Romeo Morissette
Maire

Signé: F. Beaumier
Greffier.

8378

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin M. Duguay
Et résolu que les comptes
au montant total de \$ 19,458.70 et tels
que décrits ci-après, soient acceptés et
payés.

Les Comptes.

La Cité du Cap	30.00 ✓
" " " "	23.93 ✓
Frs. Lajoie C. R.	15.00 ✓
Shawinigan W. P. Co Ltd.	402.90 ✓
" " " "	362.61 ✓
" " " "	23.35 ✓
Tresorier de la Province	2221.74
The Page Equip + Const.	6615.00 ✓
Alfred Blumont	121.45 ✓
Benoit Jacob spécialiste	32.00 ✓
Maur + Dickey Avocats	2.75 ✓
John Millen 3-Riv. Ltee	8.76 ✓
Garage Chaus + Fries	0.62 ✓
Georges Héroux	0.33 ✓
Silvile Auto Acc. Ltee	5.97 ✓
Tresorier de la Province	1.35 ✓
Canadian Ludlow Valve	45.39 ✓
United Auto Parts of 3-R.	7.63 ✓
International Harvester Co.	37.80 ✓
Canada Iron Foundries Ltd	22.74 ✓
Belleville + Fries	18.18 ✓
L'avenir	14.70 ✓

Suite - 8378

Garage Gauvin	22.26	✓
Service Martin Station	17.95	✓
Jules Roy	35.46	✓
Thermeault & Fils	158.34	✓
"	269.39	✓
La Cordonnerie Moderne	2.10	✓
Liste de paie No. 79	563.90	✓
" " " No. 77	555.95	✓
La Caisse Popu. Ste Madeleine	6000.00	✓
Liste de Paie No. 78	1683.75	✓
Me. J. H. Cambrey	50.00	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
Henri Brousseau	35.40	✓
Ministère des Aff. Municipales	10.00	✓
J. H. Cambrey & All	25.00	✓
	<u>19,458.70</u>	

Adopté

8379

Proposé par l'éluvin M. Duquay
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauhin
 Et résolu que M. Henri Brousseau
 soit et est par les présentes nommé Président
 et organisateur du C. P. C. du Cap-de-la-Madeline;
 ses émoluments seront à partir du 19 décembre
 1942 de \$35.40 par semaine.
 L'éluvin Alf. Duvost se déclare dissident.

Adopté.

8380

Proposé par l'éluvin Lo. Lamy
 Approuvé par l'éluvin M. Duquay
 Et résolu que la Banque Canadienne
 Nationale soit priée de payer pour et à l'ac-
 quit de la Cité les coupons d'intérêts et les obliga-
 tions qui deviendront dus durant les mois
 de janvier, février et mars 1943 se réjar-
 tissant comme suit:

	Intérêts.	Rachat.	Total.
Janvier	\$5,237.50		\$5,237.50
Février	6,456.50	\$6,900.	13,356.50

Mars.	\$ 1.060.00		1.060.00
Total. =	\$ 12.754.00	\$ 6.900.00	\$ 19.654.00

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande devant porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

8381

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que la Commission Municipale de Québec, soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 8380 du conseil municipal de cette Cité relativement aux échéances de mois de janvier, février et mars 1943.

Adopté.

8382

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin Geo. Bauffard
 Et résolu que le règlement No 228 concernant l'emprunt de \$ 23.000. pour l'aménagement d'un puits artésien supplémentaire dans la Paroisse St. Odilon, pour desservir l'Electric Stuls Limited, soit adopté en première lecture.

L'échevin A. Duvet se déclare dissident

Adopté.

8383

Proposé par l'éluvin Ls. Lamy
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard
 Et résolu que le règlement con-
 cernant l'emprunt de \$ 23.000 pour l'amé-
 nagement d'un puits artificiel supplé-
 mentaire dans la Paroisse St-Odilon, pour
 desservir l'Electric Steels Limited, soit
 adopté en deuxième et dernière lecture.

L'éluvin Alf. Duval se déclare dissident
 Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Nous sommes
 Maire.
 J. Beaumier
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du Conseil de
 la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée
 fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions
 à l'Hotel de Ville lundi le 4^{ème} jour de Janvier
 1943 à 7.00 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient
 présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C.
 M.M. les éluvins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Ed. Gauthier,
 Donat. Fumel, M. Dupuy + Alf. Duval formant
 quorum sous la Présidence du Maire au Greffier.

8384

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'éluvin Ls. Lamy
 Et résolu que le conseil approuve
 avec regrets la mort de M. Onisime Labueque Ex-
 évaluateur de la Cité; père de Louis N. Labueque
 ex-éluvin et père de Roger Labueque, employé
 de la Cité.

Le conseil prie la famille éplorée
d'accepter ses plus sincères sympathies.

Une grande messe est offerte pour
le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

8385

Proposé par l'éluvin M. Duguay

Affirmé par l'éluvin G. Bauffard

Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière du conseil
de cette cité en date du 21 décembre 1942
soit adopté tel que lu.

Adopté.

8386

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier

Affirmé par l'éluvin M. Duguay

Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 7,039.83 et tels que
décrits ci-après soient acceptés et payés.
Les Comptes.

J. A. Labelle M. de Poste	\$ 5.00	✓	✓
Liste de Paie No. 80	204.80	✓	✓
Liste de Paie No. 81	1698.75	✓	✓
William St Pierre	24.00	✓	✓
La Cité du Caf	23.63	✓	✓
La Caisse Ste. Madeleine	9.00	✓	✓
P. V. Nyotte	0.94	✓	✓
John Millen 3-R. Stee	0.85	✓	✓
Société Auto Acc. Stee	13.72	✓	✓
Shawinigan W. & P. Co	3.28	✓	✓
Cie de Const. Laviolette	16.00	✓	✓
Shawinigan W. & P. Co	415.96	✓	✓
The Bell Tel. Co. of Canada	51.73	✓	✓
John Millen 3-R. Stee	6.49	✓	✓
Jules Roy	31.98	✓	✓
Alphonse Roy	24.15	✓	✓
Armand St-Germain	61.20	✓	✓
Pressure Pipe Co. of Canada	579.53	✓	✓
Banque Can. Nationale	2212.72	✓	✓

suite - 8386

J. Bte Lanouette	5.00	✓	
H. Maricotte & Fiers Stie	15.51	✓	✓
Canada Iron Foundries	22.74	✓	✓
Garage Charut & Fries	4.50	✓	✓
Jos. Gauvin & Fils	14.69	✓	✓
Imprimerie St Patrice Emq.	23.13	✓	✓
T. J. Moore & Co Ltd	138.16	✓	✓
Imperial Oil Ltd	37.99	✓	✓
Charbonnais Champlain Emq.	48.96	✓	✓
Canadian Pacific R.R. Co.	2.00	✓	✓
L'Imprimeur du Roi	49.92	✓	✓
The Page & Equip. Cont. Co. Ltd.	388.00	✓	✓
Bureau d'enregistrement	4.70	✓	✓
Fédération Can. des Maires et des Municipalités	18.00	✓	✓
J. H. Labelle M. de Poste	36.90	✓	✓
Liste de Paie	845.90	✓	✓
			7,039.83

Adopté.

8387

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que la présente séance
 soit ajournée à samedi le 9 janvier 1943, à
 8.00 Hrs P.M., sur la question du bill de la
 cité à être présenté à la législature de
 Québec.

Adopté.

Louis Lamy
 J. Maille
 J. Beaupré
 Suffier.

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À un ajournement de la séance régulière
 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine lequel
 ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires

des sessions à l'Hôtel de Ville, Samedi le 9^{ème} jour de janvier 1943, à 7.00 hrs. P.M. auquel ajournement étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C. M/M. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Gummel, M. Duguay et M. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8388

Proposé par l'échevin M. Duguay
Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que M^{rs} Romidas Gaiisy et Lion Mithot conjointement, soient par les présentes appointés Procureurs de la Cité, pour présenter au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeline des amendements aux Billo suivants :-

6 Geo. VI. Chap. 76 article 22 et autres:
Et tous autres amendements à la charte de la Cité du Cap-de-la-Madeline, qui pourront être rédigés de manière à améliorer l'administration de la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Les conditions de paiement seront elles établies par l'acceptation des partis et la Cité.

Adopté.

Et la séance est levée.

Louis Lamy
Maire
Théodore Gauthier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle

assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 18^{ème} jour de janvier 1943, à 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Turmel, M. Duguay et M. Duvost formant quorum sous la Présidence de l'échevin Louis Lamy, Pro-Maire, au fauteuil.

8389

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 4 janvier 1943, ainsi que celui de l'ajournement en date du 9 janvier 1943, soient adoptés tels que lus.
Adopté.

8390

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin M. Duvost
Et résolu que l'évaluation de M. Pierre Loranger, au rôle de 1943, soit modifiée comme suit:
P.157- 8300 @ \$1000. l'Ass. au lieu de 56800 @ \$1000.
P.157- 8.21 Ass @ \$50⁰⁰ au lieu de 14 Ass @ \$50⁰⁰
Enlever l'évaluation de \$275. ligne 33 Page 39.
Adopté.

8391

Proposé par l'échevin M. Duvost
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
Et résolu que l'évaluation de M. Edmond Toupin, au rôle 1943, soit modifiée comme suit:
Tous les terrains vacants sur le cadastre 143 soient évalués à 3¢ du pied.
Adopté.

8392

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin M. Duvost

Et résolu que l'évaluation de MM. R. Bourbeau, H. L'Andou, A. Durand et H. Lafond au rôle de 1943 soit modifiée comme suit: -
Tous les lots de la nouvelle subdivision du 387, Rue Beauchemin, soient portés à 5 ¢ du pied au lieu de 7 ¢.

Adopté.

8393

Proposé par l'échevin M. Duguay
Approuvé par l'échevin P. Thériault
Et résolu que l'évaluation de M. Walter Lavoie au rôle de 1943 soit modifiée comme suit: -
P. 387 - (168) Bâtisse \$ 800. au lieu de \$ 1800.00

Adopté.

4394

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin M. Duguay
Et résolu que l'évaluation de M. Jos. H. Lavoie au rôle de 1943 soit modifiée comme suit:
Terrain \$ 100. Bâtisse \$ 900. au lieu de \$ 1385.

Adopté.

8395

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que l'évaluation de M. Geo. St-Pierre, au rôle de 1943 soit modifiée comme suit:
Bâtisse, nouvelle const. \$ 1625 au lieu de \$ 3000.

Adopté.

8396

Proposé par l'échevin M. Duguay
Approuvé par l'échevin G. Bouffard
Et résolu que l'évaluation de M. Ant. Martel au rôle de 1943 soit modifiée comme suit: -
P. 548 - P. 549 en culture au lieu de colonne ordinaire

Adopté.

8397

Proposé par l'échevin M. Devost
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que l'évaluation de
 M. de Emile Bilodeau, au rôle de 1943, soit
 modifiée comme suit.
 Bâtisse \$ 500. au lieu de \$ 1000.

Adopté.

8398

Proposé par l'échevin M. Devost
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que l'évaluation de
 M. Rial Lorange au rôle de 1943 soit modifiée
 comme suit:

157-8. Bâtisse @ \$ 1500. au lieu de \$ 1800.

Adopté.

8399

Proposé par l'échevin M. Devost
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que le montant de
 \$ 335.⁰⁰ soit diminué de la bâtisse affarte-
 nant à M. Ant. Ampleman, Rue St-Georges.

Adopté.

8400

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que l'évaluation de M.
 Théodore Jumblay au rôle de 1943, soit modifiée
 comme suit:

\$ 150⁰⁰ au lieu de \$ 300.⁰⁰ Bât.

Adopté.

8401

Proposé par l'échevin M. Duquay
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que l'évaluation
 de M. J. W. Birois, soit conclue comme
 terrain en culture.

Adopté.

8402

Proposé par l'échevin M. Duquay
 Approuvé par l'échevin D. Tummel
 Et résolu que l'évaluation
 de M. Bernard Moir, au rôle de 1943, soit
 modifiée comme suit:
 P. 387. \$1000. au lieu de \$1500. sur bâtisse
 Adopté.

8403

Proposé par l'échevin M. Duquay
 Approuvé par l'échevin D. Tummel
 Et résolu que l'évaluation de
 M. Prime Moir au rôle de 1943, soit modi-
 fiée comme suit:
 P. 387. \$600. au lieu de \$800. sur bâtisse
 Adopté.

8404

Proposé par l'échevin D. Tummel
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que l'évaluation de
 M. Henri Thibeault au rôle de 1943, soit modifiée
 comme suit:
 Que les lots 8 et 9 du 388 soient évalués à
 \$100. chacun au lieu de \$190. et \$215.
 Adopté.

8405

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que l'évaluation de M.
 Alfred Godin au rôle de 1943 soit modifiée
 comme suit:
 Que le montant de la bâtisse soit de \$940.⁰⁰
 au lieu de \$1090.⁰⁰
 Adopté.

8406

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que les terrains de M.M.
 Lynnes, Edith, & Norman Ball soient comme suit:
 112-13 @ 8¢ au lieu de 104-112-12 @ 6¢ au lieu de 8¢.
 Adopté.

8407

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'éluvin M. Duquay
 Et résolu que l'évaluation de
 M. Phil. Framour, au rôle de 1943, soit
 modifiée comme suit:
 Que l'évaluation de la bâtisse soit de \$1000.⁰⁰
 au lieu de \$2520.⁰⁰

Adopté.

8408

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard
 Et résolu que l'évaluation de
 M. Alf. Devost au rôle de 1943, soit modifiée
 comme suit:
 Que la nouvelle bâtisse soit portée à
 \$2500.⁰⁰ au lieu de \$6000.

Adopté.

8409

Proposé par l'éluvin M. Duquay
 Approuvé par l'éluvin D. Turmel
 Et résolu que l'évaluation de
 M. P. Luc Rochefort, au rôle de 1943 soit modifiée
 comme suit:
 Art. Rheault \$250.⁰⁰ au lieu de \$900.⁰⁰

Adopté.

8410

Proposé par l'éluvin D. Turmel
 Approuvé par l'éluvin M. Duquay
 Et résolu que l'évaluation de
 MM. Maurice & Emile Thibeault, au rôle de 1943,
 soit modifiée comme suit:
 Enlever 37.28 Arpents @ \$30.⁰⁰ = \$1117.⁰⁰ et y
 substituer les évaluations indiquées à la feuille
 ci-jointe.

631-44	\$ 10.	=	631-50	\$ 10.	=	631-56	\$ 10.
" 46	10.	=	" 51	10.	=	" 57	10.
" 47	10.	=	" 52	10.	=	" 58	10.
" 48	10.	=	" 53	10.	=	" 59	10.
" 49	10.	=	" 55	10.	=	" 60	10.

631-61	\$ 10. =	631-18	\$ 10. =	631-31	\$ 10.
v 62	10. =	v 19	10. =	v 32	10.
v 63	10. =	v 20	10. =	v 33	10.
v 65	10. =	v 21	10. =	v 34	10.
v 66	10. =	v 22	10. =	v 35	10.
v 11	12. =	v 23	10. =	v 36	10.
v 12	10. =	v 24	12. =	v 37	10.
v 13	10. =	v 26	12. =	v 38	10.
v 14	10. =	v 27	10. =	v 39	12.
v 15	10. =	v 28	10. =	v 41	10.
v 16	10. =	v 29	10. =	v 42	10.
v 17	10. =	v 30	10. =	v 43	10.

Adopté.

8411

Proposé par l'ichuvin D. Turmel
 Approuvé par l'ichuvin G. Bouffard
 Et résolu que l'évaluation de
 Canada Steamship Lines, au rôle de 1943,
 soit modifiée comme suit:

Que l'évaluation de 1941,
 pour ladite Cie soit portée au rôle 1943.

Adopté.

8412

Proposé par l'ichuvin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'ichuvin M. Duquay
 Et résolu que le rôle d'évalua-
 tion 1943, tel que révisé par le conseil
 et tel qu'amendé par les résolutions Nos:
 8390 @ 8411, inclusivement, soit homologué.

Adopté.

8413

Proposé par l'ichuvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'ichuvin Geo. Bouffard
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$ 8,213.00, et tels que dé-
 crits ci-après, soient acceptés et payés.


Les Comptes.


J. A. Labelle, M. de Poste
 Liste de Paie No. 80

\$ 5.00
 204.80

accepté le
 4/1/43
 JB

8413-Suite. off	Caisse Pop. Ste Madeleine	9.00
✓	Liste de Paie No. 81	1698.75
✓	Wm. St Pierre	24.00
✓	Cite du Caf	23.63
✓	P. D. Ayotte	.94
✓	John Millen 3-R. Ltee	.85
✓	Siliste Auto. Ass. Ltee	13.72
✓	Cie de Const. Lavolette	16.00
✓	Shawinigan W. P. Co.	3.28
✓	Shawinigan W. P. Co.	415.96
✓	The Bell Tel. Co. of Canada	51.73
✓	John Millen 3-R. Ltee	6.49
✓	Jules Roy	31.98
✓	Alex. Roy	24.15
✓	Armand St Germain	61.20
✓	Pressure Pipe Co of Canada	579.53
✓	Banque Can. Nationale	2212.72
✓	L. Hon. Tussier de la Province	25.00
✓	Liste de Paie No. 3	1698.75
✓	Me. J. H. Cambray	50.00
✓	Liste de Paie No. 2	1124.52
✓	Hon. Wilf. Garsiny C. R.	50.00
✓	Dawson Bros. Limited	39.78
off	J. Bte Lanouette Agent	5.00
✓	H. Massicotte & Fils Ltee	15.51
✓	Canada Iron Foundries	22.74
✓	Garage Charvet & Fils	4.50
✓	Jos Gauvin & Fils	14.69
✓	L'Imprimerie St Patrice Emq.	23.13
✓	T. J. Moore & Co. Ltd	138.16
✓	Imperial Oil Ltd.	37.99
✓	Chaudiere & Champlain Emq.	48.96
✓	Can. Pacific Railway Co.	2.00
✓	L. Imprimeur du Roi	49.92
✓	Pape & Guis. & Const. Co. Ltd.	388.00
✓	Bureau d'emploiment	4.70
✓	Fid. Can. des Trains Municip	18.00
✓	J. A. Labelle, M. de Poste	36.90
✓	Pressure Pipe Co. of Canada ltd	2611.86

Acceptés séance du 4 Janv 1943 -


Acceptés séance du 4 Janv 1943


8413-Suite

J. A. Villeneuve N.P.	7.00	✓	
St. Mary's Valley Chronicle	37.30	✓	
P. V. Nyotte	3.12	✓	
Pagé Equip. + Const. Co.	480.00	✓	
Fortunat Lord C.R.	15.00	✓	
Le Nouvelliste Ltée	30.00	✓	
Bellefeuille + Fière	10.05	✓	
Bruno Gilinas Auto Parts	5.74	✓	
Martin Service Station	9.45	✓	
off Liste de Paie No. 1	845.90	off	Accepté le 4/11/43 JB
Liste de Paie No. 2	1455.75	✓	
Cité du Cap	16.80	✓	
Cité du Cap	33.24	✓	
J. A. Labelle M. de Poste	44.20	✓	
J. A. Labelle M. de Poste	15.00	✓	
P. V. Nyotte	7.29	✓	
Naf. Loranger	8.72	✓	
Château D. Blois	18.20	✓	
John Millen 3-R. Ltée	1.07	✓	
L'avenir	48.38	✓	
Michel Lalancette	5.00	✓	
Garage Girard Lincisque	64.23	✓	
Naf. Roy	1.08	✓	
Rue de Catret, Perron + Cie Eng.	180.00	✓	
Alf. Roy	29.75	✓	
R. Loranger + Fière Eng.	6.72	✓	
Paul Boucher N.P.	70.00	✓	
Minist. des Affaires Munie.	10.00	✓	8,213.00

Adopté.

8414

Avis de Motion.

Je soussigné, élu de la Cité du Cap-de-la-Madeline donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette Cité à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité pour l'année 1943."

Fait et signé au Caf. de la Madeline
 ce 18^{ieme} jour du mois de janvier 1943.

Signé: Georges Bouffard.
 Echevin de la Cite.

8415

Propose par l'echevin G. Bouffard
 Approuve par l'echevin A. Devost
 Et resolu que ce conseil prie
 respectueusement l'Honorable Ministre des Affaires
 municipales, de l'industrie et du Commerce de
 bien vouloir autoriser ce conseil a vendre de
 gre a gre l'emission de \$ 23,000.00 a un
 prix ne devant pas etre inferieur a \$ 98.42
 par 100 dollars d'obligations

Adopte.

8416

Propose par l'echevin G. Bouffard
 Approuve par l'echevin A. Devost
 Et resolu que ce conseil prie
 respectueusement la Commission municipale de
 Quebec de bien vouloir ratifier la resolution No.
 8415 du conseil municipal de cette cite rela-
 tivement a une vente de gre a gre de l'emission
 de \$ 23,000.00.

Adopte.

8417

Propose par l'echevin Edm. Gauthier
 Approuve par l'echevin P. Turmel
 Et resolu que ce conseil prie res-
 pectueusement la Commission municipale de Quebec
 de bien vouloir l'autoriser de renouveler les em-
 prunts temporaires au montant respectifs de
 \$ 9,420.00 et \$ 6,235.00, autorises les 19 juin et
 29 juillet 1942.

Adopte.

8418

Propose par l'echevin Geo. Bouffard
 Approuve par l'echevin M. Piquay

Et résolu qu'une députation de ce conseil soit autorisée à aller à Québec au Département du Bureau de Reconstruction Économique au sujet d'un montant de \$7,968.64 relativement aux réclamations de secours-direct imparfaits.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses qui seront encourues.

Adopté.

8419

Proposé par l'échevin M. Duquay
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le Greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation tous les terrains dont la construction n'est pas encore commencée.

Adopté.

8420

Proposé par l'échevin D. Turmel
Approuvé par l'échevin A. Devost

Et résolu qu'un montant de \$50.00 soit accordé au Comité de l'organisation de finance, pour la semaine d'éducation Antialcoolique.

Adopté.

8421

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que M. Benoit Dery, soit engagé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeline, au salaire de \$25.00 par semaine, boni de vie chère compris.

Adopté.

8422

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil fait l'offre suivante à la Compagnie Electre Steels

Limited.

La cité peut lui fournir un minimum de 300 gallons d'eau par minute, 300 jours par année comme service auxiliaire, avec maximum de 600 gallons par minute à être fournis à demande avec garantie de paiement de \$10,000. pour la première année pendant laquelle la cité fournira lesdits services d'eau. Lorsque la quantité équivalente à \$10,000.00 par année à raison de 7½ cents) du 1000 gallons sera dépassé toute quantité supplémentaire sera payée à raison de 7½ cents) du 1000 gallons.

Cette convention des parties prendra effet à compter du 1er jour de janvier 1943 et se terminera le premier jour de janvier 1944.

À la fin de cette première année, la Compagnie Electric Stuls Limited aura le droit d'exiger la continuation des services d'eau ci-haut décrits, aux mêmes conditions au même taux, pour les mêmes quantités, et pression, et la Corporation de la Cité sera alors obligée de se conformer à cette demande.

Toutefois, après l'expiration de cette première année, l'Electric Stuls Limited aura le droit de mettre fin à cette convention chaque mois, et alors, elle ne sera tenue de payer les dits services d'eau, au taux ci-haut mentionné, que jusqu'au moment où elle aura cessé de les utiliser, et pour le montant dû à ce moment.

L'Electric Stuls Limited opérant une usine de guerre, dont la durée est incertaine, il est bien entendu qu'elle sera obligée d'utiliser les services d'eau ci-dessus décrits, et d'en payer la valeur aux conditions et taux ci-haut exprimés pendant le temps qu'elle sera en

opération mais non plus longtemps.

La date à laquelle la Corporation commencera à fournir les services d'eau ci-haut mentionnés, est cependant sujette aux restrictions qui peuvent être imposées par le Gouvernement et qui auraient pour effet de retarder les travaux que la Corporation sera obligée de faire pour fournir les dits services.

Si cette offre est acceptée, le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à signer.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Louis Lamy
 Co-Maire
 J. Beaumier
 Greffier

8423

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Je sousserai Benoit Dery, juré que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Arrièrement devant moi

au Cap-de-la-Madelaine
 ce 27^{ème} jour de janvier 1943.

+ Benoit Dery

J. Beaumier

Le Greffier

Je sousserai Benoit Dery, juré que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa

Majesté de Roi Georges VI, ses Rois et successeurs,
selon la Loi
Ainsi Dieu me soit en aide

Assemblé devant moi au
Cap-de-la-Madeleine ce
27^{ème} jour de janvier 1943

J. Beaumier

Le Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 1^{er} février 1943, à 7.00 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents Messieurs les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Turbul, M. Duquay et Alf. Devost formant quorum sous la Présidence de l'échevin Louis Lamy, Pro-Maire, au fauteuil.

8424

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que le Protoc. Turbul de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 18 janvier, 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8425

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que les comptes au montant total de \$12,879.77, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 5

\$1393.93 ✓

Suite 8425

Me Léon Methat	100.00	✓
Me Houn. Gariety	100.00	✓
Cité du Cap	52.00	✓
Liste de Paie No. 6	1748.75	✓
Cité du Cap	15.00	✓
Banque Can. Nationale	5738.78	✓
Cité du Cap	4.77	✓
Cité du Cap	26.48	✓
Liste de Paie No. 7 (887.73)	863.16	✓
Hébert Emrg.	3.25	✓
Germain & Fries Stee	182.98	✓
J. J. Moore & Co Ltd.	101.29	✓
Garage Foust & Fries	5.22	✓
J. B. Louanger	68.88	✓
J. J. Rousseau	42.00	✓
Cie d'Huile Penn. Mass	11.70	✓
Roland Rochefort	25.50	✓
Fortunat Loid	57.50	✓
May. Roy	5.23	✓
Pharmacie Renault	2.00	✓
Bell Tel. Co. of Canada	54.81	✓
S. D. Rivier & Cie Emrg	33.05	✓
Dawson Bros. Ltd	43.81	✓
Roland Rochefort	42.00	✓
Canada Iron Foundries Ltd	136.01	✓
Canadian Pacific Railway	2.00	✓
Shawinigan W. & P. Co.	27.97	✓
" " "	362.61	✓
" " "	14.69	✓
" " "	213.71	✓
The Page Equip & Const.	258.00	✓
Cie de Const. Laviolette	495.00	✓
" " "	432.00	✓
Francis Hankin & Co. Ltd.	39.89	✓
Bureau d'enregistrement	4.35	✓
Aleide Demers	148.00	✓
Alf. Roy	23.45	✓
	2,879.77	

Adopté

8426

Proposé par l'échevin M. Duquay
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que le Greffier
 soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation
 sur le lot P-110 du Cad. 416 une bâtisse
 de \$ 50.00 qui a été vendue et qui n'est
 plus sur ce terrain

Adopté

8427

Proposé par l'échevin Geo. Bauffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que ce conseil par son
 règlement No. 227, a promis de payer à l'Ho-
 norable Trésorier Provincial un montant an-
 nuel de \$ 8,560.21, et qu'un montant de
 \$ 7,968.64 reste dû par le Bureau de Recons-
 truction Économique pour secours-direct
 distribué selon les instructions contenues dans
 leurs circulaires, demande à l'Honorable
 Trésorier de payer pour la première année
 la différence entre les deux montants plus
 haut mentionnés et par là, fermer nos livres
 définitivement avec ce département, étant donné
 qu'il est appelé à disparaître d'une semaine
 à l'autre.

Adopté.

8428

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin A. Dvoost
 Et résolu que ce conseil pour
 faire suite à une lettre de Canadian Aid
 to Russia Fund, consent à verser à cette
 organisation un montant de \$ 25.00.

Le Maire et le Trésorier sont
 autorisés à signer un chèque au
 montant de \$ 25.00 à l'ordre de Fonds
 Canadien de l'Aide à la Russie.

Adopté.

8429

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil, sans admettre sa responsabilité, offre un montant de \$50.00 comme dommages que la Lingerie d'Enfants Emq. aurait subi durant le cours du printemps dernier.

Si accepté, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$50.00 à l'ordre de Lingerie d'Enfants Emq., et qu'une quittance complète et finale soit signée par ladite Cie.

Adopté.

8430

Proposé par l'échevin F. Devost
Approuvé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé à écrire à M^{re} Francis Lajoie C. R. Procureur de la Cie Consolidated Paper Corporation, l'informant que ce conseil, à la suite de la résolution autorisant leurs Procureurs de présenter un Bill à la Législature, n'a nullement l'intention de présenter quoi que ce soit regardant l'évaluation de ladite Cie Consolidated, pour la division St-Maurice située dans les limites de la dite Cité du Cap-de-la-Madeline, pour l'année 1943, du moins.

Adopté.

Le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

8431

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que ce conseil autorise Dame Raymond Kirk-Mars d'exploiter une table de billard dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeline pour l'année 1943.

Adopté.

8432

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que la soumission de la Banque Canadienne Nationale, pour l'émission d'obligations de \$ 23,000.00, 4%, remboursable en série de 1 à 20 ans, au prix de \$ 98.50 par \$ 100.00 d'obligations, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer et faire toutes les démarches regardant ce dit règlement.

Adopté.

8433

Proposé par l'éluvin D. Turmel
Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat entre E. Leticie Stubs Ltd et la Corporation de cette Cité, concernant le tarif de l'eau à être payé, en y retranchant cependant, le dernier paragraphe.

Adopté.

8434

Proposé par l'éluvin M. Duquay
Approuvé par l'éluvin D. Turmel

Et résolu que M. J. Bte. Lajoie de St. Odilon, soit appointé gardien du puits Artésien de St. Odilon au salaire de \$ 10.00⁰⁰ par semaine, boni de vie chère compris.

Adopté.

8435

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que M. Gilles Baribeau et M. Chs. Ed. Paquin, soient respectivement nommé Chef de Police et sous-Chief avec les mêmes emoluments, que toutes résolutions antérieures concernant les nominations aux dits charges, soient révoquées et annulées à toutes fins que droit.

Adopté.

8436

Proposé par l'échevin Donat Turmel

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 8 février 1934

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **Jeudi**, le **onzième** jour du mois de **février** de l'année mil neuf cent **quarante-trois**, à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **huitième** jour de **février** mil neuf cent **quarante-trois**.

J. Beaumier

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
par **son honneur le Maire.**

pour les raisons suivantes:-

Veir feuille ci-annexée, qui fait partie du présent avis de convocation.

Est reconnu que le budget tel que préparé par le Greffier au montant total de \$ 223,980.54 et tel que décrit ci-après, soit adopté :-

8436

Proposé par l'échevin Donat Guimond

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

1^o. - Prendre connaissance du budget tel que préparé, et l'adopter au moyen d'une résolution s'il y a lieu.

2^o. - Donner un avis de motion pour amender le règlement 226, relativement au tarif des buanderies.

3^o. - Passer en première, deuxième et dernière lecture, un règlement pourvoyant à l'imposition de la taxe pour l'année 1943.

4^o. - Prendre une décision relativement à l'achat de terrains, en est situé le puits artésien de la Mission de St-Odilon, et passer toutes résolutions s'y rapportant.

Guimond

Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
Et résolu que le budget tel que préparé
par le Siffier au montant total de \$ 223,980.54 et tel que
décrit ci-après, soit adopté :

8436

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Approuvé par l'échevin Midard Duguay
 Et résolu qu'un montant de
 \$100.00 soit octroyé à la Société de St-Vincent
 de Paul de la Paroisse de Ste-Famille.

Le Maire et le Trésorier sont
 autorisés à signer une check pour le
 montant précité.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Romeo Moncassette
 Maire.
 J. Beaumit
 Greffier.

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée spéciale du Conseil
 de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
 assemblée, régulièrement convoquée par son
 Honneur le Maire Romeo Moncassette I.C., tenue
 aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Ho-
 tel de Ville, Jeudi le 11 février 1943, à 7.00
 hrs P.M., à laquelle assemblée étaient pré-
 sents son Honneur le Maire Romeo Moncassette I.C.
 MM. les échevins Lo. Lamy, Geo. Bouffard,
 Edm. Gauthier, M. Duguay, Donat Turmel
 et Al. D'Avost, formant Quorum sous la
 Présidence du Maire ad'interim.

8437

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le budget tel que préparé
 par le Greffier au montant total de \$223,980.54 et tel que
 décrit ci-après, soit adopté :-

Le Budget.Service de la dette.

Commission sur échéances	170.95
Intérêts sur obligations	47101.00
Rachat d'obligations	<u>46200.00</u> 93471.95

Intérêts.

Banque	<u>2000.00</u> 2000.00
--------	------------------------

Finances

Aliments	4443.48
Ind. Publics	9319.70
Ecole Reforme	312.52
Abonnement, Jour. Rives	33.00
Assurance Chômage	300.00
Assurance garantie	30.00
Avies publics	200.00
Bien-être social	1556.00
Contingents	1500.00
Délégations	1200.00
Elections	300.00
Fonds Bât. et Juis	12.00
Fonds secours	1000.00
Mutations	125.00
Nos. de licences	300.00
Détails	2000.00
Papeterie	700.00
Publicité	500.00
Réceptions	500.00
Remboursement taxes	---
Rôle d'évaluation	700.00
Salaires	9190.56
Téléphone loyer	170.73
Téléphone mess	200.00
Utilisation	<u>400.00</u> 34992.99

Usure

Appareils	1000.00
Assurances	130.65

Soirée suite

Bâtisse Chauffage	150.00
Bâtisse Eclairage	30.00
Bâtisse entretien	50.00
Camion et auto	300.00
Chaux ferrage	80.00
Chaux Noir. et entretien	600.00
Contingents	500.00
E moudage d'arbres	15.00
Gazoline et Huile	900.00
Indicateur de rues	400.00
Neige Notre-Dame	5000.00
Neige diversus rues	7500.00
Neige trottoirs	800.00
Réclamations en dommages	100.00
Rigoles	500.00
Routes d'hiver	250.00
Rues diversus entretien	500.00
Notre-Dame entretien	500.00
Salaires	9292.40
Travaux à niveau	200.00
Clôtures et trottoirs	200.00
	<u>28998.05</u>

Aqueduc

Appareils	150.00
Assurance	57.29
Bâtisses chauffage	65.28
Bâtisses Eclairage	25.00
Bâtisses entretien	35.00
Bornes fontaine gages	50.00
Bornes fontaine Mat.	425.00
Cond. Prime. Gages	100.00
Cond. Prime. Matériaux	50.00
Cond. Service Gages	600.00
Cond. Service Matériaux	200.00
Contingents	300.00
Energie	5500.00
Machineries	80.00
Papeterie	50.00
Prix d'eau	50.00

Aqueduc suite

Remise de taxes d'eau	5.00
Réservoir	100.00
Salaires	9211.80
Téléphone	15.00
Taxes	<u>50.00</u>
	\$17119.37

Egouts.

Affaires	25.00
Cond. Prime. Gages	50.00
Cond. Prime. Matériaux	50.00
Cond. Service Gages	150.00
Cond. Service Matériaux	100.00
Contingents	100.00
Puisards et regards	500.00
Reclamations et dommages	300.00
Salaires	<u>2516.80</u>
	\$3791.80

Police et Incendie.

Affaires	500.00
Assurances.	89.25
Auto chef	300.00
Auto Camion	300.00
Auto icelles	300.00
Chauffage	275.00
Eclairage	125.00
Entretien	50.00
Constables spéciaux	3328.00
Contingents	500.00
Extincteurs	50.00
Fonds secrets	50.00
Gasoline & Huile	500.00
Salaires. c.p.c. ^{11804.00} 1820.00	13624.00
Système d'alarme	200.00
Téléphone et messages	75.00
Uniformes	<u>1200.00</u>
	\$21466.25

Hôtel de Ville

Ameublement	300.00
Assurance	27.00

Hôtel de Ville, suite

Chauffage	325.00	
Eclairage	75.00	
Entretien	200.00	
Contingents	<u>200.00</u>	\$ 1127.00

Marché aux Dunes

Assurance	14.40	
Chauffage	16.00	
Eclairage	25.00	
Entretien	50.00	
Contingents	<u>10.00</u>	\$ 115.90

Hygiène

Contingents	25.00	
Disinfection	35.00	
Dépotoir	400.00	
Unité Sanitaire	1295.04	
Vidanges	<u>3500.00</u>	\$ 5255.04

Cour du Recorder

Contingents	210.00	
Papeterie	25.00	
Pension des prisonniers	10.00	
Salaires du Recorder	<u>600.00</u>	\$ 845.00

Dett. en loi

Frais judiciaires	100.00	
Contingents	100.00	
Consultations	<u>100.00</u>	\$ 300.00

Parcs Publics

Contingents	25.00	
Eclairage	40.00	
Entretien Bât.	25.00	
Entretien terrains	50.00	
Salaires	<u>10.00</u>	\$ 150.00

Eclairage

Diverses Rues	<u>4500.00</u>	\$ 4500.00
---------------	----------------	------------

Divers

Balance Publique	20.00
Assistance Pub. Cons.	8560.21
Balance due sur Comptes	<u>1266.98</u> \$ 9847.19

RécapitulationDépenses

Service de la dette	\$ 93,471.95
Intérêts	2,000.00
Finances	34,992.99
Voie	28,998.05
Aqueduc	17,119.37
Egouts	3,791.80
Police et Truandis	21,466.25
Hôtel de Ville	1,127.00
Marché aux Denrées	115.90
Hygiène	5,255.04
Cour du Recorder	845.00
Département en loi	300.00
Planes Publiques	150.00
Eclairage	4,500.00
Divers	<u>9,847.19</u> \$ 223,980.54

Revenus Anticipés.

\$ 6,331.486 @ \$ 1.80 par \$ 100. =	\$ 113,966.75
254,271 @ 1.00	2,542.71
Laurentian Silk Mills	\$ 548.64
International Foils	<u>3,000.00</u> = 3,548.64

Aqueduc 2300 @ \$ 21.00 = \$ 48,300.00

Industries 14,919.00 = 63,219.00

Licences	8,500.00
Trottoirs	2,389.97
Intérêts sur arri. de taxes	1,200.00
Loyers Hôtel de Ville	240.00
Marché aux Denrées	650.00
Cour du Recorder	850.00
Loyer de Prof.	180.00

Revenus Anticipés. suite

<u>Rapporti</u>	\$ 197,287.07
Balances Publiques	100.00
Neige enlèvement	1,000.00
Taxe de vente	27,500.00
Taxe d'amusement	<u>20.00</u> \$ 225,907.07

Surplus princ. \$ 1,926.53

Adopté

8438

Avis de Motion

Je soussigné élu de la Cité du Cap-de-la-Madelline donne avis de motion qui est en temps et en la maniere voulus par la loi et les reglements de la Cité, je proposerai et soumettrai au conseil, à une prochaine séance, un règlement pour amender le règlement No. 226 relativement aux tarifs des buanderies.

Fait et signé au Cap-de-la-Madelline, ce
onzième jour du mois février 1943.

(Signé) Edmond Gauthier
Élu de la Cité

8439

Proposé par l'élu Midard Duquay
Approuvé par l'élu Geo. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 229 intitulé "Règlement autorisant le conseil à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité pour l'année 1943" soit adopté en première lecture.

Adopté

8440

Proposé par l'élu Midard Duquay
Approuvé par l'élu Geo. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 229 intitulé "Règlement autorisant le

8440 Suite

Conseil à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité pour l'année 1943" soit adopté en deuxième et dernière lecture.
Adopté.

8441

Attendu que en adoptant son budget, ce soir, pour l'année 1943, le Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine est forcé de fournir à une augmentation de dépenses sur 1942, de \$ 57.606.94 soit 35% de plus que l'an dernier.

Attendu que cette augmentation est justifiée par l'accroissement industriel de la ville, le développement de communications et de services indispensables par l'établissement de manufactures qui sont la propriété du Roi, et, non taxables.

Attendu que le Conseil de cette Cité s'est toujours efforcé de coopérer avec les chefs de l'industrie locale et de faire bien sa part pour permettre une complète efficacité de toutes nos entreprises.

Attendu qu'en définitive c'est le Propriétaire et le vieux résident de chez-nous qui devront solder et faire face aux obligations municipales contractées pour donner les services publics requis par ces industries.

Attendu que la population de la Cité du Cap de la Madeleine est approximativement de 14.000 âmes, soit moins de 10% de celle de la Mauricie, si mise en comparaison avec la population, dans un rayon de vingt-cinq milles de la Cité du Cap de la Madeleine, qui est de plus de 150.000 âmes.

Attendu que nous avons nombre d'hommes et de femmes qui ne sont pas obligés au service militaire mais aptes à remplir des positions dans notre industrie, qu'ils demeurent sans emploi ou qu'ils sont dirigés dans des centres industriels d'autres

5441. suite

districts abandonnant ainsi leur famille lorsqu'ils pourraient travailler au Cap-de-la-Madeline si nos positions étaient gardées pour les nôtres.

Attendu que le choix des positions et la direction des ouvriers sur les divers chantiers se font par le Service Selectif National dont les activités pour nous sont contrôlées par un personnel établi aux Trois-Rivières.

Attendu que nous avons dans notre organisation municipale, ici, notre propre Bureau des relations avec un officier payé en charge dont le devoir est de tenir des fiches sur toutes les personnes sans emploi de notre Ville, leurs aptitudes, leurs qualités et leurs métiers, que nous serions heureux de mettre à contribution pour aider le Gouvernement.

Attendu qu'il nous est représenté que nombre de gens d'en dehors prennent les positions ouvertes chez nous, à qualifications égales, laissant nos propres ouvriers dans l'obligation de chômer ou de s'en aller ailleurs.

Attendu que la population en général considère injuste qu'elle ait le fardeau de tous les impôts sans au moins avoir la compensation et la préférence dans les octrois de positions de l'industrie de chez nous.

Attendu que ce Conseil n'a qu'un seul désir d'entière coopération pour la bonne conduite de la Guerre et la protection de ses citoyens.

En conséquence

Il est unanimement résolu, que ce Conseil prie le Ministre Fédéral du Travail de bien vouloir transmettre le désir des résidents de la Cité du Cap-de-la-Madeline,

8441. Suite

au Directeur Général du Service Selectif en lui soumettant qu'il n'est que juste que nos résidents aient d'abord les positions dans l'industrie, lorsqu'il y a ici, des vacances qu'ils peuvent remplir.

Que copie de la présente soit envoyée à M. H. E. Brunelle, M. P., et au Président de tous les corps publics du Cap-de-la-Madeline, leur demandant leur appui.

Adopté à l'unanimité

8442

Proposé par l'éluvin M. Duguay
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil accorde à la Cie The Canada Accident & Fire Assurance Company les deux propositions de cautionnement faites par J. E. Biron & Joseph Lanouette.

Adopté.

Quant à ce qui concerne le quatrième item de l'avis de convocation, un Comité doit être formé pour remonter M. Albert Morissette afin de s'entendre sur le prix au pied carré des lots de subdivision Nos. 85, 86-87 et 88 du cadastre 419.

Et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire.
Théophile Gauthier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

Je soussigné Romeo Dussaneau jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les

devoir de ma charge de constable au meilleur de ma
connaissance et capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeline, ce 16^{ème}

jour de février 1943

Beaumont
Le Breffier

+ Roméo Dusseault

Je soussigné Roméo Dusseault, jure que
je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa
Majesté le Roi Georges VI ses Rois et successeurs
selon la loi.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeline, ce 16^{ème}

jour de février 1943

Beaumont
Le Breffier

+ Roméo Dusseault

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de
la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assam-
blée fut tenue aux lieux et places ordinaires
des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15^{ème}
février 1943, à 7.00 heures P.M., à laquelle assam-
blée étaient présents son Honneur le Maire Roméo
Morissette I^{er} C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo.
Bouffard, Edm. Gauthier et Donat Turmel formant
quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8443

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière du Conseil
de cette Cité, en date du 1^{er} février 1943,

8443. Suite

ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 11 février 1943, soient l'adoptés tels que lus.

Adopté.

8444

Proposé par l'échevin Edm. Haubier
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que les comptes au montant total de \$18,538.40, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de paie No. 8	519.77	✓
Liste de paie No. 10	880.68	✓
L. Hon. Tris. de la Province	11.50	✓
Cité du Cap	15.00	✓
Liste de paie No. 9	1768.75	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
Int. Water Supply Ltd.	13,500.00	✓
J. A. Labelle M. de Poste	22.00	✓
Can. Pacific Railway	18.06	✓
Cité du Cap	16.58	✓
Nat. Ass. of Housing Officers	5.00	✓
Cité du Cap	29.89	✓
Cité du Cap	10.00	✓
Mun. Finance Officers Ass.	10.00	✓
Mr. J. A. Cambray	50.00	✓
Prof. O. Hudlot	150.00	✓
H. Massicotte & Fils Ltée	14.82	✓
Cité du Cap	10.79	✓
Alf. Roy	22.05	✓
La Condornerie Moderne	1.50	✓
La Pharmacie Perreault	6.33	✓
P. V. Ayotte	43.49	✓
J. B. Loranger	.87	✓
Geo. Héroux	11.09	✓
J. Lel. Nadeau	116.79	✓
L'Imprimerie St Patrice	26.39	✓
Emery Panneton	36.50	✓
Sanderson Bros.	4.22	✓

Wm. Scully Ltd	59.18	✓	
J. B. Deschamps Inc.	151.25	✓	
Bellefeuille & Finc	5.20	✓	
Can. Pacific Railway	54.69	✓	
T. J. Moore & Co. Ltd.	3.90	✓	
Kimball Auto Stee	11.02	✓	
Jules Roy	35.50	✓	
Liliste Auto Ass. Stee	2.77	✓	
Oliva Guillert	185.90	✓	
Roland Rochefort	16.50	✓	
Alf. Clermont	143.05	✓	
Mun. St. Romuald d'Etelmin	1.00	✓	
P. A. Louin Emrg.	10.83	✓	
Maj. Loranger	9.25	✓	
Le Nouvelliste	9.00	✓	
Lucien Mascotte	394.30	✓	
Martin Service Station	22.05	✓	
Amand Brouillard	8.40	✓	
Henri Béliveau	47.54	✓	
Cité du Caf	25.00	✓	
servantes de Jesus-Marie	25.00	✓	18,538.40

Adopté.

8445

Proposé par l'écluseur Donat Turmel
 Approuvé par l'écluseur Edm. Gauthier
 Et résolu que ce conseil appuie
 la requête de la Chambre de Commerce des jeunes
 adressée à la Cie de Transport St-Maurice en date
 du 12 février 1943.

Adopté.

8446

Proposé par l'écluseur Edm. Gauthier
 Approuvé par l'écluseur Geo. Bouffard
 Et résolu que M. Romeo Dusseault
 soit engagé constable et pompier; ses imolu-
 ments seront de \$ 25.00 par semaine boni de
 vie chère compris.

Adopté.

8447

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 226-F
 intitulé, Règlement concernant les taxes ou com-
 pensations pour le service de l'eau des buanderies
 soit adopté en première lecture.

Adopté.

8448

Proposé par l'éluvin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 226-F
 intitulé "Règlement concernant les taxes ou com-
 pensations pour le service de l'eau des buan-
 deries, soit adopté en deuxième et dernière
 lecture.

Adopté

8449

Avis de Motion

Je soussigné, éluvin de la Cité du Cap-
 de-la-Madelaine, donne avis de motion que au
 temps et en la manière voulus par la loi et les
 règlements de la cité, je proposerai et soumettrai
 à une prochaine séance, à ce conseil, un règle-
 ment autorisant le conseil à piler les fonds
 nécessaires, au moyen d'un emprunt par obliga-
 tions, pour faire des travaux de lavage de rues
 et de trottoirs.

Fait et signé au Cap-de-la-Madelaine, ce
 quinziesme jour du mois de février 1943.

(Signé) Georges Bouffard
 Éluvin de la Cité.

8450

L'éluvin Geo Bouffard demande le vote sur
 la résolution No. 8450 que Son Honneur le Maire a
 refusé de signer lors de l'assemblée régulière du
 conseil du 12^e février 1943.

Votent pour: MM. Geo Bouffard, Donat T. Dupont
 Louis Lamy et Edm. Gauthier

8451

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
appuyé par l'échevin Edm Saurher

Et résolu que ce conseil offre de payer à M. Albert Marnissette des Trois-Rivières le prix de \$0.10 du pied carré pour les deux lots de subdivision Nos 87 + 88 du cadastre officiel du lot primitif No-419 où est située le puits artésiens No-7 desservant actuellement la Mission St Odilon et la Co. Electric Steels Limited.

Si accepté le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté

8452

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
appuyé par l'échevin Ro Lamy

Et résolu que M. Alcide Tadiboneaux soit engagé constable et pompier avec un salaire de \$25 par semaine, boni de vie chère compris

L'échevin Saurher demande le vote
Volent pour = M.M. Geo Bouffard et Louis Lamy
✓ contre = M.M. D. Gummel et Edm Saurher
Son Honneur le Maire vote contre.

Résolution rejetée.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Thomas Marnissette

Le Maire

J. Plaurmet

Le Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22^{ème} jour de février 1943. à 7.00 heures P. M.

à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C. M.M. les échevins L. Lamy. Geo. Bouffard. Edm. Gauthier, M. Duquay, Donat Turmel et Alf. Proust formant quorum sous la Présidence du Maire au factuel.

8453

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier

Affirmé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15^e février 1943, soit adopté tel que lu

Adopté

8454

Proposé par l'échevin M. Duquay

Affirmé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 3,983.28, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Le Syndicat de Rachat de	
Rentes Seigneuriales	26.30 v
Cité du Caf	75.50 v
Armand St. Germain	54.40 v
Emery Panneton	8.50 v
Paul Baucher N.P.	13.00 v
Shawinigan N.P. Co.	362.61 v
Shawinigan N.P. Co.	21.97 v
Cie de Const. Laviolette Ltée	226.00 v
Pagi Equip. & Const. Ltd.	572.00 v
Château DeBlois	20.85 v
Ed. Boissoneault	17.11 v
L'Avvenir	7.56 v
Bellefeuille + Frère	2.16 v
P.D. Ayotte	1.53 v
P. H. Guin Eng.	6.81 v
John Miller & R. Ltée	1.99 v
Délisle Auto Rec. Ltée	0.92 v

Canadien Linnéide Co	16.98 ✓
L'Hon. Tris. de la Prov.	20.00 ✓
Liste de Paie No. 11	1050.95 ✓
Chateau de Blois	166.54 ✓
Thermeault + Fils	<u>309.60</u> ✓
	\$3,983.28

Adopté.

8455

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que le Trésorier soit autorisé à prendre des arrangements avec les personnes à qui l'on verse des montants substantiels et qui doivent des montants assez considérables en taxes municipales.

Adopté.

8456

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que l'offre de M. Alfred Belmont pour le matériel électrique, au prix de \$25.00, tel que spécifié dans sa lettre en date du 16/2/43, soit acceptée.

Adopté.

8457

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que le Greffier soit autorisé d'aviser M. Pierre Lorange de produire le montant de sa réclamation et le conseil étudiera ladite réclamation à son mérite.

Adopté.

8458

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin M. Duquay
 Et résolu que ce conseil demande au Directeur de la Défense Passive d'Ottawa, un mandat pour organiser dans cette cité un Comité local de Défense Passive.

Adopté.

8459

Proposé par l'échevin D. Turmel

Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu qu'un montant de \$150.00 soit payé à Mme Ernest Haule en paiement complet et final d'une réclamation pour dommages que celle aurait subi par les égouts, d'une réclamation antérieure de \$400.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$150.00 à l'ordre de Mme Ernest Haule.

Adopté

8460

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Approuvé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que M. Alide Vadbonoeur soit engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeline, avec un salaire de \$25.00 par semaine, boni de vie chère compris.

En Amendement

Proposé par Edm. Gauthier

Secondé par Donat Turmel

Que M. Alfred Jumblay soit nommé constable et pompier avec un salaire de \$25.00 par semaine boni de vie chère compris.

Le vote sur l'amendement.Pour : Alf. Duval, D. Turmel, Edm. Gauthier.Contre : Ls. Lamy, Geo. Bouffard.

L'échevin Duquay se déclare dissident parce qu'il ne connaît pas aucun des candidats.

Amendement adopté et la Motion principale rejetée.

Adopté

Avis de Motion

8461

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline donne avis de motion qui aura temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité; je propose et soumettrai à ce conseil, un règlement intitulé "Règlement

établissant les districts électoraux pour
fins d'élections Provinciales."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce
22 ième jour du mois de février 1943.

(Signé) Louis Lamy
Éluvin de la Cité.

8462

Avis de Motion

Je soussigné éluvin de la Cité du Cap-
de-la-Madeline donne avis de motion, qu'à un
temps et en la manière voulus par la loi
et les règlements de la Cité, je proposerai et
soumettrai à ce conseil à une prochaine si-
ance, un règlement intitulé: "Règlement
concernant la répression de la fraude du
maïs."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce
22 ième jour du mois de février 1943.

(Signé) E. Gauthier
Éluvin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Louis Lamy

Pr. Maire.
Beaumes
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

Je soussigné, Alfred Tremblay, jure que
je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les de-
voirs de ma charge de constable au meilleur de
ma connaissance et capacité.

Assument devant moi au Cap-de-la-Madeline,
ce 1er jour de Mars 1943

Beaumes
Le Greffier

Alfred Tremblay

Je soussigné Alfred Tumbloy, jure que je
serai fidèle et porterai maie allegiance à sa Ma-
jesté le Roi Georges VI ses héritiers et successeurs se-
lon la loi

Ainsi Dieu me soit en aide

Assemblée devant moi, au
Caf. de la Madeleine, ce 1er
jour de Mars 1943.

J. Beaumier,
Le Greffier

Alfred Tumbloy

8463

Proposé par l'éluvin Alf. Devost
Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil apprend
avec regrets la mort de M. Georges Robitseau ci-
toyen bien en vue de cette Ville, et ex-maire
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil se joint à la population
pour offrir aux familles Robitseau ses plus
sincères sympathies.

En reconnaissance des services ren-
dus, ce conseil offre une grand'messe pour le
repos de son âme

Adopté.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de
la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut
tenue au lieu et place ordinaires des sessions
à l'Hôtel de Ville, le lundi le 1er mars 1943, à
7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents
MM. les éluvins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm.
Gauthier, M. Duquay, D. Tumbloy et Alf.
Devost, formant quorum sous la Présidence
de l'éluvin Louis Lamy, Pro-Maire au
fauteuil.

8464

Proposé par l'écluseur Geo. Bouffard
 Approuvé par l'écluseur Edm. Gauthier
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée régulière du conseil,
 en date du 27 février 1943, soit adopté tel
 que lu

Adopté.

8465

Proposé par l'écluseur Geo. Bouffard
 Approuvé par l'écluseur Donat Gurnel
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$3,650.77 et tels que décrits
 ci-après soient acceptés et payés:

Les Comptes.

Liste de Paie No. 13	571.25	✓
Liste de Paie No. 12	1813.75	✓
L'Abbé Girard St-Pierre	25.00	✓
Cité du Caf	19.80	✓
J. F. Labelle	51.00	✓
Pagi Equip. & Const. Ltd.	19.13	✓
Cie de Const. Laviolette	76.00	✓
Belle Tel. Co. of Canada	36.37	✓
Dawson Bros. Ltd	0.87	✓
Bicycle Guide Inc.	244.80	✓
Francis Hankin & Co. Ltd.	190.64	✓
Bureau d'Enregistrement	7.85	✓
H. Massicotte & Pines Stée	10.32	✓
Francis Lajoie C.R.	10.00	✓
J. Bte Larouette	20.00	✓
Le France Mine Eng & Promite	40.00	✓
Can. Pacific Railway Co.	1.00	✓
Ami Des Roberts	1.83	✓
Shawinigan W.P. Co.	1.63	✓
Shawinigan W.P. Co.	389.53	✓
Cie de Const. Laviolette	120.00	✓
	\$3,650.77	

Adopté.

Ligne Nul

8466

Proposé par l'échevin M. Duquay
Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil vote un montant de \$90.00 à la Fédiation des Chambres de Commerce des Jeunes, à la demande de la Chambre de Commerce des Jeunes de cette cité, pour une annonce de plusieurs pages dans l'annuaire de la Fédiation, section réservée pour le Cap-de-la-Madeleine. Et tant donné que cet annuaire est distribué à toutes les Chambres de Commerce des Jeunes du Canada, des Etats-Unis et d'Europe, ce conseil est d'opinion que c'est le meilleur genre de publicité que la Cité peut avoir.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant plus haut mentionné fait à l'ordre de la Fédiation des Chambres de Commerce des Jeunes.

Adopté

8467

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que la résolution No. 4325 faite et passée le 21^{ème} jour de septembre 1931 soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

Que le Trésorier soit autorisé à signer seul au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, toute documentation ou quittance pour retirer de la Banque Canadienne Nationale ou de la Caisse Populaire de Ste-Madeleine, tous les documents passés consistant en chèques, coupons et obligations annulés et à obtenir de ladite Banque ou Caisse les susdits effets et documents.

Adopté.

8468

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier.

Et résolu que ce conseil demande à la Ligue des Propriétaires, une copie certifiée

de la deuxième résolution concernant les travaux de drainage et d'aqueduc au Nord du C. P. R., ainsi qu'une copie certifiée de la requête des résidents de l'endroit, à la suite de laquelle ladite résolution a été adoptée.

Adopté.

8469

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Donat Turmel.

Et résolu que les officiers de la Cité soient autorisés à livrer à quiconque en fait la demande par écrit, sur paiement des honoraires fixés par le conseil, copie ou extrait de tout livre, rôle, registre ou autre papier faisant partie des archives.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Morissette
Maire
Arthur Beaudin
Ast - Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15^{ème} Mars 1943, à 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I. & M.M. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, M. Duquay, D. Turmel et M. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8470

Proposé par l'éluvin M. Duguay
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bussard
 Que le procès-verbal de la dernière
 assemblée régulière du conseil de cette cité en date
 du 1er mars 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8471

Proposé par l'éluvin M. Duguay
 Approuvé par l'éluvin E. Gauthier
 Et résolu que les comptes au mon-
 tant total de \$5,761.41, et tels que décrits ci-après
 soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Jules Roy	45.45	✓
J. L. Roubeau	28.35	✓
Liste de Paie No. 16	1616.20	✓
Cité du Cay	13.91	✓
Cité du Cay	18.55	✓
Cité du Cay	55.00	✓
Me. Horn! Garijy C.R.	100.00	✓
Me. Lion Mitchell C.R.	100.00	✓
Liste de Paie No. 15	1868.75	✓
Cité du Cay	50.00	✓
Me J. A. Edmurray	50.00	✓
Cité du Cay	10.50	✓
Liste de Paie No. 14	500.75	✓
Laurent Languis	30.00	✓
Aleide Demers	72.96	✓
R. Loranger & Fils Emq.	23.50	✓
John Miller 3-Riv. Stie	1.63	✓
Michel Lalancette	5.00	✓
Page Equip. & Const	258.00	✓
L. G. Thurnault	.80	✓
Emery Panneton	12.00	✓
Francis Hankin & Co.	61.20	✓
Wm. Scully Ltd	1.57	✓
Charbonnier & Chauslain Emq.	9.98	✓
Germain & Fils	9.18	✓

Shawinigan W + P. Co	5.00 ✓
Canada Iron Foundries	4.86 ✓
Cie de Const. Laviollette	68.00 ✓
Gouv. de la Prov. Qui.	237.27 ✓
Le Nouvelliste L'Éc.	13.50 ✓
Cité du Cap	120.00 ✓
L'Assemblée Législative	269.00 ✓
St Vincent de Paul	<u>100.00</u> ✓
	5,761.41

Adopté.

8472

Proposé par l'échevin M. Duguay
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le Maire et les
 échevins soient autorisés à faire toutes les
 démarches nécessaires pour la passation du
 Bill No. 126, Loi amendant la Charte de la
 cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le Trésorier et le Maire sont auto-
 risés à avancer les fonds pour défrayer les frais
 de dépenses, incluant les frais des deux délégués
 de la Ligue des Propriétaires.

Adopté.

8473

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que ce conseil désire
 avoir une copie certifiée de la Charte de la Ligue
 des Propriétaires, pour apprendre si ce corps
 politique a autorité de faire des transactions.
 Après, le conseil pourra savoir
 à qui répondre et qui est responsable, lors-
 que des demandes sont faites.

Adopté.

8474

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que le Règlement
 No. 230 intitulé "Règlement autorisant le Con-

seil à prélever les fonds nécessaires au moyen d'un emprunt par obligations pour faire des travaux de pavage de rues et de trottoirs, soit adopté en première lecture.

Adopté.

8475

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard

Approuvé par l'éluvin M. D. Guéguay

Et résolu que le règlement No. 230 intitulé "Règlement autorisant le conseil à prélever les fonds nécessaires au moyen d'un emprunt par obligations pour faire des travaux de pavage de rues et de trottoirs" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

8476

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard

Approuvé par l'éluvin M. D. Guéguay

Que le conseil accuse réception de la lettre de la Ligue des Propriétaires en date du 10 mars 1943.

Le conseil n'a pas objection de remettre copie de l'ordonnance, autorisant la Ville à augmenter le taux de l'eau, en conformité avec toutes résolutions de Conseil à cet effet, à condition que la Ligue des Propriétaires produise d'abord copie de toutes correspondances ou résolutions qu'elle a elle-même faite en rapport avec cette question.

Adopté.

8477

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard

Approuvé par l'éluvin Lo. Lamy

Et résolu que Me. François Lajoie soit autorisé à défendre les intérêts de la Cité dans la cause de Wilfrid Montplaisir, s'il y a des Procédures de prises.

Adopté.

8478

Proposé par l'éluvin M. Duguay
 Approuvé par l'éluvin L. Lamy.

Et résolu qu'un montant de
 ✓ \$ 25.00 soit voté à la Société Canadienne de
 la Croix-Rouge.

Que le Maire et le Trésorier soient
 autorisés à signer un chèque pour ledit
 montant.

Adopté.

8479

Proposé par l'éluvin Alf. Devost
 Approuvé par l'éluvin E. Gauthier

Et résolu qu'un montant de
 ✓ \$ 71.10 soit payé à M. Pierre Loranger en rembourse-
 sement de taxes payé en trop par le fisci.

En amendement,

Proposé par l'éluvin L. Lamy
 Approuvé par l'éluvin G. Bouffard

Qu'un arpentage soit autorisé
 pour établir définitivement le terrain de M.
 Pierre Loranger qui était ou est taxable.
 Pour l'amendement :-

L. Lamy, M. Duguay, D. Turmel, G. Bouffard.
 Contre :-

Alf. Devost, Edm. Gauthier

Vote sur motion principale.

Pour :- Alf. Devost, Edm. Gauthier

Contre :- L. Lamy, M. Duguay, D. Turmel, G. Bouffard.

Amendement adopté sur division

Lecture de diverses correspondances,
 et la séance est levée.

Amos Morrissett

Maire
 J. Beaumier
 Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 22 Mars 1943, à 7.00 hrs. P.M., à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Roncio Morrissette I.C. M.M., les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, M. Duguay, S. Turmel et M. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire du faituel.

8480

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 15 Mars 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8481

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Approuvé par l'échevin E. Gauthier
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 6,520.03, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 19	1378.42	✓
J. A. Labelle	50.00	✓
La Cité du Cap	9.05	✓
A. Héroux, E. Ing.	40.91	✓
Roland Rochefort	5.93	✓
Maj. Roy	9.14	✓
Wm. H. Saunders	3.41	
John Miller 3-R. Ltee	4.09	✓
Dist. des imp. et de la Pub. Publi.	.75	✓
Shawinigan W. & P. Co.	362.61	✓
Shawinigan W. & P. Co.	21.65	✓
Can. Ludlow Valve Mfg. Co.	45.39	✓
T. J. Moore & Co	25.35	✓

Suite = 8481

T. A. Gilbert	5.37	✓
Martin Service Station	16.80	✓
Cie d'huile Penn-Mass	18.15	✓
A. Brouillard	9.18	✓
Jules Roy	19.64	✓
Charbonnerie St-Laurant	5.10	✓
Reni de Cotet, Ferron & Cie	40.00	✓
Georges Massicotte	3.00	✓
Daily Commercial News	20.00	✓
Wm. Scully Ltd	49.90	✓
Nas. Lordinger	31.79	✓
Pagé Equip. & Co. Ltd	348.00	✓
Cie de Const. Laviolette	632.00	✓
International Harvester Co.	7.16	✓
Cordonnerie Rompé	9.45	✓
Cordonnerie Moderne	1.75	✓
Treasury de la Province	<u>3346.04</u>	✓
	<u>6,520.03</u>	

Adopté

8482

Proposé par l'échevin M. Duguay.
 Approuvé par l'échevin D. Turmel.
 Et résolu que M. F. K. Thos.
 Burlinguet, A. G. soit autorisé à faire l'arpenta-
 ge des propriétés de M. Frank Ritchie en la
 Mission St. Odilon.

Adopté.

8483

Proposé par l'échevin G. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin M. Duguay.
 Et résolu que le Trésorier soit auto-
 risé à donner un avis que tous les contribuables
 qui ne se seront pas conformés audit avis
 en payant les taxes Municipales des années
 1939, 1940 et 1941, d'ici au 15 Avril
 1943, le Greffier sera et est autorisé à
 donner les avis de vente nécessaires.

Adopté.

8484

Proposé par l'échevin Lo. Lamy.

Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu qu'un Comité de trois membres du Conseil, composé de MM. F. Dewost, M. Duguay et E. Gauthier, soit chargé de s'occuper du bois de chauffage pour le prochain hiver, et qu'un rapport soit fait dans les 15 jours.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un cheque pour toutes dépenses qui seront occasionnées, et M. S. Langis, agira comme secrétaire dudit Comité.

Adopté.

8485

Proposé par l'échevin M. Duguay.

Approuvé par l'échevin E. Gauthier.

Et résolu que le règlement No. 231 intitulé "Règlement établissant les districts électoraux pour fins d'élections Provinciales, soit adopté en première lecture.

Adopté.

8486

Proposé par l'échevin M. Duguay

Approuvé par l'échevin E. Gauthier

Que le règlement No. 231, intitulé "Règlement établissant les districts électoraux pour fins d'élections Provinciales soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

8487

Proposé par l'échevin M. Duguay

Approuvé par l'échevin G. B. Buffard

Et résolu que le règlement No. 232, intitulé "Règlement concernant la répression de la Pyrale du Maïs" soit adopté en première lecture.

Adopté.

8488

Proposé par l'échevin M. Duguay.
Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que le règlement
No. 232, intitulé "Règlement concernant
la répression de la Pyrale du Maïs"
soit adopté en deuxième et dernière
lecture.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Morrisette
Maire
Arthur Beaudin
Asst - Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle as-
semblée fut tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 5 Avril
1943, à 7.00 P.M., à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Romeo Morris-
sette I.C., M.M. les échevins G. Lamy, Geo.
Bouffard, Edm. Gauthier, M. Duguay, Donat
Turrel et M. Devost, formant quorum sous
la Présidence du Maire au fauteuil.

8489

Proposé par l'échevin M. Duguay
Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le Procès-ver-
bal de la dernière assemblée régulière
du conseil de cette cité, en date du 22
mars 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8490

Proposé par l'échevin M. Duguay.
 Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 49,257.99, et tels que droits en-
 apies, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 20	1868.75	✓
Cité du Caf	50.00	✓
Me Robert Biliveau	1.00	✓
Liste de Paie No. 21	1615.40	✓
Cité du Caf	13.23	✓
Banque Can. Nationale	9442.65	✓
" " "	6235.39	✓
" " "	11651.75	✓
" " "	3468.35	✓
" " "	11605.00	✓
" " "	316.71	✓
Liste de Paie No. 22	845.20	✓
L'Hon. Trésorier Prov.	122.07	✓
Laurent Langis	60.00	✓
J. A. Labelle	8.00	✓
L'Hon. Trésorier Prov.	2.05	✓
Cité du Caf	12.00	✓
Bureau d'enregistrement	6.10	✓
Prof. O. Hudlot	150.00	✓
Union Musicale du Caf	300.00	✓
Dawson Bros. Ltd	28.08	✓
Emiry Panneton	4.80	✓
Arthur Brouillette	2.00	✓
Maf. Loranger	3.99	✓
International Hawvester	11.33	✓
Cie de Const. Lavolette	560.00	✓
A. Brouillard	9.45	✓
Page Equip + Const. Co	144.00	✓
Garage E. Haust + Frisus	33.26	✓
E. H. Desmarais	9.00	✓
Roland Rochefort	2.95	✓
Charbonniere St Laurent	5.10	✓
Shawinigan W & P Co	206.54	✓

8490-Suite

Dilide Auto. Acc	.28 ✓
Emery Guillert	1.50 ✓
P. A. Gouin Emrg.	6.24 ✓
J. B. Lanouette	10.00 ✓
Canadian Ludlow Valve	16.75 ✓
The Bell Telephone Co	44.01 ✓
H. Massicotte + F. rise	13.45 ✓
J. T. Madieu	32.07 ✓
Jules Roy	38.90 ✓
Aly. Roy	46.50 ✓
Oren Wedge	2.25 ✓
J. B. Loranger	1.79 ✓
St. Suzanne - Asst. P.	100.00 ✓
Ste. Famille Asst. P.	100.00 ✓
Dreuve des anciens Retraitants	50.00 ✓
	49,257.99

Adopté.

8491

Proposé par l'échevin G. Bouffard
 Approuvé par l'échevin E. Gauthier
 Et résolu qu'au troisième alinéa de la résolution No. 8422, faite et passée le 18 janvier 1943, et faitout dans la dite résolution au se trouvent les mots 1er janvier 1943, que ces dits mots soient remplacés par les mots 1er février 1943.

Adopté.

8492

Proposé par l'échevin M. D. Deguay
 Approuvé par l'échevin D. Fournel
 Et résolu que demande soit faite auprès du Gouvernement de la Province, de bien vouloir fournir à cette Cité, des arbres qui serviront à l'embellissement des Parcs et des rues de notre Ville

Adopté.

8493

Avis de motion.

Je soussigné, échevin de la Cité, donne avis de motion, qui aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement des licences."

Fait et signé au Caf. de la Madeline, ce 5^e jour d'avril 1943.

(Signé) Georges Bouffard
Échevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Rome Morissette.

Maire.

Alphon Beaudin
Asst - Greffier.

Province de Québec

Cité du Caf. de la Madeline

Je soussigné, Assutant Greffier de la Cité du Caf. de la Madeline, jure que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Alphon Beaudin

Assumenté devant moi.

à Caf. de la Madeline, ce

7^{ième} jour d'avril 1943.

Rome Morissette, Maire

Province de Québec

Cité du Caf. de la Madeline.

À une assemblée régulière du conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hotel

de Ville lundi le 19^{ieme} jour du mois d'avid
1943, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée
étaient présents son Honneur le Maire Roméo
Monisette I. C. M. M. les échevins L. Lamy, Geo.
Bouffard, Edm. Gauthier, M. Duguay, Donat
Turmel et Alf. Devost jouant leur rôle sous
la Présidence du Maire au fauteuil.

8494

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin E. Gauthier
Et résolu que le pro-
cis-verbal de la dernière assem-
blée régulière du conseil de cette
cité, en date du 5 avril 1943,
soit adopté tel que lu.
Adopté.

8495

Proposé par l'échevin E. Gauthier
Appuyé par l'échevin G. Bouffard
Et résolu que les comp-
tes au montant total de \$ 4,828.
92, et tels que décrits ci-après,
soient acceptés et payés.
Adopté.

Les comptes -

Me. J. A. Cambray	50.00	✓
Me. G. A. Cambray	25.00	✓
L'Hon. Trésorier de la Pro.	22.11	✓
Cité du Cap.	59.97	✓
	165.00	✓
J. G. Labelle M. de Poste	25.50	✓
Cité du Cap -	55.00	✓
Municipalité Ste. Marthe	1.07	✓
J. M. Bourgeois M. D.	25.00	✓
Cité du Cap	175.00	✓
J. T. Moore & Co.	5.72	✓
P. V. Ayotte	5.23	✓
Imp. M. Patrice	21.91	✓

O. A. Louin Enrg.	.37	✓
International Harvester	21.63	✓
App. Roy.	15.35	✓
Huoul Buist	50.00	✓
Art. Brouillette	50.00	✓
Can. Pacific Railway	119.27	✓
Francis Hankin & Co.	16.53	✓
Cie d'huile Perm. Mass.	1.25	✓
Shawinigan. W. & P. Co.	1.74	✓
Kimball Auto Ltee.	.30	✓
Martin service Station	26.07	✓
J. B. Loranger	4.44	✓
L. Arénier	6.30	✓
J. Ls. Marchand, Avocat	5.00	✓
J. H. Beaumier	23.72	✓
Imprimerie M. Patrice	140.89	✓
Cité du Cap.	26.55	✓
Liste de paie No. 1	1,868.75	✓
Liste de paie No 24	845.70	✓
Liste de paie No 25	704.65	✓
J. A. Labelle	63.90	✓
W. Gariépy et L. Méthot	200.00	✓
	\$ 4,828.92	

Adopté.

8496

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin E. Gauthier,
Et résolu, que le rapport
de l'Officier-Rapporteur, sur
la votation du règlement No. 230,
les 14 et 15 avril dernier, soit
adopté tel que présenté.
Adopté

8497

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,
Et résolu, que le rapport
de son Honneur le Maire concer-
nant une conduite d'eau, pour

atteindre la Wayagamack, ainsi que les autres items mentionnés dans ledit rapport, soit accepté.
Adopté.

8498

Proposé par l'échevin E. Gauthier
Appuyé par l'échevin L. Lamy
Et résolu, que M. Fontenat Lord. C. R., soit et est par la présente autorisé à comparaître pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans la cause d'Emile Piquin contre la Cité
Adopté.

8499

Proposé par l'échevin Alf. Devost,
Appuyé par l'échevin E. Gauthier,
Et résolu, que M. Bordeleau soit autorisé à changer les tuyaux d'eau et d'égouts de la rue Halley, qui conduisent chez M. Omer Rivard.
Adopté.

8500

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin, Geo. Bouffard,
Et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire, payable aux budgets 1943-1944, pour l'achat d'un tracteur. L'emprunt ne devra pas dépasser le 1^{er} avril 1944; et que le Maire soit autorisé à déléguer des échevins pour expliquer le cas à la Commission - Municipale de Québec.
Adopté.

8501

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que les entrées
d'eau suivantes soient faites :

A. Racette	St. Edilon
W. Larivière	" "
M. Fortier	" "
Géo. Gavaris	" "

Adopté.

8502

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que les permis
de construction, suivants, soient
accordés.

J. A. Roy (2 maisons)
G. B. Houde

Adopté.

8503

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le contre-
maître de la Voie soit autorisé
à réparer la clôture de M. Raul
Rocheleau, rue St-Sévère.

Adopté.

8504

Avis de motion.

Je soussigné, échevin de la Cité-
du Cap-de-la-Madeleine, donne
avis de motion qu'aux temps
et en la manière voulus par la
loi et les règlements de la Cité
je proposerai un règlement intitulé:
Règlement autorisant le conseil
à emprunter les argents nécessaires
pour la construction de trottoirs,
de parage de rues, et d'une conduite
principale d'eau pour atteindre

l'Isle de la Wayagamack.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce dix-neuvième jour du mois d'avril 1943-

(Signé) George Bouffard,
Échevin de la Cité.

8505

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu, qu'une somme de \$25,000.⁰⁰ soit souscrite à l'emprunt National de la Victoire.

Que le Maire soit autorisé à signer tous les documents concernant cette souscription.

Adopté.

8506

Proposer par l'échevin Ger. Bouffard
Appuyé par l'échevin E. Gauthier

Et résolu, que M. Ernest Fleury, Ingénieur, soit engagé pour faire les estimés pour la conduite d'eau à la Wayagamack.

Adopté.

Lecture des diverses correspondances et la séance est levée.

Armes Munnest
Maire.

Alphonse Beaudin
Art. Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de

Ville, mardi le 27^{ème} jour du mois d'avril 1943, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C. M.M. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, Donat Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8507

Proposé par l'échevin E. Gauthier
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy
Et résolu, que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 19 avril 1943, soit adopté tel que lu.
Adopté.

8508

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Appuyé par l'échevin E. Gauthier
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4619.32 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.
Adopté.

Les comptes

Le Nouvelliste Ltée	\$ 18.19	✓
Geo. Héroux	96.00	✓
T. J. Moore & Co.	18.36	✓
Imprimerie St-Patrice	7.14	✓
" " "	13.50	✓
L. M. Orge & Al.	31.75	✓
J. A. Labelle	20.00	✓
Cie de Const. Lapidette	88.00	✓
A. Héroux Enrg.	1.56	✓
Shawinigan W. & Co.	20.21	✓
" " "	388.31	✓

Shawinigan W. & P. Co.	349.59	✓
Geo. Héroux	4.80	✓
M. Lalancette	2.50	✓
R. Normandin & Al	60. ⁰⁰	✓
Shawinigan W. & P. Co.	362.61	✓
L'Hon. Trés. de la Prov.	2.14	✓
Wilson Machinery & Supply Co.	1000.00	✓
The Bell Tel. Co. of Canada	44.01	✓
Liste de Paie No 27	121.60	✓
Garage Gauvin	54.82	✓
Cité du Cap.	22.58	✓
Liste de paie No 26	1868.75	✓
Chateau de Blois	22.90	✓
	\$4,619.32	

Adopté.

8509

Proposé par l'échevin E. Gauthier
 Appuyé par l'échevin Alf. Devost
 Et résolu que le Maire et
 le Trésorier soient autorisés à acheter
 un tracteur de marque Allis-
 Chalmers, modèle S. O. 501, semi Di-
 ézel, avec Bulldozer, remis à neuf
 et garanti, au prix de \$ 8,700.⁰⁰,
 F. O. B. Nicolet.

Ledit Tracteur sera payé
 comme suit :- \$ 1000.⁰⁰ comptant,
 \$ 3,300.⁰⁰ lors de la livraison et
 \$ 4,400.⁰⁰ le premier septembre 1943.

Le Maire et le Trésorier
 sont autorisés à signer tous les
 chèques suivant ces conditions.

Adopté.

8510

Proposé par l'échevin E. Gauthier
 Appuyé par l'échevin L. Lamy
 Et résolu que ce conseil
 considère qu'il y va de l'intérêt
 de la cité, d'accepter la pressante

invitation de l'Hon. Oscar Drouin, Ministre des Affaires Municipales, pour que notre Ville soit représentée au premier congrès Provincial de la Municipal Finance Officers Association, qui aura lieu à Québec les 9, 10 et 11 mai prochain.

M. J. E. Biron, trésorier de la Cité et membre de la dite association, est par les présentes autorisé à représenter officiellement la Ville à ce congrès d'études.
Adopté.

8511

Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin E. Gauthier
Et résolu qu'un permis de construction soit accordé à M. C. N. de Grandmont, à sa propriété située au No 571 Notre Dame, pourvu que ça ne dépasse pas \$500⁰⁰ soit en dedans des limites du contrôle de Construction du Fédéral. Un permis est aussi accordé à M. Hector Désilets, 32 Thibeault aux mêmes conditions.

Adopté.

8512

Proposé par l'échevin E. Gauthier
Appuyé par l'échevin D. Tunnell
Et résolu que le contre-maître de l'aqueduc soit autorisé à faire les entrées d'eau suivantes, savoir: -

Dame Arthur Gosseau, St-Odilon		
Constantin Stogaitis	+	2 entrées
Guillaume Hamel,	+	7 ^e rue
Arthur Larochelle	+	St-Emile
Jean-Paul Roy		St-Laurent 2 entrées

Rosario Fiset, rue Pierre Boucher
 J. T. Buisson, M. Edilon R. G.
 Siméon Lapointe, rue Rochefort
 Adopté.

Lecture des diverses correspondances
 et la séance est levée.

Romeo Murrissett,
 Maire.
 Arthur Beaudin
 Asst. Greffier.

Province de Québec,
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du
 Conseil de cette Cité, laquelle assem-
 blée fut tenue au lieu et place
 ordinaires des sessions, à l'Hotel-
 de-Ville, lundi le 3^{ème} jour du
 mois de mai 1943, à 7.00 P.M. à
 laquelle assemblée étaient présents,
 Son Honneur le Maire Romeo
 Murrissett, I.C., M.M. les échevins
 Lo. Lamy, Geo. Bouffard, E. Gauthier,
 M. Duguay, D. Turnbull et A. Devost.
 formant quorum sous la Prési-
 dence de Maire au fauteuil

8513

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
 Appuyé par l'échevin E. Gauthier,
 Et résolu que le procès-ver-
 bal de la dernière assemblée régu-
 lière du conseil de cette cité, en
 date du 27 avril 1943, soit
 adopté tel que lu.
 Adopté.

Nullé

Orilda Vallée, rue St-Emile
Adopté.

8516

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin E. Gauthier,
Et résolu que ce conseil,
à la demande de plusieurs citoyens de cette cité, qui ont signé une déclaration en vertu des dispositions du Chapitre 304, S. R. Québec, 1941, consent à ce qu'une association soit formée dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de relâchement pour le corps, laquelle association sera connue sous le nom de "La Chambre de Commerce des Jeunes du Cap-de-la-Madeleine."
Adopté.

8517

Proposé par l'échevin Lo. Lamy,
Appuyé par l'échevin J. Bouffard.
Et résolu que ce conseil ratifie l'achat d'une deuxième tranche d'obligations de la Victoire, au montant de \$10,000.⁰⁰ effectuée par son honneur le Maire, le 29 avril dernier.
Adopté.

8518

Proposé par l'échevin E. Gauthier
Appuyé par l'échevin M. Duguay
Et résolu que le contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire les entrées d'eau suivantes : -
Arthur Pellerin M. Odilon
Courdd Boissonneault ✓
Roland Dumas ✓

Abbé Patry, Eglise de St. Odilon
 J. A. Bégin St. Odilon
 Arilda Vallée
 Geo. Boissonneault
 Dame Lionel Lefranc
 R. Fiset rue Père-Boucher
 Adopté.

8519

Proposé par l'échevin Jo. Lamy
 Appuyé par l'échevin E. Gauthier
 Et résolu que le Comité
 de défense pastorale soit ainsi formé: -
 Président. M. le maire Romeo Morissette I.C
 Vce. Près. M. l'échevin Geo. Bouffard
 Directeur Général: M. H. Brousseau
 Secrétaire: M. Roger Latrecque
 Sec. adjoint: M. Jean-Paul Massicotte
 Régisseur des services médicaux:
 Dr. Jacques Gauthier.

Une copie de la présente
 soit remise au directeur pour
 être transmise aux quartiers
 Provinciaux du Comité de Pro-
 tection Civile.

Adopté.

8520

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Appuyé par l'échevin M. Duguay.
 Et résolu que le règlement
 No. 233 intitulé, "Règlement amon-
 dant le règlement des licences,
 soit accepté en première lecture,
 et qu'il soit soumis à l'avocat
 F. Lord pour rapport
 Adopté.

8521

Proposé par l'échevin M. Duguay
 Appuyé par l'échevin E. Gauthier
 Et résolu que des soumis-

sions soient demandées aux camionneurs du Cap de la Madeleine, pour faire l'enlèvement des vidanges à tous les domiciles dans la cité pour une période d'un an. Ce travail devant être fait une fois par semaine à chaque résidence. Ces dites vidanges devront être déposées en bordure du trottoir de chaque propriété dans des réceptacles appropriés et charroyés, par l'entrepreneur, au dépôt indiqué par le contre-maître de la voirie. Ce pour la prochaine séance du conseil. Le soumissionnaire devra donner un chèque accepté de 3% de sa soumission pour la bonne exécution de son travail. Le chèque de la soumission acceptée sera gardé pour la durée du contrat. Le conseil ne s'engage pas à accepter, ni la plus haute, ni la plus basse et aucune des soumissions.
Adopté.

8522

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.
Rue
AMB

Proposé par l'échevin J. Bouffard
Appuyé par l'échevin L. Lamer.
Et résolu que les rues offertes par M. P. Luc Rochefort, par une lettre en date du 23 avril 1943, soient acceptées, et que le Notaire Paul Foucher soit autorisé à préparer les contrats en conséquence.
Adopté.

8523

Proposé par l'échevin E. Gauthier
Appuyé par l'échevin M. Duguay
Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter le nécessaire

pour terminer les entrées d'eau et
d'égout à la Mission N. Odilon.
Adopté.

8524

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.
Appuyé par l'échevin J. Bouffard.
Et résolu que le conseil
apprend avec regret le décès de
M^{me}. Ph. Lemarié, mère de M.
Paul Lemarié, secrétaire de la
Ligue des Propriétaires.

Ce conseil offre à la famille
le Lemarié ses plus sincères
sympathies.

Adopté.

Lecture des diverses correspondances
et la séance est levée.

Armeo Morrissette

Maire.

Arthur Beaudin

Clerk-Greffier.

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du
Conseil de cette cité, laquelle assem-
blée fut tenue aux lieux et place
ordinaires des sessions, à l'Hotel
de-Ville, lundi le 17^e jour du mois
de mai 1943, à 7.00 heures P. M.,
à laquelle assemblée étaient présents,
Son Honneur le Maire Armeo
Morrissette, I. C. M. M. les échevins
Ls. Lamy, Geo. Bouffard, E. Gauthier
M. Duquay, D. Turmel et Alf. Derost
formant quorum sous la Présidence
du Maire au fauteuil.

8525

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu, que ce conseil apprend avec regrets le décès de Madame Adolphe Biron, mère de M. J. Edouard Biron, Trésorier de la cité.

Ce conseil prie la famille Biron d'accepter ses plus sincères sympathies dans l'épreuve qui la frappe.

Ce Conseil offre à cette douloureuse occasion, deux grandes messes, pour le repos de l'âme de la défunte.
Adopté.

8526

Proposé par l'échevin A. Devost
Appuyé par l'échevin E. Gauthier.

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Mlle Jacqueline Rousseau; il prie M. et Mme U. W. Rousseau et leur famille d'accepter ses sincères sympathies.

Adopté.

8527

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date de 3 mai 1943 soit adopté tel que lu.

Adopté.

8528

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée des Commissions-permanentes tenue le 10 mai 1943 soit adopté tel que lu, et que, toutes décisions prises à

La dite assemblée, sont, à toutes fins
que de droit ratifiées.
Adopté.

8529

Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin E. Gauthier
Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 9,445.39 et
tels que décrits ci-après, soient
acceptés et payés.

Les comptes: -

Banque Can. Nationale	\$ 4,280. ⁰⁰	✓
Me. Leon Michot C.R.	50.00	✓
Fleuriste Lavolette	3.66	✓
Oren Wedge	4.00	✓
La Cité du Cap. Madeleine	73.60	✓
" " " "	20.75	✓
Banque Can. Nationale	1000.00	✓
Librairie P. V. Ayotte	7.41	✓
Le Nouvelliste Ltée	19.80	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
M. G. A. Labelle. M. de Porto.	32.00	✓
Le Cochet Ferron & Cie	40.00	✓
La Cité du Cap. Mad.	268.79	✓
International Harvester Co.	11.07	✓
John Millen S. Riv. Ltée.	74	✓
Armand. M. Germain S.E.S.	22.40	✓
Alphonse Thibeau	45.00	✓
Can. Pacific. Tr. et Co.	97.14	✓
Cie d'huile Perm. Mass.	12.40	✓
Shawinigan W. & P. Co.	216.55	✓
" " "	10.00	✓
P. A. Gouin Eng.	4.57	✓
Geo. Héroux	13.68	✓
Northburn Electric Co.	2.30	✓
J. T. Madaeu	22.01	✓
Lamp. Prilarts	1.02	✓
Pierre Loranger	500.00	✓
Armand Brouillard	4.20	✓

Me. J. A. Cambray Recodev.	25.00	✓
Liste de paie No 30.	166.45	✓
Liste de paie No 31	266.73	✓
Alphonse Roy	29.70	✓
Liste de paie No 29	1,868.75	✓
La Cité du Cap-Mad.	14.98	✓
H. Massicotte & Fries	92.76	✓
Henri Béliveau	74.20	✓
Martin Service Station	11.55	✓
Therreault et Fils	67.18	✓
M. Vincent Paul. (M. Odilon)	50.00	✓
	9,445.39	

Adopté.

8530

Proposé par l'échevin M. Duguay.

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu qu'un permis de construction soit accordé aux personnes suivantes.

Denis Hélinas, galerie,	\$ 100.00	Tras. Fir.
Peter Robinson, garage,	75.00	70 Rochesau
Léfi Blais, modifications,	200.00	129 N. Laurent
Luc Massicotte, garage,	400.00	504 N. Dame
Louis Lamy, solage et lam.	350.00	414 N. Dame
J. Vivier, Insull. buique,	350.00	18 Duguay
V. Baillargeon,	250.00	111 N. Philippe
A. Arseneault, Rép. couvertur	150.00	du sanctuaire
Ed. Savary, galerie	350.00	6 Thibeault
J. Langerin, solage-lambis,	450.00	31 N. Dame
Eug. Gotin, modifications,	200.00	497 N. Mad.
L. Beauchesne, Rép. galerie,	25.00	238 N. Dame
Leonidas Lemay, solage,	200.00	117 N. Valis
Ray. Hélinas, Nouv. const,	2500.00	69 N. Genie
Philias Mourin,	511.	

Adopté.

8531

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que la Voie Provinciale de cette cité soit autorisée.

d'exécuter les travaux de réparation du passage de la route 19, entre la côte à Rocheleau et le viaduc du C. P. R., et de produire son compte.
Adopté.

8532

Proposé par l'échevin E. Gauthier
Appuyé par l'échevin J. Bouffard
Et résolu que la Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat avec le Wartime Housing, Ltd tel que soumis au conseil par les Avocats, Montgomery, McMichael, Common & Howard, en rapport avec l'établissement au Cap de maisons pour les fins de guerre. Le dit contrat devant être soumis à la Commission Scolaire, par la suite, pour son approbation.
Adopté.

8533

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin E. Gauthier
Et résolu que M. J. E. Fleury I. C. soit autorisé à demander la permission à la Commission des Chemins de fer de traverser la voie du Canadien Pacifique à la troisième rue avec un tuyau de 10 pouces, et de fournir les plans de détails à cette fin.
Adopté.

8534

Proposé par l'échevin J. Bouffard
Appuyé par l'échevin L. Lamy.
Et résolu que ce conseil loue de M. Charles Turcotte, propriétaire de cette cité, son automobile pour la durée de réparation du char de la

Police.

Adopté.

8535

Proposé par l'échevin E. Gauthier
 Appuyé par l'échevin L. Lamy
 Et résolu que M. E. H. Desma-
 rais soit et est par les présentes
 autorisé à percevoir pour le compte
 de la cité, le coût des services
 d'eau et d'égout ainsi que toute
 taxe spéciale des maisons du
 War-time, et ce, à raison de 10%
 de commission sur le montant collecté.

Adopté.

8536

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Appuyé par l'échevin E. Gauthier
 Et résolu que le Maire
 soit autorisé à retenir les services
 de M. Hon. Thomas Vien, comme
 solliciteur pour la Ville en rap-
 port avec l'industrie du Cap-de-
 la-Madeleine, suivant les condi-
 tions qui lui ont été soumises
 verbalement, et qui seront confir-
 mées par lettre dans le cours de
 la semaine.

Adopté.

8537

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Appuyé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que la Régionale
 Asphalt Limitée, soit autorisée
 à poser un pouce et demi de
 béton bitumineux sur la rue Ro-
 cheleau au Cap-de-la-Madeleine,
 à raison de \$ 0.80 la verge carrée,
 pour le 14 juin 1943.

Adopté.

8538

Proposé par l'échevin E. Gauthier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que la résolution
No. 8422 soit amendée en ajoutant
dans le deuxième paragraphe
après les mots "300 jours par année"
les mots: - "c'est à dire les jours
d'ouvrage à l'exclusion des di-
manches et jours de fête".

Que la dite résolution soit
également amendée en suppri-
mant le paragraphe suivant
commençant par les mots "Elec-
tric Steels Limited opérant une
usine de guerre, dont la durée
est incertaine, il est bien entendu
qu'elle sera obligée d'utiliser
les services d'eau ci-dessus dé-
crits, et d'en payer la valeur
aux conditions et taux ci-haut
exprimés pendant le temps qu'elle
sera en opération, mais non plus
longtemps.

Que le Notaire Boucher
amende en conséquence le con-
trat à être passé entre la Cor-
poration de cette Cité et l'E-
lectric Steels Limited.
Adopté.

8539

Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin J. Bouffard

Et résolu que le contre-maî-
tre de l'aqueduc soit autorisé à
refaire l'égout de M. C. N. Grand-
mont, coin St. Joseph et Notre-Dame
Adopté.

8540

Proposé par l'échevin E. Gauthier.

Appuyé par l'échevin J. Bouffard.
 Et résolu que le contrat soit accordé à M. Philias Morin pour la construction d'une glacière dans le Marché, au prix de \$ 511.45 suivant les plans de la Compagnie Frigidaire. Il est entendu que le loyer de M. Girard Boisvert sera de \$ 19.⁰⁰ à compter de juin 1943.
 Adopté.

8541

Proposé par l'échevin E. Gauthier
 Appuyé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que le contre-maître de l'aqueduc soit autorisé à faire les entrées suivantes.
 Emile Latour 84 Fusey
 Marc Robert 5 St. Laurent
 Will. Bellemare 32 Rochefort
 Noël Fournier 125-127-129-129A-Lacroix
 O.N. Grandmont 571 Notre Dame
 Dme Samuel Drew. 91-93-95-Lacroix.
 Adopté.

8542

Proposé par l'échevin M. Duguay
 Appuyé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que le contre-maître de la Voirie soit autorisé à réparer la clôture sur la rue Notre-Dame, près de la côte publique, en face de la rue Rochefort
 Adopté.

8543

Proposé par l'échevin A. Devost
 Appuyé par l'échevin E. Gauthier
 Et résolu que M.M. Henri Beaumier, Jos. Edm. Loranger et Arthur Dauset soient nommés pour

l'évaluation des constructions qui ont été faites depuis le dernier Grand-rôle en 1941, avec M. Henri Beaumier comme Président, au salaire de \$0.60 de l'heure pour le Président, et \$0.50 de l'heure pour les évaluateurs. Ils devront aussi se nommer un secrétaire, qui sera payé à raison de \$0.50 de l'heure.

Adopté

8544

Proposé par l'échevin J. Bouffard
Appuyé par l'échevin L. Lamy
Et résolu que le règlement
No. 233 intitulé "Règlement amendant le règlement des licences, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Lecture des diverses correspondances et la séance est levée.

Rome Morissette

Maire.

Arthur Beaudin

Asst. Greffier.

La séance régulière du Conseil de cette Cité, qui devait avoir lieu Mardi le 25 Mai 1943, n'a pas été tenue, faute de quorum; 3 échevins M.M. Louis Lamy, Geo. Bouffard et Midard Duquay, ont ajourné la dite séance à Vendredi le 28 Mai 1943 à 7.00 heures P.M.

Arthur Beaudin
Asst. Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière, tenu au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, vendredi le 28^{ième} jour du mois de mai 1943, à 7.00 heures P.M. auquel ajournement étaient présents, son Honneur le Maire Honorio Morrissette, I. C., M. M. les échevins, Ls. Lamy, Gs. Bouffard, Edm. Gauthier, M. Duguay, et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8545

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Gs. Bouffard,
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 mai 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8546

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin E. Gauthier,
Et résolu que les comptes au montant total de \$11,116.60 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Des Comptes.

Me. Leon Méthot, avocat	\$ 50.00 ✓
Me. H. Gariépy, avocat	50.00 ✓
J. A. Labelle, M. de Poste	25.50 ✓
Arthur Beaudin	15.00 ✓
S. Hon. Trésorier de la Prov.	10.00 ✓
Liste de paie No 32	1833.95 ✓
La Cité du Cap-Madeleine	73.37 ✓
Laurent Langis	60.00 ✓

Oren Wedge	13 ⁰⁰	✓
L'Arénis	21.34	✓
Arthur Béliveau C.R.	15 ⁰⁰	✓
Jules Caron, Architecte	25 ⁰⁰	✓
Le Nouvelliste Stée	7.56	✓
Joseph Héon	23.10	✓
Imprimerie M-Pature Eng.	6.30	✓
Budge Sales Ltd.	9.18	✓
Dawson Bros. Ltd.	15.00	✓
Delisle Auto Acc. Stée.	11.00	✓
Cie de bois M-Laurent	116.82	✓
Shawinigan W. & P. Co.	5.00	✓
Thomas Viviers	12.25	✓
Shawinigan W. & P. Co.	43.10	✓
Francis Hankin. & Co. Ltd.	38.36	✓
Shawinigan W. & P. Co.	140.89	✓
Cie de Const. Laviolette	4578.75	✓
Cie de Const. Laviolette.	794.67	✓
Cie de Const. Laviolette	902.50	✓
Garage Charest & frères	24.57	✓
Roland Rochefort	103.35	✓
R. Loranger & frères Eng.	13.77	✓
Imprimerie M-Pature	3.97	✓
Fortunat Lord. C.R.	35.00	✓
Liste de paie No. 33	426.37	✓
Lafance Jui Eng. & Joamide	22.50	✓
Shawinigan W. & P. Co.	383.04	✓
Canada Iron Foundries	261.00	✓
J. L. Doyon	27.06	✓
La Cordonnerie Moderne	10.95	✓
Napoléon Loranger	350.00	✓
P. A. Louin Eng.	7.95	✓
Bell Telephone ^{Co.} of Canada	38.98	✓
J. P. Morin	511.45 = \$11,116.60	✓

Adopté.

8547

Proposé par l'échevin M-Duguay,
Approuvé par l'échevin Le Lanay
Et résolu qu'une offre de

Cinquante dollars soit faite à H. Massicotte & Frères Ltée pour une charpente en fer avec winch complet, dont le compte est soumis pour \$66.30.
 M.: Si acceptée le Maire et le trésorier sont autorisés à le payer.
 Adopté.

8548

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
 Appuyé par l'échevin M. Duguay,
 Et résolu que l'offre de M. Joseph Miller, pour le terrain de la rue St-Jérôme, cadastre 387-2121, au montant de \$160⁰⁰ soit acceptée.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat, et que le Maire et le Greffier, soient autorisés à le signer.
 Adopté.

8549

Proposé par l'échevin Ls Lamy,
 Appuyé par l'échevin Ed. Gauthier,
 Et résolu que les travaux de la Cie de Construction Lavolette soient acceptés officiellement pour ce qui regarde l'aqueduc et les égouts pour la partie qui a été faite, sujet au rapport de l'ingénieur Fleury.
 Adopté.

8550

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
 Appuyé par l'échevin Ls Lamy.
 Que ce conseil a pris connaissance de la lettre de la Cie de Construction Lavolette en date du 25 mai courant et qu'il accepte les conditions par laquelle la Compagnie s'engage à résilier le contrat, et résilie par le fait même ledit contrat.

Le contre-maître de l'aqueduc et des égouts, et l'Ingénieur Fleury sont autorisés à continuer les travaux d'égouts à la journée, et de n'employer que des résidents du Cap.

Le vote est demandé par l'échevin Devost.

Pour: Gauthier, Lamy, Bouffard,
Contre: Duquay, Devost.

Motion adoptée sur division 3-2...
Adopté.

8551

Proposé par l'échevin J. Bouffard,
Appuyé par l'échevin C. Gauthier,
Et résolu que le plan des terrains de M^{lle} Rodolphe Thérivierge, tel que préparé par M. J. X. Thos. Berlinguet, et portant le No. de cadastre P-163, soit accepté, et que le Greffier soit et est autorisé à faire les corrections au rôle d'évaluation.

Adopté.

8552

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin C. Gauthier,
Et résolu que ce conseil a pris connaissance de la lettre de M. U. W. Rousseau demandant la construction d'une conduite d'eau pour aller à ses propriétés de St-Odilon.

Que l'ingénieur Fleury soit autorisé à préparer un sketch desdits travaux, et que demande soit faite au Contrôleur de l'Acier, pour obtenir la permission d'avoir le tuyau.

Adopté.

8553

Proposé par l'échevin Ed. Gauthier
 Appuyé par l'échevin M. Duquay,
 Et résolu que la démission
 de M. Arthur Doucet, nommé éva-
 luateur de cette cité, à une séance
 de ce conseil en date du 17 mai
 1943, soit acceptée.

Il est aussi résolu que M.
 Elisée Rocheleau soit et est par les
 présentes nommé évaluateur, au sa-
 laire de \$0.50 l'heure, en remplace-
 ment de M. Doucet.

Adopté.

8554

Proposé par l'échevin J. Bouffard,
 Appuyé par l'échevin E. Gauthier,
 Et résolu qu'un permis de
 construction soit accordé aux person-
 nes suivantes :-

A. Gaulin	Ref. galerie	\$ 20.00	29 St-Georges
C. Noel	Garage 10x20x8	25.00	61 Rochefort
R. Masson	Ref. Galerie	250.00	105 N-Dame
A. Lessard.	Boulaiiller	25.00	3 St-Ovide
H. Dumas.	Lambis papier B.	75.00	255 St-Laurent
Jos Milette	Boulaiiller	75.00	St-Odilon
Lo. Leclerc	Garage	125.00	102 Fussey
L. Therreault	Boulaiiller	300.00	6 St-Antoine
Dme C. Lottinville	Garage	25.00	411 Ste-Madeleine.
J. Carignan	Ecurie	50.00	5 Thibeault
Jos B. Heurup	Boulaiiller	50.00	28 St-Jenée
L. Thibeault	Nouv. Const.	800.00	St-Odilon

Adopté.

8555

Proposé par l'échevin M. Duquay,
 Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,
 Et résolu que le salaire de
 M. Edouard Biron soit porté à \$200.00 par
 mois comme trésorier de la cité à partir
 du premier juin prochain. Adopté.

Lecture des diverses correspondances
et la séance est levée.

Rome Morissette
Maire.
J. Beaumier
Ass't - Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Nous soussignés J. Beaumier, J. Ed. Lorange et
Elize Rocheleau nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-
la-Madeleine pour la révision du rôle d'évaluation jurons
de remplir avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs
de notre charge au meilleur de notre jugement et capa-
cité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi
au Cap-de-la-Madeleine
ce huitième jour de juin
mil neuf cent quarante-trois
J. Beaumier
Greffier

J. Henri Beaumier
J. Edmond Lorange
Elize Rocheleau
Paul-H. Arcand. vic

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
laquelle assemblée fut tenue au lieu
et place ordinaires des sessions à l'Hôtel
de Ville, lundi le 7^{ème} jour du mois
de juin 1943, à 7.00 heures P.M. à laquelle
assemblée étaient présents son Honneur
le Maire Romeo Morissette I. C. M. M. les
échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Edm.
Gauthier et Donat Turmel formant
quorum sous la Présidence du Maire
au fauteuil.

8556

Proposé par l'échevin So. Lamy
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le procès-verbal
 de l'ajournement de l'assemblée régulière
 du conseil de cette cité en date du 28 mai
 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8557

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$ 20, ~~149~~¹⁴⁹ ~~51~~⁵¹ Et tels
 que décrits ci-après, soient acceptés et
 payés.

Les Comptes.

A. Héroux Eng.	.78	✓
Cie de Bois St. Laurent	3.85	✓
Gouin Lumber Co Ltd	183.60	✓
Carrère & Riv. Ltee	11.62	✓
John Millen & Riv. Ltee	4.39	✓
Roméo Toupin	15.00	✓
Bureau d'enregistrement	12.75	✓
Boisvert Service Station	14.28	✓
P. V. Ayotte	1.27	✓
Canada Transp. Co	2,149.51	payé.
Nas. Laranger	77.96	✓
Martin Service Station	9.45	✓
La Cité du Cap	23.18	✓
L'Hon. Tris. de la Province	2.22	✓
Louis Lacroix	338.80	✓
Consolidated Paper Coy.	1.00	✓
J. T. Nadeau	63.50	✓
Shawinigan W. & P.	.96	✓
Henri Biliveau	17.11	✓
H. Massicotte & Fries Ltee	476.06	✓
P. A. Gouin Eng.	9.18	✓
Geo. Héroux	10.78	✓
Oliva Guilbert	8.16	✓
United Auto Parts of & Riv.	1.38	✓

Suite 8557

Delisle Auto Acc. Lté	.42	✓
J. X. Thos. Berlinguet A. G.	96.10	✓
Michel Lalancette	1.00	✓
Pressue Pipe Co. of Canada	2298.06	✓
Alphonse Roy	34.24	✓
Eulvide Marchand	3.60	✓
Liste de Paie No. 36	436.55	✓
La Cité du Caf	7A.60	✓
Banque Can. Nationale	4500.00	✓
" " "	7200.00	✓
" " "	1800.00	✓
Liste de Paie No. 34	279.50	✓
Banque Can. Nationale	102.56	✓
Liste de Paie No. 35	1840.60	✓
A. Beaudin	15.00	✓
Soc. St Vincent de Paul	100.00	✓
La Cité du Caf	80.00	✓
	<u>20,878.80</u>	149.51

Adopté

8558

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le Contr. maître de
 la Voie soit autorisé à refaire une partie
 du trottoir de la rue Fussey, le tout tel qu'in-
 diqué à un rapport daté du 7 juin 1943.

Adopté.

8559

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que ce conseil loue
 par les présentes le terrain de M. Richard
 Rochefort, aux conditions mentionnées
 dans sa lettre en date du 31 Mai 1943,
 le tout tel que comme les années
 précédentes.

Adopté.

Nulle

8560

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Approuvé par l'échevin Lo. Lamy
 Et résolu que ce conseil auto-
 rise Monsieur F. X. Thos. Berlinguet à
 corriger le plan et livre de renvoi of-
 ficiel des lots au Sud-Ouest de la rue
 St. Henri, depuis la rue Fussey jusqu'à
 la rue Duplessis, tel que ça déjà été fait
 pour la partie des lots au Sud-Ouest de
 la rue St. Raphaëlle.

Adopté

8561

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que les listes électorales
 1943 soient homologuées, après que les deman-
 des en inscription et radiation suivantes au-
 ront été satisfaites par le Président du conseil.

A. ajouter

A. enlever

Quartier 4 - Lucien Massicotte	Quartier 4 - Rial St. Anand
5 - Paul St-Onge	5 - J.W. St-Onge
5 - Jacqueline St-Onge	3 - Lauriat Perusse
5 - Gilles St-Onge	4 - Dme Euehne Masse
5 - Jeannine St-Onge	6 - Jos. Boisvert
5 - Willie Rochefort	5 - Juliette Girardeau
5 - Dme Willie Rochefort	6 - Dme E.Y.J. Beaumier
4 - Riphim Masse	4 - Henri Bonovost
4 - Edmund Masse	5 - Onésime Gauthier
4 - Dme Laura Masse	
6 - Wilfrid Lévisny	
5 - Victoria Command Ducharme	
5 - Marcel Gauthier	
6 - Wilfrid Beaumier	
4 - Jean Paul Roy	
4 - Dme Thérèse Beland Thudel	
1 - Léo Montplaisir	
5 - Jean Jacques Paquin	
5 - Pierre Lorange	
1 - Armand Gravel	

Adopté

8562

Proposé par l'éluvin Louis Lamy
 Approuvé par l'éluvin Geo. Bouffard

Et résolu que le Siffier soit
 autorisé à faire les corrections au rôle d'éva-
 luation, Re: Propriétés de M. Pierre Loranger :-

Que l'évaluation suivante soit
 substituée à celle du rôle d'évaluation actuel.

P- 157- 8300 pieds @ \$1000.	l'ajout	\$ 225.
P- 157- 19.03 ajouts @ \$30.		570.
P- 157- 29.88 ajouts @ \$50.		1495.

Le tout suivant plan dressé par
 l'arpenteur Géomètre, M. F. X. Thos. Berlinguet
 en date du 4 juin 1943, dont copie restera
 attachée à la présente résolution.

Copie du rapport et plan soit
 transmis à M. P. Loranger

Adopté.

8563

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'éluvin Donat Turmel

Et résolu que un octroi de
 \$50.00 soit voté à la Mission St. Odilon, comme
 contribution à l'achat d'un Tabernacle; Que
 le maire et le Trésorier soient autorisés à signer
 un chèque pour ledit montant.

Adopté.

8564

Proposé par l'éluvin Ls. Lamy
 Approuvé par l'éluvin Edm. Gauthier

Et résolu que ce conseil demande
 par les présentes à la Cie Shawinigan Water
 & Power Company de faire les raccordements
 aux trois kiosques de la Cité

Adopté.

8565

Proposé par l'éluvin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'éluvin Donat Turmel

Et résolu qu'un permis de
 construction soit accordé aux personnes

suivantes :-

R. Gilinas	24 St Maurice	20.00	Refaire galerie
Dme F. Gabriel	10 St Alphonse	75.00	Refaire couverture
G. Toupin	45 Brunelle	50.00	Refaire galerie
L. Chausst	81 St Laurent	75.00	Petit garage
O. Dumas	54 St Valice	1000.00	Ajouter étage
G. Beliveau	369 N. Dame	150.00	Lambis de bois
J. M. Bourgeois	45 Rochefort	700.00	Reparations genie.
W. Sauvageau	9 P. Boucler	150.00	Lambis papier br.
J. H. Dussault	376 N. Dame	50.00	Faire galerie
R. Landry	218 N. Dame	10.00	Refaire couverture
J. Thérien	14 Montflauri	250.00	Logement add.

Adopté.

8566

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que ce conseil fasse
 pour une période de 4 semaines le rouleau
 à vapeur à M. Lucien Massicotte; ce dernier
 devra cependant remettre à la cité ledit
 rouleau dans le même état qu'il est
 actuellement.

M. Lucien Massicotte devra
 signer un certificat à l'effet de sa
 prise de possession en s'engageant à le
 remettre dans les mêmes conditions.

Adopté.

8567

Avis De Motion.

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Ma-
 delaine, donne avis de motion que aux temps et en
 la manière voulus par la loi et les règlements
 de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil
 à une prochaine séance, un règlement intitulé
 "Règlement amendant le règlement des licences"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce
 septième jour du mois de juin 1943.

Signé: George Bouffard, échevin de la cité.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Moussette
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 21^{ème} jour de juin 1943, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Moussette J.C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Edm. Gauthier, M. Duguay et Donat Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8568

Proposé par l'échevin Geo Bouffard.
Approuvé par l'échevin M. Duguay.
Et résolu que le Procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 7^{ème} juin 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8569

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
Et résolu que les comptes au montant total de \$16.980.59, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les Comptes

Alf. Roy	\$ 25.46
E. Leduc Marchand	16.80
Shawinigan W & P. Co.	4.00

Swize-8569

Shawinigan W. & P. Co.	362.61 ✓
Shawinigan W. & P. Co.	19.17 ✓
John Millen S. R. Ltee	.73 ✓
Cie d'Equip. Sanitaire emg.	34.40 ✓
P. A. Gouin Emg	21.33 ✓
Can. Pacific Railway Co	20.94 ✓
A. Beaudin	15.00 ✓
Francis Hankin & Co	3.57 ✓
Silisle Auto. Acc. Ltee	7.14 ✓
Missionnaires Oblats de M.I.	1.15 ✓
Thomas Viviers	2.75 ✓
Josephat Hardy	42.40 ✓
Alcide Demers	157.76 ✓
Cite du Caf	9.55 ✓
Imprimerie St-Patrice	44.58 ✓
Regional Asphalt Ltd	2720.00 ✓
Canada Iron Foundries	64.38 ✓
Fluiste Laviolette	4.16 ✓
Liste de Paie No. 40	144.30 ✓
L'Avenir	10.08 ✓
Imprimerie St-Patrice Emg.	6.66 ✓
Lucien Massicotte	3.30 ✓
Tresorier de la Province	0.60 ✓
J. E. Fleury T. C.	240.00 ✓
Emery Patonbon	59.00 ✓
Emile Halin	280.00 ✓
Le Nouvelliste Ltee	145.63 ✓
J. H. Labelle M. de Poste	51.00 ✓
Gaiisy & Gaiisy	350.00 ✓
Libri Mitchell C. R.	300.00 ✓
Paul Baucher M. P.	98.70 ✓
International W. Supply	7000.00 ✓
Com. Seolaire du Caf	62.38 ✓
Liste de Paie No. 37	788.65 ✓
Charles Turcotte	100.00 ✓
Liste de Paie No. 38	1849.80 ✓
Liste de Paie No. 39	873.18 ✓
L'Hon. Tresorier de la Prov.	214.95 ✓
Dr. P. Lahaye	34.50 ✓

Suite. - 8569

St Maurice Valley Chronicle	4.20 ✓
Roland Rochefort	507.75 ✓
Odilon Hudlot	150.00 ✓
Le Château de Blois	<u>128.03</u> ✓
	16,980.59

Adopté.

8570

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin S. Fournel

Et résolu que ce conseil accepte l'offre faite par M. Henri Normandin de \$65.00 pour les deux lots de terre connus et désignés comme étant les lots de subdivision Nos. 274 et 275 du cadastre officiel du lot primitif No. 387.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente.

Adopté.

8571

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier

Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter de la Cie Fairbank Morse Company Limited, 2 interrupteurs à pression pour les deux puits de St Odilon et Avenue des Erables.

Adopté.

8572

Proposé par l'échevin Donat Fournel
Approuvé par l'échevin M. Duquay

Et résolu qu'un montant de \$50.00 soit versé à l'association de la Garde féminine de la Paroisse de Ste. Famille pour défrayer le coût d'achat de chaussures et castorines.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant plus haut mentionné.

Adopté.

8573

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Edm. Gauthier
 Et résolu que le Maire et le
 Greffier soient autorisés à signer le con-
 trat de vente entre Electric Steels Limited
 et la Corporation de cette cité relativement
 à l'Avenue Steel; cette vente est faite
 sujette aux conditions mentionnées
 audit acte de vente.

Adopté.

8574

Proposé par l'échevin Edm. Gauthier
 Approuvé par l'échevin Ls. Lamy
 Et résolu que ce conseil, à la
 suite de demandes réitérées de la part de
 citoyens de cette cité, demande respectueu-
 sement à la Cie de Transport St. Maurice
 de prolonger son parcours en passant
 sur la rue St. Laurent, et que le Maire soit
 autorisé à transmettre la présente à
 M. Jules Archambault, Contrôleur du
 Transport pour la Province de Québec.

Adopté.

8575

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Ls. Lamy
 Et résolu que ce conseil pro-
 clame le 24 juin 1943, jour de fête civique
 à l'occasion de la St-Jean-Baptiste et invite
 les industriels, les marchands etc à fermer
 leur porte ce jour là. Son Honneur le
 Maire est autorisé à publier un avis
 dans un journal

Adopté

8576

Proposé par l'échevin M. Duguay
 Approuvé par l'échevin S. Fournel
 Et résolu qu'un permis de cons-
 truction soit accordé aux personnes suivantes:-

8576. suite	Geo. Massicotte	Rue Radnor	\$ 800.00	Nouvel étage
	L. Thibeault	St. Odilon	800.00	Nouv. Const.
	Elio. Charest	81. St Laurent	1200.00	Nouv. Const.
	A. Vaillancourt	34 St. June	50.00	Ref. Galerie
	L. de Blois	3 - Rivières	100.00	Paulaillers 5
	Dme O. Cassette	32 Loupin	60.00	Garage
	Dme V. St Laurent	53 Laranger	50.00	Garage
	H. Normandin	207 F. usby	100.00	Fait Balcon
	Théo. Jumblay	21. St. Alphonse	400.00	Ref. générales

Adopté.

8577

Attendu que la cité de Cap-de-la-Madeleine ne peut se procurer le tuyau de fonte nécessaire pour conduire l'eau aux maisons actuellement la propriété de M. U. W. Rousseau;

Attendu que M. U. W. Rousseau offre à cette cité de faire lui-même lesdits travaux de conduites principales et de service pour ces dites maisons à ses frais moyennant que la cité ne lui fasse aucune charge pour l'eau tant et aussi longtemps que la corporation n'aura pas acheté et payé les frais d'installation des dites conduites principales;

Attendu que dans les circonstances, pour ne priver plus longtemps les occupants de ces dites maisons il est de bon aloi que ce conseil acquiesce à la demande de M. U. W. Rousseau.

Il est en conséquence,

Proposé par l'échevin Lo. Lamy

Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que ce conseil, considérant les attendus précédemment énoncés acquiesce à la demande de M. U. W. Rousseau et que le contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé de faire certains travaux pour conduire le tuyau jusqu'à la limite de terrain de M. Rousseau le long de la route Shawinigan

Adopté.

8578

Proposé par l'échevin Lo. Lamy
 Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que le montant de
 ✓ \$150.00 perçu comme licence du cirque soit
 remis à l'Union Musicale du Cap pour
 l'achat d'instruments

Le Maire et le Trésorier sont
 autorisés à signer un chèque pour le
 montant plus haut mentionné

Adopté.

8579

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que le règlement
 No. 233-A intitulé "Règlement amendant
 le règlement des licences (233)" soit adopté
 en première lecture.

Adopté.

8580

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que le règlement
 No. 233-A intitulé "Règlement amendant
 le règlement des licences (233), soit adopté
 en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Louis Lamy

Maire
 Beaumier
 Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelune

Je Romeo Morissette, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madelune, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide -

x

8581

Assesment devant moi
au Cap-de-la-Madelune
ce 8^{es} jour du mois de
juillet 1943

J. Beaumier
Le Greffier

Romeo Morissette
Maire

Temoins.

Excelsior Procurer mgr Québec Airways (Trainor) Ltd

Admorage sp. R.C.A.F. Montreal.

P. Berthier Fla R.C.A.F. Montreal (from Paris France)

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelune

Je Ludovic Prescott échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelune jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

8582

Assesment devant moi
au Cap-de-la-Madelune
ce neuvième jour de
juillet 1943

J. Beaumier
Le Greffier

Ludovic Prescott

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Je Donat Dumiel échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine jure que je remplirai les devoirs de ma charge d'échevin au meilleur de mon jugement et de ma capacité; avec honnêteté, fidélité et justice.

Ainsi Dieu me soit en aide

Donat Dumiel

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madelaine
ce douzième jour de
juillet 1943

J. Beaumier
Le Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Je Louis Lamy échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Louis Lamy

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madelaine
ce 1^{er} jour de juillet
1943

J. Beaumier
Le Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville lundi le dix-neuvième jour au mois de juillet 1943 à 7^h P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire

Romeo Messette D.C. M.M. les échevins Louis Lamy
Sio Bruffard M. Duquay Edmond Baushe et Lu-
dovic Prescott formant quorum sous la présidence
du maire au fauteuil.

8585

Propose par l'échevin Sio Bruffard

Appuyé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que le procès-verbal de la der-
nière assemblée régulière du conseil de cette cité en
date du 21 juin 1943 soit adopté tel que lu.

Adopté

L'échevin Ludovic Prescott prend son siège
et M. Edmond Baushe se retire son terme étant
expiré

8586

Propose par l'échevin S. Bruffard

Appuyé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que le rapport de l'officier-
rapporteur en date du 8 juillet concernant l'élec-
tion du 5 juillet dernier soit adopté tel que lu.

Adopté.

8587

Propose par l'échevin Serge Bruffard

Appuyé par l'échevin Médard Duquay

Et résolu que M. l'échevin Louis Lamy
soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté

8588

Son Honneur le Maire prend son siège

Propose par l'échevin S. Bruffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes au montant
de \$ 48,845⁷⁴ et tels que décrits ci-après soient acceptés
et payés.

Les comptes

Reste de Pare No 47

797⁸⁰ ✓

Chs Turcotte

100⁰⁰

Banque Can Nationale

18000⁰⁰

M ^e Ja Cambay	50. ⁰⁰
Tresorer de la Province	10. ⁰⁰
Chs Turcotte	104. ⁰⁰
Liste de Paie No-41	843. ⁷³
Banque Can Nat	139. ⁵⁷
" " "	9653. ⁰⁹
Liste de Paie No-42	1849. ⁸⁰ ✓
Int Water Supply	5000. ⁰⁰ ✓
La Commission du Cop.	16. ³⁰ ✓
Liste de Paie No-45	688. ²⁵ ✓
Louis Laesoir	338. ⁸⁰ ✓
Liste de Paie No-46	1849. ⁸⁰ ✓
Laurent Langis	60. ⁰⁰ ✓
Liste de Paie No-43	820. ⁷⁰ ✓
✓ 44	205. ⁰⁰ ✓
Tresorer de la Province	12. ⁰⁰ ✓
L Avenir	8. ⁸² ✓
Élusiste Laviolette	5. ¹⁰ ✓
Berman & Érixe Lhé	77. ³⁴ ✓
H Massicotte & Érixe Lhé	127. ⁵² ✓
Bell Telephone Coy of Canada.	39. ⁶³ ✓
Cité du Cop	27. ⁴² ✓
Imprimerie St Patrice	90. ³⁰ ✓
Regional Asphalt	230. ⁸⁴ ✓
Me Ja Cambay	50. ⁰⁰ ✓
C. Cossette	7. ²⁰ ✓
J Bte Lévange	1. ⁰² ✓
Northern Electric Coy	11. ⁴² ✓
Pressure Pipe Co of Canada	2480. ⁴⁰ ✓
Alfred Clermont	261. ³⁵ ✓
Geo Héroux	9. ⁸⁴ ✓
Martin Service	15. ²⁰ ✓
A. Brullard	7. ⁷² ✓
Shawinigan W & P Coy	560. ⁵⁴ ✓
" "	1. ⁵⁰ ✓
Carrise 3 ^{me} Lhé	100. ⁶⁸ ✓
J. L. Dayon	10. ³² ✓
St Maurice Transp.	8. ⁰⁰ ✓
Louis Trasson	6. ⁵⁰ ✓

Rene de Colnet Ferron H&W	40 ⁰⁰ ✓
Ja Labelle	35 ⁰⁰ ✓
Banque Can Nat	15 ²⁰ ✓
Bureau d'Enregistrement	17 ⁷⁰ ✓
La Cite du Coy	33 ⁵⁰ ✓
T. J. Morris & Co	52 ²³ ✓
P. V. Ayotte	24 ⁷⁹ ✓
La Cite du Coy	5 ⁹⁸ ✓
Prof Odilon Hudlot	150 ⁰⁰ ✓
La Cie JB Kolland & Zils	15 ⁸⁷ ✓
Les Semt catholiques	100 ⁰⁰ ✓
T. A. Silbest	1 ²⁰ ✓
J. Beaume	10 ⁴⁵ ✓
J. X. Jho Berlinguet	65 ⁴² ✓
Ja Labelle	25 ⁵⁰ ✓
Oren Wedge	15 ²² ✓
Maires de la Province	219 ⁵⁶ ✓
P. A. Brun Entg	77 ⁴⁴ ✓
Joseph Boisvert	7 ¹⁴ ✓
J. Piles & Nadeau	54 ³⁷ ✓
Ass des Chefs de Police et P.	5 ⁰⁰ ✓
Lucien Massicotte	25 ⁰⁰ ✓
Aephonse Roy	28 ⁵⁹ ✓
Francis Hantow H&W	357 ⁷⁷ ✓
Thomas Viviers	4 ⁵⁰ ✓
Garage Gerard Levesque	14 ¹⁴ ✓
✓ Sauvin	27 ⁵⁴ ✓
Shawinigan W & P. Coy	267 ⁸⁴ ✓
Geo Barakatt & Dreise	2 ²⁰ ✓
Emery Panneton	3 ⁰⁰ ✓
Bellefeuille & Dreise	33 ⁶ ✓
Franco's Lajoie Ch.	5 ⁰⁰ ✓
Mun des Affaires Mun	17 ⁵⁰ ✓
Canada Iron Foundry Ltd	84 ²² ✓
Eulide Marchand	44 ⁴⁰ ✓
J. Beaume & Co	305 ⁶⁰ ✓
Bulletin des Pompes et de la Police	35 ⁰⁰ ✓
	# 48 845 71 ✓

Adopte'

8589

Proposé par l'échevin G. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin L. Puscott

Et résolu que les commissions permanentes de ce conseil seront composées de tous les membres du conseil, avec son Honneur le Maire comme Président et M. F. Beaumier, comme secrétaire. Toutes les décisions qui y seront prises devront être ratifiées à la plus prochaine séance régulière ou spéciale.

Adopté.

8590

Proposé par l'échevin G. Bouffard
 approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que les diverses commissions du conseil soient composées comme suit:-

Finance. Président M. Louis Lamy
 MM. L. Lamy, Geo. Bouffard et M. Duguay

Voirie. Président M. Midard Duguay
 MM. M. Duguay, Geo. Bouffard et Alf. Devost

Aqueduc Et. Président M. Ludovic Puscott
 Egoûts. MM. L. Puscott, M. Duguay et L. Lamy.

Police. Président M. Georges Bouffard
 MM. Geo. Bouffard, Turmel et L. Lamy

Eclairage. Président. Donat Turmel
 MM. D. Turmel, L. Puscott et Alf. Devost

Marché. Président Alf. Devost
 MM. Alf. Devost, L. Puscott et D. Turmel.

Adopté

8591

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que le contre-maître
 de la Voirie soit autorisé à refaire le petit
 mur de soutènement en face de la propriété
 de M. J. Ulric St-Amand.

Adopté

8592

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Approuvé par l'échevin L. Prescott
 Et résolu que le Chef de Police et
 le Président du Comité de Police soient délégués
 à Québec à la Convention des Chefs de Police
 et Pompiers de la Province, laquelle doit se
 tenir à Québec, les 26, 27, 28 et 29 juillet
 prochain.

Le Maire et le Trésorier sont au-
 torisés à faire le nécessaire pour les dépenses.

Adopté.

8593

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard.
 Et résolu que la Banque Canadien-
 ne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit
 de la Cité de Cap-les-Écouffons et les obligations qui
 deviendront dits le 1er août 1943 comme suit:—
 Intérêts \$ 6,759.00 - Rachat d'obligations \$ 6,200.00
 comprenant les règlements Nos. 78, 130, 131, 133, 136,
 211, 223 et 228.

Que la Banque conserve tous les coupons
 et obligations avec tous les droits et privilèges qui
 y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont
 autorisés à signer un billet pour le montant
 total de \$ 12,959.00.

Cedit billet ne devra en aucune ma-
 nière modifier restreindre ou nuire les droits
 que la Banque a comme porteur des dits cou-
 pons et obligations.

Adopté.

859A

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que la Commission
 Municipale de Québec soit respectueusement
 priée de bien vouloir ratifier la résolution
 No. 8593 du conseil de cette cité relativement
 à l'échéance du 1er août 1943 au mon-
 tant total de \$ 12,959.00.

Adopté

8595

Proposé par l'échevin G. Bouffard
 Approuvé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu qu'un permis de
 construction soit accordé aux personnes sui-
 vantes:-

P. Moir	71- Thibeau	\$ 60.00
A. Landry	85- St Laurent	200.00
C. DeBlois	3- Rivière	50.00
C. Lacroix	39- Thibeau	100.00
L. Laferrrière	39 ^e Thibeau	3500.00
T. O'Grady	243 St Laurent	100.00
J. Bernaguy	1418 Lavolette	600.00
A. Groulx	602 Whitehead	2000.00
E. Desilets	257 St Laurent	150.00
J.-H. St-Arnaud	563 N.-Dame	50.00
C. E. Daviau	16 Massicotte	160.00
Cie de Const. Lavolette		10,500.00
M. Lahaie	4- Carigan	300.00
A. Monfette	22- Marguette	150.00

Adopté

8596

Proposé par l'échevin S. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que son Honneur
 Le Maire Romeo Monfette J. C. soit auto-
 risé à nommer un gardien pour le Parc
 du Moulin et qu'il soit assumé comme
 Constable spécial

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée

Romeo Morissette
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et place ordi-
naires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le
26 ième jour du mois de juillet 1943, à
7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette
I. C., MM. les échevins Louis Larry, Médard Duguay,
D. Turmel et L. Prescott formant quorum
sous la Présidence du Maire ou Gaucien

8597

Proposé par l'échevin Lo. Larry
Approuvé par l'échevin M. Duguay,
Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière du conseil
de cette cité, en date du 19 juillet 1943, soit
adopté tel que lu.

Adopté

8598

Proposé par l'échevin M. Duguay
Approuvé par l'échevin D. Turmel,
Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 2.100.69 et tels que décrits
ci-après soient acceptés et payés.
Les Comptes.

Liste de Paix No. 48	\$ 708.45	✓
Euclide Marchand	18.80	✓
Bell Tel. of Canada	45.15	✓
Lucien Massicotte	3.00	✓

Shawinigan W. & P. Co	\$ 362.61 ✓
" " "	39.08 ✓
" " "	393.75 ✓
Dileide Auto Acc. Ltie	8.27 ✓
P. A. Gouin Emrg.	83.55 ✓
Cie d'huile Penn. Mass	6.50 ✓
John Millen 3-Riv. Ltie	6.11 ✓
Cite du Caf	87.01 ✓
Laurent Languis	60.00 ✓
Fortunat Lord C.R.	10.00 ✓
Alcide Demers	40.00 ✓
La Cie Bonio du Canada	24.23 ✓
Francis Hankin & Co	7.40 ✓
Roy Auto. Emrg.	86.73 ✓
Maj. Loranger	<u>110.05</u> ✓ 2,100.69

Adopté

8599

Proposé par l'échevin M. Duquay
 Approuvé par l'échevin S. Lamy
 Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire de \$18,594.00 autorisé pour 6 mois laquelle est actuellement expirée.

Adopté

8600

Proposé par l'échevin M. Duquay
 Approuvé par l'échevin S. Turmel
 Et résolu que un permis de construction soit mis à la personne suivante :-
 M. Lucien Paquin, rue Ste Madeleine \$4,000.00

Adopté.

L'échevin M. D'west prend son siège

8601

Proposé par l'échevin D. Turner
 Approuvé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que la Cie Shlavin-
 nigan Wata + Power soit autorisée à faire
 les raccordements nécessaires au Risque
 et Courts de Tennis du Parc des Chénouans.

Adopté

8602

Proposé par l'échevin L. Prescott
 Approuvé par l'échevin M. Duguay
 Et résolu que le contre-maître
 de l'aqueduc soit autorisé à faire le
 prolongement d'aqueduc et d'égout sur
 le Blvd Ste. Madeleine à partir de la rue
 Brunelle jusqu'à la rue St. Laurent et
 que M. J. E. Fleury I. C. soit autorisé à
 transmettre une copie des plans au Service
 Provincial d'Hygiène de la Province.

Adopté

8603

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Midard Duguay
 Et résolu que ce conseil octroi
 au Conseil des Métiers et du Travail des
 Trois-Rivières, une page d'annonce dans l'é-
 dition spéciale du Nouvelliste, au montant
 de \$100.00 comme publicité à l'occasion
 de la fête du Travail.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Josée Perras
 Maire

J. Fleury
 Greffier

8004

Proposé par l'échevin L. Prescott

approuvé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Madame Donat Montambault épouse de l'un de nos employés permanents de cette corporation.

Le conseil se joint à la population pour offrir aux familles Montambault & Bousbeau leurs plus sincères sympathies

Le conseil offre en même temps une grande messe pour le repos de l'âme de Madame Donat Montambault

Adopté

Copie transmise à la famille Montambault

La séance régulière du 7 août 1943 n'ayant pas été tenue a été ajournée à lundi le 9 août 1943 par les échevins L. Lamy, D. Turmel et M. Duquay

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de Ville, lundi le 9ième jour du mois d'août 1943, à 7.00 heures P.M. auquel ajournement étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C., MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duquay, D. Turmel et L. Prescott, formant quorum sous la Présidence du Maire au Journal.

8605

Proposé par l'échevin Louis Lamy.
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 juillet 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté

8606

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
Approuvé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 19,354.39 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Francis Hankin & Co	2.86 ✓
Emiry Panneton	6.00 ✓
Carière 3-Riv. Ltee	83.17 ✓
Garage E. Harvet & Freres	671.48 ✓
F. X. T. Burlinguet A. G.	88.66 ✓
Julien Sauvageau	3.00 ✓
Cyprien Magnan	3.00 ✓
Shawinigan W & P	153.82 ✓
M. J. Solanger	4.90 ✓
Canada Iron Foundries	485.32 ✓
Alf. Clermont	104.61 ✓
Roméo Toupin	15.00 ✓
J. T. Madeau	166.50 ✓
J. S. Doyon	29.40 ✓
F. Ledoux	5.50 ✓
Henri Biliveau	40.54 ✓
Pressure Pipe Co. of Canada	610.56 ✓
J. A. St. Pierre	5.61 ✓
J. H. Massicotte & Freres	174.08 ✓
John Millen 3-R. Ltee	2.75 ✓
Rodolphe Gauthier	153.00 ✓
Banque Can. Nationale	12959.00
Banque Can. Nationale	124.62
Liste de Paie No. 49	1849.80

J. A. Labelle M. de Poste	450.00
Liste de Paie No. 50	506.05 ✓
Cité du Cap	14.80 ✓
Alf. Roy	26.17 ✓
L. Hon. Trésorier de la Prov.	9.24 ✓
Imprimerie St. Patrice	46.82 ✓
Bureau d'Enregistrement	5.05 ✓
Jean Louis Marchand	1.75 ✓
Liste de Paie No. 51	498.25 ✓
J. A. Labelle M. de Poste	51.00 ✓
D. me Henri Dusseault	2.08
	<u>19,354.39</u>

Adopté

8607

Proposé par l'échevin Louis Lamy.
 Approuvé par l'échevin Midard Duguay.
 Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention entre le Pacifique Canadien et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline, aux conditions mentionnées à ladite convention, le tout tel que lu en conseil ce jour.

Adopté

8608

Proposé par l'échevin L. Lamy.
 Approuvé par l'échevin L. Prescott.
 Et résolu que l'étude des augmentations de salaire soit référée au Comité de Finance, et faire rapport, et que ce même Comité soit chargé de faire rapport sur l'évaluation de la Consolidated.

Adopté.

8609

Proposé par l'échevin M. Duguay.
 Approuvé par l'échevin L. Lamy.
 Et résolu que le Greffier soit autorisé à aviser les Commissaires d'École du Cap-de-la-Madeline, que cette Corpo-

8609. suite

ration entend mettre fin au bail actuellement existant, le 31 décembre 1943.

Adopté.

8610

Proposé par l'échevin So. Lamy,
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.
Et résolu que M. L. Prescott
soit nommé membre de la Commission du
bois de chauffage et que M. l'échevin M.
Duquay soit nommé Président dudit
Comité.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Missette
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de
la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assem-
blée fut tenue aux lieu et place ordinaires des
sessions à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 16ième jour du
mois d'août 1943 à 7h30 P.M. à laquelle assemblée
étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Missette
D.C. MM les échevins So Lamy, Geo Bouffard,
M. Duquay, Ludovic Prescott et Smat Truemel for-
mant quorum sous la présidence du Maire au
fauteuil.

8611

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Approuvé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que le procès-verbal de l'agou-
nement de l'assemblée régulière du 7 août 1943 tenu
le 9 août 1943 soit adopté tel que lu
Adopté

8612

Propose par l'échevin M. Duquay
Appuyé par l'échevin L. Prescott

Et résolu que les comptes au montant total de \$2643²² et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Liste de Paie No-52

1849⁸⁰ ✓

✓ 53

448⁶⁰ ✓

La Cité du Cop

63⁰⁰ ✓

✓

95⁰⁰ ✓

✓

37⁸⁹ ✓

A Héroux Enq

5⁴⁰ ✓

Hélène Express

4⁰⁰ ✓

René de Collet, Derron robe

20⁰⁰ ✓

Tresorer de la Province

14⁹² ✓

Amand Bronillard

2⁰⁵ ✓

Josephat Hardy

4¹⁵ ✓

La Pharmacie Perreault

6³⁷ ✓

La Cie d'huile Penn-Mass

6¹⁵ ✓

Herc. D. Vivier

17¹⁰ ✓

Marlin Service Station

22⁰⁵ ✓

P. A. Brown Enq

4³¹ ✓

A Héroux

7²⁰ ✓

Geo Héroux

8⁴⁰ ✓

W^m Scully Ltél

39⁰⁰ ✓

Tresorer de la Province

2⁷⁰ ✓

J. X. Champagne

2⁰⁵ ✓

Thomas Vivier

37³⁵ ✓

Emery Panneton

15⁰⁰ ✓

\$2643²²

Adopté.

8613

Propose par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin M Duquay

Et résolu que les évaluateurs actuellement en charge soient autorisés de compléter le rôle d'évaluation en voie de préparation qu'ils avaient été autorisés à revser par les résolutions portant les Nos-8543 & 8553

Adopté.

8614

Attendu que l'exemption temporaire des propriétés de la Consolidated Paper Co Ltd ~~Branch de la St-Maurice~~ ^{Division} prend fin l'an prochain;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public que l'évaluation de ces propriétés soit faite à leur valeur

En conséquence

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Médard Duguay

Et résolu que Monsieur Ernest Elusy, Ingénieur civil, soit engagé comme auxiliaire technique expert pour assister les évaluateurs régulièrement nommés en vertu de résolutions No. 8543 + 9553 + 8613 pour faire l'évaluation des propriétés de la Consolidated Paper Coy. Ltd au Coy-de-la-Madeline incluant les terrains, balises et machineries

M Elusy devra faire ce travail d'ici 3/4 mois et fournir une copie reliée des plans et du rapport qu'il fera.

M Elusy sera payé à raison de \$0.10 par \$100. sur la somme globale de son rapport.

M Elusy devra payer son personnel pour ladite évaluation.

Adopté

8615

Proposé par l'échevin M. Duguay

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que toutes résolutions antérieures concernant les salaires des employés mentionnés ci-dessous soient révoquées et annulées à toutes fins que de droit et que l'échelle de salaire ci-dessous décrite soit mise en force à partir du premier août 1943.

Officiers de la Cité

J. Édouard Biron	Treasurer	\$ 200. par mois		
J. Beaume	Sheriff	\$ 195.	-	✓
Gilles Baribeau	Chef de Police	\$ 175.	-	✓

Membres du personnel (5-officiers)

Joseph Laramette	Ass. Treas	\$ 165.	-	✓
Arthur Beaudin	Sheriff	\$ 145.	-	✓

Autres employés de bureau

Lucien Longe	Bureau Trés	# 26 ⁰⁰	par semaine
Roger Lalrecque	✓	Latini	25 ⁰⁰ ✓
Laurent Langis	✓	✓	28 ⁰⁰ ✓

Contre-maître

Danese de Bodeleau	Aqueduc	29 ⁵⁰	✓
Ramé Buis	Voie	29 ⁵⁰	✓

Collecteurs d'aqueduc

Arthur Marchand	Percepteur	29 ⁰⁰	✓
-----------------	------------	------------------	---

Usine de Pompage

Nail Vanquois	Operateur	26 ⁴⁰	✓
---------------	-----------	------------------	---

Jude Toupin	✓	26 ⁴⁰	✓
-------------	---	------------------	---

Henri Picard	✓	26 ⁴⁰	✓
--------------	---	------------------	---

JBe Lague	Sardien Srodilom	11 ⁰⁰	✓
-----------	------------------	------------------	---

Employés Voie aqueduc

Welle Dargis	Chevaux	23 ⁴⁰	✓
--------------	---------	------------------	---

Arthur Brumlette	chauffeur	27 ⁰⁰	✓
------------------	-----------	------------------	---

Eug Bertrand	mécanicien	27 ⁰⁰	✓
--------------	------------	------------------	---

Donat Marchand	Aqueduc	25 ⁰⁰	✓
----------------	---------	------------------	---

Noy. Lussis	Voie	25 ⁰⁰	✓
-------------	------	------------------	---

Alexphe Roof	Outil	25 ⁰⁰	✓
--------------	-------	------------------	---

Omer Rancourt	Aqueduc	25 ⁰⁰	✓
---------------	---------	------------------	---

Donat Montambault	✓	25 ⁰⁰	✓
-------------------	---	------------------	---

CE Daviau	✓	25 ⁰⁰	✓
-----------	---	------------------	---

Corps de Police

Ed Paquin	S. chef	34 ⁰⁰	✓
-----------	---------	------------------	---

Léo Lemay	constable	29 ⁴⁰	✓
-----------	-----------	------------------	---

Rousse Normandin	✓	28 ⁴⁰	✓
------------------	---	------------------	---

Laure Belle Isle	✓	28 ⁴⁰	✓
------------------	---	------------------	---

Laessie Lord	✓	28 ⁴⁰	✓
--------------	---	------------------	---

Orla Neault	Alarme	32 ⁴⁰	✓
-------------	--------	------------------	---

Benoit Dery	Constable	27 ⁰⁰	✓
-------------	-----------	------------------	---

Romeo Dusseault	✓	27 ⁰⁰	✓
-----------------	---	------------------	---

Aef Tremblay	✓	27 ⁰⁰	✓
--------------	---	------------------	---

Philippe L'Heureux	Sardien Poste	13 ⁴⁰	✓
--------------------	---------------	------------------	---

Receveur

Jé Cambray	Avocat	75 ⁰⁰ par mois
Autres employés		#0.454 de l'heure
		Adopté

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16ième jour du mois d'août 1943, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. N., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, Ludovic Prescott et Donat Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 86.15

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

ET RESOLU que toutes résolutions antérieures concernant les salaires des employés mentionnés ci-dessous, soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit et que l'échelle de salaire ci-dessous décrite soit mise en force à partir du premier août 1943.

OFFICIERS DE LA CITE

J. Edouard Biron	Trésorier	\$ 200.00	par mois
F. Beaumier	Greffier	195.00	do
Gilles Baribeau	Chef de Police	175.00	do

MEMBRES DU PERSONNEL (S-Officiers)

Joseph Lanouette	Ass-Trés.	\$ 165.00	do
Arthur Beaudin	Ass-Greffier	145.00	do

AUTRES EMPLOYÉS DE BUREAU

Lucien St-Onge	Bureau-Trés.	26.00	par semaine
Roger Labrecque	Bureau Ration.	25.00	do
Laurent Langis	Bureau Ration	28.00	do

CONTRE MAITRE

Tancrede Bordeleau	Aqueduc	29.50	do
Raoul Buist	Voirie	29.50	do

COLLECTEUR D'AQUEDUC

Arthur Marchand	Percepteur	29.00	do
-----------------	------------	-------	----

USINE DE POMPAGE

Noel Vaugeois	Opérateur	26.40	do
Jude Toupin	do	26.40	do
Henri Picard	do	26.40	do
J-Bte Lajoie	Gardien St-Odilon	11.00	do

EMPLOYÉS VOIRIE & AQUEDUC

Willie Dargis	Chevaux	23.40	do
Arthur Brouillette	Chauffeur	27.00	do
Eug. Bertrand	Mécanicien	27.00	do
Donat Marchand	Aqueduc	25.00	do
Nap. Lussier	Voirie	25.00	do
Adolphe Roof	Outils	25.00	do
Omer Rancourt	Aqueduc	25.00	do
Donat Montambeault	do	25.00	do
C. E. Daviau	do	25.00	do

CORPS DE POLICE

C. Ed. Paquin	S-Chef	34.00	do
Léo. Lemay	Constable	28.40	do
Rosaire Normandin	do	28.40	do
Laurier Belle-Isle	do	28.40	do
Lacasse Lord	do	28.40	do

Suite à page suivante (2)

CRÉD. DE
BUDGET
1964-1965
Cst.

Résolution No. 8615

Suite de page précédente (1)

CORPS DE POLICE

Ovila Neault	Alarme	\$ 32.40	par semaine
Benoit Déry	Constable	27.00	do
Roméo Dussault	do	27.00	do
Alf. Tremblay	do	27.00	do

Philippe L'Heureux	Gardien Poste	13.40	do
--------------------	---------------	-------	----

RECORDER

J. A. Cambray	Avocat	75.00	par mois
---------------	--------	-------	----------

AUTRES EMPLOYES

\$ 0.45 de l'heure.

Adopté.

Certifié vraie copie

Le Greffier.

8616

Proposé par l'échevin La Lamy

Appuyé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que M. l'échevin Ludovic Prescott soit délégué au Congrès de la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire le nécessaire.

Adopté

8617

Proposé par l'échevin M. Duquay

Appuyé par l'échevin S. Bruffard

Et résolu que la Cite de Collection Tri-fluvienne soit priée de faire remise des argent actuellement collectés et de faire un rapport complet pour la prochaine séance régulière du 23 aout 1943, sur tous les arrangements pris à date.

Adopté

8618

Avis de motion

Je soussigné echevin de la Cite du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qui aux temps et en la maniere voulus par la Loi et les reglements de la cite, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine seance un reglement intitulé "Reglement amendant le reglements des seances du conseil"

Fait et signe au Cap-de-la-Madeline, ce 16^{eme} jour du mois d'aout 1943.

(signé) Louis Lamy
Echevin de la Cite

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Ameo Morrissette

Maire
J. Beaumes
Greffe

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE,.....27 août 1943.....193.....

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville,.....L UNN D I....., le ~~trentième~~.....
.....jour du mois de ~~août~~.....de l'année mil neuf cent ~~quarante-trois~~ sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce...~~vingt-~~
~~septième~~.....jour de ~~août~~.....mil neuf cent ~~quarante-~~
~~trois~~.....(1943).....

J. Beaumier

Cette assemblée est convoquée
par ~~Son Honneur le Maire~~ Roméo Morisset et I.G.
pour les raisons suivantes:-

LE GREFFIER.

**Voir feuille annexée laquelle
fait partie de la présente convocation.**

J. Beaumier

FB//

Le Greffier.

Cie de Const. Laviolette	348.00/
Laurent Langis	60.00/
Bell Tel. Co. of Canada	41.19/
Cité du Cap	120.00/

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle séance fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 30 ième jour d'août 1943, à 7. h. P.M. à laquelle séance étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette I. C. M.M. les échouins Louis Lamy, Geo. Bouffard, L. Puscott et Donat Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8619

Proposé par l'échouin L. Puscott

Approuvé par l'échouin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 août 1943 soit adopté tel que lu.

Adopté.

8620

Proposé par l'échouin G. Bouffard

Approuvé par l'échouin L. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 18,658.31, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Mr J. A. Cambray	75.00 ✓
Liste de Paie No. 54	511.65 ✓
Int. Water supply	5000.00 ✓
Int. Water supply	8000.00 ✓
Cité du Cap	12.85 ✓
Euclide Marchand	24.00 ✓
Shawinigan W & P	41.24 ✓
Shawinigan W & P	372.94 ✓
Cie de Const. Laviolette	348.80 ✓
Laurent Langis	60.00 ✓
Bell Tel. Co. of Canada	41.19 ✓
Cité du Cap	120.00 ✓

8620. Suite

Fortunat Lord C.R.	15.00	✓
Gust. Catellier	45.40	✓
F. X. T. Berlinguet A. G.	83.22	✓
Canadian Ltd Valve Mfg	21.67	✓
Alf. Roy	28.63	✓
Liste de Paie No. 56	501.20	✓
Liste de Paie No. 55	2136.00	✓
Cité du Caf	38.52	✓
Dren Wedge	14.50	✓
Château De Blois	62.65	✓
J. E. Flury I. C.	1029.65	✓
Cité du Caf	75.00	✓
	<u>18,658.31</u>	

Adopté

8621

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin S. Prescott

Et résolu que ce conseil se considère
aucunement responsable des accidents qui ont
été ou qui peuvent être occasionnés par le
trottoir rendu defectueux par les racines
d'arbres provenant du terrain appartenant
aux Artisans Canadien Français, et les derniers
sont par la présente avisés de voir à réparer ledit
trottoir.

Adopté.

8622

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil a mainte-
nant l'organisation voulue pour faire la collection
de ses propres comptes, et que la Cie Tri-fluvienne de
Collection soit avisée de faire remise des argents col-
lectés à date et de faire remise de la liste déjà pro-
duite, et de plus considérer la résolution No.
8180 comme rescindée et annulée à toutes fins
que de droit

Adopté.

8623

Proposé par l'échevin D. Turmel
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil à la suite de plaintes répétées et d'une requête annulée, avise M. Lacroix que les vidanges doivent être enlevées, sinon le conseil se verra forcé de faire l'enlèvement des vidanges; les charges pour ledit enlèvement seront retenues du contrat

Adopté.

8624

Proposé par l'échevin G. Bouffard
 Approuvé par l'échevin L. Prescott

Et résolu que le tarif des frais pour la Cour du Recorder de cette cité, tel que soumis par le Recorder M. J. H. Cambridge soit adopté tel que ci-après.

Adopté.

8625

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et Résolu que les évaluateurs de la cité actuellement en charge soient autorisés à réviser toutes les propriétés autres que celles mentionnées à la résolution No. 8543

Adopté.

8626

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que la résolution No. 8614 faite et adoptée le 16 ième jour du mois d'août 1943 soit amendée en y insérant après le No. 8613 dans la troisième ligne de ladite résolution le No. de résolution 8625.

Adopté.

8627

Proposé par l'échevin G. Bouffard
 Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce conseil approuve
 avec regrets la mort de M. Willie Grant, Régis-
 trateur du Comté de Champlain et ex-député à
 l'Assemblée Législative de Québec.

Le conseil se joint à la population et
 Comté de Champlain pour exprimer à la famille
 Grant ses plus sincères sympathies.

Adopté

8628

Pas de secondeur. L'échevin

8629

Proposé par l'échevin L. Prescott
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 234
 intitulé "Règlement amendant le règlement des
 séances de conseil de cette cité" soit adopté en
 première lecture.

Adopté.

8630

Proposé par l'échevin L. Prescott
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 234
 intitulé "Règlement amendant le règlement des sé-
 ances du conseil de cette cité" soit adopté en deux-
 ième et dernière lecture.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Louis Lamy
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville. Mardi le 7^{ème} jour de septembre 1943 à 7^h P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM les échevins Louis Ramy, Leo Buffard, Médus Duquay, L. Prescott et Donat Turmel formant quorum sous la présidence du Pro-maire M. l'échevin Louis Ramy au fauteuil.

8631

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du 30 août 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté

8632

Proposé par l'échevin L. Buffard

Appuyé par l'échevin L. Prescott

Et résolu que les comptes au montant total de \$10641⁸⁰ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés

Les comptes

Tresorie de la Province

3⁷¹ ✓

La Cité du Cap

7¹⁰ ✓

Banque Can Nationale

3039⁸²

" "

4280⁰⁰

Liste de Paie No-57

434⁷⁹ ✓

J. Labelle

25⁵⁰ ✓

"

26⁰⁰ ✓

Francis Hankin No

35⁹⁹ ✓

P. A. Surin Entg

7⁰⁸ ✓

J. H. Dayon

23¹⁰ ✓

Joseph Boisvert

20⁴⁰ ✓

Dawson Bros Limited

27⁵⁴ ✓

Cleped Clement

6²⁵ ✓

Therreaux & Fils

180⁹⁴ ✓

Garage Charest & Frères	15 ⁴²	✓
Tresorerie de la Province	1433 ³⁷	✓
G. J. Mone Bois Ltd	30 ¹⁷	✓
Carmine Zhu Ltee	47 ⁰¹	✓
Shawinigan W. P. Coij	78	✓
"	561 ⁸⁴	✓
Bureau d'enregistrement	54 ⁰	✓
Gustave Cabellet	63 ⁰⁰	✓
George Heroux	45 ⁰	✓
Dawson Bros Ltd	16 ⁵⁸	✓
J. Telesphre Nadeau	13 ⁰⁰	✓
L. B. Hermeuel	3 ⁰⁰	✓
Imprimerie St Patrice Enq	25 ⁸⁴	✓
Euclide Marchand	39 ⁶⁰	✓
H. Mussette & Freres Ltee	239 ⁸⁵	✓
David Mussette	8 ¹⁵	✓
Telesphre Turcotte	16 ⁰⁷	✓
	<u>16</u>	#10641 ⁸⁶

Adopté

8633

Proposé par l'échevin S. Bruffard

Appuyé par l'échevin L. Prescott

Et résolu que M. Maurice Mercier soit engagé détective municipal au salaire de \$1⁰⁰ par année.

Adopté

8634

Proposé par l'échevin M. Duquay

Appuyé par l'échevin S. Bruffard

Et résolu que ce conseil a pris connaissance d'une résolution de la Commission scolaire en date du 30 aout 1943 relativement à l'avis de renouvellement du bail actuel, et avisé par la présente résolution, ladite Commission scolaire, que ce conseil s'en tient à l'avis donné par le Maire et le Greffier le 27 aout 1943; Son Honneur le Maire est autorisé à prendre toutes procédures jugées nécessaires pour faire évacuer les lieux le plus tard le 31 decembre 1943, et à l'expiration de ladite date, est autorisé à faire faire les travaux nécessaires.

à l'agrandissement du Bureau de Rationnement.
Adopté

8635

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la maniere voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap d'emprunter au moyen d'obligation un montant de \$ pour construction de trottoirs"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce septième jour du mois de septembre 1943
(signé) L. Prescott
Échevin de la Cité.

8636-

Propose par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin M. Duquay

Est résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement une somme de \$3000⁰⁰ pour rembourser l'argent déjà dépensé et pour parfaire la piscine municipale; le dit montant de \$3000. sera remboursé à même budget de 1944. Copie de cette résolution soit immédiatement transmise à l'O. P. J. du Cap-de-la-Madeleine

L'échevin D. Turmel demande le vote

Votent pour MM = S. Buffard, M. Duquay et L. Lamy

Votent contre MM = L. Prescott et D. Turmel

Adopté sur division

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Bonne nuit

Maise

Théodore
Griffes

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 20^{ème} jour de septembre 1943, à 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morrissette I.C., MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard et Donat Turmel, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

8637

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Approuvé par l'échevin L. Lamy,
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7^{ème} septembre 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8638

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Approuvé par l'échevin L. Lamy,
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4,729.90 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.
Les Comptes.

Liste de Paie No. 57	434.79
Liste de Paie No. 58	1994.95 ✓
Hon. Trésorier de la Prov.	10.00 ✓
Liste de Paie No. 59	249.15 ✓
Me J. A. Cambray	75.00 ✓
Louis Lacroix	338.80 ✓
Cité du Cap	14.26 ✓
Cité du Cap	55.00 ✓
M. Roy	48.55 ✓
M. L. Lorange	274.14 ✓
Canada Iron Foundries	72.41 ✓
P. A. Guin Enig.	168.80 ✓

Roland Rochefort	21.35	✓
Geo. Héroux	9.00	✓
F. X. T. Berlinguet F. G.	79.33	✓
L. Geo. Thériault	3.20	✓
Bureau du Revenu Prov.	0.90	✓
J. H. Beaumier Agent	98.00	✓
Aleide Demers	91.32	✓
Francis Hankin	140.25	✓
Garage Gauvin	29.44	✓
M. François Lajoie C. R.	25.86	✓
René de Cotuit, Ferron & Cie	20.00	✓
L' Avenir	6.30	✓
Martin Service	9.50	✓
Notaire Paul Boucher	37.00	✓
Liste de Pice No. 60	314.60	✓
St Vincent de Paul Ste Mad.	100.00	✓ 4,721.90

Adopté

8639

Proposé par l'échevin D. Fumel
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que le contre-maitre
 de l'aqueduc soit autorisé à faire le raccor-
 dement de l'eau et des égouts à l'Eglise
 de la Mission St-Odilon

Adopté.

8640

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que la Banque Cana-
 dienne Nationale soit priée de payer pour et
 à l'acquit de la cité de Cap, les coupons et les
 obligations qui deviendront dus les 1^{er} octobre,
 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1943, comme
 suit:-

	Intérêts	Rachat	Total
Octobre	5269.00	6400.00	11669.00
Novembre	3175.00		3175.00
Décembre	1481.25		1481.25
	9925.25	6400.00	16325.25

Suize. 8640

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande devant porter intérêt à un taux n'excédant pas $4\frac{1}{2}\%$ l'an jusqu'à concurrence du montant total de \$ 16,325.25.

Et que ces billets ne devaient ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté

8641

Proposé par l'échevin S. Lamy
Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 8640 du conseil de cette cité relativement à des emprunts temporaires au montant total de \$ 16,325.25.

Adopté

8642

Attendu que une requête de 36 noms de propriétaires résidant au Nord de la voie ferrée qui désirent le service d'aqueduc;

Attendu que les conditions hygiéniques actuelles sont déplorable;

Attendu que la cité a déjà construit un système complet au Sud de la dite voie ferrée;

Attendu que ces travaux, comprenant un réservoir et une conduite principale d'environ 10,000 pieds doivent être exécutés d'urgence;

Attendu que les plans et devis ont été préparés par M. J. E. Fleury, ingénieur, pour lesdits travaux répartis comme suit:-

\$ 45,000.00 pour une conduite principale

d'aqueduc et \$ 25,000.00 pour un réservoir.
 Attendu que les conditions financières
 de la cité lui permet de faire face à ces
 dépenses.

En conséquence
 sur proposition de l'échevin L. Lamy.
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard.
 Il est résolu que ce conseil
 prie le Ministre de la Santé et du Bien-
 Être de la Province S. Hon. Henri Groulx
 de bien vouloir imposer une ordonnance
 pour l'exécution des travaux mentionnés
 aux plans et devis de M. J. E. Fleury I.C.
 L'échevin D. Turmel contre la motion

Adopté

8643

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
 Approuvé par l'échevin L. Lamy.
 Et résolu que ce conseil de-
 mande respectueusement à l'Honorable Henri
 Groulx d'octroyer à l'œuvre des Terrains de
 Jeux du Caf. de la M. Adeline un octroi
 de \$ 3,000.00 étant donné que le conseil
 du Caf. de la M. Adeline est à aménager une
 piscine à l'étang du Moulin des Jésuites, et
 dispensera un montant approximatif de
 \$ 4,000.00 et étant donné que le Gouvernement
 a déjà octroyé d'autres associations semblables
 dans la Province

Adopté

8644

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Approuvé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu que le Greffier soit
 autorisé d'acheter 3 pnelis, 10 flis et trois tubes
 750-20 pour le Canion 3 tonnes de la Voie, et
 que demande d'un permis soit faite à M. Racey
 des Trois-Rivières

adopté

8645

Proposé par l'échevin D. Turmel

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que M. Louis Lacroix soit avisé que toutes les vidanges doivent être enlevées, sinon le conseil verra à les enlever et le coût sera retenu de sur le contrat.

Adopté

8646

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que Me François Lajoie, avocat, comparaisse pour la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline, dans une cause portant le No. 7900 des dossiers de la Cour Supérieure, pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Maricse Leblanc est demandeur, et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline est défenderesse, dans laquelle action il est réclamé \$399.99 de dommages, pour chute sur le trottoir de la rue Loranger, près de la rue Ste-Julienne, le 12 juin 1943.

Que M. François Lajoie fasse toutes les procédures nécessaires pour protéger les intérêts de la Corporation et spécialement qu'il appelle en garantie, si il le juge à propos, les Artisans Canadiens Français, et fasse rapport.

Adopté

8647

Proposé par l'échevin L. Lamy

Approuvé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que copie de la résolution de la Chambre de Commerce en date du 15 septembre 1943, soit transmise à l'Honorable Thomas Dier avec l'appui de ce conseil

Adopté

8648

Proposé par l'éluvin J. Bouffard
Approuvé par l'éluvin L. Lamy

Et résolu que ce conseil
félicite le conseil des Trois-Rivières pour
sa réélection en bloc lors du scrutin
du 20 septembre 1943.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Romeo Nursoette
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine

Je, Maurice Mercier, nommé détective
municipal jure que je remplirai avec honnêteté,
fidélité et justice les devoirs de ma charge au
meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi
au Cap-de-la-Madelaine
ce 2^{ème} jour de septembre
1943.

J. Beaumier
Le Greffier

Murphy

Je Maurice Mercier jure que je porterai
vraie allégeance à sa Majesté le Roi ses
héritiers et successeurs selon la loi

Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi
au Cap-de-la-Madelaine
ce 14^{ème} jour de sept 1943

J. Beaumier
Le Greffier

Murphy

8649

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 ième jour de septembre 1943, à 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C., MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, M. Duquay, L. Prescott, D. Farnel et Alf. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8650

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Approuvé par l'échevin M. Duquay.
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 20 septembre 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté

8651

Proposé par l'échevin L. Prescott
Approuvé par l'échevin L. Lamy
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 3,745.48, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Liste de Paie No. 61	1975.45	✓
N. Vaugeois & Al.	158.40	✓
Liste de Paie No. 62	330.35	✓
Cie de bois St Laurent	92.40	✓
Bureau d'Enregistrement	7.75	✓
Bells Tel. Co. of Canada	51.35	✓
Euclide Marchand	10.80	✓
John Millen 3-Riv. Ltee	1.66	✓
Dielise Auto. Acc. Ltee	1.17	✓
Donat Beaumier	57.29	✓
Emiry Panneton	10.75	✓
Shawinigan W. & P. Co	23.91	✓

Shawinigan W & P. Co.	372.94 ✓
L. G. Thériault	4.80 ✓
Canada Iron Foundries	17.63 ✓
Canadian Pacific Railway	3.00 ✓
Shawinigan W & P. Co	158.13 ✓
Canadian Ludlow Valve	55.51 ✓
Impresserie St Patrice	15.61 ✓
F. X. Champagne	2.25 ✓
J. H. Gaillaiditz	1.00 ✓
Thomas Viviers	4.50 ✓
J. T. Nadeau	222.90 ✓
City du Cap	125.00 ✓
City du Cap	38.93 ✓
	3,745.48

Adopté

8652

Proposé par l'échevin L. Lamy
 Approuvé par l'échevin M. Duquay.
 Et résolu que le Maire et le
 Greffier soient autorisés à transmettre l'avis
 aux Commissaires d'Écoles pour la municipa-
 lité du Cap-de-la-Madeline dans le comté de
 Champlain, par lequel elle requiert la por-
 tion de l'immeuble actuellement occupé par
 lesdits commissaires, en vertu d'un bail
 consenti par la dite corporation pour l'occuper
 elle-même, comme bureau de rationnement
 pour une période d'au moins un an; et
 qu'elle s'engage à l'occuper pour la dite
 période

Adopté

8653

Proposé par l'échevin M. Duquay
 Approuvé par l'échevin L. Lamy
 Et résolu que ce conseil approuve
 avec regrets le décès de M. Lélas Corbeil de cette
 Cité. Ce conseil offre à la famille du dé-
 funt ses plus sincères condoléances dans le
 deuil qui la frappe.

adopté

8654

Proposé par l'éluvin L. Lamy.

Approuvé par l'éluvin L. Prescott

Et résolu que ce conseil approuve avec regrets le décès de Mlle Alma Cambay, de Beaufortville, sœur du Recorder de la Cité du Cap-de-la-Madeline, ainsi que la mort de M. Alfred Ayotte des Trois-Rivières, beau-frère du Recorder.

Le conseil prie les familles Ayotte et Cambay d'accepter leurs félicités sincères sympathiques.

Adopté

Avis de Motion

Je soussigné, éluvin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité; je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, d'emprunter au moyen d'obligations, un montant d'argent pour compléter le système d'aqueduc dans la Mission St. Odilon.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce vingt-septième jour du mois de septembre 1943.

(Signé) Midard Duguay
Éluvin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Arno Co. Mousselle
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 4 octobre 1943, à 7.00 hrs P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C. MM. les échevins L. Lamy, Geo. Brouffard, M. Duguay, L. Puscott, D. Fournel et Alf. Dorost, formant quorum, sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8655

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 septembre 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté

8656

Proposé par l'échevin M. Duguay
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 17,420.85, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les Comptes.

L. Hon. Trésorier de la Prov.	13.80	✓
Banque Can. Nationale	11669.00	✓
Banque Can. Nationale	168.47	✓
Liste de Paie No. 63	319.37	✓
J. A. Labelle M. de Poste	34.80	✓
Alf. Roy	23.76	✓
Réal Pelletier	18.20	✓
Prof. Edilon Hudlot	150.00	✓
John Miller 3-Riv. Ltee	1.82	✓
J. T. Nadeau	126.84	✓
P. A. Guimé Eng.	80.80	✓
H. Massicotte & Fides Ltee	867.56	✓

suite. 8656

Canadian Ludlow Salv Co	4.91	✓
J. L. Doyon	30.45	✓
P. Hon. Desrozier de la Prov.	3487.82	
Château Desblos	25.84	✓
Bureau d'Enregistrement	13.10	✓
O'Neil English, Huissier	0.75	✓
La Revue Municipale	10.20	✓
Garage Charvet & Fries	0.65	✓
Lo. Geo. Thureauault	1.60	✓
International Harvester Co	5.39	✓
Rodolphe Gauthier	3.00	✓
T. J. Moore & Co. Ltd	0.67	✓
Mawhinigan W. & P. Co.	0.77	✓
Mawhinigan W. & P. Co.	361.68	✓
Euclide Marchand	19.60	✓
		17,440.85

Adopté

8657

Proposé par l'écrivain L. Prescott

Approuvé par l'écrivain M. Duquay

Et résolu que les membres de ce Conseil ont appris avec joie les succès remportés par l'équipe de Base Ball Caf-de-la-Madeline, laquelle vient de remporter le championnat intermédiaire "A" de la Province de Québec;

Ils offrent au Sieur Antonio Benoit ainsi qu'à chacun des joueurs de l'équipe championne, leurs plus chaleureuses félicitations;

Que copie de la présente soit transmise à la direction du Caf-de-la-Madeline ainsi qu'aux journaux

Adopté

8658

Proposé par l'écrivain G. Bouffard

Approuvé par l'écrivain L. Lamy

Et résolu que ce conseil a pris connaissance d'une copie certifiée d'une résolution du conseil de la Paroisse de Ste-Mathe du Caf-de-la-Madeline concernant une demande d'étrou-

pour l'ouverture de la rue Notre-Dame, depuis les limites de la Cité du Cap jusqu'au cimetière, et approuve cette résolution.

Adopté

8659

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Affirmé par l'échevin L. Prescott

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire faire un relevé par un Ingénieur de tous les détails, là où les échevins désirent que des trottoirs soient faits

Adopté

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Rome Morissette

Maire
J. Blais
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 18^{ième} jour d'octobre 1943 à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et M. D. Watt formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8660

Proposé par l'échevin L. Prescott

Affirmé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 4 octobre 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8661

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 3,898.24, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de paie No. 64	\$ 1,974.95	✓
Laurent Langis	60.00	✓
Cité du Caf	100.00	✓
Liste de Paie No. 65	336.05	✓
Liste de Paie No. 66	255.77	✓
Me. J. A. Cambrey	75.00	✓
Louis Lacroix	338.80	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
Cité du Caf	25.55	✓
Cité du Caf	36.22	✓
J. A. Labelle	4.00	✓
Tresorier de la Province	.90	✓
L. Avenir	16.80	✓
T. J. Moore & Cie Ltee	72.28	✓
Cie Ronco du Canada Ltee	6.12	✓
J. Bte Lanouette Agent	26.35	✓
Cie d'huile Penn-Mass	23.67	✓
Kimball Automobile Ltee	2.86	✓
Martin Service Station	19.95	✓
F. X. T. Berlinguet A. G. + I. C.	51.52	✓
Cariere 3-Rivieres Ltee	235.70	✓
Syndicat Nationale du Rachat Des Rentes Seigneuriales	8.66	✓
Euclide Marchand	42.40	✓
L. Geo. Fleuryault	1.20	✓
United Auto Parts 3-Riv.	6.74	✓
Can. Pacific Railways Co	.37	✓
P. A. Gouin Engg.	31.78	✓
John M. Allen 3-Riv. Ltee	3.26	✓
H. Héroux Engg.	6.69	✓
Dawson Bros. Limited	18.43	✓
Northern Electric Co. Ltd	28.27	✓
Thomas Viviers	2.25	✓

Jules Roy
Alphonse Roy

54.54 ✓

16.16 ✓ 3,898.24

Adopté

8662

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin H. D. West

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention entre la Shawinigan Water & Power Company, relativement à l'installation du système d'alarme de la cité sur les bateaux de la dite Compagnie, le tout tel que lu en conseil ce jour.

Adopté

8663

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil prend connaissance d'une offre faite par Emory Massicotte au sujet d'une conduite principale d'aqueduc et d'égouts pour desservir la maison de son gardien (fumier) et de son étable, et après considération, accepte suivant les conditions suivantes: La cité se réserve le droit de rembourser le matériel qui sera utilisé dans l'Avenue des Erables, et ceci en aucun temps; et en compensation du travail qui sera fait, la cité est d'opinion de ne faire aucune charge pour l'usage de l'eau.

Adopté.

8664

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement une somme de \$ 8,750.00 pour l'achat d'un tracteur "Caterpillar" pour l'entretien des rues l'hiver.

Le présent emprunt tempo-

Suite - 8664

raire sera remboursé à même le budget de 1944.

Si accepté, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des chèques jusqu'à concurrence du montant total de \$8,700.00.

Adopté

8665

Proposé par l'échevin M. Duquay
Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que ce conseil appuie la résolution de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant l'entretien d'hiver de la route Montréal, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeline, Beau-nigan & Grand Mirac aux frais du Gouvernement tel que la dite résolution amendée et tel qu'amendée

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Romeo Morissette

Maire
J. Beaumes
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 25^{ème} jour du mois d'octobre 1943, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C., MM. les échevins L. Lamy, G. Bouffard, M. Duquay, L. Prescott, D. Turmel et M. J. Devost jouant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8666

Proposé par l'échevin G. Bouffard
 Appuyé par l'échevin S. Lamy,
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée régulière du conseil de
 cette cité en date du 18 octobre 1943 soit
 adopté tel que lu.

Adopté.

8667

Proposé par l'échevin M. D. Guéneau
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard
 Et résolu que les comptes au
 montant total de \$ 10,975.35, et tels que
 décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No: 67	\$ 1994.95 ✓
F. W. Woolworth Co. Ltd	10.50 ✓
Can. Pacific Railway Co	132.28 ✓
J. H. Beaumier agent	3.13 ✓
John Miller 3-R. Ltee	4.31 ✓
Aimé Desroberts	16.92 ✓
Giard Lèvesque	100.00 ✓
René de Cotret, Fremont & Cie	20.00 ✓
J. A. Labelle M. de Poste	18.00 ✓
Liste de Paie No. 68	289.50 ✓
J. B. Louanger	20.43 ✓
Me. François Lajoie C.R.	5.00 ✓
Cité du Caf	5.74 ✓
Montreal Service & Sales Ltd	6.57 ✓
T. J. Moore & Co. Ltd	70.79 ✓
Sauvart Langis	60.00 ✓
Ban. Canadienne Nation	7700.00 ✓
Bell Tel. Co. of Canada	48.56 ✓
Shawinigan W + P. Co.	27.32 ✓
Shawinigan W + P. Co.	372.94
Henri Biliveau	38.01 ✓
Eveline Marchand	30.40 ✓
	\$ 10,975.35

Adopté.

8668

Proposé par l'échevin L. Pusecott

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que M. l'échevin Bouffard soit nommé délégué au Conseil de Comté à l'assemblée spéciale qui doit être tenue à Ste Genevieve le 29 courant à 10.00 A.M., et s'associe tous les membres du conseil qui désireront s'y joindre.

Adopté.

8669

Proposé par l'échevin Alf. Devost.

Approuvé par l'échevin S. Bouffard.

Et résolu que ce conseil s'engage à entretenir la rue Notre-Dame l'hiver à partir des limites N.E. de la Cité du Cay et le réimburse pour le prix de \$100.00 à condition que le montant soit remboursé par la paroisse de Ste. Madeleine.

Adopté.

8670

Proposé par l'échevin M. Duguay.

Approuvé par l'échevin L. Pusecott.

Et résolu que ce conseil ratifie à toutes fins que de droit l'engagement pris par le Comité du Bois de chauffage. Le conseil s'engage à verser à Monsieur Arthur Doucet Marchand de bois de cette Cité le montant représentant le nombre de cordes de bois qui ne sera pas vendu le 15 décembre prochain au prix convenu de \$6.50 plus \$1.50 la corde de 4 pieds. Le tout contrôlé par M. S. Languis du Bureau du Bien-Être.

Adopté.

8671

Proposé par l'échevin Médard Duguay.

Approuvé par l'échevin Alf. Devost.

Et résolu que le contre-maître de la Voirie soit autorisé à niveler et pister la rue Cartier de la route Shawinigan.

jusqu'à la 1^{ère} rue, la dernière rue de
Cartier jusqu'à Radnor et la rue Radnor
de la 1^{ère} rue jusqu'à la route Shawi-
nigan; la rue St. Georges de Toupin à
Carignan.

Adopté.

8672

Proposé par l'échevin L. Lamy

Affirmé par l'échevin M. Duguay & L. Prescott

Et résolu que le Maire et le Triso-
rier soient autorisés à signer un ou des che-
ques jusqu'à concurrence du montant total
de \$30,000.00, comme souscription au 6^{ème}
emprunt de la Victoire.

Adopté.

8673

Proposé par l'échevin M. Duguay

Affirmé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que la résolution No.
8664, du conseil de cette Cité faite et adoptée
à la séance régulière du 18 octobre, soit a-
mendée en y ajoutant dans la deuxième ligne
du deuxième alinéa après les mots "un ou des chèques"
les mots "et un billet à demande".

Adopté.

8674

Proposé par l'échevin G. Bouffard,

Affirmé par l'échevin Alf. Devost & M. Duguay.

Et résolu que M. l'échevin Louis
Lamy, soit nommé Pro-Maire pour le pro-
chain terme.

Adopté.

8675

Proposé par l'échevin Louis Lamy,

Affirmé par l'échevin M. Duguay

Et résolu que le Maire et le Triso-
rier soient autorisés à signer un chèque de \$75.00
à l'ordre du Nouvelliste comme annoncé pour
l'emprunt de la Victoire.

Adopté.

8676

Avis de Motion

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de Motion qui a été faite et en la manière voulus par la loi, et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement concernant la circulation et l'entretien des rues de la Cité du Cap-de-la-Madeline."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce vingt-cinquième jour du mois d'octobre 1943.

(Signé) Georges Bouffard.
Échevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Maire
J. Beaumier
Guffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, Mardi le 2^{ème} jour du mois de novembre 1943, à 7⁰⁰ heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Ronco Morissette I. C., MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, M. Duquay, S. Pruscott, Donat Turmel et Alf. D'Arbois, formant quorum sous la Présidence du Maire Van Jauntenil.

8677

Proposé par l'éluvin M. Duguay,
Approuvé par l'éluvin S. Prescott.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 25 octobre 1943 soit adopté tel que lu.

Adopté

8678

Proposé par l'éluvin M. Duguay,
Approuvé par l'éluvin S. Prescott.

Et résolu que les comptes au montant total de \$1,768.33 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les-Comptes.

Ville de Montcal	5.25	✓
Cité du Caf	50.00	✓
Banque Can. Nationale	205.11	✓
Cité du Caf	58.07	✓
Liste de Paie No. 69	184.52	✓
Ass. Prov. Base-Ball Amateurs	75.00	✓
Cité du Caf	100.00	✓
H. Massicotte & Fries	103.89	✓
Shawinigan W & P. Co.	390.97	✓
Ls. Geo. Thureauult	1.50	✓
Garage Gauvin	22.44	✓
P. A. Guin Emg.	4.49	✓
Canada Iron Foundries	9.67	✓
Fortunat Lord C.R.	115.55	✓
Roland Rochefort	122.50	✓
Francis Hankin & Co	75.79	✓
J. T. Madrau	211.78	✓
Garage Chauvet & Fries	4.07	✓
Geo. Héroux	1.49	✓
Grigore & Fils	2.04	✓
Paroisse St. Lazare	25.00	✓ \$1,768.33.

Adopté.

Nul

8679

Proposé par l'échevin Alf. Devost,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que ce conseil est d'opinion
 que toute demande de permis de construction
 devra dorénavant être soumise au Bureau de
 l'Unité Sanitaire avant d'être mise par la
 Corporation de la Cité du Cap, et que le Buffier
 soit autorisé à donner les avis publiés en
 conséquence.

Adopté.

8680

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin Alf. Devost.

Et résolu qu'un montant de
 \$100.00 soit octroyé à la Société St-Vincent de
 Paul de la Paroisse Ste Madeline.

Le Maire et le Trésorier sont auto-
 risés à signer un chèque de \$100.00 à l'or-
 dre de la Société St-Vincent de Paul Ste Mada-
 line.

Adopté.

8681

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que Monsieur Hector
 Beauchamp soit engagé provisoirement au facteur
 de la Cité au prix de \$46.00 par semaine; le
 présent engagement est valide pour une pério-
 de d'au moins une année à compter de la
 date de sa première fourniture d'ouvrage.

Adopté.

8682

Proposé par l'échevin L. Prescott.
 Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que le rouleau à vapeur
 soit loué à M. Lucien Massicotte, entrepreneur au
 prix de \$50.00 pour une semaine d'ouvrage à
 partir du 3 novembre 1943.

Adopté.

8683

Proposé par l'échevin H. Durost,
Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que ce conseil offre un montant de \$200.00 en capital et frais dans la cause Norvise Leblanc vs la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Cette offre est faite sans préjudice à nos droits et dans le seul but de racheter notre pair.

Si accepté, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$200.00 à l'ordre Gariisy et Gariisy et qu'une quittance en bonne et due forme soit préparée par M^{re} François Lajoie C.R.

Adopté.

8684

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Approuvé par l'échevin D. Turmel,

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte d'entente entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline et l'Honorable Ministre de la Défense Nationale représentant de Sa Majesté le Roi relativement au raccordement de l'aqueduc de l'Aéroport au système actuel de la Corporation le tout tel que rédigé et lu en conseil ce jour.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Nous munette
Maire,
J. Beaumes
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 15.ième jour de novembre 1943, à 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honorable Maire Roméo Morissette I.C. M.M. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alf. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8685

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Affirmé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité, en date du 2 novembre 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté

8686

Proposé par l'échevin L. Lamy

Affirmé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 2,755.11, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 71	190.70	✓
Louis Lacroix	338.80	✓
Liste de Paie No. 72	109.80	✓
Liste de Paie No. 73	217.33	✓
Cité du Cap	36.40	✓
J. A. Labelle, M de Poste	28.50	✓
Arthur Brocchette	39.00	✓
Matin Service Station	26.05	✓
P. A. Guin Emrg	10.71	✓
J. G. Thurnauet	1.50	✓
John Miller 3-R Ltee	1.22	✓
Délisle Auto Ltee	0.46	✓

Shawinigan W + P Co	85.55 ✓
Aleide Demus	30.00 ✓
Pagé Equif & Const. Co	22.43 ✓
Carrière 3-Riv. Ltee	90.60 ✓
Bureau d'Emigration	11.70 ✓
St Maurice Valley Chronicle	11.00 ✓
Maf. Laranger	7.09 ✓
Lucien Massicotte	42.25 ✓
J. L. Doyon	36.75 ✓
Emery Panneton	54.25 ✓
Francis Hankin	115.49 ✓
David Morrissette	5.77 ✓
H. J. Bergeron	52.98 ✓
Buis de l'Etat, Peron & Cie	20.00 ✓
Cie d'Huile Penn Mass	6.80 ✓
Plumiste Laviolette	10.20 ✓
J. E. Fleury I.C.	641.45 ✓
Prime Brousard	115.00 ✓
Alf. Roy	34.55 ✓
Château de Blois	113.68 ✓
Paul Boucher N.P.	47.10 ✓
Société St Vincent de Paul	100.00 ✓ lte Famille
Union Municipale du Caf	100.00 \$2.755-11

Adopté

8687

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin H. D'crost,
 Et résolu que le conseil de la
 Cité du Caf-de-la-Madeline accepte le mon-
 tant de \$50.00 des propriétaires riverains pour
 l'entretien du chemin entre les limites nord-
 est de la Cité et le cimetière, pour la saison
 1943-44.

Adopté.

8688

Attendu que à diverses reprises les pro-
 priétaires résidents de la Paroisse St-Odilon
 ont réclamés les services de l'aqueduc;

Attendu que plusieurs propriétaires par la suite ont de nouveau mis le conseil de la cité de Caf, en demeure, de leur fournir l'eau nécessaire à leur commerce et à leurs troupeaux, et même ont fait envoyer par l'entremise de leur procureur un avis par lequel il sommait le conseil de leur fournir l'eau au plus tôt sinon ils verraient à prendre des procédures par suite du pompage constant du puits de St-Odilon.

En conséquence,

sur proposition de l'échevin M. Duguay.

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Il est résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre de la Santé de la Province M. Henri Groulx, de bien vouloir faire imettre une ordonnance pour les travaux projetés plus haut, et d'autoriser la cité à faire ces travaux, et ce, pour le montant total de \$35.000.00, et que le conseil soit délégué pour aller rencontrer l'Hon. Henri Groulx.

L'échevin D. Turmel demande le vote.

Contre: A. Dwoost, L. Prescott, D. Turmel

Pour: G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.

son Honneur le Maire vote pour la motion principale, qui est adoptée sur division

8689

Proposé par l'échevin L. Prescott.

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire parvenir par l'entremise de Paul Boucher N.P. un protêt à M. Louis Lacroix, l'avisant que les vidanges ne sont pas enlevées suivant l'entente avec le conseil, et que avis est donné que le conseil reprendra l'edit enlèvement à la fin de novembre.

Adopté.

8690

Proposé par l'échevin G. Bouffard
Appuyé par l'échevin A. Dwoost

Et résolu que le Greffier soit autorisé d'acheter une machine à souder complète avec tous les accessoires.

Adopté.

8691

Proposé par l'échevin L. Lamy
Affirmé par l'échevin M. Duquay

Et résolu que son Honneur le Maire soit autorisé à faire une réception à son Honneur le Maire Adolphe Paymeault à l'occasion de sa visite officielle au Cap-de-la-Madelaine.

Adopté.

8692

Proposé par l'échevin L. Lamy
Affirmé par l'échevin L. Prescott

Et résolu que M. J. E. Fleury I.C. soit autorisé à faire l'évaluation de la Cie Laurentian Silk Mills Ltd & Cie de Bois St-Laurent, aux mêmes conditions que l'évaluation de la Cie Consolidated Paper Coy. Ltd.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Honore munisetti

Maire
Beaumont
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22^{ème} jour de novembre 1943, à 7.00 heures P.M. à

laquelle assemblée étaient présents son Honneur
le Maire Roméo Morissette I. C. M. M. les échevins
L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Puseott,
D. Turmel et Alf. Devost formant quorum
sous la Présidence du Maire au faituel.

8693

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Approuvé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil de cette
cité en date du 15 novembre 1943, soit
adopté tel que lu.

Adopté.

8694

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 1,471.73, et tels que décrits ci-
après soient acceptés et payés.

Les Comptes.:	\$	Mme Makine Gauthier	\$35.00	✓
		Me. J. H. Cambay	75.00	✓
		Liste de Paie No. 75	214.33	✓
		Cité du Caf.	100.00	✓
		Cité du Caf	220.00	✓
		Cité du Caf	10.76	✓
		F. W. Woolworth Co. Ltd.	51.00	✓
		P. H. Gouin Eng.	2.74	✓
		Flumault & fils	168.06	✓
		Shawinigan W & P. Co	372.94	
		"	25.05	✓
		Treasurer de la Prov.	9.20	✓
		J. B. Loranger	8.42	✓
		Fleuriste Laviolette	3.66	✓
		Impimerie St Patrice	6.06	✓
		H. Giroux Eng.	2.33	✓
		T. J. Moore & Co. Ltd	62.22	✓
		Lucien Massicotte	2.36	✓
		Arthur Briuillotte	2.50	✓
		St-Vincent de Paul et Sazere	100.00	✓
			\$ 1,471.73.	

Adopté.

8695

Proposé par l'échevin Louis Lamy.

Approuvé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que un montant de \$50.00 soit versé au Comité du Timbre de Noël du Caf. de la Madeleine, comme souscription municipale.
Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour ledit montant de \$50.00.

Adopté.

8696

Attendu que la majorité des citoyens de la Mission St-Odilon pour la partie située au nord-ouest de la voie ferrée du C.P.R., ont signé une requête pour avoir l'aqueduc dans leurs limites;

Attendu que depuis l'installation du point Layne dans la dite Mission, plusieurs propriétaires se voient privés de l'eau provenant de leur propre puits qui était au point de vue hygiénique dans une situation assez critique;

Attendu que ces conditions hygiéniques ne font que s'aggraver si la situation reste la même et que les travaux d'aqueduc dans cette partie s'imposent pour assurer la santé publique;

En conséquence

Sur proposition de l'échevin Médard Duquay

Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Il est résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre de la Santé, M. Henri Groulx de bien vouloir émettre une ordonnance pour l'exécution des travaux d'aqueduc dans la partie de la paroisse St-Odilon au nord-ouest de la voie ferrée du C.P.R. et ce, pour un montant total de \$35.000.00.

Approuvé à lundi par la résolution No. 8697.

8697

Proposé par l'échevin L. Lamy

Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que la présente se-

ance soit ajournée à lundi le 29 novembre 1943, à 7.00 hrs P.M. sur la résolution No. 8696 sur laquelle une décision doit être prise.

Adopté

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Rome Morissette
Maire.
J. Beaumier
Greffier.

8698

Proposé par l'échevin Ludovic Prescott,
Approuvé par l'échevin Louis Lamy,
Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Dame Paul Lahaie de Batiscan, sœur du Riv. Arthur Brunelle Ptre curé de la Paroisse de St-Lazare et aussi la sœur de M. Hervé E. Brunelle, député fédéral du comté de Champlain.

A la famille éprouvée, ce conseil offre ses plus sincères sympathies, et recommande une grand'messe à l'intention de la défunte.

Adopté.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

En un ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 29.ième jour de novembre 1943, à 7 hrs P.M. auquel ajournement étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C., MM. les échevins Lo. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duquay, L. Prescott, Alf. Durost et D. Fumel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

8699

Attendu que la majorité des citoyens de la Mission de St. Odilon dans la partie située au nord-ouest de la voie ferrée du C.P.R. ont signé une requête pour avoir l'aqueduc dans leurs limites;

Attendu que depuis l'installation du fuito layne dans la dite Mission, plusieurs propriétaires se voient privés de l'eau qui provenait de leurs fuits et qui était au point de vue hygiène, dans une situation critique;

Attendu que ces conditions hygiéniques ne feront que s'aggraver si la situation reste la même et que les travaux d'aqueduc dans cette partie, s'imposent pour assurer la santé publique.

En conséquence,

Sur proposition de l'échevin M. Duguay.

Affirmé par l'échevin L. Lamy.

Il est résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Santé M. Henri Groulx de bien vouloir émettre une ordonnance pour l'exécution des travaux d'aqueduc dans la partie de la Paroisse de St. Odilon au nord-ouest de la voie ferrée du C.P.R. et ce, pour un montant total de \$35.000.00.

L'échevin D. Turmel demande le vote.

Pour : MM. Louis Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Puscott et M. Dorat.

Contre : M. Dorat Turmel.

Adopté.

8700

Proposé par l'échevin L. Puscott.

Affirmé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu unanimement que ce conseil a appris avec regrets la mort de M. Russell Beswick mort au front avec la R.C.A.F.

Le conseil fide M. Arthur

Beswick, Girant de la Laurentian Silk Mills
d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté

Et la séance est levée.

Louis Lamy

Maire.

J. Blauvelt
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de
la cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée
fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions
à l'Hotel de Ville, lundi le sixième jour de décembre
1943, @ 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Romeo Morrisette
I.C., M.M. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard,
M. Duquay, L. Prescott, M. D'Arst et D. Turmel
formant quorum sous la Présidence du
Maire au fauteuil.

8701

Proposé par l'échevin M. Duquay.

Affirmé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil de cette
cité en date du 22 novembre 1943 ainsi que
celui de l'ajournement en date du 29 novembre
1943 soient adoptés tel que lus.

Adopté.

8702

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Affirmé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que les comptes au montant
total de \$ 39,858.17 et tels que décrits ci-après
soient acceptés et payés.

suite 8702 Les-Comptes.

Liste de Paie No. 76	196.80 ✓
Banque Can. Nationale	27000.00 ✓
" " "	3000.00 ✓
" " "	150.00 ✓
" " "	243.86 ✓
" " "	1481.25 ✓
" " "	3175.00 ✓
J. Langis	60.00 ✓
Citi du Caf	180.00 ✓
Citi du Caf	33.00 ✓
Maurice Blais	9.89 ✓
Liste de Paie No. 77	2074.95 ✓
Citi du Caf	8.24 ✓
Liste de Paie No. 78	156.95 ✓
J. L. Doyon,	25.95 ✓
Jos. Gauthier & Fils	147.55 ✓
Prof. O. Hudlot	150.00 ✓
Shawinigan W & P. Co	1.63 ✓
" " "	490.19
" " "	3.01 ✓
Canada Iron Foundries	45.52 ✓
John Miller & R. Ltee	5.06 ✓
Cie d'Huile Penn. Mass	18.72 ✓
Bell Tel. Co of Canada	52.61 ✓
P. J. Nyotte	4.72 ✓
Aleide Demers	87.66 ✓
Oren Wedge	15.00 ✓
Liste de Paie No. 79	183.80 ✓
Restaurant Rochefort	3.61 ✓
Bureau d'eniquestement	9.95 ✓
Garage Chauv & Fils	5.00 ✓
Garage Martin	8.40 ✓
des. Roy	24.77 ✓
Arthur Robut	8.00 ✓
J. T. Madeau	9.79 ✓
Piliste Auto. Acc.	5.06 ✓
H. Massicotte	118.36 ✓
La Cordonnerie Moderne	3.95 ✓

Suite 8702

Jean M. Ferron	231.54	✓
L' Avenir	4.20	✓
F. X. T. Berlinguet A. G.	60.89	✓
J. A. Labelle M. de Poste	25.00	✓
Garage Héroux	1.39	✓
J. Edm. Loranger	8.00	✓
Carrière S. R. Itie	185.90	✓
Francois Lajoie C. R.	111.00	✓
Euclide Marchand	32.00	✓
	\$39,858.17	

Adopté.

8703

Proposé par l'échevin G. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin D. Turmel.
 Et résolu que Fortunat Beaumier
 Gueffier soit et est par les présentes autorisé à
 comparaître pour et au nom de la Corporation
 de la Cité du Cap-de-la-Madeline devant l'Ho-
 norable Juge de la Cour Supérieure pour répondre
 aux faits et articles mentionnés dans l'ordre
 de répondre en rapport avec l'action de Emile
 Paquin, Demandeur Vs La Corporation de la
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

8704

Proposé par l'échevin M. Duquay.
 Approuvé par l'échevin G. Bouffard.
 Et résolu que la soumission de
 M. Ferdinand Binette pour l'entretien du chemin
 du Rang des Grandes Prairies communément ap-
 pelé, Rang du Cordon Young, pour la saison
 d'hiver 1943-44, au prix de \$ 60.00 soit
 acceptée.

Monsieur Binette devra signer la
 forme ordinaire, un engagement d'entretien le
 dit rang suivant la loi.

Adopté.

Ligne Nulle

8705

Proposé par l'échevin S. Lamy,
 Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard,

Et résolu que la soumission de M. Jos. Edmond Loranger, pour l'entretien de la route St-Maurice, pour la partie située entre le boulevard Ste-Madeleine et les limites N. O. de la cité; le chemin de St-Malo depuis la route St-Maurice et le chemin conduisant à l'usine de fongage et le chemin même de la station de fongage au prix de \$195.00 pour l'hiver 1943-44, soit acceptée.

Monsieur Loranger devra se conformer aux exigences de la loi et signer la formule d'usage.

Adopté.

8706

Proposé par l'échevin M. Duquay,
 Approuvé par l'échevin S. Lamy,

Et résolu que la soumission de M. Lucien Massicotte, pour la confection d'une cheminée et l'installation d'une fournaise à air chaud, soit acceptée.

Adopté.

8707

Proposé par l'échevin S. Lamy,
 Approuvé par l'échevin A. D. West,

Et résolu que ce conseil appuie la résolution, relativement à l'entretien à la charge du Gouvernement Fédéral, de la route Montcal, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Falls & Grand'Mère.

Adopté.

8708

Proposé par l'échevin S. Prescott,
 Approuvé par l'échevin S. Bouffard,

Et résolu que le Maire et le Suppléant soient autorisés à signer pour et au nom de la cité, le contrat de vente d'un lot de terre connue et désigné comme le numéro de subdivision

8708. Suite

No. 40 du cadastre officiel du lot primitif No. 149,
à Madame Germaine Lyonne, et ce pour le prix
de \$110.00 comptant.

Adopté.

8709

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Affirmé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que ce conseil à la suite
de l'entente hors de cour d'une poursuite de D^{me}
Marisec Leblanc vs La Cité du Cap, prie les Artisans
Canadiens Français de diviser avec la Cité dans
une proportion de 50% le montant total payé
de \$311.00.

Adopté.

8710

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Affirmé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que le Suffier soit autorisé
d'aviser les Artisans Canadiens Français etc., qu'ils
devront faire les travaux nécessaires afin de
prévenir des accidents qui seraient causés par
les racines d'arbres. Si dans les 15 jours les dits
travaux ne sont pas faits, la Cité devra à faire
faire lesdits travaux et les dépenses seront char-
gées aux dits propriétaires.

Adopté.

8711

Proposé par l'échevin Midard Duguay.

Affirmé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que la Cie Shawinigan
Water & Power soit autorisée à changer la lumière du
poteau No. 23 situé sur la route Shawinigan, la
lumière située à l'encoignure de Thibeau et Rime
Avenue et un poteau rue Thibeau en face de
la propriété de M. Laferrère et les places à des
endroits qui seront désignés par les autorités

Adopté.

8712

Proposé par l'échevin Georges Bouffard,
Approuvé par l'échevin L. Prescott.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire installer un compteur Compound à la Beauverie Austin et que le tarif à être fixé est de \$0.07 1/2 du mille gallons.

Adopté.

8713

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui aura lieu et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à l'une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'imprimer au moyen d'obligations, un certain montant d'argent pour compléter le système d'aqueduc dans la Mission St-Odilon.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce sixième jour du mois de décembre 1943.

(Signé) Midard Duguay
Échevin de la Cité.

8714

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce conseil octroi un montant de \$150.00 comme souscription à la Fabrique Ste-Famille pour gratifier la paroisse d'un Orgue le tout payable le 1^{er} février 1944.

Adopté.

8715

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Approuvé par l'échevin A. Devost.

8715-Suite

Et résolu que le Greffier soit autorisé à louer le rouleau à usage de M. Ferdinand Binette pour le prix de \$1.00 pour la saison d'hiver 1943-44, et devra signer un engagement de remettre ledit rouleau dans le même état qu'il est actuellement.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Morissette
Maire.
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C. fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, vendredi le 10^{ième} jour de décembre 1943, à 7.00 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C. MM. les échevins Ls. Lamy, M. Duguay, S. Pusscott, Alf. D'west et D. Turnbull formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8716

Proposé par l'échevin Midard Duguay.

Approuvé par l'échevin Louis Lamy.

Et résolu que le règlement No. 235 intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine d'emprunter au moyen d'obligations un montant d'argent pour compléter le système d'aqueduc dans la Mission St Odilon" soit adopté en première lecture.

Adopté.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 MUNICIPALITE DE
 LA CITE DU
 CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, Le 7 décembre 1943.

A son honneur le Maire,
 Messieurs les échevins,
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
 DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, V.E.N.D.R.E.D.I, le dixième jour du mois de décembre de l'année mil neuf cent ~~quarante-trois~~ sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce septième jour de décembre mil neuf cent ~~quarante-trois~~ quarante-trois (1943.)



Cette assemblée est convoquée

par S. Honneur le Maire R. Morissette.

pour les raisons suivantes: - **10-** Prendre en considération le règlement d'emprunt de \$35,000.00 à la suite de l'ordonnance du Ministère de la Santé en date du 6 décembre 1943, et adopter des résolutions pour son adoption s'il y a lieu.

J. Beaumier
 LE GREFFIER.

assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 20ième jour du mois de décembre 1943 à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins Louis Lamy,

8717

Proposé par l'échevin Midard Duguay.
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy.

Et résolu que le règlement No. 235 intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline d'imprimer au moyen d'obligations un montant d'argent pour compléter le système d'aqueduc dans la Mission St. Odilon" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

8718

Proposé par l'échevin Louis Lamy.
 Approuvé par l'échevin S. Prescott.

Et résolu que le Suffier soit autorisé à demander des soumissions pour la construction de conduite principale de 8" dans la Mission St. Odilon, pour la partie située au nord-ouest du Canadien Pacifique jusqu'au puits tubulaire situé sur les terrains de la Cité. Les dites soumissions devront être reçues pour le 15 décembre 1943 à 5.00 hrs. P.M.

Adopté.

Et la séance est levée

Louis Lamy
 Maire.
 J. Beaumes
 Suffier.

Province de Québec,
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 20^{ème} jour du mois de décembre 1943 à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins Louis Lamy,

Geo. Bouffard, M. Duquay, L. Prescott et
D. Turmel, formant quorum sous la Prési-
dence de M. l'échevin Louis Lamy, Pro. Maire,
au fauteuil.

8719

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que le procès-verbal de
la dernière assemblée régulière du conseil de
cette cité en date du 6 décembre 1943, celui de
l'assemblée spéciale en date du 10 décembre 1943
ainsi que celui des Commissions-Permanentes
en date du 15 décembre 1943, soient adoptés
tels que lus, et que la résolution fait et passé
à l'assemblée des Commissions-Permanentes, est
à toutes fins que de droit ratifiée.

Adopté.

8720

Proposé par l'échevin M. Duquay,
Approuvé par l'échevin L. Prescott.

Et résolu que les comptes au mon-
tant total de \$ 5,679.36, et tels que décrits
ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Chf. Alide Bellemare	\$ 50.00	✓
L' Hon. Tris. de la Prov.	5.85	✓
Liste de Paie No. 79	185.90	✓
L' Hon. Tris. de la Prov.	50.00	✓
Liste de Paie No. 80	2149.95	✓
Canadian Pacific Rail.	1.00	✓
Mme J. G. Suring	15.00	✓
Cité du Cap	100.00	✓
P. V. Ayotte	0.94	✓
Ant. Martel & Al.	9.00	✓
Louis Lacroix	338.80	✓
Liste de Paie No. 81	145.70	✓
Dr Pierre Lahaye	24.50	✓
Cité du Cap	50.39	✓
L' Avenir	4.20	✓

J. T. Nadreau	275.24 ✓
John Millin 3. R. Stie	7.96 ✓
Gono Electric	9.07 ✓
Canadian Ludlow Valve	162.03 ✓
Roy. Auto. Emrg.	26.40 ✓
P. V. Ayotte	100.43 ✓
François Louanger	8.00 ✓
Reni de Cotet Person. Cie	20.00 ✓
Restaurant Rochefort	29.75 ✓
Garage Alberic Guvin	63.61 ✓
Henri Biliveau	30.70 ✓
J. S. Fortin Stie	26.52 ✓
Francis Hankin & Co.	38.36 ✓
Alf. Roy	21.30 ✓
Cie d'Veille Perm. Mass	7.80 ✓
Alfred Clermont	203.62 ✓
Historien de la Prov.	9.00 ✓
J. W. Desmarcault	16.00 ✓
Dilecte Auto. Acc. Stie	13.16 ✓
Public Admin. Service	2.50 ✓
St Maurice Valley Chronicle	7.56 ✓
L'Imprimeur du Roi	22.55 ✓
P. H. Guvin emrg.	46.01 ✓
Fid. Can. des Maires & Mun.	18.00 ✓
Treasury de la Prov.	29.50 ✓
J. E. Fleury I.C	1353.061 ⁷ 5,679.36

Adopté

8721

Proposé par l'échevin L. Prescott.

Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que la résolution No. 8528 fait et adoptée le 17 mai 1943, accordant l'enlèvement des vidanges par M. Louis Lacroix, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit, étant donné que le contrat n'a pas encore été signé.

Adopté

8722

Proposé par l'échevin G. Bauffard.

Approuvé par l'échevin L. Prescott.

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons et les obligations ou versements qui deviendront dus les 1er janvier et 1er février 1944, comme suit :

Janvier 1944 \$ 9,410.00

Février 1944 14,724.00

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$24,134.00 au taux n'excedant pas 4 1/2 % l'an.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons, obligations ou billet.

Adopté.

8723

Proposé par l'échevin G. Bauffard.

Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 8722 du conseil municipal de cette Cité relativement aux emprunts, Re: échéances de janvier et février 1944.

Adopté.

8724

Proposé par l'échevin M. Duquay.

Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser le conseil de cette Cité à renouveler les emprunts temporaires aux montants respectifs de \$5,237.50

et \$ 13,356.50 pour une période de 6 mois additionnels étant donné que la période pour laquelle ils avaient été demandés est expirée.

Adopté.

8725

Proposé par l'échevin M. Duquay.
Approuvé par l'échevin L. Prescott.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires à la construction de la conduite principale d'aqueduc pour la partie située au nord-ouest de la voie ferrée du Canadian Pacific Railways, et de créditer d'autant le contrat de l'entrepreneur.

Adopté.

8726

Proposé par l'échevin G. Bouffard.
Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que les officiers et les chefs de département soient priés de faire rapport au Maire, des activités de leur département respectif pour l'année finissant le 31 décembre 1943, et ce, pour le dix de janvier 1944.

Adopté.

8727

Proposé par l'échevin L. Prescott.
Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que ce conseil soit autorisé à former une Commission composée de cinq membres avec pouvoir d'organiser un Club d'entraînement d'aviation (Flying Training Club) pour prendre charge de l'aéroport municipal du cap-de-la-Madeline, à l'expiration des hostilités. Ce club aura le privilège de s'affilier au Canadian Flying Club Association et d'obtenir une charte fédérale et des lettres patentes tel que prévu par la partie 11 de l'acte des Compagnies 1934. Ce club devra

suite 8727

porter le nom de "Cap-de-la-Madeline Flying Training Club." Cette résolution devra être ratifiée lors de la passation du bill de la cité du Cap-de-la-Madeline à la prochaine législature.

Adopté!

8728

Proposé par l'échevin M. Duquay.
Appuyé par l'échevin S. Badford.

Et résolu que ce conseil est autorisé à aller devant la Législature de Québec à sa prochaine session pour amendements à sa charte, concernant les items suivants et tous autres amendements que ce conseil pourra inclure par la suite par décision des commissions permanentes, et en particulier pour les raisons suivantes: Division des quartiers, confirmation de la résolution concernant formation du Club Cap-de-la-Madeline Flying Training Club et la tenue des séances régulières ou générales et que ce conseil soit aussi autorisé à engager des avocats pour la présentation dudit bill.

Adopté.

8729

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeline a décidé de construire un prolongement d'aqueduc dans ses limites;

Attendu qu'à cette fin un contrat a été accordé à M. J. C. Papillon pour la somme de \$34.750.00;

Attendu que cette somme sera entièrement payée par les contribuables du Cap-de-la-Madeline;

Attendu qu'il a été représenté par le Comité sélectif des Trois-Rivières à l'entrepreneur Papillon qu'il devait accepter sur ces travaux les gens que le dit Comité y voudrait bien diriger à son choix;

Attendu que ces travaux ont pour but immédiat de remédier à une période saisonnière de chômage chez nos contribuables

et qu'il serait injuste et très préjudiciable pour eux que des étrangers viennent prendre chez nous un gagne pain auquel ils contribuent directement;

Attendu que au point de vue municipal cela mettra la cité en position d'augmenter ses allocations de charité publique, sans résultat, lorsqu'il faudrait donner du travail, surtout dans cette période de transition des industries de guerre à de nouvelles fonctions.

En conséquence,

Sur proposition de l'échevin Geo. Bouffard,
secondé par l'échevin M. D. Dugelay,

Il est résolu que ce conseil ait le privilège de donner instruction à ses entrepreneurs, sur ses travaux municipaux, payés avec les fonds souscrits par les contribuables du Cap-de-la-Madeline, de n'employer que des résidents de la cité du Cap-de-la-Madeline, en tant qu'ils pourront remplir telles occupations, fonctions ou travaux manuels, et, avant qu'aucun étranger soit autorisé à y travailler.

Que copie de la présente résolution soit transmise au M. Ministre du Travail, au député du comté de Champlain, M. H. E. Brunelle et au Directeur général du Comité Selectif de la Province de Québec.

Adopté.

8730

Avis de Motion

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement de la construction"

8730 suite

Fait et passé au Cap-de-la-Madeline, ce
vingtième jour du mois de décembre 1943.

(Signé) Ludovic Puscott.
Éluvin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

~~Ronco Morissette~~

Maire.
J. Beaumier.
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblée fut tenue au lieu et place ordi-
naires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le
27ème jour du mois de décembre 1943, à
7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Ronco Mor-
rissette I.C. MM. les éluvins L. Lamy, Geo
Bouffard, M. Duguay, L. Puscott, D. Turmel
et Alf. Devost formant quorum sous la Pré-
sidence du Maire au fauteuil.

8731

Proposé par l'éluvin G. Bouffard.
Approuvé par l'éluvin L. Lamy.
Et résolu que le procès-
verbal de la dernière assemblée régulière du
Conseil de cette Cité en date du 20 décembre
1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8732

Proposé par l'éluvin G. Bouffard
Approuvé par l'éluvin D. Turmel
Et résolu que les comptes au

montant total de * 2,706.58 et tels que droits
ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Liste de Paie No. 82	* 110.00 ✓
Liste de Paie No. 83	2074.95 ✓
Arthur Beland Reg'd	21.11 ✓
Bell Tel. Co. of Canada	55.69 ✓
Varint. Énergie et Mueilage emg.	2.04 ✓
Shawinigan W. & P. Co.	16.15 ✓
Désislé Auto. Acc Stie	19.31 ✓
Canadian Ludlow Valve	16.75 ✓
Charbonnais Champlain Emg.	50.38 ✓
Dawson Bros. Ltd	5.82 ✓
Northern Electric Co.	2.32 ✓
Jos. Gauvin & Fils	7.90 ✓
Michel Lalancette	4.00 ✓
Shawinigan W & P.	186.47
P. A. Godin Emg.	0.46 ✓
Le Nouvelliste Stie	125.00 ✓
Cité du Caf	8.23 ✓
	2,706.58

Adopté

8733

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Approuvé par l'échevin S. Lamy.

Et résolu que M^{rs} Gariépy et
Méthot soient conjointement nommés procu-
reurs de la Corporation de la Cité du Caf-de-
la-Madeleine, pour la présentation d'un bill
de la Cité du Caf, et ce, aux mêmes involu-
ments que l'an dernier soit *400.00 cha-
cun. Ils sont par la présente résolution
auto autorisés à préparer les avis nécessaires
et y inclure les items mentionnés à la
résolution No. 8728 et tout autre item
que le conseil de la Cité pourrait y
ajouter en Commissions Permanentes.

Adopté.

8734

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que ce conseil demande à M. J. P. Moir, M. P. P. et l'Honorable Jean Louis Baribeau Conseillers législatif et bien vouloir accepter d'être les parrains du bill de la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

8735

Proposé par l'échevin L. Puscott.

Approuvé par l'échevin A. D. voot,

Et résolu que le règlement No. 236 intitulé "Règlement amendant le règlement No. 221 concernant la construction" soit adopté en première lecture.

Adopté.

8736

Proposé par l'échevin L. Puscott.

Approuvé par l'échevin Alf. D. voot

Et résolu que le règlement No. 236 intitulé "Règlement amendant le règlement No. 221 concernant la construction" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Honneurs réservés

Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordi-

naires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le
3ieme jour du mois de janvier 1944, à 7.00
heures P. M., à laquelle assemblée étaient
présents son Honneur le Maire Romeo Mar-
suette I. C. M M, les ichuins Ls. Lamy,
Geo. Bouffard et L. Puscott formant quic-
cum sous la Présidence du Maire au
Janteuil

8737

Proposé par l'ichuvin Geo Bouffard.
Appuyé par l'ichuvin Louis Lamy.
Et résolu que la soumis-
sion de La Caisse Populaire de Ste-Ma-
delaine, du Caf-de-la-Madeline, pour l'é-
mission d'obligations de la Cite au montant
de \$ 35,000.00, 3 1/2 %, 20 ans, au prix de
\$ 99.60 par \$ 100. d'obligations, soit acceptée.

Adopté.

8738

Proposé par l'ichuvin Louis Lamy,
Appuyé par l'ichuvin Geo. Bouffard.
Et résolu que la présente
siance soit ajournée à lundi le 10
janvier 1944 à 7 heures P.M. sur les
plaintes au rôle d'évaluation et toutes
autres questions non encore discutées.

Adopté

Et la siance est ajournée

Romeo Marsuette
Maire
Blasmiel
Greffier

Nul

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 10^{ième} jour du mois de janvier 1944, à 7.00 heures P.M. auquel ajournement étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duquay, L. Puseatt, D. Turmel et Alf. D'voist formant quorum sous la Présidence du Maire du fauteuil.

8739

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
Approuvé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 27 décembre 1943, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8740

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 18,962.54 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Liste de Paie No 1	\$ 125.45	M. Vincent de Paul St. Lazare	\$ 100.00
J. A. Labelle	✓ 43.00	J. A. Labelle	✓ 57.00
Banque Can. Nat.	✓ 15.00	Liste de Paie No. 2	✓ 510.72
J. A. Cambay & Al	✓ 60.00	Cité du Cap	✓ 121.95
P. V. Nyatte	✓ 1.25	Canada Iron Foundries	13,245.97
Tribunal de la Prov.	✓ 17.50	J. E. Fleury I.C.	✓ 868.75
Laurent Langis	✓ 60.00	J. C. Papillon	✓ 3735.95
			<u>\$ 18,962.54</u>

Adopté.

8741

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Louis Lamy.

Et résolu, que vu la plainte
portée par la Consolidated Paper Corporation,
contre le rôle d'évaluation pour l'année 1944,
quant à ses propriétés industrielles et vu les
raisons mentionnées à la dite plainte, il
paraît juste de s'accorder en faitie seulement
et de modifier le rôle d'évaluation de fa-
çon à ce que l'évaluation de la Consolidated
Paper Corporation Ltd (St Maurice Division) soit
portée au rôle d'évaluation pour servir de
base à l'imposition de 1944, comme
propriétés industrielles, à \$ 3,300.000.00 et
que le rôle d'évaluation tel que préparé
par les évaluateurs, soit amendé en con-
séquence, comme suit:-

Terrains	\$	76,340.00
Bâtisses		1,344,340.00
Machinerie		1,879,320.00
formant le total de	\$	3,300,000.00

Adopté.

8742

Proposé par l'échevin L. Prescott
Approuvé par l'échevin A. D. West

Et résolu que l'évaluation des
terrains, bâtisses et machineries de la Cie
Laurentian Silk Mills Limited, soit amen-
dié comme suit: TOTAL. \$ 125,000.00 réparti
tel que ci-après:

Terrains	\$	19,315.
Bâtisses		72,335.
Machinerie		33,350.
Total	\$	125,000.00, et ce.

pour l'année 1944.

Adopté.

8743

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin L. Prescott.

Et résolu que l'évaluation de la
Canada Steamship Lines Limited, pour ce qui a
trait au "Compresseur" soit amendée comme suit:

Compresseur, \$100.00 au lieu de \$2,000.00 tel que
porté au rôle actuellement.

Adopté.

8744

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que l'évaluation de
la bâtisse avec lambris de lièges, portant le
No. 75 de la rue St. Julien, située sur le cadas-
tre 387- subd. P. 986 et 987, et appartenant
à M. Oscar Beaudet, soit amendée comme suit:

26676 pieds cubes à \$0.12 du pied totali-
sant \$3,700.00, galeries comprises,

au lieu de

26676 pieds cubes à \$0.15 du pied totali-
sant \$4,500.00, galeries comprises, tel que porté
au rôle actuellement.

Adopté.

8745

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Alf. Dewast.

Et résolu que l'évaluation
de M. Adhemar Vincent soit amendée comme suit:
Cadastre 114 - subd. 4 - Terrain Bâtisse

\$550.00 \$2,500.00.

Adopté.

8746

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Alf. Dewast.

Et résolu que l'évaluation du
Manoir appartenant au Dr. C. N. DeBlois, soit portée
à \$3,160.00 au lieu de \$4,050.00

Adopté.

8747

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Alf. Desros.

Et résolu que le rôle d'évaluation 1944, tel que proposé par les évaluateurs et tel que modifié par les résolutions Nos: 8741-8742-8743-8744-8745 et — 8746 soit homologué.

Adopté.

8748

Proposé par l'échevin M. Duquay,
Approuvé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un certificat, attestant que l'emploi de M. Hector Beauchamp, est d'un caractère permanent.

Adopté.

8749

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que ce conseil accorde par les présentes un permis pour une licence de billard pour l'année 1944, à Dame Raymond Cing-Mais.

Adopté.

8750

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que M. Donat Marchand employé de la cité soit transféré au département de la Voirie pour la saison d'hiver, à titre de sous-assistant contre-maître de la Voirie.

Adopté.

8751

Proposé par l'échevin M. Duquay,
Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que demande soit faite à la Cie Shawinigan D.O.P. de bien vouloir déplacer un poteau en face de l'entrée de M. Pierre Dumas sur la route Shawinigan côté nord.

Adopté.

8752

Proposé par l'échevin Alf. Dewost.

Approuvé par l'échevin L. Pusecott.

Et résolu que ce conseil demande à la St-Maurice Transport de bien vouloir poser à chaque arrêt d'autobus, un écriteau quelconque, avertissant les passagers que il y a à cet endroit un arrêt.

Adopté.

8753

Proposé par l'échevin M. Duquay.

Approuvé par l'échevin L. Pusecott.

Et résolu que demande soit faite à la St-Maurice Transport, d'ajouter un autobus après minuit pour les gens travaillant à l'International Paper Co., et demeurant au Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

8754

Proposé par l'échevin Alf. Dewost.

Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que ce conseil fasse les démarches nécessaires auprès du Gouvernement Provincial, pour avoir un octroi devant servir à couvrir d'une couche d'asphalte, la rue Notre-Dame.

Adopté.

8755

Proposé par l'échevin Alf. Dewost.

Approuvé par l'échevin L. Pusecott.

Et résolu que ce conseil, vu le bon état financier de la cité du Cap-de-la-Madeline, est autorisé par les présentes à faire les démarches nécessaires, pour faire l'étude d'un projet de construction d'un Hôtel de Ville.

Adopté.

8756

Proposé par l'échevin L. Pusecott.

Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que M. Roger Goulet,

instructeur à l'escadrille d'aviation du Cap, soit et est par les présentes nommé lieutenant instructeur de la Police municipale, Aviseur du "Cap de la Madeleine Flying Club" avec pouvoirs d'organiser et de voir au fonctionnement de l'escadrille de l'Air No. 350, et ce, au salaire de \$2,100.00 par année.
Adopté.

8757

Avis de Motion

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap de la Madeleine, donne avis de motion qui aura lieu et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité; je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette Cité à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité pour l'année --- 1944.

Fait et signé au Cap de la Madeleine, ce 10^{ième} jour de janvier 1944.

(Signé) Louis Lamy
Echevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Romeo Dumont
Maire
J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et

place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville,
 lundi le 17^{ème} jour du mois de janvier
 1944, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée
 étaient présents son Honneur le Maire Roméo
 Monisette I.C. M.M. les ichuvin Louis Lamy,
 Geo. Bouffard, M. D. Duguay, L. Puseott, D. Turmel
 et Alf. Devost formant quorum sous la
 Présidence du Maire au particulier.

8758

Proposé par l'ichuvin G. Bouffard.

Approuvé par l'ichuvin L. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de
 la dernière assemblée régulière du conseil de
 cette cité en date du 3 Janvier 1944, ainsi
 que celui de l'ajournement en date du 10
 Janvier 1944 soient acceptés tels que lus.
 Adopté.

8759

Proposé par l'ichuvin L. Puseott,

Approuvé par l'ichuvin M. Duguay.

Et résolu que les comptes au
 montant total de \$5,964.33 et tels que décrits
 ci-après soient acceptés et payés.

Les-Comptes.

Municipalité Sec. du Caf.	\$ 48.43	
E. H. Desmarais	69.25	
L. Hon. Trésorier Prov.	50.00	
L. Hon. Trésorier Prov.	10.00	✓
Caisse Pop. Ste Madeline	36.75	
Banque Can. Nationale	251.29	
Lucien Léveillé	57.60	✓
Liste de Paie No. 3	2074.95	✓
Liste de Paie No. 4	1219.03	✓
Hon. Gariety & Al	200.00	✓
Louis Lacroix	338.80	✓
John Millen 3-R. Ltee	126.79	✓
T. J. Moore & Co	4.08	✓
Naf. Laranger	15.66	✓
Distrib. Auto. Acc. Ltee	11.43	✓

8759-Suite

Just Equip. + Supply Ltd	* 66.41 ✓
Int. Hardware + Co.	34.70 ✓
P. A. Gouin Eng.	33.43 ✓
J. Bte Laranger	0.94 ✓
Martin Service Station	13.65 ✓
Charles Turcotte	4.81 ✓
Wm. Scully Ltd.	1.05 ✓
Can. Nat. Carbon Co. Ltd	39.00 ✓
Bureau d'Enregistrement	8.55 ✓
J. B. Deschamps Inc.	160.12 ✓
B. Riv. Chevrolet M. Sales	11.63 ✓
J. S. Doyon	8.40 ✓
Lucien Massicotte	185.61 ✓
H. Massicotte + Freres	22.89 ✓
Bellefeuille + Frere	60.97 ✓
Amand Champoux	18.42 ✓
A. Brouillard	313.05 ✓
Roland Rochefort	32.70 ✓
L'Imprimeur du Roi	44.51 ✓
Le Nouvelliste Ltée	43.00 ✓
Charbonnic Champlain	52.88 ✓
Alfred Clermont	42.90 ✓
Trousier de la Prov.	9.30 ✓
Pharmacie Perrault	7.14 ✓
L'Avenir	10.08 ✓
Aimé Desroberts	10.75 ✓
Alf. Roy	63.38 ✓
St. Vincent de Paul	100.00 ✓
C. L. A. H.	<u>50.00</u> ✓
	5,964.33

Adopté

8760

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
 Approuvé par l'échevin Alf. Desroberts.
 Et résolu que le budget tel
 que préparé par le Greffier, au montant
 de \$273,105.03 et tel que détaillé ci-
 après, soit accepté.
 Signature nulle

Le Budget.Service de la dette

Commission sur échéances	₹ 286.76	
Intérêts sur obligations	45,177.50	
Rachat d'obligations	<u>53,460.00</u>	₹ 98,924.26

Moins proportion imputable
au service d'aqueducs et d'égouts ₹ 54,595.50 ₹ 44,328.76

Intérêts à la Banque ₹ 2,000.00 ₹ 2,000.00

Finances

Aliments	₹ 2,210.00	
Indigents publics	7,100.00	
Ecole de réforme	270.00	
Amendements à la charte	2,000.00	
Assurances chômage	175.00	
Assurances garantie	20.00	
Arts publics & règlements	250.00	
Administration Bin. Etc	1,600.00	
Contingent	3,000.00	
Diligations	1,200.00	
Elections municipales	200.00	
Fonds de bâtiments & jurés	23.00	
Fonds de secours	1,000.00	
Mutations de Prof.	100.00	
Nos. de licences	300.00	
Détails	1,900.00	
Papeterie & impressions	1,400.00	
Publicité	200.00	
Receptions civiques	900.00	
Remboursement de taxes	25.00	
Rôle d'évaluation	4,200.00	
Salaires	10,201.10	
Téléphoneoyer	190.00	
Téléphone Mus.	175.00	
Vérification des livres	<u>400.00</u>	₹ 39,039.10

<u>Soirée</u>	#	400.00
Appareils + Voitures		115.29
Assurances		240.00
Bât. chauffage		25.00
Bât. éclairage		250.00
Bât. entretien		500.00
Camions + tracteur		67.00
Charrues fer. + selleuse		650.00
Charrues nouv. entretien		400.00
Contingent		20.00
Émondage d'arbres		1,200.00
Gazoline + huile		50.00
Indicateurs + Nos. civiques	→	5,000.00
Rége rue Notre-Dame	←	
Rége diverses rues		8,000.00
Rége trottoirs		1,200.00
Réclamations, dommages		200.00
Rigoles		400.00
Routés d'hiver		355.00
Rues diverses entretien		3,600.00
Rue Notre-Dame		650.00
Salaires		10,940.80
Traverse à niveau		200.00
Trottoirs + clôtures		400.00
		<u>\$34,863.09</u>

<u>Aqueduc</u>	#	
Appareils		70.00
Assurances		65.29
Bât. chauffage		125.00
Bât. éclairage		80.00
Bât. entretien		25.00
Bonne fontaine gages		160.00
Bonne fontaine Mat.		300.00
Cond. Princif. gages		200.00
Cond. Princif. Mat.		75.00
Cond. Service gages		375.00
Cond. Service Mat.		90.00
Contingent		500.00
Énergie électrique		5,900.00

Aqueduc suite	
Machine	25.00
Papeterie	300.00
Prise d'eau	50.00
Remb. taxe d'eau	5.50
Réservoir	35.00
Salaires	11,268.40
Téléphone	15.00
Valve	35.00
	<u>19,649.19</u>

<u>Egouts</u>	
Appareils	35.00
E.P. Gages	250.00
C.P. Mat.	25.00
C.S. Gages	115.00
C.S. Mat.	25.00
Contingent	10.00
Puisards & regards	300.00
Reclamations, dommages	100.00
Salaires	2,704.00
	<u>3,564.00</u>

<u>Proportion service de la dette</u>	54,595.50
	<u>77,808.69</u>

<u>Police et Incendie</u>	
Appareils	1,500.00
Assurances	86.49
Auto chef	300.00
Auto Camion	15.00
Bât. chauffage	520.00
Bât. éclairage	110.00
Bât. entretien	200.00
Comité Prot. civile	1,866.80
Contingent	1,200.00
Extincteurs	38.00
Gazoline & Huile	500.00
Salaires	18,293.60
Système d'alarme	500.00
Téléphone et mess.	90.00
Uniformes	1,100.00
	<u>26,319.89</u>

<u>Hôtel de Ville</u>	
Ameublement	₣ 100.00
Assurances	43.72
Chauffage	417.00
Eclairage	90.00
Entretien	700.00
Contingent	<u>100.00</u> ₣ 1,450.72
<u>Marché</u>	
Assurances	₣ 14.40
Eclairage	34.93
Entretien	200.00
Contingent	<u>5.00</u> ₣ 254.33
<u>Hygiène</u>	
Contingent	₣ 25.00
Dépot	300.00
Désinfection	25.00
Unité Sanitaire	1,650.00
Pidanges	<u>4,200.00</u> ₣ 6,200.00
<u>Cour du Recorder</u>	
Contingent	₣ 100.00
Pension des prisonniers	35.00
Salaires	<u>1,159.60</u> ₣ 1,294.60
<u>Département en loi</u>	
Contingent	₣ 5.00
Consultations	50.00
Frais judiciaires	<u>200.00</u> ₣ 255.00
<u>Parcs Publics</u>	
Contingent	₣ 100.00
Eclairage	50.00
Ent. des Bât.	20.00
Ent. des terrains	200.00
Salaires	<u>125.00</u> ₣ 495.00
<u>Eclairage diverses rues</u>	₣ 4,485.00 ₣ 4,485.00

Divers

Balances publiques ₣ 25.00 ₣ 25.00

RécapitulationDépenses

Service de la dette	₣ 44,328.76
Intérêts, Banque	2,000.00
Finances	39,039.10
Voie	34,863.09
Aqueduc, égouts	19,649.19
	<u>3,564.00</u> 23,213.19
Prof. dette aqueduc, égouts	54,595.50
Police - Incendie	26,319.89
Hôtel de Ville	1,450.72
Marché aux denrées	254.33
Hygiène	6,200.00
Recorder	1,294.60
Département en loi	255.00
Planes Publiques	495.00
Eclairage des rues	4,485.00
Divers	<u>25.00</u> ₣ 238,819.18

Travaux au capital consistant en aqueduc, égouts et pavage de rues, nécessités par l'agrandissement de la Cité, ₣ 34,285.85 ₣ 273,105.03

Revenus:

Evaluation	₣ 9,515,952 @ ₣ 1.70 =	161,771.19
En culture	₣ 255,320 @ ₣ 1.00	2,553.20
Taxes d'eau et égouts		62,000.00
Licences		7,100.00
Trottoirs		2,247.25
Marché ₣ 460. Recorder ₣ 1000.		1,460.00
Versement sur Prof.		180.00
Intérêt, arriérés		1,500.00
Balances nige traction		1,060.00
Taxe de vente		33,000.00
Taxe d'amusement, divers		<u>550.00</u> ₣ 273,421.64

Surplus anticipé de adopté ₣ 316.61

8761

Proposé par l'ichuvin Alf. Devost,
 Appuyé par l'ichuvin Midard Duguay.

Et résolu que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline, demande à l'Honorable Ministre des Transports, à Ottawa la construction d'un pont reliant les rives nord et sud, ainsi donnant le service de deux comtés qui comptent pris de trois cent mille de population. M. Lucien Dubois député du comté de Nicolet a déjà inscrit au feuilleton de la chambre une résolution dans ce sens et ce conseil appuie les démarches déjà faites en date du 9 mars 1936 et espère que la question sera de nouveau présentée lors de la prochaine session fédérale. Copie de cette résolution devra être transmise à l'Honorable Ministre des Transports à Ottawa, à M. le H. E. Brunelle M. P. et aussi à M. Lucien Dubois, M. P. député de Nicolet à la chambre des Communes.

Adopté.

8762

Proposé par l'ichuvin L. Prescott
 Appuyé par l'ichuvin D. Turmel,

Et résolu que ce conseil octroie une page d'annonces de la cité du Cap-de-la-Madeline, dans l'annuaire de la Fédération de Commerce des Jeunes de la Province de Québec, et ce, au prix de \$90.00.

Adopté.

8763

Proposé par l'ichuvin Louis Lamy,
 Appuyé par l'ichuvin Geo. Bouffard,

Et résolu que le règlement No. 237, intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette cité à prélever les fonds nécessaires à l'administration de la cité pour l'année 1944" soit adopté en première lecture.

Adopté.

8764

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que le règlement No. 237,
intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette
cité à prélever les fonds nécessaires à l'admini-
stration de la cité pour l'année 1944" soit
adopté en deuxième et dernière lecture.
Adopté.

Lecture de divers correspondances
et la séance est levée.

Armes Muresette
Maire.
J. Beaumier
Greffier.

Les échevins Lamy et Duromel ont a-
journé la dite séance régulière à l'ordre le
31 janvier 1944 vu le défaut de quorum
à l'heure fixée pour la séance.

8765

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Approuvé par l'échevin Ls. Lamy,

Et résolu que ce conseil approuve
avec regrets la mort de M. Joseph B. Bisvert, frère
de M. Louis Bisvert, ancien échevin de la
cité du Cap-de-la-Madeline.

Ce conseil prie M. Louis Bisvert
d'accepter ses plus sincères condoléances dans
le deuil qui le frappe.

Adopté

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A un ajournement de l'assemblée régu-
lière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline,
laquelle assemblée fut tenue aux lieux et

place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 31^{ème} jour de janvier 1944, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Roméo Morissette I.C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, S. Pusecott, D. Fumel et Alf. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8766

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.
Appuyé par l'échevin M. Duguay.
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 janvier 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8767

Proposé par l'échevin G. Bouffard.
Appuyé par l'échevin L. Lamy.
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 18,149.16 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

S. Hon. Tris. de la Prov. ✓ 10.00	H. Bilineau ✓ 29.60
Laurant Langis 60.00	Giguère fils ✓ 16.17
Hon. Thos. Vien ✓ 500.00	M. Lalancette ✓ 8.50
Liste de Paie No. 98-99 ✓ 284.90	Bell Tel. Co. ✓ 42.55
Cité du Caf ✓ 112.35	John Millen 3-R. ✓ .53
Liste de Paie No. 6 ✓ 2144.15	The Coff Clark Co ✓ 7.00
S. Hon. Tris. de la Prov. ✓ 400.00	Lynn McLeod Ltd 1.53
D. H. Bisson ✓ 50.00	E. P. R. ✓ 33.85
Liste de Paie No. 7 ✓ 230.00	Shawinigan W.P. ✓ 565.28
R. de Cotret Furon & Cie ✓ 180.00	" " ✓ 372.94
Gar. Alb. Gauvin ✓ 13.00	" " ✓ 32.16
J. T. Nadeau ✓ 72.10	" " ✓ 33.03
Cie d'Huile Penn. Mass ✓ 110.79	Jos. Gauvin ✓ 15.93
Aimé Desrochers ✓ .22	Château Deslois ✓ 239.66
Dr. Pierre Lachapelle ✓ 15.00	Cordonnerie Moderne 2.00
Jos. Boisvert ✓ 28.53	Can. Gumicide Co. ✓ 20.67

8767. suite

P. R. Gouin Emq.	7	3.67	✓
Just. Equip. & Supply Co.		18.56	✓
Délicé Auto Rec. Ltee		7.21	✓
Charbonnier Champlain		33.54	✓
J. C. Papillon	74	12.22	✓
Cie d'Equip. Sanitaire		24.48	✓
Canada Iron Foundries	49	16.47	✓
Suc. Massicotte		38.39	✓
Garage Guard Lévesque		62.18	✓
		18,149.16	

Adopté.

8768

Proposé par l'échevin S. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin M. Duquay,
 Et résolu que le Trésorier soit et
 est autorisé à verser au chef de Police le mon-
 tant nécessaire pour licences de chauffeurs
 du département de la Police.

Adopté.

8769

La résolution suivante a été
 proposée par l'échevin L. Pusecott.
 Approuvée par l'échevin M. Duquay.
 En "Opposition" au projet d'im-
 migration de réfugiés d'Europe au Canada con-
 trairement aux lois du Pays.

Considérant que le Ministre Fédéral de
 l'Immigration, Monsieur Ciccar, déclarait le 3
 novembre 1943, selon le rapport de la Montreal
 Gazette, page un, ce qui suit:

"Le Canada offre un domicile aux
 réfugiés. Un agent d'immigration est envoyé
 en Europe et le Gouvernement Fédéral consi-
 dèrera d'une façon sympathique l'immig-
 ration au Canada d'un nombre indéfini
 de réfugiés"

Considérant qu'il est notoire que la United
 Jewish Refugee & War Relief Agencies, avec
 siège social au No. 1121 Ouest, de la rue Ste-

Catherine, Montrial, a lancé dans le public une requête réclamant au Canada l'admission de tous les réfugiés du Continent Européen, et qui elle dit sous le patronage de la sénateur Cairine R. Wilson obtenu, dans ce but 500.000 signatures au Canada.

Considérant qu'il y a lieu de s'inquiéter puisque cette immigration doit se faire spécialement dans la Province de Québec.

Considérant que la Presse Canadienne, le 7 janvier 1944, a fait tenir un communiqué intitulé comme suit:

"Le Canada a accepté d'admettre un nombre limité d'immigrants. Les réfugiés qui viennent au Canada de la Péninsule Ibérique en conformité avec une décision rendue récemment, recevront asile pour la durée de la Guerre".

Considérant que le fait de permettre ainsi l'entrée au pays de réfugiés est non seulement une nouvelle brèche aux prérogatives du peuple, mais, sera l'origine de perturbations sociales pour le moment et pour l'après guerre.

Considérant que la Chambre des Communes ne s'est pas prononcée et que les députés devraient avoir l'occasion de se prononcer sur cette question avant qu'une telle politique soit mise en force.

Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de Cap-de-la-Madeleine

- 1.- Que le susdit conseil Municipal s'oppose au projet d'immigration suggéré et à toute immigration sur un plan différent de celui qui a prévalu jusqu'ici et en vigueur ces dernières années.
- 2.- Que dans tous les cas, aucune modification aux lois et règlements existants régissant l'immigration ne devrait être faite sans

que le Parlement ait eu l'occasion d'en discuter au cours de la session Prochaine.

3.- Que publicité soit donnée à cette résolution.

4.- Que copie en soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province de Québec, au chef de l'opposition Provinciale de Québec, aux députés Fédéral et Provincial du Comté.

Adopté.

8770

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Affirmé par l'échevin M. D. Duguay.

Et résolu que le Surintendant soit autorisé d'acheter de M. Napoléon Laranger 1000 pieds de boyaux Dunlop Redflex pour le département des incendies.

Adopté.

8771

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Affirmé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que la soumission de M. Roland Rochefort, marchand de cette cité pour uniformes de constables + collecteur d'eau au prix de \$49.75 plus taxes fédérale et provinciale, et plus extra pour grandeur oversize, soit acceptée.

Adopté

8772

Proposé par l'échevin M. Duguay.

Affirmé par l'échevin A. D. Crost

Et résolu que le salaire de M. Eugène Bertrand soit porté à \$30.00 par semaine.

L'échevin L. Prescott demande le vote.

Pour : L. Lamy, D. Turmel, G. Bouffard, A. D. Crost et M. Duguay

Contre : L. Prescott.

Adopté sur division

8773

Proposé par l'échevin Alf. D. West
 Approuvé par l'échevin L. Prescott

Et résolu que le Greffier soit autorisé à transmettre à chacun des Maire et député des Comtés de Champlain, Nicolet, Drummond, Laflèche et Trois-Rivières, copie certifiée de la résolution portant le No. 8761 concernant la construction d'un pont entre Ste-Angèle et Trois-Rivières.

Adopté.

8774

Attendu que la pension de vieillesse a été fixée par le passé à \$20.00 par mois pour toute personne ayant au moins 70 ans;

Attendu que dans toute ville de cinq mille âmes et plus cette pension est insuffisante;

Attendu que dans une ville tout vieillard doit contribuer aux taxes d'eau, taxe foncière et toute charge municipale, scolaire et religieuse;

Attendu que la pension ci-haut mentionnée est insuffisante dans tel cas,

En conséquence

Sur proposition de l'échevin G. Bauffard,

Approuvé par l'échevin D. Turmel,

Et résolu que ce conseil recommande au Gouvernement Fédéral de porter la pension de vieillesse dans les villes de cinq mille âmes et plus à un minimum de \$40.00 par mois aux fins de permettre aux vieillards de pourvoir à leur propre vie en proportion des dépenses qui leur sont occasionnées. Que copie de la présente résolution soit envoyée au député M. H. E. Brunelle, M. P., et au Gouvernement fédéral.

Adopté.

8775

Proposé par l'échevin Alf. D. wort.

Approuvé par l'échevin M. D.uguay.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à transmettre à la Cie Canadian Pacific Railways, l'extrait de la loi des cités et villes S. R. Q. 1941 relativement à l'évaluation des biens fonds situés dans les limites de la cité de Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

8776

Proposé par l'échevin Alf. D. wort.

Approuvé par l'échevin M. D.uguay.

Et résolu que ce conseil approuve avec plaisir que The Maber Manufacturing Company d'Indianapolis Min. U. S. H. puisse utiliser les écorces des différents moulins, en particulier celles de l'International Paper Company. Cette municipalité offre à ladite Compagnie de s'installer dans les limites de la cité et met à la disposition de ladite Compagnie tous les avantages; taux de taxe inférieur, navigation sur le St. Laurent, quais à eau profonde et transport de tout genre. Ce conseil autorise le Greffier à se mettre en communication avec ladite Compagnie et sera intéressé à rencontrer les autorités de ladite Compagnie.

Copie de la présente sera immédiatement transmise à la dite Compagnie.

Adopté.

8777

Proposé par l'échevin M. D.uguay.

Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à faire faire des extensions d'aqueduc sur les ruis St-Ours et Boisvert dans la Mission St. Odilon.

Adopté.

8778

Proposé par l'échevin L. Puscott,
 Approuvé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que un ordre sive soit
 donné aux C. Maîtres de chaque département, de
 laisser faire quelque travail que ce soit dans
 les dits départements, à compte gratuit pour qui
 que ce soit.

Adopté.

8779

Proposé par l'échevin D. Turmel,
 Approuvé par l'échevin A. Devost.

Et résolu que le C. Maître de
 la Voirie soit autorisé d'enlever la neige
 des deux côtés de la rue Fumy.

Le vote sur la résolution est
 demandé par l'échevin G. Bouffard.

Pour : D. Turmel, A. Devost.

Contre : L. Lamy, G. Bouffard, L. Puscott, M. Duguay.

Rejeté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Romeo Morrissette
 Maire.
 J. Beaumier
 Greffier.

8780

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
 Approuvé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que ce conseil approuve
 avec regrets la mort de Monsieur Geo. St. Pierre,
 contracteur, et vieux citoyen de cette cité.

Ce conseil prie la famille éprouvée
 d'accepter ses plus sincères condoléances
 dans le deuil qui la frappe.

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le Treize jour de février 1944, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Massicotte I.C.M.M. les échivins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duquay, S. Prescott, D. Turnd et M^r. Devost. formant quorum sous la Présidence du Maire au faitteid.

8781

Proposé par l'échivin G. Bouffard.

Approuvé par l'échivin M. Duquay.

Et résolu que le procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée régulière du 24 janvier 1944, tenue le 31 janvier 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8782

Proposé par l'échivin G. Bouffard.

Approuvé par l'échivin A. Devost.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4,621.58 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes. Service Martin ✓ 15.75	
Can. Iron Foundries ✓ 1466.32	Charles Turcotte ✓ 3.15
P. A. Gouin enrg. ✓ 1.94	H. Massicotte & Fils ✓ 50.49
Geo. Héroux ✓ 3.50	Massicotte & Fils ltés ✓ 19.50
T. J. Moore & Co ✓ 16.92	A. Brault ✓ 5.63
Garage Charost & Fils ✓ 26.49	Les Fils Lebrun ✓ 15.24
Northern Electric Co ✓ 6.97	Cité du Cap ✓ 15.31
Nat. Ass. of Ass. officers ✓ 5.00	Prof. O. Kildlot ✓ 150.00
Mun. Fin. officers Ass. 20.00	Liste de Paie No 8 ✓ 142.75
Belt Collection Bureau ✓ 12.00	Union Musicale ✓ 100.00
Emiry Panneton ✓ 117.47	S. Hon. Tris. de la Croix 2351.56
Bureau d'enregistrement ✓ 8.60	7 4,621.58
St. M. Valley Chronicle ✓ 47.04	
J. S. Doyon ✓ 19.95	

Adopté.

8783

Proposé par l'échevin A. Devost.

Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu qu'un montant de \$15.00 soit offert à M. Emery Livernoche comme dédommagement pour des pertes qu'il aurait subi le ou vers le 5 janvier 1944. Il est bien entendu que ce montant est versé sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité mais dans le seul but de racheter notre fair.

Adopté.

Son Honneur le Maire oppose son veto sur la présente résolution!

8784

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Approuvé par l'échevin S. Piusott.

Et résolu que le plan préparé par l'arpenteur géomètre R. H. Houde des Trois-Rivières montrant une partie des numéros 166, 164 et 163 du cadastre officiel pour la cité du Cap-de-la-Madeline, relativement aux terrains du Roi sur les rues Dorval et Brunelle au nord du boulevard Ste Madeline soit accepté.

Adopté.

8785

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que le Préposé au fonctionnement et à l'entretien du système d'alarme soit autorisé à changer de poteaux les fils du système d'alarme qui se trouvent sur les poteaux des Cies Bell Telephone Company ou Shawinigan Water & Power: il est également autorisé à s'adjoindre un aide pour faciliter l'exécution des travaux mentionnés plus haut.

Adopté.

8786

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Approuvé par l'échevin M. Duquay.

Et résolu que ce Conseil est prêt à faire l'ouverture de la rue Brunelle entre Loranger et le Blvd. Ste. Madeleine en autant que les terrains formant l'assiette de la rue soient donnés à la Cité pour le prix de \$1.00. En amendement

Proposé par l'échevin A. Devost.

Secondé par l'échevin D. Turmel.

Que l'ouverture de la rue Brunelle reste en suspens.

Pour l'amendement

A. Devost. D. Turmel.

Contre.

M. Duquay, L. Puseott, G. Bouffard.

L'échevin Ls. Lamy, dissident

Motion principale

Contre: A. Devost, D. Turmel

Pour: M. Duquay, L. Puseott, G. Bouffard.

L'échevin Ls. Lamy, dissident

Motion principale adoptée sur division.

son Honneur le Maire a fait son veto sur la présente résolution.

8787

Avis de Motion.

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposai et soumettais à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement amendement le règlement No. 233 concernant les licences de commerce, droits de permis spécifiques et autres."

Fait et passé au Cap-de-la-Madeleine ce septième jour du mois de février 1944.

(Signé) Georges Bouffard
échevin de la Cité

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Rome Morisset
Maire.
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 21^{ème} jour du mois de février 1944, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Romeo Morissette I.C.M.M. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Dugueay, L. Prescott, D. Turmel et A. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

8788

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.

Approuvé par l'échevin M. Dugueay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7^{ème} février 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8789

L'échevin A. Devost demande de nouveau le vote sur la résolution No. 8783.

Contre: L. Prescott, G. Bouffard, M. Dugueay,
L. Lamy.

Pour: A. Devost, D. Turmel.

Veto maintenu.

8790

Proposé par l'échevin M. Duquay,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 15,675.25, et tels que
désignés ci-après, soient acceptés et payés:

Les Comptes

Liste de Paie No. 10	✓	\$ 163.55	C. Iron Foundries	\$ 132.60
Liste de Paie No. 9	✓	2155.95	Lies. de la Province	✓ 3.60
Laurent Langis	✓	60.00	F.X.T. Bulenquet	✓ 1.75
St. V. de Paul Ste. Mad.	✓	100.00	Cité du Caf	✓ 63.30
Me. Wief. Gariety	✓	100.00	P. V. Arlette	✓ 1.78
Me. L. Michot	✓	100.00	Oliva Guilburt	✓ 54.44
Jean Louis Caron	✓	50.00	J. B. Larouette	✓ 20.00
Cité du Caf	✓	85.00	Lynn McLeod	✓ 7.65
Le Compt. des. Legislatifs		276.00	Allen West Can. Ltd.	14.34
B. Can. Nationale	✓	9410.00	Arthur Rompre	✓ 7.50
B. Can. Nationale	✓	298.61	Le Nouvelliste Stee	✓ 92.40
C. Prof. de Ste. Madeleine		12.84	Thermeault & Fils	✓ 177.56
Liste de Paie No. 11	✓	811.20	Thermeault & Fils	✓ 193.05
Louis Lacroix	✓	338.80	Gar. Alb. Gauvin	✓ 35.90
Shawinigan W & P.	✓	372.94	John Miller 3. R.	✓ 1.84
" " "	✓	30.02	Alf. Roy	✓ 31.05
" " "	✓	15.00	J. F. Labille	✓ 30.80
" " "	✓	22.90	St. V. de Paul St. Odilon	✓ 50.00
Naf. Laranger	✓	38.00	Soc. Can. Croix Rouge	✓ 25.00
Cité du Caf	✓	245.00		\$ 15,675.25
Mont. Electric Co.	✓	3.06		
T. J. Moore & Co.	✓	41.82		

Adopté.

8791

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Approuvé par l'échevin Alf. Devost.

Et résolu que ce conseil oc-
troie un montant de \$ 25.00 aux servantes
de Jesus Marie comme souscription à
leur partie de cartes et raflés.

Adopté.

8792

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Approuvé par l'échevin A. Devost.

Et résolu que M. F. X. Thos. Bellinghuet
A. G. soit autorisé à faire un plan de
rive sur le No. 407 sur la rivière St-
Maurice Re: Egot St-Odilon.

Adopté.

8793

Proposé par l'éluvin A. Dewost.
Approuvé par l'éluvin G. Bouffard.

Et résolu que ce conseil donne
son consentement à ce que The Bell Tele-
phone Company of Canada construise des
lignes téléphoniques dans le territoire de
cette municipalité tel que mentionné
dans la lettre de la dite compagnie en
date du 10 février 1944 et les plans qui
l'accompagnent, et que M. Radul Buis
contrôle maître de la voie surveille le tra-
vail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

8794

Proposé par l'éluvin A. Dewost.
Approuvé par l'éluvin M. Duguay.

Et résolu que le Trésorier
soit et est par les présentes autorisé à trans-
mettre, par lettres enregistrées, un avis à tous
les propriétaires qui doivent des taxes mu-
nicipales pour les années 1941 et précédentes
en vue d'une vente prochaine pour
taxes dues.

Adopté.

8795

Proposé par l'éluvin S. Prescott.
Approuvé par l'éluvin G. Bouffard.

Et résolu que demande soit faite
au Premier Ministre de la Province de prendre en con-
sidération le règlement entre le montant dû par
la cité et le montant dû par le gouvernement en
vue d'un règlement de compte à compte.
Deux copies de la présente soit

transmise au Premier Ministre et au député
du Comté.

Adopté.

L'ichuvin Geo. Bouffard quitte son
siège à 8.50 P.M.

Lecture de divers correspondances
et la séance est levée.

Romeo Morissette
Maire
J. J. Turmel
Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, la-
quelle assemblée fut tenue aux lieux et place
ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville,
lundi le 28 ième jour du mois de février
1944, @ 7.00 heures P.M. @ laquelle assemblée
étaient présents Son Honneur le Maire Romeo
Morissette I.C., MM. les ichuvins Louis Lamy,
Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Buscott, Donat
Turmel et Alf. Dewoit, formant quorum sous
la Présidence du Maire au fauteuil.

8796

Proposé par l'ichuvin Geo. Bouffard.

Approuvé par l'ichuvin D. Turmel.

Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière du Conseil
de cette cité en date du 21 février 1944 soit
adopté tel que lu.

Adopté.

8797

Proposé par l'ichuvin L. Lamy.

Approuvé par l'ichuvin M. Duguay.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 13,049.14, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Cité du Lac	\$ 13.25 ✓
Liste de Paie No. 13	289.92 ✓
P. H. Guin & mg.	10.06 ✓
Waf. Laranger	53.10 ✓
John Miller 3-R.	1.26 ✓
Bellevue & Prie	8.25 ✓
Emery Panetier	22.91 ✓
International Harvester	28.79 ✓
Bicycle Guild Inc.	260.10 ✓
Les Prieux Lebrun	29.28 ✓
Just Equip & Supply	24.36 ✓
Canada Iron Foundries	940.61
Bell Tel. Co. of Canada	52.21 ✓
Shawinigan W & P. Co.	3.98 ✓
"	492.05 ✓
Roy Automobile & mg.	43.28 ✓
Belt Collection Bureau	9.00 ✓
J. C. Papillon	7774.83 ✓
Can. Ludlow Valve	372.35 ✓
W. Gariety C. R.	200.00 ✓
L. Mellet C. R.	200.00 ✓
Liste de Paie No. 12	2196.35 ✓
Wm. H. Saunders	<u>23.20</u> ✓ 13,049.14

Adopté.

8798

Proposé par l'éluvin D. Turmel.

Affirmé par l'éluvin G. Bouffard.

Et résolu que la Cie Shawinigan Water & Power Co. soit et est par les présentes autorisée à procéder à l'installation du système d'alarme sur tous les pâtisseries de la dite Cie au prix mentionné dans une lettre en date du 28 février 1944.

Adopté.

8799

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.

Approuvé par l'échevin Louis Lamy.

Et résolu que Monsieur Eugène Montambault soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la cité à raison de \$ 27.00 par semaine. Le dernier constable est engagé dans le but de pouvoir donner une fournée de libre par semaine à chacun des constables qui travaille chacun 8 1/2 heures par semaine.

Adopté.

8800

Proposé par l'échevin L. Prescott.

Approuvé par l'échevin Lo. Lamy.

Et résolu que son Honneur le maire soit et est par les présentes autorisé à donner les instructions nécessaires à Monsieur Roger Goulet, concernant la discipline à donner à la force constabulaire de la cité du Cap-de-la-Madeline; et aussi faire faire tout ouvrage qui sera dans l'intérêt de la Corporation et des contribuables en général.

Adopté.

8801

Proposé par l'échevin Lo. Lamy.

Approuvé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que le salaire de M. Lucien St-Onge soit porté à \$ 30.00 par semaine à partir du 28/2/44.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Louis Lamy

Prés - Maire,
Klaumes
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine

Je soussigné Eugène Montambault jure que
je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les
devoirs de ma charge de constable au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi
au Cap-de-la-Madelaine
ce 1^{er} jour de mars 1944

J. Beaumont
Le Greffier

Eugène Montambault

Je soussigné Eugène Montambault jure
que je serai fidèle et porterai vraie allégeance
à Sa Majesté le Roi George VI ses héritiers et suc-
cesseurs selon la Loi
Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi
au Cap-de-la-Madelaine
ce 1^{er} jour de mars 1944

J. Beaumont
Le Greffier

Eugène Montambault

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine.

À une assemblée régulière du conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle
assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires
des sessions à l'Hôtel de Ville, le même
jour de mars 1944, à 7.00 heures P.M. à laquelle
assemblée étaient présents M. M. Louis Lamy,
Geo. Bouffard, S. Pruscott, Donat Tunnell
et Alf. Devost formant quorum sous la
Présidence du Prs. Maire au fauteuil
M. Louis Lamy.

8802

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Approuvé par l'échevin L. Prescott.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 28 février 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

8803

Proposé par l'échevin D. Turmel.

Approuvé par l'échevin L. Prescott.

Et résolu que les comptes au montant total de \$15,960.80, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Cité du Cap	\$ 6.84	✓
Liste de Paix No. 14	140.80	✓
Banque Can. Nationale	308.70	✓
Banque Can. Nationale	14724.00	✓
Caisse Pop. Ste Madeline	11.25	✓
H. Mascicotte & Fries	29.39	✓
P. A. Bouin Eng.	2.81	✓
T. J. Moore	13.85	✓
Can. Iron Foundries	286.56	
Shawinigan W & P.	.77	✓
Gis. Kiroux	5.70	✓
J. T. Nadeau	44.83	✓
Chs. Turcotte	8.92	✓
Aleide Demers	84.25	✓
Bureau d'enregistrement	11.35	✓
D. Lisle Auto	3.03	✓
J. J. Doyon	6.30	✓
Service Martin	6.30	✓
Can. Pacific Railway	52.86	✓
Northern Electric Co.	1.62	✓
Roy Auto. Eng.	19.70	✓
Can. Pacific Railway	1.12	✓
François Lajoie C.R.	189.85	✓ 15,960.80

Adopté.

8805

Proposé par l'échevin D. Turmel.
 Approuvé par l'échevin Alf. Devost.

Et résolu que le contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire un prolongement d'aqueduc de 6" et d'égouts de 12" sur la rue St-Pierre, sur une longueur approximative de 125 pieds.

Le vote est demandé par l'échevin Bouffard.

Contre : G. Bouffard.

Pour : A. Devost, D. Turmel.

L'échevin S. Prescott, Dissident

Adopté.

8806

Proposé par l'échevin G. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelline, et la Cie The Bato Valve Bag Company Limited.

Adopté.

8807

Proposé par l'échevin G. Bouffard.
 Approuvé par l'échevin H. Devost.

Et résolu que M^{re} François Lajoie C. R. soit et est par les présentes autorisé à comparaitre pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelline, dans le cas de l'avis d'action invoqué par M^{re} Jules Provencher, Procureur du demandeur, M. Marcel Boiselac.

Adopté.

8804

Proposé par l'éluvin Alf. D. West.
Approuvé par l'éluvin G. Bouffard.

Et résolu que ce conseil
octroye un montant de \$200.00 à la
société Canadienne de la Croix-Rouge,
section Champlain.

Le Maire et le Trésorier
sont autorisés à signer un chèque
au montant de \$200.00 à l'ordre de
la dite société.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Louis Lamy
Maire.
J. Beaumier
Greffier.
